JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

TROISIÈME SESSION DU QUATORZIÈME PARLEMENT

14-15 GEORGE V, A.D. 1924

VOLUME LXI



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1924

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS

CANADA

BYNG DE VIMY.
[L.S.]



George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de Vous,—Salut:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au neuvième jour du mois d'août prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi, le dix-huitième jour du mois de septembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce quatrième jour d'août en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-trois et de Notre règne la quatorzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BYNG DE VIMY.
[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de Vous,—Salut:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au sixième jour du mois de décembre 1923, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi le vingt-septième jour du mois d'octobre 1923, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-choix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce quinzième jour de septembre en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-trois et de Notre règne la quatorzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY.
[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-septième jour du mois d'octobre 1923, auquel temps vous étiez tenus et il était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, jeudi, le sixième jour du mois de décembre 1923 pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre Royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-troisième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-trois et de Notre règne la quatorzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY.
[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de Vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au sixième jour du mois de décembre 1923 prochain, auquel temps il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa, SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi le quinzième jour du mois de janvier 1924, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé conseiller, le très honorable sir Louis Henry Davies, membre de Notre très honorable Conseil privé; chevalier commandeur de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, juge en chef du Canada et député de Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt-neuvième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-trois et de Notre règne la quatorzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY.
[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de Vous,—Salut:

PROCLAMATION

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quinzième jour du mois de janvier 1924 prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi, le vingt-troisième jour du mois de février 1924 prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julan Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre Royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion ce neuvième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre et de Notre règne la quatorzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY.
[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le vingt-troisième jour du mois de février 1924, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS VOULONS, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER 1924, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre Royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, le quinzième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre et de Notre règne la quatorzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 28 février, 1924

Le Sénat se réuni aujourd'hui à deux heures et demie de l'après-midi, étant la troisième session du quatorzième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Dandurand,
Daniel,
David,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster
(sir George),
Girroir,
Green,
Hardy,
Harmer,
Kemp,
(sir Edward),
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed
(sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
Michener,
Mulholland,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Roberston,
Ross
(Middleton),
Ross
(Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster
(Brockville),
White
(Inkerman),
White
(Pembroke),
Wilson.

Son Honneur Président informe le Sénat que le greffier a reçu un certificat du Secrétaire d'Etat du Canada, pour faire connaître que Jean Léon Côté, écuyer, a été appelé au Sénat.

Ledit certificat est alors lu par le greffier comme suit:—

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du quatorzième jour d'août, A.D., mil neuf cent vingt-trois (1923), Jean Léon Côté, écuyer, d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province de l'Alberta.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]
OTTAWA, 14 février 1924.

CANADA

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable Jean Léon Côté, est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. DeVeber et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

BYNG DE VIMY

[L.S.]

CANADA

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Jean Léon Côté, de la cité d'Edmonton, dans Notre Province de l'Alberta, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce quatorzième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-trois et de de Notre Règne la quatorzième.

Par ordre,

A. B. COPP,

Secrétaire d'Etat du Canada.

L'honorable M. Coté, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Coté a fait et signé la déclaration prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 28 février 1924.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session du Parlement du Dominion, le jeudi 28 février, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. F. SLADEN,

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat.

Ottawa.

Ordonné qu'elle soit déposée sur la table.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Il plait à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Les preuves sont nombreuses de l'accroissement de la prospérité et je suis heureux de pouvoir vous en féliciter. Bien que la situation économique générale reflète encore les conséquences de la guerre mondiale, les résultats de la production, du commerce, des transports, de la main-d'œuvre et des finances publiques ont progressé favorablement et d'une manière uniforme dans tout le Dominion. L'état de l'emploi de la main-d'œuvre en général s'est amélioré sensiblement. Le

volume des affaires n'a cessé d'augmenter. Le pays doit se réjouir surtout de l'expansion remarquable de ses revenus publics et de la diminution de ses dépenses.

Je suis persuadé qu'une réduction des impôts et du coût de production et de transport, de manière à encourager le placement de capitaux dans les entreprises industrielles et à attirer en grand nombre les colons vers notre Dominion, constituent tout ce qui est nécessaire pour effectuer un progrès économique jusqu'ici sans égal.

Mes ministres sont fortement d'avis qu'une diminution des impôts est de la plus haute importance et, qu'à cette fin, les efforts accomplis déjà pour joindre, à une stricte économie dans l'administration des services publics, une forte réduction des dépenses publiques, devraient être déployés davantage dans toutes les sphères possibles. Ceci s'impose d'autant plus que la marge des dépenses contrôlables dans les limites de laquelle l'économie peut être pratiquée est nécessairement restreinte. Mes Ministres croient, cependant, qu'en vertu de l'économie effectuée déjà, ils pourront, à la fin du présent exercice budgétaire, annoncer au pays que, pour la première fois depuis 1912-1913, le budget national a été équilibré. Ils sont d'avis de plus que lorsque le budget pour le prochain exercice financier aura été présenté, on constatera que le rapport entre les revenus publics et les dépenses publiques est tel qu'il justifie une diminution immédiate des impôts.

De l'avis du Gouvernement, cette diminution des impôts, tel qu'il serait possible de l'effectuer, devrait porter principalement sur la diminution du coût des instruments de production dans les industries qui s'appuient sur les ressources naturelles du Dominion. Cela contribuerait sensiblement au progrès de nos ressources naturelles, et, par suite d'une production moins dispendieuse, contribuerait également à diminuer le coût de la vie.

Il sera présenté une loi prescrivant la fusion, sous un seul administrateur, des services de perception du revenu de l'Etat. Il est proposé également de constituer un Conseil qui étudiera et approfondira les divers modes de taxation dans le but de simplifier et de perfectionner le système actuel.

L'unité nationale, non moins que la prospérité nationale, dépend de l'élimination de ces obstacles qui ont eu pour effet de désunir l'Ouest de l'Est canadien et d'empêcher l'établissement en permanence sur la terre. Sous ce rapport, les problèmes les plus saillants sont ceux qui ont trait au réajustement du tarif et à la mise sur le marché des produits agricoles et autres produits naturels.

La stabilisation et le contrôle des taux de fret sur le grain provenant de la tête des Grands Lacs et dirigé vers les ports océaniques canadiens et de là à Liverpool, sont l'objet de la plus minutieuse attention. Il faut espérer que le rapport de la Commission royale d'Enquête sur les grains, autorisée à la dernière session pour étudier la question de la manutention et de la mise sur le marché du grain, sera prêt à être soumis au Parlement pendant la présente session, et qu'une loi appuyée sur ses recommandations pourra vous être présentée.

Il est très important d'activer le perfectionnement de nos magnifiques voies navigables de transport à l'intérieur: ceci aura pour résultat de réduire les taux de transport pour les produits de la ferme dans l'Ouest de même que pour les produits miniers, forestiers et des diverses industries de l'Est. Afin d'aider à la réalisation de ce but, on poursuit activement les travaux du nouveau canal à eau profonde Welland.

Un nouvel échange de correspondance a eu lieu entre mon Gouvernement et le Gouvernement des Etats-Unis au sujet de la voie navigable du Saint-Laurent. De l'avis de mes conseillers, l'importance de cette question est telle qu'on devrait instituer une plus ample enquête avant de prendre une décision définitive au sujet des projets qui ont été mis à l'étude.

L'importante question de l'Assurance maritime en ce qu'elle a trait à nos ports; l'uniformisation permanente du taux sur la farine canadienne et le retranchement des disparités dans les taux océaniques sur d'autres produits canadiens sont actuellement à l'étude.

Afin de stimuler l'élevage des bestiaux dans le Dominion et de procurer à l'agriculture des bienfaits directs, le Gouvernement s'est appliqué à obtenir un taux de transport moins élevé sur tous les bestiaux expédiés du Canada.

Des efforts encore plus grands seront accomplis pour poursuivre la politique du commerce canadien par les ports canadiens.

L'amélioration sensible qui s'est produite dans les finances du réseau des chemins de fer Nationaux canadiens est particulièrement satisfaisante et promet beaucoup.

La Commission fédérale du combustible a été constituée pour faire une étude et des recommandations sur le développement de nos ressources houillères, aux fins de rendre le Canada indépendant, autant que possible, des sources étrangères d'approvisionnement. Les enquêtes poursuivies par cette commission ont déjà produit des résultats importants, et une loi destinée à encourager la production canadienne sera soumise à votre considération.

Les modifications apportées à la Loi des Banques lors de la dernière revision décennale faite au cours de la session dernière, ont procuré de meilleures garanties au public dans les opérations de banque; la sagesse de ces modifications s'est déjà amplement manifestée. Les déposants de la Home Bank ont demandé le remboursement du montant de leurs pertes, et, dans leur requête, ils ont fait des représentations que mes conseillers ont jugées tellement importantes qu'elles justifiaient une enquête pleine et entière. A cette fin une Commission a été nommée pour étudier à fond les déclarations faites par ces requérants.

Le projet de loi de Redistribution, de la dernière session, concernant la représentation de la Chambre des Communes, sera présenté de nouveau prochainement. Parmi les modifications projetées à la Loi des élections fédérales, il s'en trouvera une prescrivant l'emploi du vote transférable dans les circonscriptions électorales d'un seul membre.

Des projets de loi seront de nouveau soumis, relativement à la construction de lignes sur le réseau des chemins de fer Nationaux canadiens, à la Loi d'enquête en matière de différends industriels, et aux paris aux courses.

Votre attention sera également attirée sur des modifications projetées de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, afin de prescrire un encouragement supplémentaire dans la pratique de l'économie et du soutien personnel, et sur des modifications de la Loi de Milice concernant l'appel de la milice pour aider le pouvoir civil.

La Conférence Impériale et la Conférence Economique Impériale, tenues à Londres au mois d'octobre et novembre derniers, entre des représentants du gouvernement du Royaume-Uni et des Dominions britanniques et de l'Inde, ont étudié plusieurs questions qui intéressent l'Empire entier. Les rapports des procédures des deux conférences seront soumis au Parlement.

Membres de la Chambre des Communes:

Les comptes publics pour le dernier exercice financier et les prévisions budgétaires pour l'exercice qui commence seront soumis prochainement.

Vous remarquerez que dans la préparation des prévisions budgétaires, mes conseillers ont senti la nécessité de continuer la politique de stricte économie au sujet des services publics et des travaux publics et de remettre, jusqu'au moment où une réduction des impôts aura été effectuée, quelques entreprises dont la considération, aussitôt que possible, est manifestement dans l'intérêt public.

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Les perspectives d'une moisson exceptionnelle, si brillantes à la fin de la dernière session, se sont plus que réalisées. Des renseignements sur la récolte de 1923 indiquent qu'elle a été la plus abondante dans l'histoire du Canada. En vous invitant de nouveau à considérer soigneusement les questions importantes qui solliciteront votre attention, je prie la Divine Providence, qui a ainsi favorisé notre pays, de guider et de bénir vos délibérations.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dandurand présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le dit bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

Ordonné, que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Rapport des délégués canadiens à la quatrième assemblée de la Ligue des Nations, du 3 au 29 septembre 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 35.*)

Rapport de la Commission sur troubles parmi les ouvriers des aciéries à Sydney, N.-E.

(*Documents parlementaires, 1924, No 39*).

Rapport du Commissaire des brevets, pour l'exercice clos le 31 mars 1923 (Editions anglaises et françaises).

Règles et formules en conformité de la Loi du droit d'auteur, 1921.

Copie d'un décret du Conseil du 9 janvier 1924, chargeant le ministère du Commerce de l'administration de la Loi du droit d'auteur, 1921.

(*Documents parlementaires, 1924, Nos 9, 40, 41*).

Rapport du Ministre de l'Agriculture, pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 16*).

Rapport du directeur des fermes du Gouvernement, pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 42*).

Ordres et règlements en conformité de la Loi des insectes destructeurs et de la peste pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 43*).

Rapport sur la loi de l'instruction agricole, pour l'exercice financier 1922-23.

(*Documents parlementaires, 1924, No 44*).

Rapport du Secrétaire d'Etat (affaires extérieures) pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 25*).

Son Honneur le Président présente au Sénat le rapport des bibliothécaires conjoints de la bibliothèque du Parlement pour l'année 1923.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES POUR 1923.

A l'honorable Président du Sénat.

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous présenter leur rapport des opérations de l'exercice 1923.

Le catalogue supplémentaire, composé du relevé des achats faits au cours de l'année, est entre les mains des imprimeurs, et sera incessamment déposé devant les Chambres. On y trouvera la liste des dons faits à la Bibliothèque du Parlement.

Les autorités de l'Etat libre de l'Irlande ont gracieusement offert à la Bibliothèque une série complète des volumes reliés ou brochés des Débats du Daileireann et du Sénat.

L'organisation dite "The United Daughters of the Confederacy" a aussi continué à la Bibliothèque la faveur du service de ses publications, au nombre de 29 pour l'exercice écoulé, concernant l'histoire des Etats fédérés et la part qu'ils ont prise dans la guerre civile américaine.

La fondation Carnegie pour la paix entre les nations a aussi présenté à la Bibliothèque quantité de publications importantes parmi lesquelles il convient de mentionner la collection des documents officiels se rattachant à la guerre mondiale, et la série d'études des effets de la guerre sur la vie économique de la France et sur les développements conséquents du droit international.

L'ambassade britannique à Washington a eu l'heureuse pensée de présenter à la Bibliothèque 109 volumes des documents exécutifs des Etats-Unis publiés au début du dernier siècle, lesquels constituent un apport précieux à ce qu'en possède déjà la Bibliothèque. Ceux-ci sont emménagés dans un excellent local à l'étage inférieure de la Chambre des Communes. Nos collections d'ouvrages sur les questions de finance publique et d'économie politique se sont augmentées de travaux divers, parmi lesquels se trouve l'histoire du Régiment d'infanterie légère de la Princesse Patricia, dont l'auteur est le lieutenant Hodder Williams.

Les rayons additionnels installés dans les pièces nouvelles, dont il a été fait mention au précédent rapport, ont permis aux soussignés de procéder à un réarrangement des richesses biographiques et historiques de la Bibliothèque et d'en rendre plus facile la consultation. Nos Canadiana sont maintenant dans un état que l'on peut comparer avec avantage aux conditions antérieures.

Le droit constitutionnel et la sociologie ont aussi subi un nouveau classement, et il a été indexé sur cartes au delà de 4,000 volumes de ces séries.

Il reste dans ce sens beaucoup à faire. Les caves de la Bibliothèque ont servi de trop-plein depuis au delà de trente années; il y en est résulté un état

d'encombrement excessif presque désolant, mais les bibliothécaires au cours des vacances prochaines espèrent avancer la tâche considérable de la mise en ordre et du classement de cette accumulation inévitable de livres divers.

L'une des nouvelles pièces installées l'an dernier par les Travaux publics, celle qui se trouve à la hauteur de la deuxième galerie entre les murs extérieur et intérieur, a été réservée pour recevoir nos colletions de cartes géographiques en grande partie dispersées dans la Bibliothèque. Là aussi il sera procédé prochainement à la classification et à un indexage méthodique.

Beaucoup de précieuses brochures se rattachant à l'histoire canadienne ont été acquises l'an dernier et leur classification et indexage, de même que ceux d'autres brochures déjà dans nos rayons sont en cours d'exécution.

L'installation de l'atelier de reliure de la Bibliothèque, autorisée l'an dernier a été terminée et son fonctionnement donne grande satisfaction.

A cause de l'état d'encombrement dont la Bibliothèque souffre depuis longtemps, il est difficile d'espérer une installation parfaite de la Bibliothèque du Parlement, tant que de nouvelles constructions plus spacieuses n'auront pas été mises à la disposition des soussignés; ils croient cependant avoir tiré le meilleur parti possible de l'édifice actuel pour l'utilité et la convenance des clients.

Lors de la construction du Parlement actuel il avait été projeté d'établir un nouveau système d'éclairage dans la Bibliothèèque; ce projet avait été ajourné, mais les soussignés constatent avec satisfaction que l'exécution de cette entreprise a été décidée au Ministère des Travaux publics. La nouvelle installation rendra non seulement l'éclairage meilleur mais assurera sans doute l'élimination autant que faire se peut des dangers de feu.

Les soussignés ont le regret d'avoir à enregistrer la mort, survenue en mars dernier, de monsieur Louis Philippe Sylvain, assistant bibliothécaire, en charge de la section française et canadienne de la Bibliothèque. Dans ses quarante-cinq années passées à la Bibliothèque, au service public, monsieur Sylvain par sa culture classique et par sa grande courtoisie s'était acquis l'estime et le respect de tous ceux qui avaient eu l'occasion de le connaître dans l'exercice de ses fonctions.

Respectueusement soumis.

MARTIN BURRELL,
" J. DE L. TACHÉ.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, le 28 février 1924.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la table.

(Pour liste des dons faits à la bibliothèque du Parlement voir Documents Parlementaires, Session, 1923, No 38).

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est—

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 2

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi 4 mars 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Béique
Belcourt
Bénard
Bennett
Black
Blain
Bolduc
Bourque
Boyer
Bradbury
Casgrain
Cloran
Coté
Dandurand
Daniel
David
Dessaulles
De Veber
Donnelly
Farrell
Foster
Girroir
Gordon
Green
Hardy
Harmer
King
Lavergne
Legris
L'Espérance
Lougheed (Sir James
Lynch-Staunton
Macdonell
Martin
McCall
McCoig
McCormick
McDonald
McHugh
McLean
McMeans
Michener
Mulholland
Murphy
Pardee
Planta
Poirier
Pope
Prowse
Robertson
Ross (Middleton)
Ross (Moosejaw)
Schaffner
Sharpe
Smith
Stanfield
Tanner
Tessier
Thibaudeau
Todd
Turgeon
Turriff
Watson
Webster (Brockville)
White (Inkerman)
White (Pembroke)
Yeo

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. L'Espérance:—
The Travellers Life Assurance Company of Canada.

Par l'honorable M. Green:—
The General Animals Insurance Company, of Canada.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—

Williams James McLaughlan, d'Ottawa, Ontario, ajusteur d'appareils de chauffage, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Eleanor McLaughlan.

Ethel Hadden, de Toronto, Ontario, sténographe, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Hadden.

Lucy Elizabeth Smith, de North-Bay, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bleakney Smith.

Arthur Harold Mingay, de Montréal, comptable, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ivy Mingay.

Esther Mary Edwardes St-George, de Montréal, demande l'adoption d'une loi que dissolve son mariage avec Frank T. St-George.

Douglas Lewin, de Toronto, gérant de rayon, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gladys Ethel Lewin.

Jessie Maria Watchorn, de Morin Heights, Argenteuil, P.Q., demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank A. Watchorn.

Harriet Bertha Wiser, de Prescott, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isaac Philip Wiser.

Elma Catheryne Caulfield, de Vancouver, C.-B., demande l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Charles C. Gaulfield.

Elizabeth S. Cameron, d'Ottawa, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Watson Cameron.

Douglas Carlyle Bell, du township de Howard, Kent, cultivateur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isabel Gertrude Bell.

Edward James Bentley, de Toronto, contremaître, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Plaisanterie Willis Bentley.

Par l'honorable M. McCall:—

Margaret De Mello, de Toronto, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Morris De Mello.

Mary Quinn, de Toronto, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert James Quinn.

Marie Darling Irvine, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Reginald Stewart Irvine.

Par l'honorable M. Turriff:—

Theresa Agnes Sprague, du township de Cornwall, Stormont, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Henry Sprague.

Georgiana Myrtle Potts, de Hamilton, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Duncan Potts.

Par l'honorable M. Blain:—

Bertha May Roy, de Toronto, Ontario, gérante, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Roy.

Catherine Jean Livingston, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Livingston.

Terry Andrea Maxwell Bruce, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rupert Goff Bruce.

Alice Maude Knowles, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui annule son mariage avec Edward W. Knowles.

Par l'honorable M. Bennett:—

Dorothy Marie Robinson, du township de Scarboro, York, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles W. Robinson.

Albert Lawrence, de Toronto, inspecteur de chaudières, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertrude Lawrence.

William Edward Gladstone Pettinger, de la ville de Mimico, Leeds, Ontario, fonctionnaire municipal, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emily Frances Pettinger.

Par l'honorable M. Hardy:—

Mary Caroline Dooley, de Brockville, Leeds, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred W. J. Dooley.

John Lee Williamson, de Toronto, vendeur et agent de publicité, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec C. S. Williamson.

Par l'honorable M. Pope:—

Amy Selain Slater Therrien, de Montréal, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Archie Therrien.

Clarence Lorey Spencer, de Montréal, Québec, commis, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Catherine Lambert Spencer.

Par l'honorable M. Sharpe:—

D'Isabella Guild, de Winnipeg, Manitoba, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Mitchell Guild.

Par l'honorable M. McCoig: —

Rilla May Freeman, de Peterborough, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Metchener Freeman.

Par l'honorable M. Pardee:—

Lemuel Burkett, du township de Camden, Kent, Ontario, cultivateur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henrietta Evelyn Burkett.

Par l'honorable M. Webster (Brockville):—

De William Samuel Morrow, de Cypres River, Manitoba, journalier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mae Morrow.

Par l'honorable M. Green:—

William John Chenery, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christina May Chenery.

Nellie Sinkins, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cecil N. R. Sinkins.

Barbara Gibb Duncan, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis Warwick Duncan.

Alfred William Kelly, de Toronto, Ontario, demande le remboursement des droits parlementaires payés en 1923, pour divorce.

Sur motion de M. Dandurand, il est

Ordonné que conformément à la règle 77, les honorables sénateurs Sir James Lougheed, K.C.M.G., Belcourt, Barnard, Daniel, Prowse, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby et le proposant constituent un comité de sélection pour désigner les sénateurs devant faire partie des divers comités permanents durant la présente session; et de faire le plus tôt possible rapport des noms désignés.

Sur motion de l'honorable R. Dandurand, il est

Ordonné qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué à faire enquête et, lorsqu'il y aura lieu, faire rapport sur:

a) L'efficacité du service civil;
b) Le nombre de personnes employées dans chaque service des divers départements, et l'endroit où ces personnes sont employées;
c) La possibilité de réduire ce nombre d'employés de façon à réaliser une économie sans compromettre l'efficacité du service;
d) Généralement, toutes les questions ou affaires touchant aux points indiqués ci-dessus.

2. Que ce comité spécial soit composé des honorables messieurs Béique, Belcourt, Bennett, Black, Bradbury, Calder, Hardy, McCoig, Pardee, Robertson, Ross (Moose Jaw), Ross (Middleton), Turgeon, Watson, White (Inkerman), et l'auteur de la motion.

3. Que ce comité soit autorisé à faire comparaître des personnes et à faire produire des documents, et à requérir, pour ses écritures, l'aide qui lui sera nécessaire pour mener à bien son enquête.

Son Honneur le Président présente au Sénat:—

Copie des règles de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, relatives aux appels des causes criminelles en conformité du code criminel du Canada.

(*Documents parlementaires, 1924, No 50*)

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Etat des remises et des droits de douane enrégistrés au ministère du Secrétaire d'Etat en conformité de la loi, pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parementaires, 1924, No 70*)

Rapport du ministère de l'Intérieur, 1922-23.

(*Documents parlementaires, 1924, No 12*)

Permis pour liqueurs enivrantes dans le Territoire du Nord-Ouest durant l'exercice clos le 31 décembre 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 71*)

Etat des terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, durant l'exercice clos le 30 septembre 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 72*)

Rapport du ministère des Mines pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 15*).

Rapport des affaires des Sauvages pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 14*).

Etat des naturalisations en conformité de la loi des Sauvages, du 1er avril 1923 au 31 janvier 1924.

(*Documents parlementaires, 1924, No 73*)

Rapport des ouvrages de drainage construits, la superficie des terrains, les dépenses d'argent et les recettes reçues par la vente ou le louage des terres fédérales en conformité de la Loi des biens en déshérence, 9-10 George V.

(*Documents parlementaires, 1924, No 74*)

Nouveaux règlements, règles et formules en conformité de la Loi de l'Irrigation, chap. 54.

(*Documents parlementaires, 1924, No 75*)

Décrets du conseil en conformité des Loi des terres fédérales, Loi des réserves forestières et des parcs, Loi de la convention des oiseaux migrateurs, Loi de l'arpentage des terres fédérales. Règlements pour l'arpentage, l'administration des terres fédérales dans la zone de chemin de fer de la Colombie-Britannique, avec un résumé de ces décrets.

(*Documents parlementaires, 1924, Nos 76-80*)

Rapport du statisticien fédéral pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 10*).

Rapport: poids et mesures, électricité et inspection du gaz, au 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 8*).

Rapport de l'administration du président du conseil pour les recherches scientifiques et industrielles, pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 81*)

Règlements du Bureau des Commissaires du grain, élévateurs ruraux, pour l'exercice clos le 31 août 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 82*)

Règles générales et ordres de la cour de l'Echiquier du Canada.

(*Documents parlementaires, 1924, No 69*)

Rapport de la Gendarmerie Royale du Canada pour l'exercice clos le 30 septembre 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 21*).

Rapport du surintendant des pénitenciers, pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 20*).

Règles en conformité de la Loi de faillite.

(*Documents parlementaires, 1924, No 51*)

Règles des Cours criminelles supérieures.

(*Documents parlementaires, 1924, No 50*)

Ordonnance du Territoire du Yukon, 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 68*)

Rapport du Secrétaire d'Etat pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 22*)

Ordres généraux
Nominations, promotions et mises à la retraite dans la milice canadienne.
Ordres de la Milice
1er février 1923 au 1er février 1924.

(*Documents parlementaires, 1924, Nos 64-66*)

Rapport du ministère de la Défense nationale (Service naval) pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 17a*).

Rapport du ministère de la Défense nationale (Service de la milice et service de l'air) pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 17*).

Rapport du département des pêcheries dans le ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1922-23.

(*Documents parlementaires, 1924, No 29*).

Rapport du commerce maritime du ministère des Douanes et de l'Accise, pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924 No 4*).

Rapport du ministère des Douanes et de l'Accise, contenant états des revenus avec relevés concernant les importations, exportations et accise du Dominion du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 3*).

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, il est

Ordonné, qu'un comité spécial composé des honorables messieurs Bradbury, Foster (Alma), Griesbach, Pope et de l'auteur de la motion, soit nommé pour préparer un livret sur les procédés pris pour l'érection du monument dans les bâtisse du Parlement à feu le lieutenant colonel Baker, M.P.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône à l'ouverture de la présente session du Parlement étant lu.

L'honorable M. Pardee, secondé par l'honorable M. Côté, propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

Au général Son Excellence, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le débat sur ladite motion soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 3

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 5 mars 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Béique
Belcourt
Bénard
Bennett
Black
Blain
Blondin
Bolduc
Bourque
Boyer
Bradbury
Chapais
Cloran
Coté
Dandurand
Daniel
David
Dessaulles
De Veber
Donnelly
Farrell
Fisher
Foster
Foster (Sir George)
Girroir
Green
Hardy
Harmer
King
Lavergne
Legris
L'Esperance
Lougheed (Sir James)
Lynch-Staunton
Macdonell
Martin
McCall
McCoig
McCormick
McDonald
McHugh
McLean
McMeans
Michener
Mulholland
Murphy
Pardee
Planta
Poirier
Pope
Prowse
Robertson
Ross (Middleton)
Ross (Moose Jaw)
Schaffner
Sharpe
Smith
Stanfield
Tessier
Thibaudeau
Todd
Turgeon
Turriff
Watson
Webster (Brockville)
White (Inkerman)
White (Pembroke)

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

Ruth Ethelind Jackes, de Toronto, Ontario, assistante dans un bureau, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stuart Gibson Jackes.

Florence Luella Patterson Kelly, de Kingston, Ontario, couturière, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daniel Lyon Kelly.

Walter Scott Miller, Toronto, Ontario, machiniste, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bertha May Miller.

Par l'honorable M. Daniel:—

Arthur Foord, de Hamilton, Ontario, plombier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Foord.

Anna Welton, d'Ottawa, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Sutherland Welton.

Par l'honorable M. Blain:—

Ethel May Macdonald, de Toronto, Ontario, sténographe, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Keith Graham Macdonald.

Alice Bertha Boyce Baker, de Toronto, Ontario, infirmière, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry William Baker.

Par l'honorable M. Bennett:—

Charles Lawson, de Parry Sound, exploitant forestier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Myrtle Lawson.

George E. Simpson, de Montréal, Québec, gérant, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laura Lajoie Simpson.

Par l'honorable M. Black:—

Harold Gordon Hendry, de Hamilton, Ontario, agent de brevets, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arlos Dorothy Hendry.

Earl Peter Hansen, de Hamilton, Ontario, mouleur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Caroline Friderike Hansen.

Par l'honorable M. Smith:—

Gordon Johnston Hutton, de Hamilton, Ontario, architecte, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edna Louise Springer (Gage) Hutton.

Evelyn Eira Awrey, de Leamington, Ontario, actuellement à Hasting, en Angleterre, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce Burton Awrey.

L'honorable M. Dandurand, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente son premier rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 262,
Le mercredi, 5 mars 1924.

Le comité de Sélection, chargé de nommer les sénateurs pour faire partie des différents comités permanents de la session actuelle, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été nommés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir:—

COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Son Honneur le président et les honorables messieurs Bennett, Bolduc, Chapais, David, Gillis, Gordon, Griesbach, Hardy, Laird, McHugh, McLennan, Poirier, Taylor, Thibaudeau, Turriff et Webster (Brockville).—17.

COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS

Les honorables messieurs Aylesworth, (Sir Allen), Chapais, Côté, Dessaulles, DeVeber, Donnelly, Farrell, Green, Legris, McCall, McDonald, McLean, McLennan, Pardee, Pope, Robertson, Sharpe, Thibaudeau, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke).—21.

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS

Les honorables messieurs Fowler, Hardy, Lavergne, Macdonell, Martin, Tanner, Tessier, Willoughby et Yeo.—9.

COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE

Les honorables messieurs Aylesworth (Sir Allen), Beaubien, Béique, Belcourt, Bennett, Black, Casgrain, Curry, Dandurand, Daniel, Fisher, Foster (Alma), Laird, L'Espérance, Lougheed (Sir James), McLennan, McMeans, Planta, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moose Jaw), Schaffner, Smith, Tanner, Taylor, Tessier, Todd, Turriff, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman) et Willoughby.—32.

COMITÉ DES CHEMINS DE FER, DES TÉLÉGRAPHES ET DES HAVRES

Les honorables messieurs Barnard, Beaubien, Béique, Blain, Bolduc, Bourque, Bradbury, Calder, Casgrain, Crowe, Dandurand, David, Daniel, DeVeber, Donnelly, Farrell, Foster (Alma), Foster (Sir George), Fowler, Girroir, Gordon, Green, Hardy, Kempt (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, McCall, McDonald, McHugh, Michener, Mitchell, Murphy, Pardee, Poirier, Pope, Prowse, Reid, Robertson, Ross (Middleton), Ross (Moose Jaw), Sharpe, Stanfield, Turgeon, Watson et Webster (Stadacona).—50.

COMITÉ DES BILLS PRIVÉS

Les honorables messieurs Barnard, Béique, Belcourt, Bénard, Black, Boyer, Calder, Cloran, David, Farrell, Girroir, Griesbach, Harmer, Legris, Lynch-Staunton, McCoig, McCormick, McHugh, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Tanner, Todd et Wilson.—25.

COMITÉ DE RÉGIE INTERNE ET DES DÉPENSES IMPRÉVUES

Les honorables messieurs Bennett, Blain, Bolduc, Bostock (Président), Bradbury, Chapais, Daniel, Farrell, Fisher, Fowler, Gordon, L'Espérance, Legris, Lougheed (Sir James), McCoig, McLean, Michener, Montplaisir, Pope, Prowse, Ross (Middleton), Sharpe, Tessier, Watson et Webster (Brockville)—25.

COMITÉ DES FINANCES

Les honorables messieurs Béique, Dandurand, Foster (Alma), Foster (Sir George), Hardy, Kemp (Sir Edward), L'Espérance, Lougheed (Sir James), Martin, McLean, Michener, Ross (Middleton), Ross (Moose Jaw), Smith, Turgeon, Watson et White (Inkerman).—17.

COMITÉ DES DÉBATS ET DES COMPTES RENDUS

Les honorables messieurs Blondin, Boyer, Côté, Dandurand, Gillis, Hardy, L'Espérance, Poirier et White (Inkerman).—9.

COMITÉ DES DIVORCES

Les honorables messieurs Barnard, Fisher, Lougheed (Sir James), McCoig, Mulholland, Shaffner, Turriff, Watson et Willoughby.—9.

COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Les honorables messieurs Béique, Belcourt, Black, Boyer, Crowe, King, McCoig, Ross (Middleton) et Smith.—9.

COMITÉ DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Les honorables messieurs Calder, Dandurand, Dessaulles, Macdonell, McDonald, McMeans, Prowse, Robertson et Sharpe.—9.

COMITÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Les honorables messieurs Foster (Sir George), Girroir, McCormick, McLean, Mitchell, Shaffner, Stanfield, Tessier et Thibaudeau.—9.

COMITÉ DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE ET DE L'INSPECTION DES ALIMENTS

Les honorables messieurs Belcourt, Bourque, Daniel, David, DeVeber, Murphy, Reid, Schaffner et Wilson.—9.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL

Les honorables messieurs Belcourt, Bénard, Bolduc, Dessaulles, Donnelly, Foster (Alma), Lougheed (Sir James), Roche et Yeo.—9.

COMITÉ DES ÉDIFICES ET DES TERRAINS PUBLICS

Les honorables messieurs Casgrain, Côté, Forget, Fowler, Harmer, Lougheed (Sir James), McLennan, Mulholland, O'Brien et Watson.—9.

COMITÉ CONJOINT DU RESTAURANT

Son Honneur le Président, les honorables messieurs Blain, Green, Hardy, Lougheed (Sir James), Sharpe et Watson.—7.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est
Ordonné que la règle 23*a* soit suspendue relativement à la motion, pour ajouter la règle 105*a* proposée aux règles du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la troisième session du quatorzième parlement et sur la motion de l'honorable M. Pardee, secondée par l'honorable M. Côté, qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement.

Après débat,
Sur motion de l'honorable Sir George Foster, il est
Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 4

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi 6 mars 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Béique
Belcourt
Bénard
Bennett
Black
Blain
Blondin
Bolduc
Bourque
Boyer
Bradbury
Casgrain
Chapais
Cloran
Côté
Dandurand
Daniel
David
Dessaulles
De Veber
Donnelly
Farrell
Fisher
Foster
Foster (Sir George)
Girroir
Green
Hardy
Harmer
King
Lavergne
Legris
L'Espérance
Lougheed (Sir James)
Lynch-Staunton
Macdonell
Martin
McCall
McCoig
McCormick
McHugh
McDonald
McMeans
McLean
Mulholland
Murphy
Michener
Pardee
Planta
Poirier
Pope
Prowse
Robertson
Ross (Middleton)
Ross (Moose Jaw)
Schaffner
Smith
Sharpe
Stanfield
Tanner
Tessier
Thibaudeau
Todd
Turgeon
Watson
Turriff (Brockville)
Webster
White (Inkerman)
White (Pembroke)

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Green:—

Tony Bazar, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Bazar.

La Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—

Mabel Peters, d'Ottawa, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ernest John Joseph Peters.

William Thomas Trott, d'Ottawa, Ontario, jardinier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eva Bessie Awcock Trott.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

La *Travellers Life Assurance Company of Canada*, demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de "*Montreal Life Insurance Company*.

La *General Animals Insurance Company of Canada*, demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de "*Canadian General Insurance Company*", et à d'autres fins.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. BLAIN,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Poirier, du Comité permanent du compte rendu des débats, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent du compte rendu des débats a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

PASCAL POIRIER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. De Veber, du Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente son premier rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments a l'honneur de présenter son premier rapport.
Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

L. GEO. DE VEBER,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres pour toute fins, y compris l'audition des témoignages donnés sous serment, concernant les faits allégués dans les pétitions des personnes en instance de divorce.

2. Votre comité recommande aussi que, en conséquence du grand nombre d'avis de demandes de divorces qui ont été donnés, il ait la permission de siéger pendant tous les ajournements du Sénat, et aussi pendant les séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES LOUGHEED,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Watson, du Comité permanent des édifices et terrains publics, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des édifices et terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. WATSON,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Belcourt, du Comité permanent de l'agriculture et des forêts, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent de l'agriculture et des forêts a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

N. A. BELCOURT,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dandurand, président du Comité permanent des banques et du commerce présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dandurand, du Comité permanent des finances, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262.
LE JEUDI, 6 MARS 1924.

Le Comité permanent des finances a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dandurand, du Comité permanent de l'immigration et du travail, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262.
LE JEUDI, 6 MARS 1924.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dandurand, du Comité permanent du commerce extérieur et des relations commerciales du Canada, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262.
LE JEUDI, 6 MARS 1924.

Le Comité permanent du commerce extérieur et des relations commerciales du Canada a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dandurand, du Comité permanent de l'administration du service civil, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262.
LE JEUDI, 6 MARS 1924.

Le Comité permanent de l'administration du service civil a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Rapport annuel de la Commission des chemins de fer, 1923. Volumes I et II. (*Documents parlementaires, 1924, No 33*).

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que les sénateurs désignés dans le rapport du Comité de sélection, pour former les différents comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les différents comités dont ils sont nommés membres dans ledit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront renvoyés de temps à autre et pour faire rapport; et le Comité des ordres permanents est autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents lorsque requis; et aussi que le Comité de régit interne et comptes imprévus ait le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière affectant l'économie interne du Sénat sur laquelle Son Honneur le Président n'est pas appelé à agir par la *Loi du Service civil*, et que ce comité fasse rapport de sa prise en considération à la Chambre avant d'agir.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Bennett, Bolduc, Chapais, David, Gillis, Gordon, Griesbach, Hardy, Laird, McHugh, McLellan, Poirier, Taylor, Thibaudeau, Turriff et Webster (Brockville), ont été nommés pour composer un comité [illegible] d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur ladite bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Aylesworth (Sir Allen), Chapais, Côté, Dessaulles, de Veber, Donnelly, Farrell, Green, Legris, McCall, McDonald, McLean, McLennan, Pardee, Pope, Robertson, Sharpe, Thibaudeau, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Blain, Green, Hardy, Lougheed (Sir James), Sharpe et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que, en conformité des dispositions de l'article 38A du chapitre 68 du Statut de 1923, intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", ce qui suit soit ajouté aux Règles du Sénat comme Règle 105A:

INDEMNITE DE SESSION

"105A. (1) Pour avoir droit à son indemnité de session établie sur le pied de l'indemnité intégrale, un sénateur doit assister à une séance du Sénat pendant au moins les deux tiers des jours de séance du Sénat.

(2) Une déduction au taux de ving-cinq dollars par jour sera opérée pour chaque jour d'absence d'un sénateur à une séance du Sénat durant les deux dernières semaines d'une session du Parlement."

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la troisième session du quatorzième parlement et sur la motion de l'honorable M. Pardee, secondée par l'honorable M. Côté, qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin de remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement.

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Après débat,

Sur motion de l'honorable Bennett, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 5

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

VENDREDI, 7 MARS 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt
Bénard
Bennett
Black
Blain
Blondin
Bolduc
Bourque
Boyer
Bradbury
Chapais
Cloran
Côté
Dandurand
Daniel
David
Dessaulles
De Veber
Donnelly
Farrell
Fisher
Foster
Foster (Sir George)
Girroir
Green
Hardy
Harmer
King
Lavergne
Legris
L'Espérance
Lougheed (Sir James)
Lynch-Staunton
Macdonell
Martin
McCall
McCormick
McDonald
McHugh
McLean
McMeans
Michener
Mulholland
Murphy
Pardee
Planta
Poirier
Pope
Prowse
Robertson
Ross (Middleton)
Ross (Moose Jaw)
Schaffner
Sharpe
Smith
Stanfield
Tanner
Tessier
Thibaudeau
Todd
Turgeon
Turriff
Watson
Webster (Brockville)
White (Inkerman)
White (Pembroke)

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Bennett:—
Nelson Ball, de la ville d'Orillia, Simcoe, Ontario, pharmacien, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mina E. Ball.

L'honorable M. Dandurand, du Comité spécial institué pour faire enquête sur l'efficacité du service civil, présente son premier rapport.
Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 262.
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le comité spécial institué pour faire enquête sur l'efficacité du service civil, le nombre de personnes employées et la possibilité de réduire ce nombre d'employés de façon à réaliser une économie, etc., a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq (5) membres.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,

Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que la règle 23e soit suspendue relativement audit rapport.
Ledit rapport est alors adopté.

Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est
Ordonné que le très honorable Sir George Foster et l'honorable M. L'Espérance soient nommés membres du comité spécial institué pour faire enquête sur l'efficacité du service civil.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion:—
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

Au général Son Excellence, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

La question de concours étant posée sur ladite motion elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné que ladite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité permanent des Divorces.

Ledit rapport est adopté.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le Sénat, quand il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'au mardi le 1er avril, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 6

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Huit heures du soir.

MARDI 1er AVRIL 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
Kemp, (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat que le greffier a reçu un certificat du Secrétaire d'Etat du Canada, pour faire connaître que Andrew Haydon, écuyer, a été appelé au Sénat.

Ledit certificat est alors lu par le greffier comme suit:

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du dixième jour de mars, A.D., mil neuf cent vingt-quatre (1924), Andrew Haydon, écuyer, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province d'Ontario.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

OTTAWA, 15 mars 1924.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable Andrew Haydon, est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Watson et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce du Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Andrew Haydon, de la cité d'Ottawa, dans Notre Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée,

chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce dixième jour de mars, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-quatre et de Notre Règne la quatorzième.

Par ordre,

A. B. Copp,

Secrétaire d'Etat du Canada.

L'honorable M. Haydon, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Haydon a fait et signé la déclaration prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la Table:—

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

La Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne.

J. M. Eagle, de Sarnia, Ontario, (Free Methodist Church in Canada).

Par l'honorable M. Robertson:—

La Detroit River Tunnel Company et la Michigan Central Railway Company.

La Canada Southern Railway Company et la Michigan Central Railroad Company.

L'Eglise presbytérienne du Canada, l'Eglise méthodiste, et l'Union congrégationaliste du Canada.

Par l'honorable M. Belcourt:—

Thomas William Pritchard, de New-York, Etats-Unis d'Amérique (Brevet).

Par l'honorable M. Foster (Alma):—

George E. Perry et autres, de Toronto, (Dominion Electric Protection Company).

Par l'honorable M. Gordon:—

La Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James.

Par l'honorable M. Willoughby:—

De Sydney Charles Tweed, de Toronto et d'autres, d'autres lieux. (Merchants Casualty Assurance Company).

Par l'honorable M. Blain:—

Antonio Pietranglo, de Toronto, Ontario, colporteur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rebecca Margaret Pietranglo.

Anna McGeachey, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Percy McGeachey.

Lunetta Elmira Hay, de la ville de Listwell, comté de Perth, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George A. Hay.

Herman Kleinsteuber, du township de Hallowell, comté de Prince-Edward, Ontario, jardinier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jettie Russell Kleinsteuber.

Wilhelmina Aird McKay, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert McKay.

Jessie Ruth Haverson, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Percival Haverson.

John Henry Smith, de la ville de Meaford, comté de Grey, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Lorraine Smith.

Jacqueline Phœbe Gibbs, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Joseph Gibbs.

Charles Dawson Carlyle, de la ville de Meaford, comté de Grey, Ontario, artisan, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Pearl Carlyle.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—

Dorothea Wilhelmina Reynolds, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georges Beresford Reynolds.

Margaret Johnston, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William James Johnston.

Hilda Girdler, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Edward Girdler.

Earl James Sharpe, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laura Mabel Sharpe.

Albert Joseph Phillips, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Geraldine Nora Phillips.

Emma Doris Perley, de Rockcliffe, dans le comté de Carleton, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Gordon Perley.

Béatrice F. Mastron, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Victor O. Mastron.

Harold Adrian Proctor, de la ville de Timmins, Ontario, agent, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Euphrasia Proctor.

Mary Elizabeth Milne, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Andrew Milne.

Alyce Wilson, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles James Wilson.

Guy Barrington Hutchings, de Toronto, Ontario, banquier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Morris Erwin Hutchings.

Edythe Kathleen Victoria Canniff, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Lawrence Canniff.

Ella S. Burkholder, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wilfred E. Burkholder.

Albert Francis Ray, de Toronto, Ontario, peintre, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Olive Ray.

Par l'honorable M. Green:—

Harry Charles Arthur, de Hamilton, Ontario, employé de fabrique, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rhoda Gwendolen Arthur.

Alma Ducharme Mullins, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daniel Léon Mullins.

Margaret Hickey, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Henry Hickey.

Par l'honorable M. McCall:—

James Koniaris, de Toronto, Ontario, marchand, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georgina Koniaris.

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

Janet Ferguson, de Kingston, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Dalglish Ferguson.

Lester Ernest Greenwood, de Toronto, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Greenwood.

Par l'honorable M. Willoughby:—

John Henry Kirkwood, de Toronto, Ontario, chauffeur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Ann Kirkwood.

Par l'honorable M. Sharpe:—

Ella Vear, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert Arthur Vear.

Par l'honorable M. Pope:—

Rebecca Messer, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William George Messer.

Par l'honorable M. Robertson:—

Rosie Race, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Race.

Par l'honorable M. Turriff:—

William Smith Scott, du township de East Whitby, dans le comté d'Ontario, dans la province d'Ontario, cultivateur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Alstyne Scott.

La pétition suivante est lue et reçue:—

La Compagnie de chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, demande de prolonger le délai fixer pour l'achèvement de son entreprise.

Son Honneur le Président informe le Sénat que, en conformité de la règle 103, le greffier du Sénat a déposé sur la Table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

Ordonné que lesdits comptes et pièces justificatives soient renvoyés au Comité permanent de Régie interne et des Dépenses imprévues du Sénat.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 148.
MARDI, 1ER AVRIL 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Votre comité en conformité de la résolution de votre honorable Chambre du quatre mars 1924, a pris en considération la pétition d'Alfred William Kelly, de Toronto, Ontario, demandant de lui rembourser les droits payés à la dernière session du Parlement.

Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis,

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—
Règlements de la radiotélégraphie, amendements.
(*Documents parlementaires, 1924, No 87a*)

Rapport du ministère de la Défence nationale (édition française), pour l'exercice clos le 31 mars 1923.
(*Documents parlementaires, 1924, No 17*)

Décret du conseil No C.P. 420 du 12 mars 1924, modifiant les règlements pour l'organisation et la conduite des officiers des Réserves de la Marine royale canadienne.
(*Documents parlementaires, 1924, No 67a*)

Liste des baux des licences des permis ou autres droits retranchés en vertu de l'article 3 de la Loi des avis de résiliation des baux des terres fédérales, 1922.
(*Documents parlementaires, 1924, No 92*)

Règlements concernant les sauvages.
(*Documents parlementaires, 1924, No 95*)

Etat des remises de ventes des terres des sauvages faites en vertu de la loi.
(*Documents parlementaires, 1924, No 96*)

Etat relatif à la zone de chemin de fer, ordres en conseil.
(*Documents parlementaires, 1924, No 94*)

Etat des règlements en vertu de la Loi de Réclamations.
(*Documents parlementaires, 1924, No 93*)

Réponse à un ordre du Sénat du 27 juin 1922, pour un état indiquant:—

1. Quelles catégories d'individus, autres que les employés des chemins de fer et les personnes autorisées par la Loi des pensions, chapitre 43 des Statuts de 1919, reçoivent ou ont droit de recevoir des pensions ou allocations de retraite de la part du gouvernement du Canada?

2. Dans quels cas, s'il y a lieu, les personnes admises à ces pensions ou à ces allocations de retraite y contribuent-elles, et quelle est la proportion de leur contribution respective?

3. Quelles lois et quels décrets ministériels autorisent et régissent respectivement ces pensions et allocations de retraite?

(*Documents parlementaires, 1924, No 129*)

Etat détaillé des obligations et garanties enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat.

(*Documents parlementaires, 1924, No 90*)

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des brevets (version française)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (13) intitulé: "Loi modifiant la Loi des fruits (version française)", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (20) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1925", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Chambre des Communes,
Lundi, 24 mars 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Beaubien, Béland, Carmichael, Deslauriers, Euler, Garland (Carleton), Gauvreau, Good, Gouin (sir Lomer), Hopkins, King Mackenzie (York), Lapointe, Lovett, Meighen, Pritchard, Robinson, Ross (Kingston), Sheard, Sinclair (Oxford), Steedsman et Walsh membre d'un

comité qui assistera Son Honneur l'Orateur dans la direction de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont en jeu, et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier de la Chambre.

Ordonné qu'il soit déposé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 24 mars 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre s'unit au Sénat pour former un comité conjoint des impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: MM. Baldwin, Charters, Chevrier, Coote, Euler, Fansher, Gauvreau, Hocken, Humphrey, Jones, MacKelvie, McConica, Malcolm, Marcil (Bonaventure), Michaud, Murdock, Preston, Prévost, Raymond, Rinfret, Robichaud, St-Père, et Thurston, agiront au nom de la Chambre comme membres dudit comité conjoint des impressions du Parlement.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier de la Chambre.

Ordonné qu'il soit déposé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 1er avril 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Anderson, Bancroft, Gordon, Logan, Papineau, Rinfret, Vien, Wallace et Wilson, pour assister Son Honneur M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre, et pour agir en qualité de membres d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet du restaurant.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier de la Chambre.

Ordonné qu'il soit déposé

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

Chambre des Communes,

Vendredi, 21 mars 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a adopté la Résolution suivante:

"Il est résolu par..........la Chambre des Communes qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la convention intervenue entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis d'Amérique, et signée à Washington le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-quatre, à l'effet d'éviter les difficultés qui pourraient survenir entre eux au sujet des lois en vigueur aux Etats-Unis relativement aux breuvages alcooliques, convention dont copie a été soumise au Parlement", et demandant que Leurs Honneurs s'unissent à la Chambre pour approuver la convention ci-dessus.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier de la Chambre.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 7

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 2 avril 1924

Les membres présents sont: —

L'honorable N. A. BELCOURT, faisant fonction de président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,

Le greffier à la table, informe le Sénat que Son Honneur le Président a été inévitablement retenu, et ne peut pas assister à la séance.

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Beaubien propose
Que pendant l'absence inévitable de Son Honneur le Président, l'honorable M. Belcourt soit nommé président.
La question de concours étant posée sur ladite motion, le greffier déclare qu'elle est résolue dans l'affirmative.
Alors l'honorable M. Belcourt prend place au fauteuil.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. David pour l'honorable M. Belcourt:—
The Ottawa Electric Railway Company.

Par l'honorable M. Willoughby:—
La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par l'honorable M. Lynch-Staunton:—
T. Eaton General Assurance Company.

Par l'honorable M. Pardee:—
The Imperial Underwriters Association of Canada.

Par l'honorable M. Crowe:—
The Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.

Par l'honorable M. Bennett:—
Hilda Maud Ward, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Arthur Ward.
Annie Thirde, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Thirde.
Nora Pearce, de Hazelbury Farm R.M.D., Aurora, comté de York, Ontario, demande l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Herbert James Pearce.

Par l'honorable M. Bradbury:—
Arthur Robert Ascough, du township de Jaffrey, dans le district de Kenora, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Ascough.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—
Louise Powell, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Powell.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son troisième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Ce mardi, 1er avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport, comme suit:—
1. Relativement à la pétition de Harriet Bertha Wiser, de la ville de Prescott dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve

son mariage avec Isaac Philip Wiser, de ladite ville, manufacturier, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Ce mardi, 1er avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Theresa Agnes Sprague, du township de Cornwall, dans le comté de Stormont, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Henry Sprague, de la cité de Toronto, dans ladite province, mécanicien de machines fixes, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Ce mardi, 1er avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jessie Maria Watchorn, of Morin Heights, dans le comté d'Argenteuil, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank A. Watchorn, de la ville de Pembroke, dans la province d'Ontario, boucher, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit: —

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Ce mardi, 1er avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Terry Andrea Maxwell Bruce, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rupert Goff Bruce, de la cité de Toronto, manufacturier, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Ce mardi, 1er avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Esther Mary Edwardes St. George, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frank Townsend St. George, dans ladite cité de Montréal, gérant, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Ce mardi, 1er avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rilla May Freeman de la cité de Peterborough, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Metcheler Freeman, autrefois de ladite cité, artisan, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Ce mardi, 1er avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mabel Peters, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ernest John Joseph Peters, de la ville de Mimico, dans la province d'Ontario, peintre, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre le dit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre Comité recommande que le délai fixé pour recevoir les pétitions pour bills privés soit prolongé au jeudi, 15 mai prochain.

Que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé au jeudi, 22 mai prochain.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou d'un comité spécial sur un bill privé soit prolongé au jeudi, 5 juin prochain.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER.
Président.

Avec la permission du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des ordres permanents, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des ordres permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre Comité a examiné les requêtes suivantes, et il a trouvé suffisants les avis donnés dans chaque cas.

"The Travellers Life Assurance Company" demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de "Montreal Life Insurance Company".

"The General Animal Insurance Company of Canada" demande une loi qui change son nom en celui de "Canadian General Insurance Company" et à d'autres fins.

"La Esquimalt and Nanaimo Railway Company" demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:—

Copie d'un accord entre Sa Majesté le Roi et le Président des Etats-Unis relative aux lois en vigueur aux Etats-Unis au sujet des boissons alcooliques.

Ordonné que ledit accord soit imprimé dans les procès verbaux.

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Dominions britanniques d'outre-mer, Empereur des Indes;

Et le président des Etats-Unis d'Amérique;

Voulant éviter toutes difficultés pouvant survenir entre eux à propos des lois en vigueur aux Etats-Unis au sujet des boissons alcooliques;

Ont décidé de conclure un accord à cet effet;

Et ont choisi comme plénipotentiaires:

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Dominions britanniques d'outre-mer, Empereur des Indes;

Le très honorable Sir Auckland Campbell Geddes, G.C.M.G., K.C.B., son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique;

Le président des Etats-Unis d'Amérique;

Charles Evans Hughes, secrétaire d'Etat des Etats-Unis;

Qui, après avoir présenté leurs lettres de créances faites en bonne et due forme, ont décidé ce qui suit:

ARTICLE I

Les Hautes Parties contractantes déclarent qu'elles ont la ferme intention de maintenir le principe que 3 milles marins de la côte vers la haute mer et mesurés à marée basse constituent les bonnes limites des eaux territoriales.

ARTICLE II

Sa Majesté britannique consent à ne pas s'opposer à ce que les représentants des Etats-Unis, de ses territoires ou possessions, montent, en dehors des limites des eaux territoriales, à bord de navires appartenant à des particuliers et battant pavillon britannique, afin de pouvoir interroger les passagers et membres de l'équipage et examiner les livres de bord pour savoir si le navire où ceux qui sont à bord essayent d'introduire ou ont introduit des spiritueux aux Etats-Unis, dans ses territoires ou possessions en violation des lois qui y sont en vigueur. Si les réponses données et l'examen des livres de bord prêtent raisonnablement à soupçons, on pourra donner ordre de fouiller le navire.

(2) Si l'on a raison de croire que le navire a commis, commet ou essaye de commettre une infraction aux lois des Etats-Unis, de ses territoires, ou possessions, interdisant l'importation des spiritueux, il pourra être saisi et emmené dans un port des Etats-Unis, de ses territoires ou pessessions, pour adjudication conformément à telles lois.

(3) On ne pourra pas exercer les droits conférés par cet article à une distance de la côte des Etats-Unis, de ses territoires ou possessions, supérieure à celle que peut parcourir en une heure les navires soupçonnés d'essayer de commettre le délit. Cependant, dans le cas où les spiritueux doivent être transportés aux Etats-Unis, dans ses territoires ou possessions, sur un autre navire que celui qui a été abordé et fouillé, ce sera la vitesse de cet autre navire et non pas celle du premier qui devra fixer la distance de la côte à laquelle on pourra exercer les droits conférés par cet article.

ARTICLE III

Aucune pénalité ou confiscation d'après les lois des Etats-Unis ne pourra être imposée ou faite dans le cas de spiritueux, de navires ou de personnes transportant tels spiritueux, lorsque ces spiritueux sont enregistrés comme vivres de mer ou comme cargaison à destination d'un port étranger aux Etats-Unis, à ses territoires ou possessions ou passant par ses eaux territoriales, le transport de tels spiritueux tombant sous le coup de la loi qui régit actuellement le passage en transit de ces spiritueux dans le canal de Panama, à la condition que ces spiritueux soient tenus constamment sous scellés pendant tout le temps que le navire qui les transporte demeure dans lesdites eaux territoriales et qu'aucune partie de ces spiritueux ne soit en aucun temps ou lieu déchargée aux Etats-Unis, dans ses territoires ou possessions.

ARTICLE IV

Toute réclamation de la part d'un navire britannique pour dédommagements sous prétexte qu'il a subi des pertes ou des avaries par suite d'excès de zèle dans l'exercice des droits conférés par l'article II de ce traité ou sous prétexte qu'on ne lui a pas accordé le bénéfice de l'article III, sera soumise, pour examen conjoint, à deux personnes, dont une sera nommée par chacune des hautes parties contractantes.

Les recommandations contenues dans chacun de ces rapports conjoints seront mises à exécution. S'il est impossible de rédiger un rapport conjoint, la réclamation sera soumise à la Commission des réclamations, instituée d'après les dispositions de l'accord pour le règlement des réclamations pécuniaires en suspens signé à Washington le 18 août 1910, mais il ne sera pas nécessaire que la réclamation soit, avant d'être soumise au tribunal, inclue dans une liste de réclamations arrêtée de la façon ci-prévue.

ARTICLE V

Le Traité devra être ratifié et sera en vigueur pour une période d'une année à compter de la date de l'échange des ratifications.

Trois mois avant l'expiration de ladite période d'une année, l'une ou l'autre des Hautes Parties contractantes pourra donner avis de son intention de proposer des modifications aux conditions du Traité.

Si ces modifications n'ont pas été approuvées avant l'expiration du terme d'une année mentionnée ci-dessus, le Traité deviendra caduc.

Si ni l'une ni l'autre des parties ne donne avis de son intention de proposer des modifications, le Traité restera en vigueur pour une autre année et ainsi de suite automatiquement, mais toujours avec le droit pour chacune des parties, à chaque période d'une année, de proposer, trois mois avant son expiration tel que prévu, ci-dessus, des modifications au Traité et avec la stipulation que si ces modifications ne sont pas approuvées avant la fin de la période d'une année, le Traité deviendra caduc.

ARTICLE VI

Au cas où l'une ou l'autre des Hautes Parties contractantes ne pourrait, par suite d'une décision judiciaire ou d'un acte législatif, mettre à exécution toutes les dispositions du présent Traité, ledit Traité deviendra automatiquement caduc et à compter de cette date ou de celle à laquelle le Traité cessera d'être en vigueur, chacune des Hautes Parties contractantes jouira des droits qu'elle aurait eus si ce Traité n'avait pas été conclu.

Le présent Accord devra être dûment ratifié par Sa Majesté britannique et par le président des Etats-Unis d'Amérique, par et avec l'avis et le consentement du Sénat de ce pays; et les ratifications devront être échangées à Washington dans le plus bref délai possible.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Accord en double et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en la cité de Washington ce vingt-troisième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre.

(Sceau) (Signé) A. C. GEDDES.
(Sceau) (Signé) CHARLES EVANS HUGHES.

Résolu,—Qu'il est bon que le Parlement approuve l'Accord entre Sa Majesté et le président des Etats-Unis d'Amérique signé à Washington le vingt-troisième jour de janvier mil neuf cent vingt-quatre, dans le but d'éviter toutes difficultés pouvant survenir entre eux à propos des lois en vigueur aux Etats-Unis au sujet des boissons alcooliques, dont copie a été soumise au Parlement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 8

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 3 avril 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bolduc,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose-Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Pope:—

Victoria Stella Haswell, de Toronto, Ontario, garde-malade, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Haswell.

Florence Rathburn, de la ville de Lindsay, Ontario, sténographe, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman LeRoy Rathburn

Mary Ellen McClelland, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Garnet Wilson McClelland.

Par l'honorable M. Green:—

Florence Mitchell, de Toronto, Ontario, marchand, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Mitchell.

Elgin Caughey, de la ville d'Oshawa, hôtelier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sara Helen Caughey.

Par l'honorable M. Lynch-Staunton:—

La Northern Life Assurance Company of Canada.

A. E. Lawson, de Winnipeg, Manitoba, et d'autres, d'autres lieux. (The Life Underwriters' Association of Canada).

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne demande du délai pour l'exécution de ses travaux.

La Detroit River Tunnel Company et la Michigan Central Railroad demande l'adoption d'une loi qui autorise la Michigan Central Railroad Company à transporter, céder, transférer, sous-louer ses droits, ses intérêts, etc., à la Canada Southern Railway Company.

L'église presbytérienne en Canada et l'Union des Congrégationalistes du Canada demandent d'être constitués en corporation et en corps politique sous le nom de "The United Church of Canada".

J. M. Eagle, de Sarnia, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de "The Free Methodist Church of Canada in Canada".

Thomas William Pritchard, de New-York, E.-U. d'Amérique, demande l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à accepter le paiement de certains honoraires et à prolonger le délai pour la manufacture de certains procédés de distillation, en conformité d'un brevet accordé audit Thomas William Pritchard.

George D. Perry et d'autres, de Toronto, demandent une charte sous le nom de "Dominion Electric Protection Company".

La Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la baie de James, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des débentures.

Sydney Charles Tweed, de Waterloo, Ontario, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de "Merchants' Casualty Insurance Company".

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lucy Elizabeth Smith, de la ville de North-Bay, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bleakney Smith, autrefois de ladite ville, journalier, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de William Thomas Trott, d'Ottawa, Ontario, jardinier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eva Bessie Awcock Trott, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Walter Scott Miller, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, machiniste, demandant l'adoption d'une loi qui

dissolve son mariage avec Bertha May Miller, demeurant actuellement dans la cité de Providence, dans l'Etat du Rhode-Island, l'un des Etats-Unis d'Amérique, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de copies de toute la correspondance et des autres rapports, reçus par le gouvernement du Canada, ou par un membre du gouvernement, au cours de l'année 1923 ou depuis lors, du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou de sa part, relativement au transport ou aux affaires commerciales, économiques ou aux autres questions d'intérêt public pour cette province, y compris toute demande d'enquête sur les questions susdites—et aussi de la correspondance et des rapports du gouvernement du Canada ou de l'un de ses membres en réponse à de telles représentations ou requêtes.

Sur motion du très honorable sir George Foster, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un document faisant connaître:

Le congé que les autorités de la Douane ont délivré aux navires de quinze cents tonnes et moins pour l'exportation de liqueurs enivrantes du Canada dans l'année civile 1923, et mentionnant, suivant les provinces, le port d'où le congé a été délivré et le pays de destination, ainsi que le tonnage de chaque navire ayant obtenu ce congé, la qualité et la nature des liqueurs indiquées, leur valeur et le droit de douane acquitté ou remis dans chaque cas, le montant et la nature de la garantie acceptée par le gouvernement afin d'assurer que les exportations étaient de bonne foi, le nom des navires et la date du départ du port canadien, de même que la date de la prochaine déclaration d'entrée de ces navires au Canada, les ports étrangers d'où ils ont obtenu congé, et le nom, dans chaque cas, du douanier qui a délivré le congé des ports canadiens.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middleton), il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie des accords intervenus entre le National-Canadien et les Fraternités ou organisations des employés des chemins de fer, et d'une copie d'un borderaeau de paye sous le régime de chaque accord pour la division de l'Atlantique.

L'honorable M. Turriff propose:—

1. Que de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatre.

2. Que cette diminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans la représentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand ils auront atteint l'âge de...... ans.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le débat soit ajourné à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4), intitulé: "Loi modifiant la loi des brevets (version française)," est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit étudié en comité général maintenant.

Le Sénat, conformément à l'ordre, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance et,

L'honorable M. Belcourt, fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (12), intitulé: "Loi modifiant la loi des pénitenciers", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13), intitulé: "Loi modifiant la Loi des fruits (version française)", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit étudié en comité de toute la Chambre maintenant.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. David, fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (20), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1925", étant lu, il est

Proposé que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Six heures ayant sonné Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Après débat.

Ledit bill est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24*a* et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent des divorces auquel a été soumis la pétition de Alfred William Kelly, demandant le remboursement des honoraires parlementaires payés durant la session de 1923.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes priant le Sénat de se joindre avec cette Chambre dans l'approbation de la convention intervenue entre Sa Majesté et le président des Etats-Unis d'Amérique, et signée à Washington le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-quatre, à l'effet d'éviter les difficultés qui pourraient survenir entre eux au sujet des lois en vigueur aux Etats-Unis relativement aux breuvages alcooliques, convention dont copie a été soumise au parlement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 9

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 4 avril 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed, (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,

PRIÈRES.

Son Honneur le Président présente au Sénat le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général sous son seing manuel.

Honorables Messieurs du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

BYNG DE VIMY.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 3 avril 1923.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Barnard:—
The Canadian Sumner Iron Works Limited (Brevet).

Par l'honorable M. Beaubien:—
L'Alliance Nationale.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—
Wilhelmine Christina Slater, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold George Slater.

Florence Roberts, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred John Roberts.

Hugh Allan MacDonald, de Toronto, Ontario, vendeur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daisy Agnes MacDonald.

Par l'honorable M. Blain:—
Angus Martin, de Toronto, Ontario, ouvrier en fer, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marguerite Martin.

Stanley George Harris, de Toronto, Ontario, chauffeur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Celia Harris.

Par l'honorable M. Watson, pour l'honorable M. McCoig:—
Helen Tuer, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Joseph Tuer.

Emily Elizabeth Reeder, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Reeder.

Par l'honorable M. Todd:—
Marjorie MaHaffy Cox, de la ville de Pointe Claire, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Edward Cox.

Par l'honorable M. White (Pembroke):—
Katherine Gossage, de Kingston, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Gossage.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La Ottawa Electric Railway Company, demande l'adoption d'une loi qui ratifie et confirme un accord entre ladite compagnie et la corporation de la cité d'Ottawa.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour achever certaines lignes de sa voie ferrée.

La T. Eaton General Insurance Company, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir l'autorisation d'exercer son entreprise.

L'Imperial Underwriters' Corporation demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de "Imperial Insurance Company".

La Burrard Inlet and Bridge Company, demande l'adoption d'une loi qui lui accorde le pouvoir d'établir d'autres câbles et conduits, et à d'autres fins.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Luella Patterson Kelly, de la cité de Kingston, dans la province d'Ontario, couturière, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daniel Lyon Kelly, de la cité de Toronto, dans ladite province, forgeron, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissousoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Albert Lawrence, de la cité de Toronto, Ontario, examinateur de chaudières, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertrude Lawrence, de ladite cité, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 1er avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Isabella Guild, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, garde-malade, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Mitchell Guild, de la ville de Dundas, dans la province de l'Ontario, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Caroline Dooley, de la ville de Brockville, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred William Dooley, actuellement de la cité de Toronto, dans ladite province, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de copies de toutes les règles et recommandations faites par la Commission du Service civil durant l'année 1919 et depuis lors, relativement aux heures de travail du Service civil à Ottawa; et de tous les arrêté ministériels se rapportant à ces règles ou recommandations, ainsi que de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la Commission du Service civil au sujet de ces règles et recommandations.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Harriet Bertha Wise avec les témoignages rendus devant ledit comité étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Theresa Agnes Sprague, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Jessie Maria Watchorn, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Terry Andrea Maxwell Bruce, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Esther Mary Edwardes St. George, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est
Ordonné, sur division, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Rilla May Freeman, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est
Ordonné, sur division, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mabel Peters, avec les témoignages rendus devant ledit comité, étant lu, il est
Ordonné, sur division, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges" étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis au mardi vingt-deuxième jour d'avril courant.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes priant le Sénat de se joindre à cette Chambre dans l'approbation de la convention intervenue entre Sa Majesté et le président des Etats-Unis d'Amérique, et signée à Washington le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-quatre, à l'effet d'éviter les difficultés qui pourraient survenir entre eux au sujet des lois en vigueur aux Etats-Unis relativement aux breuvages alcooliques, convention dont copie a été soumise au parlement.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est
Résolu que le Sénat se joigne à la Chambre des Communes dans l'approbation de la convention intervenue entre Sa Majesté et le président des Etats-Unis d'Amérique, et signée à Washington le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-quatre, à l'effet d'éviter les difficultés qui pourraient survenir entre eux au sujet des lois en vigueur aux Etats-Unis relativement aux breuvages alcooliques, convention dont copie a été soumise au parlement, en insérant dans ladite résolution les mots "le Sénat et" dans l'espace laissé en blanc.

Ordonné que Son Honneur le Président signe ladite résolution de la part du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table pour informer cette Chambre que le Sénat a asquiescé à ladite résolution, en remplissant l'espace laissé en blanc par les mots "le Sénat et".

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à huit heures du soir.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi de protection de la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle est alors lue par Son Honneur le Président comme suit:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,

Ottawa, 4 avril 1924.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable sir Louis Davies, K.C.M.G., agissant en qualité de Député-gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat cette après-midi à cinq heures et demie pour donner la sanction royale au bill intérimaire des subsides.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Secrétaire-adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné qu'elle soit déposée.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Sir Louis Davies, juge en chef du Canada, Député-gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du très honorable Député-gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue.

L'honorable Orateur des Communes adresse alors la parole à Son Excellence l'Administrateur général, comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1925", que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

Alors, après que le greffier a lu le titre du bill, le greffier du Sénat sur l'ordre de Son Excellence dit:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il plaît à l'honorable Député-gouverneur de se retirer et les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à mardi prochain à huit heures du soir.

No 10

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 8 avril 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Aylesworth (Sir Allen), Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Côté, Crowe, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Haydon, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McMeans, Michener, Mulholland, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Prowse, Robertson, Roche, Ross (Moose Jaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable Sir Allen Bristol Aylesworth, est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. McHugh et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA

BYNG DE VIMY.

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possession britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Sir Allen Bristol Aylesworth, de la cité de Toronto, dans la Province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada, Chevalier commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, membre de Notre Conseil privé du Canada et de Notre Conseil savant en loi.

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-George; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce onzième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-trois et de Notre Règne la treizième.

Par ordre,

A. B. COPP,

Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné, qu'il soit inséré dans les Journaux.

L'honorable Sir Allen Bristol Aylesworth, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable Sir Allen Bristol Aylesworth a fait et signé la déclaration prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les pétitions suivantes sont présentées: —

Par l'honorable M. De Veber:—

F. W. Wolthausen et autres des Eglises presbytériennes de Brockville, Ontario.

Par l'honorable M. Blain:—

Le Révérend Robert P. Mackay et autres de Toronto, Ontario. (Shantung Christian University).

Par l'honorable M. Haydon:—

Lyon Cohen et autres, de Montréal, P.Q. (Laurentian Insurance Company).

Par l'honorable M. Blain:—

Irene Mildred Jeffrey, d'Ottawa, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Criddeford Jeffrey.

Mary Jane Apedaile, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Henry Apedaile.

Douglas Currie, du village de Echo Bay, dans le district d'Algoma, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gertrude Currie.

Par l'honorable M. Planta:—

Henry George Stuart Johnston, de London, Ontario, employé dans une buanderie, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec May Johnston.

Par l'honorable M. Blain, pour l'honorable M. Sharpe:—

Raymond Anderson Mashinter, de Toronto, Ontario, plombier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bertha Mashinter.

Par l'honorable M. Pope:—

Malcolm Middleton, de Montréal, Québec, conducteur de chemin de fer, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Flora Maude Foster Middleton.

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

Mary Ann Hastings, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Hastings.

Par l'honorable M. Green:—

Merlin Englehart Clubine, de North Bay, Ontario, secrétaire, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nellie (Helene) Clubine.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

La Northern Life Assurance of Canada, demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte.

A. E. Lawson de Winnipeg, Manitoba, et d'autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de "The Life Underwriters' Association of Canada".

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-septième rapport, comme suit:—

1. Le Comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions, pour bills de divorce qui expire le dix-huit avril courant soit prolongé aux treizième jour de mai prochain.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (*a*) et (*h*) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Arthur Harold Mingay, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, comptable, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ivy Mingay, autrefois de la cité de Montréal, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son dix-neuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lemuel Burkett, du township de Camden, dans le comté de Kent, dans la province d'Ontario, cultivateur, demandant

l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henrietta Evelyn Burkett, du district de Stetter, dans la province de l'Alberta, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son vingtième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alice Maud Knowles, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward William Knowles, autrefois de ladite cité, droguiste, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet d'annuler ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son vingt et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret De Mello, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Morris De Mello, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, chef, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Sir James Lougheed du Comité permanent des divorces, présente son vingt-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Quinn, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert James Quinn, de ladite cité, teneur de livres, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Catherine Jean Livingstone, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alexander Livingstone, de ladite cité, vendeur, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marie Darling Irving, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dis-

solve son mariage avec Reginald Stewart Irving, de la cité de St-Lambert, dans la province de Québec, comptable, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 8 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Douglas Lewin, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, gérant de département, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Gladys Ethel Lewin, de ladite cité de Toronto, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Barbara Gibb Duncan, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Francis Warwick Duncan, de Kirkland Lake, dans le district de Témiscamingue, dans ladite province, courtier, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mercredi, 2 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Nellie Sinkins, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cecil Naral R. Sinkins, de ladite cité, vendeur, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Turriff présente au Sénat un Bill (A) intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Agnes Sprague".

Ledit bill est sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (B) intitulé: "Loi pour faire droit à Terry Andrea Maxwell Bruce".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. David, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production des mémoires et des requêtes que l'Association des manufacturiers a adressés au sujet du tarif et de la préférence accordée aux produits anglais.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Lucy Elizabeth Smith, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Thomas Trott, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Walter Scott Miller, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Turriff:—

1. Que, de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatre.

2. Que cette diminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans la représentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand ils auront atteint l'âge de....ans, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au 22 courant.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétion de Harriet Bertha Wiser, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Esther May Edwardes St. George, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Rilla May Freeman, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mabel Peters, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Le Sénat s'ajourne.

No 11

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 9 avril 1924

Les membres présents:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Aylesworth (Sir Allen), Barnard, Beaubien, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Chapais, Cloran, Côté, Crowe, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Haydon, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McHugh, McLean, McMeans, Michener, Montplaisir, Mulholland, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Prowse, Roche, Ross (Moose Jaw), Schaffner, Sharpe, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Turiff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Ross (Moose Jaw):—
The Commercial Travellers' Mutual Benefit Society.

Par l'honorable M. Haydon:—

Wilfred John Mitchell, de Toronto, Ontario, ingénieur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Phoebe Mitchell.

Albert Edward Briggs, de Toronto, Ontario, charpentier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Cunningham Briggs.

Clara Louise Kinnear, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Russell Barr Kinnear.

Par l'honorable M. Willoughby, pour l'honorable M. Ross (Middleton):—

Alice Moore, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mark Moore.

Louisa Elizabeth Smith, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William George Smith.

Francis Albert Armstrong, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Charlotte Armstrong.

Par l'honorable M. Pope:—

Annie Jane Bridges, de Hamilton, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Winfred Bridges.

Thyrza Ewart, connue sous le nom de Thyrza Hodgins, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Johnston Ewart, connu sous le nom de Johnston Hodgins.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

L'Alliance Nationale demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte.

The Canadian Sumner Iron Works, Limited, demande l'adoption d'une loi qui maintienne en vigueur ses brevets.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le vendredi, 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Jessie Ruth Haverson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, journaliste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Percival Haverson, de la ville de Port-Hope, dans ladite province, cultivateur, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.
Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 22 courant.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son vingt-neuvième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 8 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport, comme suit:—
1. Relativement à la pétition de Alyce Wilson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles James Wilson, de ladite cité, agent, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 22 courant.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son trentième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 8 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trentième rapport, comme suit:—
1. Relativement à la pétition de William James McLaughlan, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, ajusteur d'appareils de chauffage, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Eleanor McLaughlan, autrefois de la cité d'Ottawa, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 22 courant.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son trente et unième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 8 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente et unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Harold Gordon Hendry, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, agent de brevets, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Arloa Dorothy Hendry, de ladite cité de Hamilton, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 22 courant.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son trente-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 8 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Ethel Hadden, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Hadden, de ladite cité de Toronto, charpentier, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 22 courant.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son trente-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 8 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Arthur Foord, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, plombier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Annie Foord, de ladite cité de Hamilton, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 22 courant.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son trente-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 8 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Karl Peter Hansen, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, mouleur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Caroline Friderike Hansen, de ladite cité de Hamilton, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 22 courant.

L'honorable M. McCoig présente au Sénat un Bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Rilla May Freeman".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Pardee pour l'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Mary Watchorn".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. White (Pembroke), présente au Sénat un Bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Scott Miller".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Pardee pour l'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Bertha Wiser".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Pardee pour l'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Edwardes St. George".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby pour l'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Peters".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby pour l'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Trott".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Willoughby pour l'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Elizabeth Smith".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (12) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de toute la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le treizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Florence Luella Patterson Kelly, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatorzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Lawrence, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quinzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Isabella Guild, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le seizième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Caroline Dooley, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de protection de la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 12

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 10 avril 1924

Les membres présents:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Côté, Crowe, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Foster (Sir George), Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Harmer, Haydon, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McMeans, Michener, Montplaisir, Mulholland, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Prowse, Robertson, Roche, Ross (Moose Jaw), Shaffner, Sharpe, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Turriff, Watson, Webster (Brockville), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Gordon:—

Daniel Lang et autres, de Toronto, Ontario, (Joliette and Northern Railway Company).

Par l'honorable M. Stanfield:—

Le bureau du collège presbytérien de Halifax.

Par l'honorable M. Foster:—

The Presbyterian Church Association Branch for the Synod of Montreal and Ottawa.

The Women's League of the Presbyterian Church Association (Synod of Montreal and Ottawa Branch).

Par l'honorable M. White (Pembroke):—

Les membres et les adhérents de l'Eglise presbytérienne Knox, de Beckwith, Ontario.

Les membres et les adhérents de l'église Zion et de l'église St. Andrew, de Carleton-Place, Ontario.

Les administrateurs de l'église presbytérienne St-Paul, Hamilton, Ontario.

Par l'honorable M. Turriff:—

Onetta Irene Sleeman, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Sleeman.

Alexander Cruickshank, de Toronto, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Zetta Louise Cruickshank.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées: —

F. Wolhansen et autres, de Brockville, Ontario, contre l'union des Eglises.

Lyon Cohen et autres, de Montréal, P.Q., demandent une charte sous le nom de "The Laurentian Insurance Company".

Le Révérend Robert P. McKay, D.D., et autres de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de "The Shantung Christian University".

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son trente-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de William Ewart Gladstone Pettinger, de la ville de Mimico, dans la province d'Ontario, fonctionnaire municipal, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emily Frances Pettinger, actuellement de la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 30 courant.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son trente-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi 4 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Antonio Pietranglo, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, colporteur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rebecca Margarett Pietranglo, de ladite cité, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 30 courant.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son trente-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 8 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Anna McGeachey, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, vendeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Perry McGeachey, de la cité de Peterborough, gérant de théâtre, le Comité a constaté que les prescriptions du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération le 30 courant.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des Ordres permanents présente son quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le jeudi 10 avril 1924.

Le Comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Le Comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans le cas suivants:—

La Compagnie du Canal de Montréal, à Ottawa et la Baie Georgienne; demande l'adoption d'une loi pour prolonger le délai fixé pour achever ses travaux.

La Detroit River Tunnel Company et la Michigan Railroad Company demandent l'adoption d'une loi qui autorise la Michigan Central Railroad Company, à transporter, céder, transférer, sous-louer ses droits, ses intérêts, etc., à la Detroit River Tunnel Company.

La Canada Southern Railway Company et la Michigan Central Railroad Company demandent l'adoption d'une loi qui autorise cette dernière à transporter, ou sous-louer les droits, les intérêts, etc., qu'elle possède dans la Canada Southern Railway.

J. M. Eagle, de Sarnia, Ontario et autres, d'Ontario, demandent une charte sous le nom de "The Free Methodist Church in Canada".

Thomas Williams Pritchard, de New-York, Etats-Unis d'Amérique, demande l'adoption d'une loi qui autorise le Commissaire des brevets à recevoir le paiement de certains honoraires et à prolonger le délai pour la fabrication de certains procédés de distillation en vertu d'un brevet accordé à Thomas Williams Pritchard.

George D. Perry et autres, de Toronto, demandent une charte sous le nom de "Dominion Electric Protection Company".

Sydney Charles Tweed, de Waterloo, Ontario, et autres, d'autres lieux, demandent une charte sous le nom de "Merchants Casualty Insurance Company".

La Ottawa Electric Company, demande l'adoption d'une loi qui ratifie et confirme un arrangement entre elle et le corporation de la cité d'Ottawa.

La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demande l'adoption d'une loi qui lui permette de change son nom en celui de "Imperial Insurance Company".

The T. Eaton General Insurance Company, demande l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour obtenir l'autorisation de poursuivre ses opérations.

The Imperial Underwriters' Corporation of Canada, demande l'adoption d'une loi qui lui permette de changer son nom en celui de Imperial Insurance Company.

La Northern Life Assurance Company of Canada, demande l'adoption d'une loi apportant certaines modifications à la loi constitutive.

A. E. Lawson, de Winnipeg, Manitoba et autres, d'ailleurs, demandent une charte sous le nom de "The Life Underwriters Association of Canada".

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné qu'il soit déposé.

L'honorable M. Casgrain présente au Sénat un Bill (K) intitulé: "Loi concernant un brevet de Thomas Williams Pritchard.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le 30 courant.

L'honorable M. White (Pembroke) présente au Sénat un Bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Luella Patterson Kelly".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le 30 courant.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Harold Mingay".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le 30 courant.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Guild".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le 30 courant.

L'honorable M. Planta pour l'honorable M. Bennett, présente au Sénat un Bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lawrence".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le 30 courant.

Sur motion de l'honorable M. Planta, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un relevé faisant connaître:

1. Les noms et grades de tous les officiers employés à Ottawa dans la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
2. Les traitements payés à chaque officier.
3. L'état détaillé de toutes les autres allocations accordées à chaque officier.
4. Le nombre d'ordonnances allouées à chaque officier, ou à son service, et si elles ont affectées aux travaux autour des maisons des officiers.
5. Les noms des officiers munis d'automobiles.
6. La marque et le genre d'automobiles fournies, et leur prix de revient.
7. Les frais d'entretien de chaque automobile, et si celles-ci sont exclusivement utilisée à titre officiel.
8. Si les familles des officiers se servent de ces automobiles.

Les mêmes renseignements sont demandés pour le département de la Défense nationale.

L'ordre du jour annonçant le deuxième lecture du Bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis au 29 courant.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition d'Arthur Harold Mingay, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le dix-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Lemuel Burkett, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingtième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition d'Alice Maud Knowles, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt et unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Margaret De Mello, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Mary Quinn, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétion de Catherine Jean Livingston, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Marie Darling Irving, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Douglas Lewin, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Barbara Gibb Duncan, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Nellie Sinkins, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (A) intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Agnes Sprague", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat.

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (B) intitulé: "Loi pour faire droit à Terry Andrea Maxwell Bruce", est, sur division, lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat.
Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le Bill (12) intitulé: "Loi modifiant la loi des pénitenciers".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Avec la permission du Sénat.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le Bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi de protection de la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Avec la permission du Sénat.
Ledit bill est lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Sur motion, il est
Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné au mardi, 29 avril à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 13

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 29 avril 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bourque, Boyer, Calder, Casgrain, Côté, Crowe, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Foster (Sir George), Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Harmer, Haydon, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McMeans, Michener, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Prowse, Reid, Robertson, Roche, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Todd, Turgeon, Turriff, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. De Veber:—
Les membres de l'église presbytérienne Knox, Lethbridge, Alberta.

Par l'honorable M. White (Inkerman):—
L'église presbytérienne Knox Crescent de Montréal.
La première église presbytérienne de Montréal.
L'église presbytérienne St-Giles, Outremont, P.Q.
L'église presbytérienne Melville, Montréal.
L'église Saint-André et Saint-Paul, Montréal.

Par l'honorable M. Haydon:—
L'église presbytérienne Westboro, Ottawa.
L'église presbytérienne Bethany, Ottawa.
L'église presbytérienne Erskine, Ottawa.
L'église presbytérienne St. Andrews, Ottawa.
L'église presbytérienne Zion, Hull, P.Q.
L'église presbytérienne Stewarton, Ottawa.
L'église presbytérienne Chalmers, Ottawa.

Par l'honorable M. Crowe:—
La congrégation méthodiste de Mount Pleasant, Vancouver, C.-B.

Par l'honorable M. Blain:—
L'église méthodiste de la rue Sydenham, Kingston, Ont.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—
Gerald Arthur Johnson, de Toronto, Ontario, gérant d'affaires, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Olga Johnson.
Rebecca Smolkin Koffler, de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Godfrey Koffler.
Alyce Wilson, de Toronto, Ontario, demande le remboursement des droits parlementaires payés lorsqu'elle a présenté sa pétition pour un bill de divorce.

Par l'honorable M. Haydon:—
James Henry Cooke, de Toronto, Ontario, avocat, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hilda Betty (Bowman) Cooke.

Par l'honorable M. Gordon, pour l'honorable M. White (Pembroke):—
Charles Whitaker, de Montréal, Québec, graveur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Hodgins Whitaker.

La pétition suivante est lue et déposée:—
La *Commercial Travellers' Mutual Benefit Society*, constituée en corporation par une loi de la province d'Ontario, demande une charte du gouvernement fédéral.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son trente-huitième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le vendredi, 11 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ella Vear, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Robert Arthur Vear, de ladite cité, chauffeur, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son trente-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le vendredi, 11 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Anna Welton, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Sutherland Welton, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le vendredi, 11 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarantième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Georgina Myrtle Potts, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son

mariage avec Thomas Duncan Potts, ci-devant de ladite cité, gérant, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le vendredi, 11 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante et unième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Amy Selain Slater Therrien, de la cité de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Archie Therrien, de ladite cité, commis, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le vendredi, 11 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Elizabeth Milne, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Andrew Milne, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, commis, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148.

Le vendredi, 11 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Harry Charles Arthur, de la cité d'Hamilton, dans la province d'Ontario, employé de fabrique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Rhoda Gwendolyn Arthur, résidant actuellement à Buffalo, dans l'état de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,

Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148.

Le vendredi, 11 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Guy Barrington Hatchings, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, banquier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Morris Erwin Hutchings, de la cité de Brooklyn, dans l'état de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,

Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 148.

Le vendredi, 11 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Marjorie Mahaffy Cox, dans la ville de Pointe-Claire, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Edward Cox, de la cité de Québec, dans ladite province, voyageur de commerce, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Lewin".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. McCall, présente au Sénat un Bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Quinn".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. McCall, présente au Sénat un Bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Darling Irving".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. McCall, présente au Sénat un Bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret De Mello".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Hardy, présente au Sénat un Bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Dooley".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Green, présente au Sénat un Bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Gibb Duncan".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Green, présente au Sénat un Bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Sinkins".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain, présente au Sénat un Bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Jean Livingston".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain, présente au Sénat un Bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Maud Knowles".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (10) intitulé: "Loi confirmant un traité conclu entre la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et la cité d'Ottawa", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose:

Règles de la Cour d'Appel de la province de la Saskatchewan, en conformité du Code criminel.

(*Documents parlementaires, 1924, No 50b*)

Rapport du ministère du Commerce pour l'exercice clos le 31 mars 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 5*)

Rapport spécial de M. Leslie Boyd, président du bureau de la commission du grain, et de M. George Serle, inspecteur en chef des grains pour le Canada, sur leur voyage en Angleterre pour faire une enquête personnelle sur le grain expédié par les ports canadiens et les ports américains à destination de la Grande-Bretagne.

(*Documents parlementaires, 1924, No 147*)

Décret du conseil, C.P. 611, modifiant les règlements de l'aviation, 1920.

(*Documents parlementaires, 1924, No 163*)

Décret du conseil, C.P. 553, modifiant les règlements pour les officiers de la réserve des volontaires de la Marine royale canadienne.

(*Documents parlementaires, 1924, No 67b*)

Réponse à un ordre du Sénat en date du 10 avril 1924, pour la production d'un relevé faisant connaître:

1. Les noms et grades de tous les officiers employés à Ottawa dans la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
2. Les traitements payés à chaque officier.
3. L'état détaillé de toutes les autres allocations accordées à chaque officier.
4. Le nombre d'ordonnances allouées à chaque officier, ou à son service, et si elles sont affectées aux travaux autour des maisons des officiers.
5. Les noms des officiers munis d'automobiles.

6. La marque et le genre d'automobiles fournies, et leur prix de revient.
7. Les frais d'entretien de chaque automobile, et si celles-ci sont exclusivement utilisées à titre officiel.
8. Si les familles des officiers se servent de ces automobiles.
Les mêmes renseignements sont demandés pour le département de la Défense nationale.

(*Documents parlementaires, 1924, No 164*)

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Rilla May Freeman", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (D), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Maria Watchorn", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (E), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Scott Miller", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (F), intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Bertha Wiser", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (G), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Edwardes St. George", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (H), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Peters", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Trott", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Elizabeth Smith", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Juges", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Turriff:—

1. Que, de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatre.

2. Que cette diminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans la réprésentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand ils auront atteint l'âge de....ans.—il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Jessie Ruth Haverson, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le vingt-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Alyce Wilson, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trentième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de William James McLaughlan, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente et unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Harold Gordon Hendry, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Ethel Hadden", ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Arthur Foord, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Karl Peter Hansen", ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels 1907", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 14

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 30 avril 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. White (Pembroke):—
Les ministres, les anciens, ou les membres de l'église presbytérienne, de l'église méthodiste et des églises congrégationnalistes en Canada.

Par l'honorable M. Griesbach:—
Les ministres et les membres de l'église presbytérienne en Canada, d'Edmonton et d'ailleurs, dans la province d'Alberta.

Par l'honorable M. Blain:—
La congrégation méthodiste de Shelburne, Ontario.

Par l'honorable M. Michener:—
Les membres de l'église presbytérienne Knox, Red Deer, Alberta.
L'église St. Andrews de Olds, Alberta.

Par l'honorable M. Daniel:—
La congrégation méthodiste, de Sussex, N.-B.

Par l'honorable M. McCoig:—
L'église méthodiste de Malden, Malden, Ontario.

Par l'honorable M. Reid (pour l'honorable M. O'Brien):—
Les femmes presbytériennes d'Arnprior, les membres de l'église St. Andrews, d'Arnprior, et les membres de l'église presbytérienne St. Andrews, de Renfrew, Ont.

Par l'honorable M. Tessier:—
Les membres de l'église presbytérienne St. Andrews de Montréal.

Par l'honorable M. Pardee:—
Gordon Allingham, de Sarnia, Ontario, dentiste, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kathleen Alice Sherwood Allingham.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—
Louis White, d'Ottawa, Ontario, journalier, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Jane White.
Allan Thomas Easson, de Hamilton, Ontario, artisan, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lydia Harwick Easson.
Arthur Hill, de Hamilton, Ontario, artisan, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lucy Hill.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—
Le Conseil du Collège presbytérien, Halifax, N.-E., demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à nommer son président et son secrétaire-trésorier.
Elliott Busteed et autres, membres de la ligue des femmes de l'association de l'église presbytérienne (synodes de Montréal et d'Ottawa), protestent contre l'union des églises.
Madame Peter Stewart et autres, membres de l'église presbytérienne Knox, Beckwith, Ontario, protestent contre la loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada.
Anna Elexy Duff et autres, membres de l'église Zion et de l'église St. Andrews, de Carleton Place, Ontario, protestent contre l'adoption de la loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada.

John James Morrison, commissaire de l'église presbytérienne St. Paul, de Hamilton, Ontario, proteste contre l'adoption de la loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada.

L'association de l'église presbytérienne (synodes de Montréal et d'Ottawa), protestent contre l'adoption de la loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada.

Daniel Land et autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de The Joliette and Northern Railway Company.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gordon Johnston Hutton, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, architecte, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edna Louise Springer Hutton, de ladite cité, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Harold Adrian Proctor, de la ville de Timmins, dans la province d'Ontario, agent, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Euphrasia Proctor, résidant actuellement en la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Tony Bazar, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Bazar, de ladite cité, marchand de chaussures, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. White (Inkerman) présente au Sénat un bill (Y) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (cautionnements en cas d'accusations et de détention préventive pour actes criminels)".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. White (Inkerman) présente au Sénat un bill (Z) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, à l'égard du cautionnement dans le cas de certaines accusations".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. White (Inkerman) présente au Sénat un bill (A2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Ruth Haverson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Daniel, présente au Sénat un Bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Foord".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Black, présente au Sénat un Bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Gordon Hendry".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Black, présente au Sénat un Bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Karl Peter Hansen".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Hadden".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à William James McLaughlan".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alyce Wilson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Pardee, présente au Sénat un Bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Burkett".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion du très hon. sir George Foster, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état faisant connaître le nombre des fonctionnaires et employés fédéraux de toute espèce dans le Territoire du Yukon. Quels sont leurs emplois, appointements, allocations et dépenses. La population actuelle du Territoire, son revenu total et la provenance de ce revenu.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:—

Réponse à l'ordre précédent.

(*Documents parlementaires, 1924, No 170*)

Sur motion de l'honorable M. Beaubien, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état faisant connaître la quantité et le prix des liqueurs alcooliques importées dans chaque province du Canada pour chaque mois de la période comprise entre le 1er janvier 1923 et le 1er mars 1924, et réparties comme suit:

(*a*) liqueurs,
(*b*) vins,
(*c*) drogues;
et mentionnant la teneur en alcool pour chaque catégorie, ainsi que les divers pays de provenance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Rilla May Freeman", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Maria Watchorn", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Scott Miller", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Bertha Wiser", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Edwardes St. George", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Peters", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Trott", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Elizabeth Smith", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de William Ewart Gladstone Pettinger, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Antonio Pietranglo, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Anna McGeachey, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Loi concernant un brevet de Thomas Williams Pritchard", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Luella Patterson Kelly", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Harold Mingay", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Guild", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lawrence", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 15

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 1er mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp, (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed, (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. McCoig:—

Harry Clark et d'autres, de Montréal, P.Q., (Confederation Canal and Power Company).

Les pétitions suivantes sont lues et déposées.

Les membres de l'église presbytérienne Knox, de Lethbridge, Alberta, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne Knox Crescent, de Montréal, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de la première église presbytérienne de Montréal, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne St. Giles d'Outremont, P.Q., contre le bill de l'Eglise-Unie.

Les membres de l'église St. Andrews et St. Paul, de Montréal, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne Melville, de Montréal, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne Westboro, Ottawa, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne Bethany, Ottawa, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne Erskine, Ottawa, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne St. Andrews, Ottawa, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne Zion, Hull, P.Q., contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne Stewarton, Ottawa, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église presbytérienne Chalmers, Ottawa, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église méthodiste Mount Pleasant, Vancouver, C.-B., en faveur du bill de l'Eglise-unie.

Les membres de l'église méthodiste de la rue Sydenham, Kingston, Ontario, en faveur du bill de l'Eglise-unie.

L'honorable M. White (Inkerman), du comité conjoint relatif aux Impressions du Parlement, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

Le comité conjoint des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande ce qui suit:—

1. Que les documents suivants soient imprimés:—

36. Rapport des procédures et documents, conférence économique impériale des représentants de la Grande-Bretagne, des Dominions, et des colonies et protectorats, tenue en octobre et novembre 1923. (*Pour documents sessionnels reliés et distribution aux sénateurs et aux députés.*)

111. Copie de correspondance entre le premier ministre du Canada et des membres du gouvernement britannique sur le sujet d'une proposition de tarif préférentiel faite par le gouvernement de la Grande-Bretagne lors de la réunion de la Conférence économique impériale, 1923. (*Imprimé pour distribution aux sénateurs et aux députés.*)

112. Memorandum reçu par le premier ministre du Canada de la part de sir Robert Sanders, ministre de l'agriculture pour la Grande-Bretagne, et la réponse du premier ministre à sir Robert Sanders sur le sujet de l'embargo sur le bétail. (*Imprimé pour distribution aux sénateurs et aux députés.*)

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

34. Rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 74 de la Loi des élections générales.

35. Rapport des délégués canadiens à la quatrième assemblée de la société des nations, du 3 au 29 septembre 1923.

36a. Sommaire des conclusions, conférence économique impériale, 1923.

37. Sommaire des procédures de la conférence impériale, 1923.

37a. Appendices au sommaire des procédures, conférence impériale, 1923.

39. Rapport de la Commission nommée par le décret du Conseil, C.P. 1929 du 22 septembre 1923, pour s'enquérir du malaise industriel chez les ouvriers des aciéries de Sydney, N.-E.

40. Copie des Règlements et formules du Droit d'auteur, 1924, adoptés sous le régime de la Loi du Droit d'auteur, 1921, modifiée en 1923.

41. Copie du décret du Conseil C.P. 22, du 9 janvier 1924, pourvoyant à l'administration de la Loi des brevets et de la Loi du Droit d'auteur par le ministre du Commerce, et confirmant la nomination de G.-F. O'Halloran comme commissaire des brevets;

42. Rapport annuel des Poids et Mesures, des services d'inspection du gaz et de l'électricité du département du Commerce, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1923.

43. Règlements sous l'empire de la "Loi des insectes destructeurs et autres fléaux", article 9, chapitre 31 de 9-10 Edouard VII.

44. Rapport sur la "Loi de l'Agriculture", 1922-1923, en conformité de l'article 8, chapitre 5 de 3-4 George V.

45. Rapport des procédures du bureau de l'économie interne de la Chambre des Communes pour 1923, conformément à la règle 9.

46. Copie de correspondance entre l'honorable sir Lomer Gouin, C.C.M.G., M.P., et le premier ministre concernant la résignation du premier comme ministre de la Justice.

47. Copies de l'imprimé impérial contenant les récents traités de paix avec la Turquie, et autres documents signés à Lauzanne le 24 juillet 1923 ainsi que les ententes entre la Grèce et la Turquie signées le 30 janvier 1923, et documents subsidiaires formant partie du traité de paix avec la Turquie.

48. Copie de la convention entre le Royaume-Uni, la France, l'Italie et le Japon concernant la fixation et réparations des dommages subis en Turquie par les ressortissants des puissances contractantes, ainsi que le protocole pourvoyant à la signature de la Roumanie, convention signée à Paris le 23 novembre 1923.

49. Copie d'une convention entre Sa Majesté le Roi et le Président des Etats-Unis d'Amérique, datée le 23 janvier 1924, en rapport avec les lois en force aux Etats-Unis concernant les breuvages alcooliques.

50. Règlements adoptés par les diverses provinces relativement aux appels contre les conventions et sentences, ainsi que les règlements adoptés par la province du Nouveau-Brunswick relativement aux condamnations ou sentences, sous les prévisions du code criminel du Canada.

51. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 1694, en date du 25 août 1923: amendements et ajoutés aux règles générales à la loi de la faillite.

53. Mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement en compte de l'année 1923-24, ainsi que, -relevé de l'auditeur-général, concernant des décisions de l'auditeur-général renversées par le Bureau du Trésor.

54. Relevé des dépenses imprévues depuis le 1er avril 1923 jusqu'au 28 février 1924, en vertu de la Loi de l'appropriation, 1923-24.

55. Relevé des sommes payées à titre de pensions et d'allocations de retraites dans le service civil durant l'année se terminant le 31 décembre 1923, en vertu du chapitre 17, S.R.C., 1906, montrant le nom, le grade, le salaire, l'âge, l'allocation accordée et la cause de la mise à la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou qui s'est retiré du service, et faisant aussi connaître si la vacance a été remplie par avancement ou par nouvelle nomination, et le salaire de tout nouveau titulaire.

56. Relevé en vertu de l'article 17 de la Loi de l'assurance du service civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 1923.

57. Relevé de l'assurance des soldats rapatriés pour l'exercice se terminant le 31 mars 1923.

59. Etat des recettes et dépenses de la commission des champs de batailles nationaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 1923.

60. Liste des actionnaires des banques chartées du Dominion du Canada au 31 décembre 1923.

61. Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, en vertu de l'article 114, chapitre 9, des lois de 1913 (Loi des banques).

62. Liste des actionnaires des banques d'épargnes de Québec.

63. Liste des balances non réclamées dans les banques d'épargne de Québec —compilée conformément aux articles 58 et 59 du chapitre 42, des lois de 1913 (Lois des banques d'épargne de Québec).

67. Copies des arrêtés en conseil, adoptés entre le 31 mai 1923 et le 30 janvier 1924, concernant le département de la défense nationale en vertu des prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.

67a. Décret du conseil No C.P. 420 du 12 mars 1924, modifiant les règlements pour l'organisation et la conduite des officiers des Réserves de la Marine royale canadienne.

70. Etat détaillé des remboursements de droits de douane, de taxes d'accise et d'impôts sur les ventes en conformité, de l'article 92 de la Loi du Revenu consolidé et de l'Audition, par le département des douanes et de l'accise, pour l'exercice financier clos le 31 mars 1923.

71. Etat montrant le nombre de permis accordés pour apporter des produits alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année se terminant le 31 décembre 1923, en conformité des dispositions des Statuts revisés, chapitre 62, article 88.

72. Etat montrant toutes terres vendues par le chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année se terminant le 30 septembre 1923, avec les noms des acheteurs en conformité de 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

Etat montrant le nombre des émancipations sous le régime de la Loi des sauvages du 1er avril 1923 au 31 janvier 1924.

74. Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi des réclamations, 9-10 George V, montrant les travaux d'assainissement accomplis, la superficie de terre réclamée, les dépenses et argents reçus de la vente ou location des terres fédérales.

75. Règles supplémentaires, règlements et formes prescrites en conformité de l'article 54 de la Loi de l'irrigation.

76. Relevé des décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* du 1er janvier 1923 au 25 janvier 1924, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des Terres fédérales, Chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

77. Relevé des décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* du 1er janvier 1923 au 25 janvier 1924, conformément aux dispositions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 Geo. V,—Loi des Réserves forestières et des parcs fédéraux.

78. Copie des décrets du Conseil adoptés du 1er janvier 1923 au 25 janvier 1924 approuvant les règlements et formules prescrits en conformité des dispositions de l'article 4, chapitre 18, 1917. Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.

79. Relevé des décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* du 1er janvier 1923 au 25 janvier 1924, conformément aux dispositions de l'article 5, de la Loi de l'arpentage des terres fédérales, Chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

80. Relevé des décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *British Columbia Gazette*, du 1er janvier 1923 au 25 janvier 1924, conformément aux dispositions du paragraphe (d) de l'article 38 des règlements sur l'arpentage, l'administration, la mise en disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de Quarante-Milles, province de la Colombie-Britannique.

81a. Etat financier du Conseil consultatif honoraire des recherches industrielles et scientifiques au Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1923.

82. Copie des Règles et règlements du Bureau des Commissaires des grains au sujet des élévateurs ruraux.

86. Copies des décrets du Conseil adoptés sous l'empire des différents Traités de Paix, comme suit:

C.P. 521 et C.P. 522, du 24 mars 1923, *re* nomination de Mme J. Carruthers au Bureau international du Travail;

C.P. 971 du 29 mai 1923, *re* nomination du groupe national touchant la nomination d'un juge au tribunal permanent de justice internationale;

C.P. 1313 du 17 août 1923, *re* nomination des délégués à l'assemblée de la Société des Nations;

C.P. 1634 du 17 août 1923, *re* nomination des délégués à la Conférence internationale du Travail;

C.P. 1847 du 12 septembre 1923, *re* nomination de R.-H. Coats, M.S.R.C. à la Conférence internationale du Travail;

C.P. 2042 du 6 octobre 1923, *re* nomination des délégués à la Conférence internationale du Travail;

C.P. 2477 et C.P. 2478 du 22 décembre 1923, *re* nomination de Philippe Roy à la Conférence internationale du Travail.

87a. Amendement au règlement No 1 de radiotélégraphie, paragraphes 6 et 10—Permis de transmission.

88. Rapport des baux de quais, jetées, brise-lames pour l'année 1923.

89. Rapport des péages et redevances de havres du gouvernement, etc., pour l'année 1923.

90. Etat détaillé des obligations et garanties enregistrées au ministère du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32, du chapitre 19 des Statuts Revisés du Canada 1906

91. Rapport des pensions sous l'empire de la Loi du service civil, 1920, telle qu'amendée en 1921, 1922 et 1923, autorisées par décrets du Conseil adoptés du 1er janvier au 31 décembre 1923.

92. Liste des baux, licences, permis ou autres autorisations annulées sous l'empire de l'article 3, du chapitre 21, des Statuts de 1922.

93. Rapport relativement aux règlements de la Loi d'assainissement, sous l'autorité des dispositions de l'article 5, chapitre 5, Statuts de 1919.

94. Rapport relatif à la Loi des eaux de la zone du chemin de fer, sous les dispositions de l'article 4, chapitre 45, Statuts de 1913.

95. Rapport relatif aux règlements concernant les sauvages sous les dispositions de l'article 170, chapitre 81 des Statuts Revisés.

96. Rapport relatif aux remises de vente des terres des sauvages sous les prescriptions de l'article 88, chapitre 81, des Statuts revisés.

97. Rapport de la Commission d'embellissement de la cité d'Ottawa pour l'exercice se terminant le 31 mars 1923.

98. Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada, pour l'année se terminant le 30 avril 1923.

99. Rapport de la commission royale nommée pour faire enquête sur toutes les circonstances concernant les paiements faits par la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc à compte de ses officiers, directeurs, etc., ainsi qu'une copie des dépositions prises à cet effet ainsi que, liste des pièces du dossier produites avec le rapport de la commission royale nommée pour faire enquête sur toutes les circonstances concernant les paiements faits par la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc à ses officiers, directeurs, etc.

100. Copie d'un arrêté du Conseil amendé, C.P. 412, du 17 mars 1924, pourvoyant à une enquête sur les causes de la faillite de la *Home Bank* du Canada.

100a. Copie originale de l'arrêté en Conseil, C.P. 306, du 23 février 1924, pourvoyant à une enquête sur la faillite de la *Home Bank of Canada*.

100b. Copie d'une pétition signée par le comité exécutif des déposants dans la *Home Bank of Canada*, présentée au Gouverneur général en Conseil, demandant pleine indemnité pour les pertes subies en raison de la faillite de ladite banque, datée le 23 janvier 1924.

101. Copie de correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les Etats-Unis d'Amérique relativement au projet de canalisation du Saint-Laurent.

101a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 19 mars 1924:—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis touchant l'exécution du rapport de la commission internationale conjointe sur la voie navigable du Saint-Laurent.

101b. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 mars 1924, priant qu'Elle fasse mettre devant la Chambre—Copie de tous mémoires, correspondances, télégrammes, etc., que le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres a échangés depuis le 1er janvier 1922 avec des gouvernements, corporations ou particuliers, relativement au projet connu sous le nom de "route fluviale du Saint-Laurent", et relativement à l'établissement de barrages sur le Saint-Laurent pour l'exploitation de certaines sources d'énergie hydrauliques.

102. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1922, indiquant:—

1. Si on a pris inventaire du matériel de guerre que le Canada a fourni au gouvernement britannique, lors de la déclaration de guerre.
2. Dans l'affirmative, à quelle date, et quelle était la nature des expéditions.
3. Si ce matériel de guerre a été rendu en nature ou a été payé en argent.
4. Dans ce dernier cas, à quelle date, et quel était le mode de paiements.

103. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 février 1923, indiquant:—

1. Quels fonctionnaires fédéraux temporaires ou permanents exerçant leurs fonctions dans la ville et le district de Québec ont été destitués, du 15 octobre 1911 au 25 décembre 1921?
2. Quels sont ceux qui ont été destitués à la suite d'une enquête?
3. Quels sont ceux qui ont été destitués sans enquête?
4. Combien d'entre eux ont été réintégrés dans leurs fonctions, et à quelle date pour chacun?

104. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 5 avril 1922, indiquant en détail les sommes que le gouvernement ou un de ses départements a payées à des avocats de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, entre le 1er octobre 1911 et le 30 janvier 1922, inclusivement, pour services professionnels ou autres. Aussi copie de mémoires de frais, dépenses et factures de tout genre présentés par ces avocats au gouvernement, indiquant les sommes payées dans chaque cas. Aussi état indiquant les noms des avocats employés pendant les périodes susdites, la nature du travail exécuté, et la somme pour chaque item de ce travail, payée aux avocats susdits.

105. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 9 mai 1923,—Copie de tous télégrammes, correspondances, ou autres communications échangés au cours de l'été ou de l'automne de 1922 entre le gouvernement fédéral ou un de ses ministres ou représentants et la *Dominion Marine Association* ou un de ses agents ou représentants ou autres personnes quelconques, touchant l'abrogation ou la suspension des règlements fédéraux sur le cabotage, ou touchant l'encombrement du grain dans les ports des lacs ou à Montréal, ou se rapportant à la combinaison supposée, ou à l'imposition de tarifs exorbitants de la part des compagnies d'expédition qui transportent le grain.

106. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 juin 1923,—Copie de toutes les communications relatives à l'interdiction faite aux navires américains d'acheter de la boette des pêcheurs au filet et des propriétaires de trappes, dans les provinces maritimes.

107. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, datée le 11 avril 1923,—Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, arrêtés ministériels, et autres documents relatifs à l'abolition des fonctions de magistrat stipendaire ou de police dans le Parc des Montagnes Rocheuses du Canada, et relatifs aussi à la destitution de B.-W. Collison, de Banff, Alberta, qui exerçait ces fonctions.

108. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1923,—Copie de papiers, lettres, correspondances, mémoires, rapports et autres documents relatifs à la demande que la *Calgary Power Company* a faite en 1922, concernant des droits et privilèges additionnels d'énergie dans le parc national de Banff.

109. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1923,—Copie de mémoires, correspondances, rapports et autres documents relatifs à la découverte de la Caverne et du Bassin et des Sources Chaudes à Banff, Alberta, et concernant leur acquisition et leur paiement par le gouvernement fédéral.

110. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1923,—Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, mémoires, documents, correspondances, rapports d'enquêtes, et autres matières reçus au ministère de la Marine et des Pêcheries, depuis 1920, au sujet des pêcheries de sardines-harengs au Nouveau-Brunswick, surtout quant à la vente et au prix de ce poisson.

113. Correspondance entre les gouvernements du Japon et du Canada concernant l'immigration japonaise.

115. Copie d'un arrêté en Conseil du 23 février 1924, C.P. 301, nommant le Bureau d'audition, sous l'empire de la Loi de l'audition, 1923, ledit bureau devant se composer de l'auditeur général, du sous-ministre des Finances, de George Edwards, écr., de la firme Edwards, Morgan & Cie, Toronto, et de W. Garth Thomson, écr., de la firme Marwick, Mitchell & Cie, Montréal.

116. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924, indiquant:—

1. Quelles sont respectivement les quantités, valeurs, et sommes de droits perçus sur les importations de peaux de bœuf et de veau, ainsi que les quantités et valeurs des exportations de peaux de bœuf et de veau dans les exercices terminés le 31 mars 1920, 1921, 1922 et 1923.

2. Quelles sont respectivement les quantités, valeurs, et sommes de droits perçus sur les œufs importés, ainsi que les quantités et valeurs d'œufs exportés du Canada dans les exercices terminés le 31 mars 1920, 1921, 1922 et 1923.

3. Quelles sont respectivement les quantités, valeurs, et sommes de droits perçus sur le beurre importé dans les exercices susdits, ainsi que les quantités et valeurs de beurre exporté.

4. Quelles sont respectivement les quantités, valeurs, et sommes de droits perçus sur le porc et produits de porc comme le bacon et le jambon frais, salé, fumé, saindoux, etc., ainsi que les exportations, pendant les exercices 1920, 1921, 1922 et 1923.

5. Quelles sont respectivement les quantités, valeurs, et sommes de droits perçus sur les importations d'oléomargarine, dans les années 1920, 1921, 1922 et 1923.

6. Quelles sont respectivement les quantités, valeurs, et sommes de droits perçus sur les importations de matières utilisées dans la fabrication de l'oléomargarine, dans les exercices 1920, 1921, 1922 et 1923.

7. Quelles sont les quantités et valeurs des exportations d'oléomargarine pour les années 1920, 1921, 1922 et 1923.

117. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1923, faisant voir:—

1. Si les fonctionnaires du département de l'immigration au Nouveau-Brunswick ont été transférés au port de Québec, le printemps dernier. Dans l'affirmative si ces personnes comprenaient et parlaient toutes couramment le français.

2. Si le département de l'immigration a l'intention de transférer le même personnel cette année.

3. Si les immigrants et des citoyens de langue française se sont déjà plaints du fait qu'un bon nombre de ces fonctionnaires ne parlaient ni ne comprenaient le français.

4. Quel salaire on paye à chacun des fonctionnaires et employés du département d'immigration transférés à Québec pour la saison d'immigration.

5. Combien on leur accorde pour leurs dépenses.

6. Quels sont les appointements des citoyens de Québec qui exercent des fonctions identiques à celles des étrangers transférés à Québec.

7. Si en vertu d'une certaine clause du contrat qu'il a fait avec le département d'immigration, M. Joseph-H. Byrne, pourvoyeur du département d'immigration à Québec, peut employer des Canadiens français qui ne parlent pas couramment l'anglais.

8. Si en vertu de ce même contrat, M. Byrne peut, sans autorisation spéciale, mettre en vente tous les produits fabriqués par des manufacturiers de la ville de Québec.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mars 1923,—Copie de toutes conventions intervenues entre le gouvernement et un particulier relativement à l'exploitation et à l'entretien de digues d'emmagasinage sur la rivière Ottawa et ses tributaires, aux levés de ce chef, et au règlement des dommages terriens.

119. Copie de contrats entre le gouvernement et la compagnie de construction P. Lyall & Sons, Ltd., se rapportant à la reconstruction de l'édifice du Parlement, passés le 29 septembre 1916 et le 28 juin 1923.

119a. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 567, en date du 29 mars 1923, pourvoyant à une compensation additionnelle aux architectes du nouvel édifice du Parlement, MM. Pearson et Marchand.

119b. Copie de correspondance et entente entre les architectes MM. Pearson et Marchand relativement à l'achèvement de l'édifice du Parlement, Ottawa.

120. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1924, montrant:—

1. Combien de compagnies maritimes reçoivent des subventions du gouvernement.
2. Quels sont leurs noms.
3. Quelle subvention est payée à chacune.
4. A quelles conditions ces subventions sont payées.

121. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1924:—Relevé indiquant tous les règlements adoptés par le Gouverneur en conseil en vertu de l'article 11 du Chapitre 13 des Statuts de 1919, Loi des chemins de fer nationaux du Canada, depuis le 21 février 1923.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924:—Copie de tous documents, lettres, correspondances, etc., aux mains du gouvernement et afférant à une réclamation du gouvernement contre R. Donovan, de Yorkton, Sask., réclamation qui embrasse certaines amendes perçues par ce dernier à titre de juge de paix dans la province de la Saskatchewan.

123. Copie de correspondance entre le premier ministre et le haut-commissaire et autres officiels du gouvernement, concernant l'achat de l'édifice du club Union, Trafalgar Square, Londres, Angleterre, comme quartier généraux du Canada à Londres aussi mémoire *re* nouveaux lieux; aussi entente *re* leur achat.

123a. Copie de correspondance supplémentaire, entre le premier ministre et le Haut-commissaire, relativement à un édifice comme quartiers généraux du gouvernement canadien à Londres.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924, faisant voir:—

1. Quelles sont (*a*) les dates de chaque voyage de chacun des membres du Bureau fédéral d'appel; (*b*) les noms des villes visitées dans chaque voyage; (*c*) les frais de voyage des commissaires et de leurs secrétaires, pour chaque voyage; et (*d*) les noms et numéros matricules des soldats dont les appels ont été entendus dans chaque voyage.

2. Quels sont au total les frais de déplacement de chacun des membres dudit Bureau fédéral d'appel, depuis sa formation jusqu'au 15 mars 1924, inclusivement.

3. Combien de cas en appel ont été entendus par chacun desdits commissaires.

4. Combien de cas (*a*) ont été entendus par un seul commissaire, et (*b*) combien de décisions du commissaire des pensions et du rétablissement civil ont été renversées par un tribunal d'un seul commissaire.

5. Combien de décisions des tribunaux d'un seul commissaire ont été portées en appel par les demandeurs, par les commissaires des pensions et par le rétablissement civil des soldats.

124a. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924, indiquant:—

1. Noms des membres du Bureau fédéral d'appel, et la date de leur nomination.

2. Si les frais de déménagement mobilier des membres de ce Bureau ont été payés par le gouvernement.

3. Dans l'affirmative, quels ont été ces frais pour chacun des membres du Bureau.

4. Quels sont les frais de déplacement accordés aux membres de ce Bureau pour chaque jour.

5. Noms, appointements, devoirs du personnel à l'emploi de ce Bureau.

6. Total des dépenses pour les membres de ce Bureau et pour le personnel, depuis sa formation au 15 mars 1924 inclusivement, ces dépenses devant comprendre les appointements des membres et du personnel, les loyers de bureau, l'ameublement, le chauffage, l'éclairage, les frais de déplacement, les mandats de chemin de fer, et le fourniment personnel.

124b. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1924, montrant:— Le dossier militaire au Canada, en Angleterre et en France de chacun des membres du Bureau fédéral d'appel nommé par le gouvernement actuel.

125. Réponse à un ordre du 26 mars 1924, indiquant:—

1. Quelles sommes les différents départements fédéraux ont payé pour services juridiques en Alberta, du 1er janvier 1922 au 1er mars 1924.

2. Quels sont les avocats ou sociétés juridiques auxquels on a fait des paiements, et quelle somme a été payée dans chaque cas.

126. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1924, indiquant:—

1. Quelle quantité de velours, veloutine, velours de soie et peluche d'au plus vingt-quatre pouces de largeur, et de tissus de soie d'au plus de 26 pouces de largeur, on a importée au Canada en octobre, novembre et décembre 1923 et janvier 1924 (*a*) de tout pays et (*b*) de France, d'Italie, et de chacun des autres pays qui reçoivent le traitement "de la nation la plus favorisée."

2. Quelle quantité de velours, veloutine, velours de soie et peluche d'au plus vingt-quatre pouces de largeur, et des tissus de soie d'au plus vingt-six pouces de largeur, importée au Canada chaque mois, dans la même période, venant (*a*) de tous les pays, et (*b*) de France, d'Italie, et de chacun des autres pays qui reçoivent le traitement "de la nation la plus favorisée."

127. Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 530, en date du 29 mars 1924, enjoignant à la Commission du Service civil, d'entreprendre immédiatement, de concert avec le bureau de l'audition et les sous-chefs des départements, une révision des salaires du service civil du Canada; aussi, copie d'un rapport d'un sous-comité du Conseil privé concernant la question des heures, congés et autres matières semblables.

128. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924, indiquant:

1. Quelles sont les conditions du contrat de charroyage pour les casernes du fort Osborne, district militaire No 10, Winnipeg.

2. Quels sont les nom et adresse de l'entrepreneur.

3. Quelle est la durée du contrat.

4. Quel est le tarif de l'heure pour les camions d'une demi-tonne, d'une tonne, d'une tonne et demie, de deux tonnes, de trois tonnes, et pour les attelages doubles.

129. Réponse à un ordre du Sénat du 27 juin 1922, indiquant:—

1. Quelles catégories d'individus, autres que les employés des chemins de fer et les personnes autorisées par la Loi des pensions, chapitre 43 des Statuts de 1919, reçoivent ou ont droit de recevoir des pensions ou allocations de retraite de la part du gouvernement du Canada?

2. Dans quels cas, s'il y en a, les personnes ayant droit à ces pensions ou allocations de retraite, y contribuent-elles et dans quelle proportion?

3. Quels sont les statuts ou arrêtés ministériels autorisant ou régissant ces pensions en allocations de retraites?

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de correspondance, lettres, télégrammes, rapports de génie, estimations de coût et autres documents afférant à l'embranchement ferroviaire projeté entre Bouctouche et Richibouctou, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

131. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924, indiquant tous les employés du National-Canadien qui reçoivent $4,000 ou plus par année, ainsi que le salaire de chacun d'eux.

132. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924:—Copie de procès-verbaux de témoignages, de preuve documentaire, de demandes, lettres, jugements, ordonnances de jugement, plaidoyers de procureurs et autres documents afférant d'une façon quelconque à la demande que le *Dominion Atlantic Railway* a faite à la Commission des chemins de fer du Canada pour être autorisé à diminuer son service de trains entre Kentville et Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse, et au sujet de l'instruction de cette demande par la Commission des chemins de fer en février 1924.

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924, indiquant les noms des personnes qui ont travaillé comme conseillers ou autrement pour les représentants canadiens à la récente conférence impériale et à la conférence économique impériale de 1923, ainsi que les sommes payées à chacune d'elles pour services et dépenses.

134. Copie du rapport pour l'année 1923, sur les emplois exclus sous le régime de l'article 38B (2), de l'application de la Loi du service civil, 1918, telle qu'amendée par le chap. 22, 11-12 Geo. V.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de correspondance, lettres, télégrammes et autres documents afférant à la fermeture du bureau de poste au Chemin Desprès, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924:—Copie de tous télégrammes, correspondance, conventions et documents quelconques que des particuliers, corporations ou banques ont échangés avec le département des Finances ou un autre département du gouvernement, touchant la responsabilité des banques quant à détenir ou à garder des bons de la Victoire émis en faveur de particuliers ou de corporations.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son quarante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS, No 148,

Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son quarante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alice Bertha Boyce Baker, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario garde-malade, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry William Baker, ci-devant de ladite cité, imprimeur, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Elma Catheryne Caulfield, de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Campbell Caulfield, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, laitier, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante et unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ruth Ethelind Jackes, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Stuart Gibson Jackes, ci-devant de ladite cité, voyageur de commerce, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de John Lee Williamson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve

son mariage avec Charlotte Suzanne Williamson, autrefois de la cité de Paris, France, le Comité a constaté que les prescrptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Douglas Carlyle Bell, du township de Howard, dans le comté de Kent, dans la province d'Ontario, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Isabel Gertrude Bell, ci-devant dudit township, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane du Sénat un ordre pour faire produire un rapport incluant des copies des bordereaux de paye, pièces justificatives et correspondance se rapportant aux dépenses faites au brise-lames de Port la Tour, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, durant l'année civile 1923.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Luella Patterson Kelly", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Harold Mingay", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Guild", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lawrence", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Ella Vear, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le trente-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Anna Welton, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarantième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Georgina Myrtle Potts, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante et unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Amy Selain Slater Therrien, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Elyzabeth Milne, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Harry Charles Arthur, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Guy Barrington Hutchings, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Marjorie Mahaffy Cox, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (10), intitulé: "Loi confirmant un traité conclu entre la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et la cité d'Ottawa", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (P), intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Lewin", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (Q), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Quinn", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (R), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Darling Irving", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (S), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret DeMello", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Caroline Dooley", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (U), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Gibb Duncan", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (V), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Sinkins", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (W), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Jean Livingstone", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (X), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Maud Knowles", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Turriff:—

1. Que, de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatre.

2. Que cette diminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans la représentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand ils auront atteint l'âge de....ans.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Côté:—

Emile Marie Bunoz, O.M.I., évêque catholique romain de Prince-Rupert, C.-B. (Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert, C.-B.).

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un Bill (J2), intitulé: "Loi pour faire droit à William Ewart Gladstone Pettinger".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (K2), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna McGeachey".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (L2), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Pietranglo".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 16

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 2 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Roche,
Ross (Middleton),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Pardee:—

Les membres de l'église presbytérienne de Middlesex et d'Elgin, Ontario.

Par l'honorable M. Haydon:—

Frances Hadenka, d'Ottawa, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Hadenka.

Peter Alexander Fawcett, du village de Kimberley, dans le township d'Euphrasia, dans le comté de Grey, Ontario, cultivateur, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eva Bertha Fawcett.

Patience Oldfield, de Toronto, Ontario, pédicure, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Horace William Oldfield.

Florence Castle, du township d'Etobicoke, dans le comté de York, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wesley Oscar Castle.

Philip R. Marshall Palmer, du village de Wellington, dans le comté de Prince-Edouard, Ontario, machiniste, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Palmer.

Elizabeth Atkinson, de Paisley, dans le comté de Bruce, Ontario, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bert Alexander Atkinson.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées.

L'Association de l'église presbytérienne, Ottawa, Ontario, contre le bill de l'Eglise-unie.

L'église presbytérienne de Red Deer, Alberta, contre le bill de l'Eglise-unie.

L'église presbytérienne St. Andrews, d'Arnprior, Ont., contre le bill de l'Eglise-unie.

L'église presbytérienne St. Andrews de Renfrew, Ont., contre le bill de l'Eglise-unie.

L'église presbytérienne St. Matthews, de Montréal, contre le bill de l'Eglise-unie.

La ligue des femmes presbytériennes d'Arnprior, Ontario, contre le bill de l'Eglise-unie.

L'église presbytérienne St. Andrews, de Olds, Alberta, contre le bill de l'Eglise-unie.

L'église presbytérienne d'Edmonton, Alberta, contre le bill de l'Eglise-unie.

La Congrégation méthodiste de Malden, Ontario, pour le bill de l'Eglise-unie.

L'église méthodiste de Shelburne, Ontario, pour l'adoption du bill de l'Eglise-unie.

La Congrégation méthodiste de Sussex, N.-B., pour l'adoption du bill de l'Eglise-unie.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Nora Pearce, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert James Pearce, de la cité d'Ottawa, dans ladite province, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Mitchell, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Mitchell, de ladite cité, voyageur de commerce, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Irene Mildred Jeffrey, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son

mariage avec John Criddeford Jeffrey, de la cité de Welland, dans ladite province, comptable, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat, ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Albert Francis Ray, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, peintre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Olive Ray, actuellement de la cité de Détroit, dans l'Etat du Michigan, un des Etats-Unis d'Amérique, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Sharpe présente au Sénat un Bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Vear".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Daniel, présente au Sénat un Bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Welton".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Todd, présente au Sénat un Bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Majorie Mahaffy Cox".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Milne".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Myrtle Potts".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Barrington Hutchings".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Lewin", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Quinn", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Darling Irving", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret DeMello", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Caroline Dooley", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Gibb Duncan", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Sinkins", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Jean Livingston", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Maud Knowles", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Gordon Johnston Hutton, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Harold Adrian Proctor, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quarante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Tony Bazar, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (Y) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (cautionnements en cas d'accusations et de détention préventive pour actes criminels", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (Z) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923, concernant le cautionnement pour certaines accusations", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (A2), intitulé: "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Ruth Haverson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Foord", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Gordon Hendry", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Karl Peter Hansen", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Hadden", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à William James McLaughlan", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alyce Wilson, est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Burkett", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit rapport est amendé en ajoutant ce qui suit au paragraphe 1:—

35. Rapport des délégués canadiens à la quatrième assemblée de la société des nations, du 3 au 29 septembre 1923.

36a. Sommaire des procédures de la conférence impériale, 1923.

37. Sommaire des procédures de la conférence impériale, 1923.

37a. Appendices au sommaire des procédures, conférence impériale, 1923. et en retranchant lesdits articles du paragraphe 2 dudit rapport;

Ledit rapport, tel qu'amendé, est alors adopté.

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 17

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 6 mai 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat que le greffier a reçu un certificat du Secrétaire d'Etat du Canada, pour faire connaître que Clifford William Robinson, écuyer, a été appelé au Sénat.

Ledit certificat est alors lu par le greffier, comme suit:—

CANADA

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au Sénat du Canada, par Lettres Patentes, sous le Grand Sceau, portant la date du cinquième jour de mai, A.D., mil neuf cent vingt-quatre (1924), Clifford William Robinson, écuyer, de Moncton, dans la province du Nouveau-Brunswick, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour ladite province du Nouveau-Brunswick.

A. B. COPP,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

OTTAWA, 14 février 1924.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il y a un sénateur qui se présente pour être introduit.

L'honorable Clifford William Robinson, est introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Turgeon et il présente le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:—

CANADA

BYNG DE VIMY

[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Clifford William Robinson, de la cité de Moncton, écuyer, dans la Province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada.

Sachez que tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dit Dominion, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dit Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dit Dominion, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre

très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce cinquième jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt-quatre et de de Notre Règne la quatorzième.

Par ordre,

A. B. Copp,

Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné qu'il soit inséré dans les Journaux.

L'honorable M. Clifford William Robinson, s'approche de la Table et prête et souscrit le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable M. Clifford William Robinson a fait et signé la déclaration prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867* en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. White (Inkerman):—
Les membres de l'église presbytérienne de St. Cuthbert, Montréal.

Par l'honorable M. Willoughby:—
La congrégation presbytérienne, de Meyronne, Saskatchewan.

Par l'honorable M. Todd:—
L'église Greenock, de St. Andrews, N.-B.; l'église presbytérienne St. George, N.-B.; l'église presbytérienne St. Paul, de Fredericton, N.-B.; l'église presbytérienne Stanley, comté de York, N.-B.; l'église presbytérienne de New-Maryland et Hamwell, N.-B. (Mission Field); l'église presbytérienne St. James, Andover, N.-B.; l'église presbytérienne St. Paul, de Woodstock, N.-B.

Par l'honorable M. Daniel:—
L'église presbytérienne St. David's, Saint-Jean, N.-B.; l'église presbytérienne St. Andrews, Saint-Jean, N.-B.; l'église presbytérienne St. Columbus, Fairville, N.-B.; l'église presbytérienne St. Martin's, N.-B.; l'église presbytérienne Knox, Shediac, N.-B.; l'église presbytérienne Rothesay, Rothesay, N.-B.

Par l'honorable M. Pope:—
Florence Ethel Armstrong, d'Ottawa, Ontario, coiffeuse, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Edward Armstrong.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

Emile Marie Bunoz, évêque catholique romain de Prince-Rupert, et d'autres, demandent une charte sous le nom de Corporation épiscopale romaine catholique de Prince-Rupert.

Harry Clark, de Montréal, P.Q., manufacturier, et d'autres, demandent une charte, sous le nom de "The Confederation Canal and Power Company".

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Wilfred John Mitchell, de la cité de Toronto, ingénieur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Phoebe Mitchell, de ladite cité de Toronto, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son cinquante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son cinquante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Annie Jane Bridges, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec James Winfred Bridges, de la cité de Toronto, dans ladite province, professeur à l'université, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de William Samuel Morrow, du village de Cypress River, dans la province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mae Morrow, résidant actuellement dans le township de Williamsburg, dans la province d'Ontario, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante et unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Edward James Bentley, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, contremaître, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Plaisanterie Bentley, de ladite cité de Toronto, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Sylvia Cameron, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve

son mariage avec Edward Watson Cameron, ci-devant de ladite cité d'Ottawa, agent, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Wilhelmina Aird McKay, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Herbert McKay, de ladite cité de Montréal, souffleur de verre, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Rathbun, de la ville de Lindsay, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Norman LeRoy Rathbun, de la cité de Hamilton, dans ladite province, boulanger, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-cinquième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-cinquième rapport, comme suit:—
Relativement à l'ordre de renvoi du 29 avril dernier, votre comité a pris en considération la pétitition d'Alyce Wilson, demandant de lui rembourser les droits qu'elle a payés en présentant sa requête pour obtenir un bill de divorce.
Votre comité recommande de lui rembourser les droits parlementaires payés en conformité de la règle 140, moins $25.00 en couverture des frais d'impression.
Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Foster (Alma), présente au Sénat un bill (S2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Dominion Electric Protection Company*".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un Bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Selain Slater Therrien".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un Bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Adrian Proctor".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Green, présente au Sénat un Bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Charles Arthur".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Green, présente au Sénat un Bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Tony Bazar".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Green, présente au Sénat un Bill (X2) intitulé: "Loi concernant *The General Animals Insurance Company of Canada*".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le Bill (15) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canada-Southern", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le Bill (16) intitulé: "Loi concernant la *Detroit River Tunnel Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Ruth Haverson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Foord", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Gordon Hendry", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Karl Peter Hansen", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Hadden", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à William James McLaughlan", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alyce Wilson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre d ujour, le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Buckett", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le quarante-neuvième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de d'Alice Bertha Boyce Baker, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le cinquantième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Elma Catheryne Caulfield, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le cinquante et unième rapport du comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Ruth Ethelind Jackes, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Lee Williamson, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Douglas Carlyle Bell, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10), intitulé: "Loi confirmant un traité conclu entre la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et la cité d'Ottawa", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Turriff: —

1. Que, de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatorze.

2. Que cette diminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans la représentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand ils auront atteint l'âge de. . . .ans, étant lu, il est ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Ewart Gladstone Pettinger", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Anna McGeachey", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Pietranglo", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (Y) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (cautionnements en cas d'accusations et de détention préventive pour actes criminels", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (Z) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923, concernant le cautionnement pour certaines accusations", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (A2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 18

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 7 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
King,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed, (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Reid pour l'honorable M. Webster (Brockville):—
William Samuel Morrow, de Cypress River, Manitoba, journalier, demande le remboursement des droits parlementaires payés en présentant sa pétition en obtention d'un bill de divorce.

La pétition suivante est lue et déposée:—
L'Association presbytérienne de Middlesex et Elgin, Ont., demande l'adoption du bill de l'Eglise-unie.

L'honorable M. Tessier, du Comité permanent des Ordres permanents, présente son cinquième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262.
Le mercredi, 7 mai 1924.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.
Le comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas.
La Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James, demande l'autorisation d'émettre des garanties;
La *Burrard Inlet and Tunnel Bridge Company*, demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à poser d'autres câbles et à construire d'autres conduits et à d'autres fins;
L'Alliance Nationale demande l'adoption d'une loi qui modifie sa charte;
La *Canadian Sumner Iron Works Limited*, demande l'adoption d'une loi qui remette en force ses brevets.
Lyon Cohen et d'autres, de Montréal, P.Q., demandent une charte sous le nom de *The Laurentian Insurance Company*.
Le Révérend D. MacKay, D.D., et d'autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de *The Shantung Christian University*.
La Commercial Travellers Mutual Benefit Society, qui a une charte d'Ontario, demande d'être constituée en corporation par une loi fédérale.
Le *Board of the Presbyterian College* d'Halifax, N.-E., demande l'adoption d'une loi qui l'autorise à choisir son président et son secrétaire-trésorier.
Emile Marie Bunoz, évêque catholique romain de Prince-Rupert et d'autres, demandent une charte sous le nom de Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert.
Harry Clark, de Montréal, P.Q., manufacturier, et d'autres, demandent une charte sous le nom de *The Confederation Canal and Power Company*.
Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-sixième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 29 avril 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Stanley George Harris, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Celia Harris, de ladite cité, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Ethel May Macdonald, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Keith Graham Macdonald, de la cité de London, dans ladite province, musicien, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son soixante-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 mai 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son soixante-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Ellen McClelland, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Garnet Wilson McClelland, de ladite cité, commis, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le Comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Beaubien, présente au Sénat un bill (Y2) intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Smith, présente au Sénat un bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Johnston Hutton".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Carlyle Bell".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Catheryne Caulfield".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Blain, présente au Sénat un bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à Alyce Bertha Boyce Baker".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Hardy, présente au Sénat un bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à John Lee Williamson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Ewart Gladstone Pettinger", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Anna McGeachey", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Pietranglo", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matières de différends industriels, 1907", est lu la deuxième fois,

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de toute la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Nora Pearce, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Florence Mitchell, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-sixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Irene Mildred Jeffrey, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-septième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Francis Ray, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Vear", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Welton", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Mahaffy Cox", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Milne", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Myrtle Potts", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Barrington Hutchings", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Turriff:—

1. Que, de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatorze.

2. Que cette diminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans la représentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand ils auront atteint l'âge de....ans, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Bill (Y) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (cautionnements en cas d'accusations et de détention préventive pour actes criminels)", est lu la deuxième fois, et

Sur motion de l'honorable M. McMeans,

Référé à un comité spécial de cette Chambre composé des

Honorables messieurs

Barnard, G. H.
Beaubien, C. P.
Béique, F. L.
Belcourt, N. A.
Bennett, W. H.
Dandurand, R.
Foster, G. G. (Alma).
Griesbach, W. A.
Girroir, E. L.
Hardy, A. C.
Haydon, A.
Lougheed (Sir James).
Pardee, F. F.
Ross, W. B. (Middleton).
Lynch-Staunton, G.
Tanner, C. E.
White, S. (Inkerman).
Willoughby, W. B.
Tessier, J.

et de l'auteur de la motion, avec plein pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et d'interroger les témoins sous serment.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (Z) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923, concernant le cautionnement pour certaines accusations", est lu la deuxième fois et sur motion de l'honorable M. McMeans,

Référé à un comité spécial de cette Chambre composé des

Honorables messieurs

Barnard, G. H.
Beaubien, C. P.
Béique, F. L.
Belcourt, N. A.
Bennett, W. H.
Dandurand, R.
Foster, G. G. (Alma).
Griesbach, W. A.
Girroir, E. L.
Hardy, A. C.
Haydon, A.
Lougheed, (Sir James).
Pardee, F. F.
Ross, W. B. (Middleton).
Lynch-Staunton, G.
Tanner, C. E.
White, S. (Inkerman).
Willoughby, W. B.
Tessier, J.

et de l'auteur de la motion avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et d'interroger les témoins sous serment.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (A2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (14) intitulé: "Loi constituant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (8) intitulé: "Loi ayant pour objet de changer le nom de *The Travellers Life Assurance Company of Canada* en celui de *Montreal Life Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour, pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Dandurand, dépose une réponse à un ordre du Sénat du 4 avril 1924, pour la production de copies de toutes les règles et recommandations faites par la Commission du Service civil durant l'année 1919 et depuis lors, relativement aux heures de travail du Service civil à Ottawa; et de tous les arrêtés ministériels se rapportant à ces règles ou recommandations, ainsi que de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la Commission du Service civil au sujet de ces règles et recommandations.

(*Documents parlementaires, 1924, No 190*)

Le Sénat s'ajourne.

No 19

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 8 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Bourque,
Calder,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
King,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Green:—

W. J. White et autres, membres de l'église presbytérienne St. Andrews, Vancouver, C.-B.

Par l'honorable M. Donnelly:—

Robert Lee et autres, membres de la congrégation méthodiste de Mistioge, Ont.

Par l'honorable M. Pope:—

Le Révérend Alfred Bright, ministre, et les membres de l'église presbytérienne St. Andrews de Sherbrooke, P.Q.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

Les membres de l'église presbytérienne de St. Cuthbert, Montréal, contre le bill de l'Eglise-unie.

Les membres de la congrégation presbytérienne de Meyronne, Sask., en faveur du bill de l'Eglise-unie.

L'église Greenock, de St. Andrews, N.-B.; l'église presbytérienne St. George, N.-B.; l'église presbytérienne St. Paul, N.-B.; l'église presbytérienne Stanley, comté de York, N.-B.; l'église presbytérienne de New-Maryland et Hamwell, N.-B. (Mission Field); l'église presbytérienne St. James, Andover, N.-B.; l'église presbytérienne St. Paul, de Woodstock, N.-B.; l'église presbytérienne St. David's, Saint-Jean, N.-B.; l'église presbytérienne St. Andrews, Saint-Jean, N.-B.; l'église presbytérienne St. Columbus, Fairville, N.-B.; l'église presbytérienne St. Martin's, N.-B.; l'église presbytérienne Knox, Shediac, N.-B.; l'église presbytérienne Rothesay, N.-B.; toutes contre l'adoption du bill de l'Eglise-unie.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Evelyn Eira Awrey, ci-devant de la ville de Leamington, dans la province d'Ontario, et résidant actuellement dans le dis-

trict de Hastings, dans les comtés de Hastings et East Sussex, Angleterre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bruce Burton Awrey, de ladite ville de Leamington, agent d'immeubles, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Emily Elizabeth Reeder, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harry Reeder, de ladite cité, président de la Standard Lithographing Company of Canada, Limited, le Comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le Comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Gordon, présente au Sénat un bill (E3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Bennett, présente au Sénat un bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Pearce".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Francis Ray".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain, présente au Sénat un bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mildred Jeffrey".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Green, présente au Sénat un bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mitchell".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Stanfield, présente au Sénat un bill (J3) intitulé: "Loi modifiant la loi constitutive du Conseil du Collège presbytérien, Halifax".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Béique, du Comité spécial institué pour faire enquête sur l'efficacité du service civil, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS, No 262,

Le jeudi, 8 mai 1924.

Le comité spécial institué pour faire enquête sur l'efficacité du service civil, le nombre de personnes employées et la possibilité de réduire ce nombre d'employés de façon à réaliser une économie, etc., a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité, dans le but d'obtenir les opinions et les suggestions des chefs de départements sur certaines méthodes à adopter pour améliorer l'efficacité du service civil et réaliser une économie, a fait adresser une lettre à chacun d'eux, et a l'honneur de soumettre une copie pour que le Sénat en prenne connaissance.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,
Président.

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SPÉCIAL SUR LE SERVICE CIVIL

L'hon. F. L. Béique, C.R.,
Président.

Ottawa, 3 mai 1924.

Aux sous-ministres de chacun des départements du Service civil:

Messieurs:—Comme vous le savez, l'administration de plusieurs départements du Service civil a fait le sujet de nombreuses critiques dans les colonnes de la presse canadienne et le Sénat a cru de son devoir, en tant que subdivision du Parlement, d'instituer ce comité spécial pour faire enquête et rapport à ce sujet.

D'autres critiques du même genre, provenant de différentes sources, sont parvenues depuis ce temps-là jusqu'au comité. De ce nombre sont, en quelques mots, les suivantes:

(*a*) Que la Loi du Service civil devrait être modifiée pour donner

(1) Aux sous-ministres plus d'emprise sur leur personnel et plus de poids dans les promotions et

(2) d'établir un système plus élastique permettant de faire passer plus rapidement un employé d'un département dans un autre.

On fait remarquer que, d'après le système actuel, lorsqu'un département a besoin d'aide supplémentaire, il s'adresse rarement pour cela, à cause surtout de la routine administrative, à un autre ministère, mais demande des employés additionnels par voie d'annonce. La suggestion ci-dessus permettrait d'éliminer cette coutume.

(*b*) Que l'on devrait instituer une Commission ou un Comité parlementaire quelconque, investi des mêmes pouvoirs que la Commission du Trésor d'Angleterre en ce qui concerne la règlementation et le contrôle à exercer sur l'augmentation du personnel des ministères.

La Commission du Trésor d'Angleterre oblige les chefs de départements à comparaître de temps à autre devant elle pour expliquer pourquoi il leur est impossible de réduire leur personnel et pourquoi, lorsqu'ils ont du travail supplémentaire à exécuter, ils sont forcés d'engager des employés additionnels. De cette façon on évite un surcroît de personnel.

(*c*) Que les employés civils soient astreints à travailler au moins sept heures et demie par jour au lieu de six heures et demie comme actuellement; que des mesures soient prises pour que tous les rouages administratifs ne soient pas arrêtés les jours de fête religieuse et que la fermeture des bureaux à quatre heures durant l'été soit abolie.

On prétend qu'une telle réforme ferait économiser des millions de dollars au pays.

(*d*) Que l'on abolisse le système par lequel les bureaux des différents ministères sont disséminés dans toute la ville d'Ottawa, que l'on fusionne les ministères dans le plus bref délai possible et que la question des loyers soit placée sur une base pratique.

La façon dont sont localisés actuellement les différents bureaux du Service civil, est due en grande partie, prétend-on, au patronage politique exercé au sujet de la location des immeubles et est si peu adéquate qu'elle peut presque être considérée comme une disgrâce nationale.

(*e*) Que le ministre de la Défense nationale comprend une force permanente de 2,500 hommes, un petit corps aéronautique et un embryon de marine. Qu'il y a à Ottawa 253 fonctionnaires permanents pour administrer ces services au coût de $493,854.

Il y a vingt ans, il n'y avait que 36 fonctionnaires qui coûtaient au pays $45,000 par année.

En 1914, il y en avait 130 auxquels on versait $147,000.

(*f*) Que le personnel du ministère du Commerce est beaucoup trop nombreux.

En 1907 il comprenait 468 fonctionnaires, en 1914, 909 et en 1922, 1,342.

(*g*) Que le seul fait de congédier quelques centaines d'employés civils ne constituera pas un remède efficace. Il ne s'agit pas tant de réduire le personnel des ministères que d'abolir certains bureaux et de supprimer le double emploi et le chevauchement dans les services:

Deux ministères possèdent des établissements pour les nivellements précis.

Trois ministères ont des établissements pour la confection des cartes topographiques.

Sept ministères ont des établissements de photostatie.

Cinq départements maintiennent des établissements et des installations pour la fabrication des bleus et des reproductions.

Un département compte cinq subdivisions distinctes de génie civil, et l'on prétend qu'une seule d'entre elles est sous la surveillance immédiate de l'ingénieur du ministère.

Les travaux de dragage, avec leurs installations très dispendieuses, sont exécutés par trois départements différents.

Les travaux d'arpentage sont exécutés par trois subdivisions différentes d'un même département.

Un ministère a sept subdivisions différentes qui s'occupent des terres, chacune d'entre elles possédant une installation très coûteuse.

Il ne s'agit pas pour le moment de congédier des employés; il faut supprimer ou tout au moins fusionner d'une façon intelligente.

Le renvoi de quelques centaines d'employés ne ferait économiser que quelques milliers de dollars; un fusionnement ordinaire fait avec du bon sens ferait économiser des millions.

(*h*) Que les livres bleus: rapports du gouvernement—Un magnifique champ pour réaliser des économies.

Traités sur toutes sortes de sujets, statistiques en double, cartes, contrats que personne ne lit ni ne regarde.

Il y a peut-être de l'exagération dans ces critiques mais il est de notoriété publique depuis bien longtemps que le Service civil a un surcroît d'employés; les méthodes pratiques font défaut; le service manque d'efficacité et de coordination; dans plusieurs bureaux il y a double emploi et il y a de quoi faire de grosses économies.

Le comité pensant que le moment est venu d'introduire dans le service, toutes les fois que cela est possible, des méthodes plus pratiques, a obtenu de la Commission du Service civil un rapport important dont voici un résumé succinct:

1. Les bureaux du gouvernement sont à l'heure actuelle disséminés dans 65 immeubles différents, dont 53 sont loués pour une somme annuelle approximative de $680,000. Cinq pour cent sur plus de treize millions et demi de dollars. Par exemple, les subdivisions du Département de l'Intérieur occupent seize immeubles loués et deux appartenant au gouvernement et les loyers se montent à plus de $150,000. Une économie considérable pourrait être réalisée si le personnel des ministères à Ottawa était logé dans le moins d'immeubles et dans une zone la plus restreinte possible, sans perdre de vue ce point essentiel que toutes les subdivisions d'un ministère doivent être centralisées dans un même immeuble.

2. Les travaux de génie et d'arpentage du gouvernement sont exécutés indépendamment à l'heure actuelle par quatre des principaux ministères: les Travaux Publics, les Chemins de fer et Canaux, l'Intérieur et la Marine et les Pêcheries, bien qu'ils ne soient pas plus difficiles à exécuter les uns que les autres. Il s'en suit un chevauchement et un manque de surveillance unique pour tous ces services. Une économie très considérable peut être réalisée tant dans les dépenses que dans la façon dont le travail est exécuté si l'on fusionne tous ces services en un seul sous un seul ministère et avec une seule tête dirigeante.

3. Semblables remarques s'appliquent aux services de comptabilité, d'achats, de traduction, de loi, de bibliothèque et de tous ceux qui font double emploi dans les différents ministères. D'autres économies importantes pourraient être réalisées par une audition préalable des listes de paye et par l'introduction de méthodes mécaniques pour la préparation de ces listes et la confection des chèques.

4. Il existe actuellement une organisation séparée pour la perception de l'impôt sur le revenu alors que le département des douanes et de l'accise possède une organisation très complète pour la perception des impôts. On pourrait donc, si le bureau de l'Impôt sur le revenu était fusionné avec le ministère des Douanes et de l'Accise, réaliser une économie considérable en salaires et en loyers.

5. Les Chemins de fer nationaux possèdent une compagnie de télégraphe qui semble être en mesure d'absorber le service télégraphique que maintient actuellement le département des Travaux publics.

6. Une économie substantielle pourrait aussi être réalisée si l'on réduisait considérablement l'impression et la distribution des publications du gouvernement et si on les confiait à un seul bureau de distribution.

7. Si la fusion des ministères du Secrétaire d'Etat et des Affaires étrangères pouvait être effectuée, on économiserait de l'argent en supprimant certaines positions secondaires et en réunissant les services administratifs.

8. Il y a actuellement sept subdivisions distinctes du département de l'Intérieur qui s'occupent du service des terres et la Commission, de concert avec le département, étudie en ce moment la question de fusion de ces subdivisions, ce qui permettra de réduire considérablement les dépenses.

9. Une économie considérable pourrait être effectuée sur le montant dépensé actuellement pour les frais de déplacement, l'achat et l'entretien des véhicules moteurs de toutes sortes.

10. L'introduction d'appareils et de systèmes mécaniques dans les bureaux de statistiques des différents ministères produirait un meilleur rendement en même temps qu'une économie appréciable. Une étude détaillée du bureau des statistiques du département des Douanes et de l'Accise a permis de se rendre compte que l'installation de machines Hollerith permettrait de réaliser dans ce seul ministère une économie d'environ $70,000 par année.

Ci-joint une copie complète du mémoire.

Vous vous rendrez certainement compte de la nécessité de ne pas maintenir à perpétuité un tel système dans ce qu'il a de défectueux ou de trop dispendieux.

Vous êtes respectueusement priés d'extraire de la copie ci-jointe du mémoire la partie qui touche votre ministère et de fournir au comité, dans le plus bref délai possible, un mémoire de votre main, contenant vos vues et vos suggestions sur le meilleur remède à appliquer.

Le comité se rend compte de l'importance de la tâche qui lui incombe et pour la mener à bien, vous demande de lui donner les meilleurs renseignements, les meilleurs conseils et la plus grande coopération possibles.

Vous serez priés d'assister de temps à autre aux séances du comité.

F. L. BEIQUE,
Président.

Ordonné qu'il soit inséré dans les journaux.

Sur motion de l'honorable M. Green, il est

Ordonné que la règle 119 des Règlements du Sénat soit suspendue, en tant qu'elle se rapporte au bill (X2) intitulé: "Loi concernant *The General Animals Insurance Company of Canada.*"

Sur motion de l'honorable M. Gillis, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état faisant connaître:

1. Le nombre de colons qui se sont établis sous le régime du projet d'établissement des soldats et qui ont abandonné leurs terres.

2. Combien ces terres et le matériel ont coûté au gouvernement dans chacune des terres qui ont été reprises par le gouvernement.

3. Qu'est-il advenu de ces terres et de ce matériel. S'ils ont été vendus, quelle proportion du prix de revient a été perçue.

4. Le nombre de cas où des procédures de forclusion ont été instituées par le gouvernement.

Sur motion de l'honorable M. Taylor, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production:

D'une copie de toute la correspondance échangée avec le département de la Marine au sujet d'une enquête tenue sous l'autorité de la loi de la marine marchande sur l'accident arrivé au vapeur *Canadian Farmer* de la marine marchande du gouvernement canadien, ainsi que d'une copie des témoignages rendus à cette enquête et des conclusions.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Vear", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Welton", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Mahaffy Cox", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Milne", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Myrtle Potts", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Barrington Hutchings", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-huitième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Wilfrid John Mitchell, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cinquante-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Annie Jane Bridges, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixantième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Samuel Morrow, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante et unième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Edward James Bentley, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-deuxième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Elizabeth Sylvia Cameron, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-troisième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Wilhelmina Aird McKay, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-quatrième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la requête de Florence Rathbun, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-cinquième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Alyce Wilson, demandant le remboursement des honoraires parlementaires.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Dominion Electric Protection Company", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Selain Slater Therrien", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Adrian Proctor", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Charles Arthur", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Tony Bazar", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X2) intitulé: "Loi concernant "The General Animals Insurance Company of Canada", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canada-Southern", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (16) intitulé: "Loi concernant la "Detroit River Tunnel Company", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (25) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

(En comité)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité général du Bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matières de différends industriels, 1907", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis au mercredi, 21 mai courant.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (A2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis au mardi, 20 mai courant.

L'honorable M. Dandurand dépose une réponse à un ordre du Sénat, 30 avril 1924, pour la production d'un état faisant connaître la quantité et le prix des liqueurs alcooliques importées dans chaque province du Canada pour chaque mois de la période comprise entre le 1er janvier 1923 et le 1er mars 1924, et réparties comme suit:—
(*a*) liqueurs,
(*b*) vins,
(*c*) drogues;
et mentionnant la teneur en alcool pour chaque catégorie, ainsi que les divers pays de provenance.

(*Documents parlementaires, 1924, No. 195.*)

Le Sénat s'ajourne.

No 20

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 9 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
Donnelly,
De Veber,
Farrell,
Fisher,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Tessier,
Taylor,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Turriff,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:

Par l'honorable M. Bradbury:—

The Fleishmann Company, de New-York, E.-U. d'Amérique.

Par l'honorable M. Haydon:—

Eva Laura Bell, du village de Palmerston, comté de Wellington, résidant actuellement à Niagara Falls, New-York, E.-U. d'Amérique, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Bell.

L'honorable M. Belcourt, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé: "Loi concernant un brevet de Thomas Williams Pritchard", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (X2) intitulé: "Loi concernant *The General Animals Insurance Company of Canada*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 21.—Après "l'automobile" insérer "à l'exclusion de l'assurance contre la perte ou dommage causé à une automobile par le feu".

Page 3, lignes 2 et 3.—Retrancher les mots "contre l'incendie restreintes aux risques d'incendie des automobiles seulement" et insérer les mots "de l'automobile".

Page 3, ligne 4.—Après "bétail" insérer "et".

Page 3, ligne 5.—Retrancher les mots "et d'assurance de l'automobile".

Lesdits amendements sont adoptés.

Avec la permission du Sénat.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. White (Pembroke), présente au Sénat un bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethelind Jackes".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le mercredi, 21 mai.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfrid John Mitchell".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le mercredi, 21 mai.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un bill (M3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Bentley".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le mercredi, 21 mai.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un bill (N3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sylvia Cameron".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le mercredi, 21 mai.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (O3) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmina Aird McKay".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture le mercredi, 21 mai.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est
Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné au mardi, 20 mai courant, à huit heures du soir.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est
Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un document incluant des copies des instructions et lettres d'instructions qui autorisent J. C. Watters à étudier, pendant la présente année, les conditions industrielles dans les régions d'exploitation houillère de la Nouvelle-Ecosse, et d'autres documents relatifs à cette nomination et indiquant l'objet et l'étendue de l'enquête et de l'étude qu'il doit faire, ainsi que les endroits de la Nouvelle-Ecosse où cette enquête doit s'effectuer.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, il est
Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie du livre de loch du vapeur *Sheba*, du 5 août 1914 au 19 août 1914, durant le voyage entre Halifax et Port-Nelson.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Selain Slater Therrien", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Adrian Proctor", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Charles Arthur", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Tony Bazar", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Stanley George Harris, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Ethel May Macdonald, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Mary Ellen McClelland, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité des Bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Johnston Hutton", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Carlyle Bell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Catheryne Caulfield", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Bertha Boyce Baker", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à John Lee Williamson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Loi ayant pour objet de changer le nom de *The Travellers Life Assurance Company of Canada* en celui de *Montreal Life Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Loi constituant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Bills privés.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Turriff:—

1. Que de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatre.

2. Que cette diminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans les répresentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand il auront atteint l'âge de....ans, étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis au mardi, 20 mai courant.

Le Sénat s'ajourne.

No 21

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 20 mai 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont: —

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bourque, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Côté, Crowe, Dandurand, Daniel, David, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster (Sir George), Gillis, Green, Griesbach, Hardy, Harmer, Haydon, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Pope, Prowse, Reid, Robertson, Robinson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moose Jaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Webster (Stadacona):—
Le président et le secrétaire de la Banque d'Hochelaga.

Par l'honorable M. Green:—
Merlin Englehart Clubine, de la ville de North Bay, Ontario, employé dans une assurance sur la vie, demande la remise des droits parlementaires payés en présentant sa pétition en obtention d'un bill de divorce.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées.

W. J. White et d'autres membres de l'église presbytérienne St. Andrews, de Vancouver, C.-B., contre l'adoption de la loi de l'Eglise-unie.

Robert Lee et d'autres membres de la congrégation méthodiste de Mistioge, Ontario, pour l'adoption de la loi de l'Eglise-unie.

Le révérend Alfred Bright, ministre et les membres de l'église presbytérienne St. Andrews, de Sherbrooke, P.Q., contre l'adoption de la loi de l'Eglise-unie.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante et onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le vendredi, 9 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante et onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Raymond Anderson Mashinter, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, peintre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Bertha Mashinter, actuellement de la cité de Chicago, dans l'Etat de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le vendredi, 9 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Victoria Stella Haswell, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Haswell, de ladite cité, peintre, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $110.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 9 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Charles Lawson, de la ville de Parry Sound, dans la province d'Ontario, exploitant forestier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Myrtle Lawson, ci-devant de ladite ville, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 9 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lester Ernest Greenwood, de la cité de Toronto., dans la province d'Ontario, décorateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariag avec Annie Greenwood, de Long Island, Brooklyn, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 20 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-quinzième rapport, comme suit:—

Conformément à l'ordre de référence du 7 mai courant, le comité a pris en considération la pétition de William Samuel Morrow, de Cypress River, Manitoba, cultivateur, demandant le remboursement de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, en présentant sa pétition pour obtenir un bill de divorce.

Le comité recommande la remise de la taxe susdite moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Roberts, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alfred John Roberts, ci-devant de la ville de Huntsville, dans ladite province, cultivateur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Hugh Allan Macdonald, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emily Agnes Macdonald, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 6 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Wilhelmine Christina Slater, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, musicienne, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold George Slater, de ladite cité, musicien, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son soixante-dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 2 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son soixante-dix-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Thyrza Ewart, connue sous le nom de Thyrza Hodgins, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Johnston Ewart, connu sous

le nom de Johnston Hodgins, de ladite cité de Toronto, inspecteur d'assurance, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingtième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 9 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Angus Martin, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, ouvrier en fer, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marguerite Martin, de Caughnawaga, dans la province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 16 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de William John Chenery, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Christina May Chenery, du village d'Arbroath, Ecosse, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 16 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Emma Doris Perley, du village de Rockliffe, dans le comté de Carleton, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Allan Gordon Perley, dans le township de Gloucester, dans ledit comté et ladite province, entrepreneur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 16 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rebecca Messer, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William George Messer, de ladite cité, ferblantier, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 16 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de James Henry Kirkwood, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, chauffeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Ann Kirkwood, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous important égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 16 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Hickey, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Henry Hickey, de la cité d'Edmonton, dans la province de l'Alberta, commis, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 16 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Arthur Hill, dans la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, artisan, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lucy Hill, ci-devant de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $105.00.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 16 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Louis White, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, journalier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Jane White, de Montréal dans la province de Québec, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents présente son sixième rapport.

Il est alors lu par le greffier comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mardi, 20 mai 1924.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé au jeudi, 3 juillet prochain.

Que le temps limité pour présenter des bills privés soit prolongé au jeudi, 10 juillet prochain.

Que le délai fixé pour recevoir des rapports des comités permanents ou spéciaux sur un bill privé soit prolongé au jeudi, 24 juillet prochain.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents présente son septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 262,

Le mardi, 20 mai 1924.

Le comité permanent des Ordres permanents, a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné la requête suivante et a constaté que les règles ont été observées dans le cas suivant:

Daniel Lang et d'autres, de Toronto, Ontario, demandent une charte sous le nom de *The Joliette and Northern Railway Company.*

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (9) intitulé: "Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (17) intitulé "Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (19) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (22) intitulé: "Loi modifiant la loi constituant en corporation la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (31) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (33) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (36) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie dite Northern", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (37) intitulé: "Loi ayant pour objet de changer le nom de la "*Imperial Underwriters Corporation of Canada*" en celui de "*Imperial Insurance Office*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (38) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (41) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (42) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (43) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorkerton, dans la province du Manitoba", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (50) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis près Kelvington, dans la province de la Saskatchewan, sur un parcours de 13 milles vers le nord", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (51) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (52) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (53) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (55) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose

Rapport du Bureau des commissaires du grain pour l'exercice clos le 31 août 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 11*)

Réponse à un ordre du Sénat du 9 mai 1924, pour la production d'un document incluant des copies des instructions et lettres d'instructions qui autorisent J. C. Watters à étudier, pendant la présente année, les conditions industrielles dans les régions d'exploitation houillère de la Nouvelle-Ecosse, et d'autres documents relatifs à cette nomination et indiquant l'objet et l'étendue de l'enquête et de l'étude qu'il doit faire, ainsi que les endroits de la Nouvelle-Ecosse où cette enquête doit s'effectuer.

(*Documents parlementaires, 1924, No 219*)

Réponse à un ordre du Sénat du 1er mai 1924, pour faire produire un rapport incluant des copies des bordereaux de paye, pièces justificatives et correspondance se rapportant aux dépenses faites au brise-lames de Port la Tour, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, durant l'année civile 1923.

(*Documents parlementaires, 1924, No 220*)

Réponse à un ordre du Sénat du 3 avril 1924, pour la production de copies de toute la correspondance et des autres rapports, reçus par le gouvernement du Canada, ou par un membre du gouvernement, au cours de l'année 1923 ou depuis lors, du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou de sa part, relativement au transport ou aux affaires commerciales, économiques ou aux autres questions d'intérêt public pour cette province, y compris toute demande d'enquête sur les questions susdites—et aussi de la correspondance et des rapports du gouvernement du Canada ou de l'un de ses membres en réponse à de telles représentations ou requêtes.

(*Documents parlementaires, 1924, No 221*)

L'honorable M. Laird, présente au Sénat un bill (P3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Insurance Company*".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un bill (Q3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Laurentian Insurance Company*".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la deuxième séance du Sénat jeudi prochain.

L'honorable M. Blondin présente au Sénat un bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite, 1919, à la province de Québec".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen McClelland".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Jane Bridges".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Rathbun".
Ledit bill est lu la première fois, sur division.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Webster (Brockville), présente au Sénat un bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Samuel Morrow".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Macdonald".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley George Harris".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Bradbury attire l'attention du Sénat sur le grand nombre de fonctionnaires civils qui touchent des allocations en sus de leurs appointements, et demande quelle action le gouvernement entend exercer à cet égard.
Débat.

Sur motion de l'honorable M. Murphy, il est
Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie de toutes les requêtes, lettres, dépêches et pièces en la possession du ministère des Travaux publics, ou du ministère de la Marine et des Pêcheries, et qui se rapportent à l'enlèvement d'une homarderie construite par Edward McPherson, et dont une partie se trouve aujourd'hui sur le quai du gouvernement à Cape Traverse, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, et qu'il demandera si le gouvernement a ordonné d'enlever la construction susdite érigée sur la propriété du gouvernement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-neuvième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Evelyn Eira Awrey, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-dixième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition d'Emily Elizabeth Reeder, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie de James", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Pearce", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Francis Ray ", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mildred Jeffrey", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mitchell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J3) intitulé: "Loi modifiant la loi constitutive du Conseil du Collège presbytérien, Halifax", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (A2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Turriff:—

1. Que de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatre.

2. Que cette dminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans la représentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand ils auront atteint l'âge de....ans.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 22

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 21 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona);
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

Prières.

La pétition suivante est présentée.

Par l'honorable M. Ross (Middleton):—
Jessie Louise Cowan, de la cité de Montréal, Québec, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Martin Cowan.

La pétition suivante est lue et déposée:
The Fleischmann Company, de New-York, Etats-Unis d'Amérique, demande l'adoption d'une loi qui lui permette d'obtenir un nouveau brevet pour le Canada.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (S2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Dominion Electric Protection Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra le recevoir.
Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—
Page 4, ligne 30, Après "cette compagnie" insérer "ou ses mandataires".
Ledit amendement est adopté.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (8) intitulé: "Loi ayant pour objet de changer le nom de *Travellers Life Assurance Company of Canada* en celui de *Montreal Life Insurance Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-huitième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 148,

Le mardi, 20 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-huitième rapport, comme suit:—
1. Relativement à la pétition de Merlin Englehart Clubine, de la ville de North Bay, dans la province d'Ontario, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nellie (Helene) Clubine, de la cité de Bradford, Yorkshire, Angleterre, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 20 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Dorothy Marie Robinson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles White Robinson, de ladite cité, agent d'assurance, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00, en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Smith présente au Sénat un bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Eira Awrey".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose:—

Réponse à un ordre du Sénat pour la production d'une copie du livre de loch du vapeur *Sheba,* du 5 août 1914 au 19 août 1914, durant le voyage entre Halifax et Port-Nelson.

(*Documents parlementaires, 1924, No 228*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Pearce", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Francis Ray", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son

concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mildred Jeffrey", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mitchell", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de toute la Chambre, du bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethelind Jackes", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfrid John Mitchell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Bentley", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sylvia Cameron", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O3) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmina Aird McKay", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (A2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles", est lu la deuxième fois, et

Sur motion de l'honorable M. McMeans,

Référé à un comité spécial de cette Chambre composé des Honorables messieurs: Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bennett, Dandurand, Foster (Alma), Griesbach, Girroir, Hardy, Haydon, Lougheed (Sir James), Pardee, Ross (Middleton), Lynch-Staunton, Tanner, White (Inkerman), Willoughby, Tessier et de l'auteur de la motion.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Turriff:—

1. Que de l'avis du Sénat, il est judicieux, dans l'intérêt de l'économie et de la bonne administration, de diminuer d'un tiers le nombre des sénateurs, et de le ramener de quatre-vingt-seize à soixante-quatre.

2. Que cette diminution devrait être effectuée en ne remplissant pas les vacances qui pourront se produire parmi les sénateurs représentant une province jusqu'à ce que le nombre des sénateurs de cette province soit réduit d'un tiers, sauf dans la représentation sénatoriale de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, pour la diminution de laquelle il faudra établir une répartition exceptionnelle.

3. Que, lors de la nomination d'un sénateur sous le régime de la représentation réduite, il sera stipulé que les sénateurs prendront automatiquement leur retraite quand ils auront atteint l'âge de....ans.

Débat.

Le Sénat s'ajourne.

No 23

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 22 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable M. Gordon, présente au Sénat un bill (Z3) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Joliette and Northern Railway Company*".
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Les pétitions suivantes sont présentées:—

Par l'honorable M. Griesbach:—
J. H. Arnold et d'autres membres de l'église presbytérienne Dufferin, Toronto, Ontario.
Wm. J. Pulling et d'autres membres de l'église presbytérienne St. Andrews, Windsor, Ont.
Le révérend R. J. Macbeth, D.D. et d'autres membres de l'église presbytérienne de la Colombie-Britannique.
W. P. Gray et d'autres membres de la congrégation presbytérienne de Boyce Avenue, Toronto, Ontario.

La pétition suivante est lue et déposée:—
Le président et le secrétaire de la Banque d'Hochelaga, demande l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de La Banque Canadienne Nationale.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: "Loi confirmant un traité conclu entre la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et la cité d'Ottawa", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (15) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canada Southern", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (16) intitulé: "Loi concernant *The Detroit River Tunnel*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Bills privés, auquel a été référé le bill (14) intitulé: "Loi constituant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. White (Inkerman), du comité conjoint relatif aux Impressions du Parlement, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

Le comité mixte des deux Chambres, relatif aux impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le comité recommande ce qui suit:—

1. Que les documents suivants soient imprimés:—

101c. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 mars 1924:—Copie de tous mémoires, correspondances, télégrammes, etc., que le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres a échangés depuis le 1er janvier 1922 avec des gouvernements, corporations ou particuliers, relativement au projet connu sous le nom de "route fluviale du Saint-Laurent", et relativement à l'établissement de barrages sur le Saint-Laurent pour l'exploitation de certaines sources d'énergie hydraulique. (*Pour documents sessionnels reliés*).

101d. Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 24 mars 1924:—Copie de tous mémoires, correspondances, télégrammes, etc., que le gouvernement du Canada ou l'un de ses membres a échangés depuis le 1er janvier 1922 avec des gouvernements, corporations ou particuliers, relativement au projet connu sous le nom de "route fluviale du Saint-Laurent", et relativement à l'établissement de barrages sur le Saint-Laurent pour l'exploitation de certaines sources d'énergie électrique. (*Pour documents sessionnels reliés*).

101e. Correspondance supplémentaire entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant le projet de canalisation du Saint-Laurent—Nomination d'un bureau conjoint d'ingénieurs. (*Pour documents sessionnels reliés*).

101f. Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 779, daté le 7 mai 1924, constituant un comité consultatif national du Canada pour étudier généralement, si le projet, dans le cas où il serait exécuté, serait ou non avantageux pour le Canada. (*Pour documents sessionnels reliés*).

101g. Copie d'un arrêté général du Conseil, C.P. 778, daté le 7 mai 1924, nommant Duncan W. McLachlan, Olivier Odilon Lefebvre et le brigadier-général Charles Hamilton Mitchell pour agir comme bureau conjoint d'ingénieurs concernant les améliorations de la route fluviale du Saint-Laurent.

142. Rapport du Crédit agricole, par H. M. Tory, président administratif du Conseil consultatif honoraire pour les recherches scientifiques et industrielles, daté le 4 avril 1924. (*Documents sessionnels*).

147. Copie de rapports de Leslie H. Boyd, président du bureau des commissaires des grains, et de George Serls, inspecteur en chef des grains du Canada, sur les plaintes reçues concernant la condition du grain expédié par les ports du Canada et les ports des Etats-Unis en douane vers la Grande-Bretagne. (*Pour distribution aux sénateurs et députés*).

157. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 19 mars 1924:—Copie de tous papiers, correspondance, lettres, demandes et autres documents quelconques échangés entre le gouvernement d'Ontario et la Commission hydro-électrique d'Ontario et le gouvernement du Canada touchant la construction d'une digue d'énergie sur le Saint-Laurent près de la ville de Morrisburg pour la génération d'énergie électrique devant servir au public dans la partie est de la province d'Ontario. (*Pour documents sessionnels reliés*).

162. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement et les propriétaires ou organisations de propriétaires de bateaux américains, depuis l'adoption de la Loi du fret dans les lacs intérieurs, et relativement au transport du fret dans les grands lacs, et à l'observance ou la non-observance des dispositions de la loi en question. (*Pour distribution aux sénateurs et députés*).

180. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 19 mars 1924.—Copie de tous papiers, correspondance, requêtes, protestations, lettres, résolution et autres documents venant de particuliers ou d'organisations, ou de gouvernements ou d'autres corps publics du Canada, protestant contre la diversion illégale des eaux des Grands-Lacs par la Commission de drainage de Chicago; et copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement des Etats-Unis, la Commission internationale conjointe et autres corps sur la question. (*Pour documents sessionnels reliés*).

203. Rapport de la commission royale sur les pensions et le rétablissement—Deuxième rapport intérimaire de la deuxième partie de l'enquête (certaines questions touchant les pensions, traitement médical et besoin de rétablissement des anciens hommes du service et leurs dépendants). (*Pour documents sessionnels reliés*).

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

50b. Règlements adoptés par la province de la Saskatchewan relativement aux appels contre les convictions et sentences, sous l'empire des prescriptions du Code criminel du Canada.

52a. Relevé faisant voir:—

1. Combien au total l'administration de la Commission d'établissement des soldats a coûté, pour chaque année, depuis son établissement.

2. Quel est l'intérêt total estimé qui a été ou doit être réduit en faveur des colons en vertu de la Loi de 1922.

3. Quel a été le nombre total des employés de la Commission, chaque année, depuis sa fondation.

4. Combien de prêts la Commission a faits chaque année dans chaque province.

5. Quel est le total des sommes que les colons devaient pour chaque année dans chaque province.

6. Combien au total les colons-soldats ont payé chaque année en chaque province.

7. Dans combien de cas la Commission a acheté des terrains pour les colons.

8. A quelles conditions ces terrains étaient vendus aux colons-soldats.

9. Dans combien de cas susdits le colon a abandonné sa terre.

10. Combien de terrains la Commission a achetés dans chaque province, pour combien de colons dans chaque province, et combien au total elle a payé pour ces terrains.

11. Quelle somme a été prêtée dans chaque province pour l'achat de bétail et d'outillage, et quel était le prêt moyen fait à chaque colon à ces fins dans chaque province.

12. Combien il y a eu de secourus dans chaque province et quel est le total qui est dû à la Commission de ce chef lors du secours ou de l'abandon, (*a*) pour

le bétail et l'outillage, et (*b*) pour les terrains.

13. Combien de soldats-colons avaient préalablement payé dans ces cas.

14. Combien de terres recouvrées ont été revendues, et quel est le total du prix de vente de ces terres.

15. Valeur de terres, selon le prix d'achat, que la Commission détient encore.

16. Quelle somme on a reçue de la vente du bétail et de l'outillage dans les cas de recouvrement.

17. Dans combien de cas, il y a eu encan de terres ou d'outillages de colons-soldats.

18. A quelles conditions les terres recouvrées sont vendues au public.

19. Combien de soldats-colons doivent des arrérages sur leurs payements, et quel est le total de ces arrérages.

20. Quelle est la somme des payements futurs dus à la Commission par (*a*) les soldats-colons, et (*b*) par les civils.

21. Quel est le total des sommes maintenant détenues dans le fonds d'assurance d'établissement des soldats.

67b. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 553, daté le 8 avril 1924,—modifiant Par. (1) (*c*) et (*d*) des règlements pour les officiers de la réserve volontaire de la Royale marine du Canada.

100c. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1924,—Copie de correspondances, pétitions, télégrammes et documents échangés entre le gouvernement ou un de ses membres ou un de ses fonctionnaires, et l'administration ou un des directeurs de la Home Bank, depuis le 1er janvier 1922.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924,—Etat faisant voir:—

1. Quelles sont (*a*) les dates de chaque voyage de chacun des membres du Bureau fédéral d'appel; (*b*) les noms des villes visitées dans chaque voyage; (*c*) les frais de voyage des commissaires et de leurs secrétaires, pour chaque voyage; et (*d*) les noms et numéros matricules des soldats dont les appels ont été entendus dans chaque voyage.

2. Quels sont au total les frais de déplacement de chacun des membres dudit Bureau fédéral d'appel, depuis sa formation jusqu'au 15 mars 1924, inclusivement.

3. Combien de cas en appel ont été entendus par chacun desdits commissaires.

4. Combien de cas (*a*) ont été entendus par un seul commissaire, et (*b*) combien de décisions du commissaire des pensions et du rétablissement civil ont été renversées par un tribunal d'un seul commissaire.

5. Combien de décisions des tribunaux d'un seul commissaire ont été portées en appel par les demandeurs, par les commissaires des pensions et par le rétablissement civil des soldats.

124a. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924,—Relevé indiquant:—

1. Noms des membres du Bureau fédéral d'appel, et la date de leur nomination.

2. Si les frais de déménagement mobilier des membres de ce Bureau ont été payés par le gouvernement.

3. Dans l'affirmative, quels ont été ces frais pour chacun des membres du Bureau.

4. Quels sont les frais de déplacement accordés aux membres de ce Bureau pour chaque jour.

5. Noms, appointements, devoirs du personnel à l'emploi de ce Bureau.

6. Total des dépenses pour les membres de ce Bureau et pour le personnel, depuis sa formation au 15 mars 1924 inclusivement, ces dépenses devant com-

prendre les appointements des membres et du personnel, les loyers de bureau, l'ameublement, le chauffage, l'éclairage, les frais de déplacement, les mandats de chemin de fer, et le fourniment personnel.

124b. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1924,—Etat montrant:—Le dossier militaire au Canada, en Angleterre et en France de chacun des membres du Bureau fédéral d'appel nommé par le gouvernement actuel.

130a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de correspondance, lettres, télégrammes, rapports de génie, estimations de coût et autres documents afférant à l'embranchement ferroviaire projeté entre Bouctouche et Richibouctou, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

131. Réponse à un ordre de la Chambre, du 24 mars 1924—Relevé indiquant tous les employés des Chemins de fer nationaux canadiens recevant $4,000 par année ou plus, avec les appointements de chacun d'eux.

131a. Relevé indiquant les noms de tous les fonctionnaires du National-Canadien, y compris les surintendants et fonctionnaires ou employés spéciaux qui touchent des appointements supérieurs à ceux des surintendants; aussi les appointements de chacun.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1924,—Tableau indiquant:—

1. Noms des fonctionnaires du département de la Santé à Ottawa, et quels sont leurs appointements respectifs.

2. Combien de personnes ont été à l'emploi de ce département, intérieur et extérieur, dans les exercices 1921-22, 1922-23, et 1923-24.

138. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1924,—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a acheté depuis un an une propriété à Ottawa, rue York, connue sous le nom d'édifice de la *Ottawa Wine Vaults*.

2. Dans l'affirmative, à quel prix.

3. Quelle était l'estimation municipale antérieure de cet édifice.

4. A qui appartenait l'édifice.

5. Vu les propriétés fédérales inoccupées à Ottawa, quelle était l'urgence de cet achat.

6. A quoi on utilise cet édifice à l'heure actuelle.

139. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 24 mars 1924:—Copie de correspondance, télégrammes, et autres documents échangés en 1923 entre le premier ministre ou le gouvernement et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, demandant des concessions relatives aux tarifs de transport des marchandises pour les Provinces Maritimes.

140. Ordre de la Chambre du 20 mars 1924, pour un état indiquant:—

1. Le National-Canadien paye-t-il une somme annuelle à la Cité de Montréal, comme taxe ou autrement, pour une propriété qui appartenait anciennement au Grand-Tronc, et que le National-Canadien occupe aujourd'hui? Dans l'affirmative, combien, et sur quelle base le paiement est-il fait.

2. Quelle était la valeur imposée de cette propriété, avant d'être acquise par le National-Canadien, et quel était le taux d'après lequel on la taxait? Quelle est le chiffre de l'estimation actuelle, et fait-on une différence entre son estimation et celle d'autres propriétés imposables de Montréal.

3. Quelles représentations s'il en est, le ministre a-t-il faites quant à la taxe future que la Cité de Montréal imposera sur les propriétés que le Grand-Tronc possédait lors de, ou avant l'acquisition par le National-Canadien ou par la Couronne.

4. Quelles sommes, s'il en est, le National-Canadien paye-t-il à la cité de Prince-Rupert, en taxes ou autrement, pour les têtes de ligne ou autres propriétés appartenant antérieurement au Grand-Tronc-Pacifique et maintenant au National-Canadien.

5. Quelle est l'estimation imposable de ces propriétés et d'après quel taux sont-elles taxées; cette estimation et ce taux diffèrent-ils de ceux des autres propriétés imposables de la ville.

6. Le National-Canadien paye-t-il des sommes quelconques en taxes ou autrement à d'autres villes ou municipalités au Canada, pour des propriétés qui appartenaient anciennement au Grand-Tronc ou au Grand-Tronc-Pacifique? Dans l'affirmative, auxquelles, et combien dans chaque cas.

7. Le National-Canadien paye-t-il à la cité de Portland, Maine, une somme quelconque en taxe ou autrement pour les têtes de lignes et autres propriétés de la ville appartenant antérieurement au Grand-Tronc? Dans l'affirmative, combien? Pour quelle valeur ces propriétés sont-elles taxées par la ville, et quel tarif payent-elles; cette valeur et ce tarif diffèrent-ils de ceux des autres propriétés imposables de la cité.

8. Quels paiements s'il en est le National-Canadien fait-il à d'autres municipalités des Etats-Unis ou du Maine, pour des propriétés qui appartenaient antérieurement au Grand-Tronc.

9. Le National-Canadien paye-t-il chaque année à la cité de Halifax, comme taxes ou autrement, des sommes quelconques pour des propriétés qu'il possède et utilise comme tête de ligne.

10. Le National-Canadien loue-t-il à des particuliers pour affaires ou logement des propriétés expropriées par la Couronne pour le prolongement du chemin de fer jusqu'aux têtes de lignes océaniques? Dans l'affirmative, quel revenu en tire-t-il, et paye-t-il des taxes à la cité de Halifax pour ces propriétés.

141. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Relevé faisant voir:—

1. Quels sont les noms des fonctionnaires des personnels de l'immigration en (*a*) Grande-Bretagne, (*b*) en Europe, (*c*) aux Etats-Unis.

2. Combien ce service a coûté en 1923 dans les pays en question.

3. Quels pays d'Europe, s'il en est, ont été ajoutés à la zone préférée de l'immigration au cours de l'année dernière.

RÉSOLUTION CONJOINTE

143. Demandant au Président d'inviter l'Union Interparlementaire de se réunir en la cité de Washington en 1925, et autoriser un crédit pour défrayer les dépenses de la réunion.

Attendu, que le Congrès, par une loi approuvée le 30 juin 1914, demandant au Président de faire parvenir une invitation à l'Union Interparlementaire de tenir sa réunion annuelle pour l'année 1915 en la cité de Washington, et dans la même loi appropriant une somme de $40,000 pour défrayer les dépenses de ladite assemblée; et

Attendu, alors que la guerre mondiale a causé des ajournements répétés de ladite réunion, le Congrès a à plusieurs reprises renouvelé le crédit:; premièrement, la loi du 1er juillet 1916 l'a prorogé et mis disponible pour les années solaires 1916 et 1917; deuxièmement, la loi du 3 mars 1917 a prorogé le crédit et mis disponible pour l'année solaire 1918; troisièmement, la loi du 15 avril 1918, a prorogé le crédit et mis disponible pour l'année solaire 1919; et

Attendu que ce crédit souvent renouvelé a été périmé, aucune de ses dispositions n'ayant été prorogée, et que la réunion qui devait être tenue à Washington n'a pas eu lieu: Qu'il soit

Résolu par le Sénat et les représentants de la Chambre des Etats-Unis d'Amérique en Congrès réunis,

Que le Président soit requis d'inviter l'Union Interparlementaire de tenir son assemblée annuelle pour l'année 1925 en la cité de Washington.

Par. 2. Que pour les besoins de défrayer les dépenses contingentes à ladite assemblée, le crédit de $50,000, devant être réparti en vertu de tels règlements et règles que le Secrétaire d'Etat pourra prescrire, est présentement autorisé.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1924,—Relevé indiquant:—

1. Recettes du pont Victoria entre Montréal et Saint-Lambert, en 1923.
2. Dépenses totales de ce pont dans la même année, en (*a*) entretien (*b*) salaires, et (*c*) réparations.
3. Recettes de ce pont, venant (*a*) des chemins de fer, (*b*) des tramways, (*c*) des automobiles, (*d*) des autres voitures, (*e*) des piétons.
4. Combien d'automobiles ont traversé le pont dans l'année susdite.
5. Combien d'automobiles ont traversé le pont en juin, juillet, août, septembre et octobre 1923 respectivement.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1924:—Relevé indiquant (*a*) le tonnage du fret reçu par le National-Canadien, entrant et sortant à Portland, Maine, en 1922 et 1923; (*b*) le tonnage du fret reçu par le même chemin de fer dans les mêmes années entrant et sortant à Saint-Jean, N.-B., et à Halifax; (*c*) le tonnage du fret reçu par le Pacifique-Canadien dans les mêmes années, entrant et sortant à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de correspondances datées du 14 juillet 1922 et du 28 juillet 1922, respectivement, que Charles Blake, avocat de Brandon, Manitoba, adressa au ministre de la Justice, touchant le retrait de travaux professionnels que ledit Charles Blake faisait antérieurement pour le gouvernement; et copie des réponses du ministre de la Justice aux lettres indiquées ci-dessus.

148. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Relevé donnant l'état de transaction financière des différents hôtels administrés par le National-Canadien, en 1923.

149. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1924,—Relevé indiquant toutes les propriétés vendues par le National-Canadien, une compagnie incorporée dans le réseau, ou exploitée par lui, dans les années 1922 et 1923; indiquant aussi la date de ces ventes, les noms et les adresses des acheteurs, et le prix payé dans chaque cas.

150. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1924,—Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents que le gouvernement a échangés avec M. John Sloan, de Mattawa, Ontario, ou ses procureurs juridiques, touchant l'indemnité qu'il reçut à la suite de l'accident dont il fut victime pendant qu'il travaillait aux chantiers du gouvernement à la digue de Témiscamingue.

151. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1924,—Copie des papiers, correspondances, télégrammes et autres documents que le gouvernement possède relativement au dossier du soldat John-J. Quilty, No matricule 3257368, en tant qu'ils affèrent à son enrôlement et son congé, et contiennent de la correspondance avec le Pacifique-Canadien sur un faux supposé de certains documents qui intéressent l'affaire.

152. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924,—Copie de correspondances, lettres, télégrammes, rapport de génie, estimations de coût et autres documents afférant à l'édifice public projeté de Bouctouche, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

153. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 24 mars 1924,—Copie de mémoires, correspondances, télégrammes et autres documents que le gouvernement du Canada ou un de ses membres a échangés avec d'autres gouvernements, corporation ou particuliers, touchant l'établissement d'un établissement d'essai du minerai en Colombie-Britannique.

154. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 9 avril 1924,—Copie de tous télégrammes, correspondances, et autres documents que le ministre de l'Agriculture ou un fonctionnaire de son département a échangés avec le ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique ou un fonctionnaire de son département, relativement aux règlements sur le classement et le marquage des œufs.

155. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1924,—Copie de correspondances, pétitions et autres documents échangés entre le département de l'Agriculture et les éleveurs de bétail pur-sang de la Nouvelle-Ecosse, relativement aux fermes modèles de Kentville et Nappan, province de la Nouvelle-Ecosse.

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1924,—Relevé indiquant:—

1. Revenus que le gouvernement a tirés de la cité de Toronto, y compris le National-Canadien, dans les trois dernières années, venant (*a*) du Bureau de Poste, (*b*) des douanes et accise, (*c*) de l'impôt sur le revenu, (*d*) des taxes de vente, (*e*) autres revenus fédéraux, (*f*) revenus du National-Canadien à Toronto.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924:—Copie de tous documents et correspondances afférant au bail houiller 2241, et de toute correspondance échangée entre J.-H. Thornton et le département de l'Intérieur à ce sujet.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Relevé indiquant (*a*) le nombre de fonctionnaires employés à Ottawa dans la division des Territoires du Nord-Ouest du département de l'Intérieur (*b*) la classification officielle de chacun d'eux; (*c*) les appointements collectifs de ces fonctionnaires, et (*d*) les mêmes renseignements sur les fonctionnaires employés à Ottawa dans la division des terrains miniers et de la branche du Yukon, département de l'Intérieur.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924:—Copie de toute correspondance échangée entre un fonctionnaire quelconque du département de l'Intérieur, et toute correspondance que possède le gouvernement, au sujet de l'indemnité des membres du Conseil du Yukon, cette correspondance remontant au 1er janvier 1922.

161. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924,—Etat montrant:—

1. Quels sont les noms, grades, fonctions, âges, dates de nomination, et adresses de chacun des employés du Canal de Soulanges, et où chacun est employé.

2. Quels sont les noms des candidats qui ont demandé chacun des postes vacants du service susdit, et qui a recommandé ceux qui ont été nommés à ces postes vacants.

3. Dans quelles localités on a affiché les avis relatifs aux positions remplies depuis janvier 1921.

4. Qui a fait cet affichage.

163. Copie d'un arrêté du Conseil C.P. 611, daté le 12 avril 1924—modifiant les règlements de l'air, 1920, conformément à l'article 4 (3) de la la Loi de la commission de l'air.

164. Réponse à un ordre du Sénat en date du 10 avril 1924, pour la production d'un relevé faisant connaître:—

1. Les noms et grades de tous les officiers employés à Ottawa dans la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

2. Les traitements payés à chaque officier.

3. L'état détaillé de toutes les autres allocations accordées à chaque officier.

4. Le nombre d'ordonnances allouées à chaque officier, ou à son service, et si elles sont affectées aux travaux autour des maisons des officiers.

5. Les noms des officiers munis d'automobiles.

165. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Copie de toute la correspondance échangée depuis janvier 1922 entre le département des Affaires des sauvages et M. Ditchburn, représentant du département en Colombie-Britannique, et des membres du parlement ou autres particuliers, relativement à la destitution de C.-A. Cox.

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924,—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement à employé des médecins de l'endroit à l'hôpital militaire de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans les années 1921, 1922 et 1923, et dans l'affirmative, quels sont leurs noms.

2. Quelle rémunération chacun a reçue.

3. Quels sont les médecins résidents et visiteurs pour 1924.

4. S'ils reçoivent des appointements ou honoraires annuels ou pour chaque visite, et combien.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1924,—Etat montrant:—

1. Combien de nominations entraînant des appointements de $3,000 ou plus le gouvernement a faites depuis son arrivée au pouvoir.

2. Quelles sont les fonctions de chaque candidat nommé.

3. Quels sont dans chaque cas les appointements payés.

4. Quelles sont les nouvelles fonctions créées.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Etat indiquant:—

1. Combien de soldats rapatriés la Commission du Service civil a nommés (*a*) depuis le 1er janvier 1922, et (*b*) avant le 1er janvier 1922.

2. Quelle proportion des nominations faites par la Commission du Service civil du 1er janvier 1919 au 1er janvier 1922, est allée aux soldats rapatriés.

3. Quelle proportion des nominations faites par la Commission du Service civil depuis le 1er janvier 1922, est allée aux soldats rapatriés.

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1924,—Etat montrant:—

1. Quelles commissions royales ont été nommées depuis que le gouvernement actuel est entré en fonctions.

2. Combien chaque commission a coûté au pays (*a*) en rémunération des commissaires, et (*b*) en dépenses et autres débours.

3. Quelles commissions existent encore aujourd'hui.

170. Le nombre des fonctionnaires et employés fédéraux de toute espèce dans le Territoire du Yukon? Quels sont leurs emplois, appointements, allocations et dépenses? Quelle est la population actuelle du Territoire, son revenu total et la provenance de ce revenu.

171. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Etat montrant: —De quelles sommes on a disposées pour développer chacun des ports de Vancouver, Toronto, Montréal et Québec, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Combien on a dépensé sur ces sommes jusqu'ici, pour chacun de ces ports.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Copie de tous rapports, recommandations, documents, contrats, lettres, télégrammes et autres papiers reçus de sir Henry Thornton, président du National-Canadien, touchant l'exécution de la convention relative au viaduc de Toronto, et copie de toutes les réponses du gouvernement à ce sujet; aussi, copie de toute la correspondance échangée avec le Pacifique-Canadien s'il en est, ou avec la cité de Toronto et la Commission du port de Toronto à ce sujet.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1924,—Relevé indiquant:—

1. Valeur estimée des immeubles que le gouvernement fédéral possède dans (*a*) la ville de Halifax, et (*b*) le comté de Halifax, hors de la ville et sous la direction ou le contrôle des départements (1) des Travaux publics, (2) de la Défense nationale, (3) des Postes, (4) du National-Canadien et (5) d'autres départements, respectivement.

2. Depuis la fusion de l'Intercolonial avec le National-Canadien, s'il y a eu changement de l'évaluation des propriétés qui appartenaient anciennement à l'Intercolonial.

3. Dans l'affirmative, quel est ce changement.

4. Si le chemin de fer paye une taxe municipale dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

5. Dans l'affirmative, quelles taxes muncipales il paye dans la ville de Halifax et dans le comté.

6. En tant qu'il s'agit de taxe dans la Nouvelle-Ecosse, s'il y a une différence entre l'évaluation et la taxe des propriétés que possédait antérieurement l'Intercolonial, et des propriétés des autres lignes du chemin de fer National-Canadien.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1924:—Copie de lettres, télégrammes, documents, correspondance et contrats, s'il en est, échangés entre le ministre des Travaux publics ou un des fonctionnaires du département, ou un ministre ou fonctionnaire du gouvernement et la *Northern Navigation Company*, ou le député d'Essex-Nord, ou autres particuliers, relativement à des améliorations projetées du port à Belle-River, indiquées au crédit 157 des Travaux publics; et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1924:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondances et autres communications reçues ou expédiées par le département des Travaux publics, relativement au brise-lames projeté de Belle-River, Ontario.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924:—Copie de tous télégrammes, mémoires, correspondance et autres documents relatifs à la nomination d'un gardien de phare à Cedars Light, fleuve Saint-Jean, paroisse de Kingston, comté de King, Nouveau-Brunswick.

176. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924,—Tableau montrant:—

1. Nombre relatif des convictions sur infraction à la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, dans les différentes provinces du Canada, pour les années 1913-14, 1917-18, et 1922-23.

2. Convictions pour infractions à la Loi susdite signalées pour les années 1920, 1921 et 1922 dans les villes suivantes: Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Victoria et Vancouver.

3. Combien de détenus des pénitenciers s'il en est au Canada sont classés comme narcomanes, pour chaque année de 1914 à 1923, inclusivement.

4. Chiffres officiels sur les quantités d'opium, de cocaïne et de morphine importés au Canada pour chaque année allant de 1917 à 1923, inclusivement.

177. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 19 mars 1924:—Copie de tous décrets ministériels adoptés depuis la dernière session du Parlement relativement à un embargo sur le bois de pulpe, et de tous télégrammes, correspondance ou autres documents afférants, et que le gouvernement du Canada ou un de ses membres a échangés avec un particulier, une société ou corporation, y compris la *Canadian Pulp & Paper Association,* ou la *American Pulp and Paper Association.*

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1924,—Etat indiquant:—

1. Quels sont les membres de la Commission sur le bois de pulpe.

2. Quels sont les appointements de chacun, le coût total de la Commission jusqu'ici, et le coût pour chaque jour.

3. Quelle préparation ou expérience chacun des membres avait en industrie forestière ou en fait de pulpe.

4. Quels témoins ont été entendus, quels sont leurs noms, occupations et adresses.

179. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 701, daté le 29 avril 1924,—Désavouant une loi passée par la législature de l'Alberta en 1923, intitulée: "*An Act to impose a tax upon Minerals*"; aussi, rapport du ministre de la Justice à cet effet; les pétitions reçues concernant cette loi, et les représentations faites au procureur général de l'Alberta.

181. Copie de tous les contrats de subvention faits par le gouvernement et les entrepreneurs du service de vapeurs entre Pictou, Souris, l'Ile du Prince-Edouard et les Iles de la Madeleine, de 1910 à 1921, inclusivement.

182. Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, le gouvernement du Canada, la Commission du Service civil ou ses fonctionnaires et toute autre personne, depuis le 1er janvier 1923, au sujet de la destitution de M. Lemelin, gardien de phare à Saint-François, île d'Orléans, et de la nomination d'un autre gardien du phare.

183. Etat faisant voir:—

1. Combien de nominations la Commission du Service civil a faites dans les service intérieur et extérieur, dans l'exercice 1922.

2. Combien de ces nominations ont été faites en 1923.

3. Combien en 1924.

4. Combien d'augmentations d'appointements (en dehors des augmentations statutaires) ont été accordées depuis décembre 1923 dans les services extérieur et intérieur.

5. Combien de réquisitions ont été faites à la Commission pour des nominations nouvelles au Service civil, depuis le 29 décembre 1922.

6. Sur ce nombre combien ont été faites en janvier et février 1924.

7. Quel est le chiffre total annuel des appointements découlant des nominations nouvelles faites depuis le 29 décembre 1922.

184. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars, 1924—Etat montrant:—

1. Quel était le total des employés touchant des appointements ou des allocations du ministère de l'Agriculture, au 1er janvier de chacune des années de 1914 à 1921 inclusivement.

2. Quel était le montant payé ou dû, comme appointements ou allocations, à ces employés, à la date et pour les années indiquées.

185. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 9 avril 1924,—Copie de tous télégrammes, correspondances, écrits et autres documents échangés entre le département des affaires de l'extérieur et le gouvernement britannique relativement à la base navale de Singapour.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1923,—Copie de correspondances, rapports, papiers et autres documents touchant la surcharge du prix des provisions vendues aux immigrants dans le port de Québec.

187. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1924,—Relevé faisant voir:—

1. Pourquoi la Commission du port de Vancouver a acquis l'élévateur Woodward de Vancouver.

2. Si cet élévateur a été loué à d'autres, et, dans l'affirmative, quels sont les noms et adresses des locataires, à quelles conditions la Commission du port de Vancouver le leur a loué, et à quelles fins les locataires susdits se proposent d'utiliser l'élévateur en question.

3. Si le gouvernement a autorisé la location de cet élevateur.

4. Si le gouvernement a fourni de l'argent à la Commission du port de Vancouver pour l'acquisition de cet élévateur, ou a consenti que les sommes avancées à la Commission du port servent à cette fin, ou à l'achèvement et à l'outillage de cet élévateur.

5. S'il était opportun soit dans l'intérêt du trafic du grain ou du port de Vancouver d'acquérir cet élévateur, pourquoi la Commission du port de Vancouver ne l'exploite pas elle-même.

188. Copie de correspondances, télégrammes et autres documents échangés avec le département de la Marine et des Pêcheries au sujet de la destitution de Daniel-S. McLean, gardien de phare à Darby Point (Piper Cove), province de la Nouvelle-Ecosse, et, s'il y a eu enquête, copie de la preuve produite et du rapport de l'enquêteur.

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1924,—Relevé indiquant toute la correspondance échangée entre le docteur R.-A. McGibbon, surintendant de l'hôpital du rétablissement civil à Sainte-Anne, et un membre du gouvernement, ou entre un membre du gouvernement et un particulier au sujet de la retraite du docteur McGibbon comme surintendant; aussi, les raisons de cette retraite.

190. Réponse à un ordre du Sénat du 4 avril 1924, pour la production de copies de toutes les règles et recommandations faites par la Commission du Service civil durant l'année 1919 et depuis lors, relativement aux heures de travail du Service civil à Ottawa; et de tous les arrêtés ministériels se rapportant à ces règles ou recommandations, ainsi que de toute la correspondance échangée entre le gouvernement et la Commission du Service civil au sujet de ces règles et recommandations.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924,—Copie de tous mémoires, correspondance, et autres documents touchant la fermeture du bureau de poste de Belle-Isle Creek, comté de King, et l'ouverture d'un nouveau bureau; y compris tous les renseignements que le département des postes possède sur les frais occasionnés de ce chef; aussi, copie de tous documents, soumissions, corres-

pondances, etc., touchant les routes rurales un, deux et trois relativement à la fermeture de l'ancien bureau de poste et l'ouverture du nouveau; aussi copie de toutes correspondances et archives afférant à la nomination d'un maître de poste à Belle-Isle Creek.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924.—Relevé indiquant le montant perçu sous l'empire de la taxe sur les profits d'affaires dans les différentes provinces, pour chaque année, depuis que la taxe existe.

193. Et aussi.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 14 avril 1924:—Copie de correspondance et autres documents que le gouvernement fédéral a échangés avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la construction du chemin Port Joli-Sable, en Nouvelle-Ecosse, et de l'assistance fédérale afférante; aussi, copie des estimations, rapports d'ingénieurs, demandes d'assistance fédérale, pièces justificatives et autres pièces à ce sujet.

194. M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Fielding, présente.—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924: —Relevé indiquant (*a*) le total de l'impôt sur le revenu perçu dans chaque province dans chaque année depuis que l'impôt existe, et (*b*) le total de l'impôt sur le revenu payé par les cultivateurs dans chaque province dans la même période.

195. L'honorable M. Dandurand dépose une réponse à un ordre du Sénat, 30 avril 1924, pour la production d'un état faisant connaître la quantité et le prix des liqueurs alcooliques importées dans chaque province du Canada pour chaque mois de la période comprise entre le 1er janvier 1923 et le 1er mars 1924, et réparties comme suit:—

(*a*) liqueurs,
(*b*) vins,
(*c*) drogues;

et mentionnant la teneur en alcool pour chaque catégorie, ainsi que les divers pays de provenance.

196. M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente.—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1924.—Copie de tous documents, correspondances, rapports de génie, etc., concernant l'achat, la vente ou l'expropriation du quai de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes.

197. M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1924:—Relevé indiquant les états financiers que E.-A. Field, commissaire des terres du National-Canadien, département des terres, à Winnipeg, Manitoba, a faits sur les ventes de terres en 1922 et 1923, accusant la somme reçue au comptant et déboursée, et toutes les dépenses, ainsi qu'une liste des salaires et dépenses des employés, des commissions payés, des loyers, et les profits ou pertes nets.

198. Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1924:—Copie de tous rapports, déclarations, avis, lettres, télégrammes, feuilles, faits, adressés et déposés au département des chemins de fer touchant la demande, l'obtention et le paiement d'une double subvention en argent pour la construction du chemin de fer *The Canada and Gulf Terminal Ry. Co.* (ancien chemin de fer Matane et Gaspé) de 1900 à 1912 inclusivement.

199. M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 14 avril 1924,—Copie de correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse touchant la construction du chemin de la baie Sainte-Marguerite, Nouvelle-Ecosse, et de l'aide fédérale afférante; aussi, copie des estimations, rapports d'ingénieurs, demandes d'assistance fédérale, pièces justificatives et autres pièces à ce sujet.

200. Il présente aussi.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 avril 1924,—Copie de correspondances, lettres, télégrammes, écrits et autres feuilles échangés entre le département du Procureur général de la province de Québec et le département de la Justice, au sujet des honoraires à payer aux séquestres officiels.

201. M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Copie de correspondances, pétitions, télégrammes et autres documents relatifs à certaines représentations faites au département de la Marine et des Pêcheries pour l'adjudication d'une saison automnale aux pêcheurs de homards du comté de Gloucester, pendant la saison de pêche de 1923.

202. M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé, met devant la Chambre,—Copie des instructions données au préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, suspendant la sentence du fouet, envers Raoul Beauchamp, forçat; aussi, mémoire du sous-ministre de la Justice concernant les appels contre les sentences entraînant la peine du fouet, l'envoi au pénitencier en attendant appel contre conviction.

204. M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924:—Copie de la correspondance échangée entre un ou des membres du gouvernement, des membres du Parlement, des ingénieurs ou représentants du gouvernement, ou autres particuliers, en 1921, 1922 et 1923, relativement aux quais, jetées en entrepôts de Moser's River, comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse (*Necum Teuch*).

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (5) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (30) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Rousseau et Laurent, dans la province de Québec", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (32) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (34) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (35) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (40) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada soit jusqu'au mille 41, près Nipawin, ou dans une direction nord-est jusqu'à un point dans le township 48, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (44) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (45) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (49) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Dunblane et Mawer, ou à un point à l'ouest de cet endroit, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (54) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Radville, Bengough ou Ritchie, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (62) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine-Falls, dans la province du Manitoba", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (63) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockeport et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (121) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1925", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la deuxième et troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un bill (A4) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Université chrétienne de Shantung."
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Le très honorable sir George E. Foster attire l'attention du Sénat sur le fonctionnement et les activités de la Société des Nations pour l'année écoulée, et demande au gouvernement s'il a considéré l'opportunité de fournir aux membres du Parlement le Sommaire mensuel de la Société, ainsi que le rapport annuel présenté à l'assemblée sur les travaux du Conseil et du Secrétariat et sur les mesures prises pour exécuter les décisions de l'Assemblée.
Après débat,
Sur motion de l'honorable M. McLennan, il est
Ordonné que la suite du débat soit remise à demain.

L'honorable M. Bennett propose:—
Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:
(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs

. . . .

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Six heures étant sonné, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le débat sur ladite motion soit ajourné à mercredi prochain, et qu'il soit alors le premier ordre du jour après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethelind Jackes", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfrid John Mitchell", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Bentley", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sylvia Cameron", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O3) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmina Aird McKay", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S2) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Dominion Electric Protection Company*", est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé: "Loi ayant pour objet de changer le nom de *The Travellers Life Assurance Company of Canada* en celui de *Montreal Life Insurance Company*", est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Raymond Anderson Mashinter, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victoria Stella Haswell, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Charles Lawson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Lester Ernest Greenwood, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de William Samuel Morrow demandant la remise de la taxe parlementaire.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Florence Roberts, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-dix-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hugh Allan Macdonald, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Wilhelmine Christina Slater, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le soixante-dix-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Thyrza Ewart (connue sous le nom de Thyrza Hodgins), avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingtième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Angus Martin, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de William John Chenery, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Emma Doris Perley, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Rebecca Messer, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de James Henry Kirkwood, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la requête de Margaret Hickey, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Arthur Hill, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Louis White, demandant la remise de la taxe parlementaire.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P3) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Merchants' Casualty Insurance Company*, est lu la deuxième fois, et

Référé au comité des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Laurentian Insurance Company*, est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen McClelland", est, sur, division, lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Jane Bridges", est, sur division, lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Rathbun", est, sur division, lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Samuel Morrow", est, sur division, lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Macdonald", est, sur division, lu la deuxième fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley George Harris", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne", est lu la deuxième fois.

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la deuxième fois.

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (31) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec", étant lu il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (33) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Loi concernant la compagnie d'assurance sur la vie dite Northern", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi ayant pour objet de changer le nom de la *Imperial Underwriters Corporation of Canada* en celui de *Imperial Insurance Office*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (41) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (42) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (43) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorketon, dans la province du Manitoba", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (50) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis près Kelvington, dans la province de la Saskatchewan sur un parcours de 13 milles vers le nord", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (51) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (52) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (53) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (55) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 24

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 23 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Beaubien,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster, (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon
King,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (B4) intitulé: "Loi pour faire droit à Angus Martin".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. White (Pembroke) présente au Sénat un bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Ernest Greenwood".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (D4) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Lawson".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Green présente au Sénat un bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hickey".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Green présente au Sénat un bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à William John Chenery".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canada-Southern", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi confirmant un traité conclu entre la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et la cité d'Ottawa", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (16) intitulé: "Loi concernant la *Detroit River Tunnel Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Loi constituant la Corporation épiscopale catholique romaine de Prince-Rupert", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y2) intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Merlin Englehart Clubine, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Dorothy Marie Robinson, ainsi que les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Eira Awrey", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion du très honorable sir George E. Foster: —

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fonctionnement et les activités de la Société des Nations pour l'année écoulée, et qu'il demandera au gouvernement s'il a considéré l'opportunité de fournir aux membres du Parlement le Sommaire mensuel de la Société, ainsi que le rapport annuel présenté à l'assemblée sur les travaux du Conseil et du Secrétariat et sur les mesures prises pour exécuter les décisions de l'Assemblée, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorketon, dans la province du Manitoba", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis près Kelvington, dans la province de la Saskatchewan, sur un parcours de 13 milles vers le nord", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Roberts."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (H4), intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Allan Macdonald."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmine Christina Slater."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Doris Perley."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (K4) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Hill."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Louis White."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Watson, pour l'honorable M. McCoig, présente au Sénat un bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Elizabeth Reeder."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose une réponse à un ordre du Sénat en date du 8 mai 1924, pour la production d'un état faisant connaître:

1. Le nombre de colons qui se sont établis sous le régime du projet d'établissement des soldats et qui ont abandonné leurs terres.

2. Combien ces terres et le matériel ont coûté au gouvernement dans chacune des terres qui ont été reprises par le gouvernement.

3. Qu'est-il advenu de ces terres et de ce matériel. S'ils ont été vendus, quelle proportion du prix de revient a été perçue.

4. Le nombre de cas où des procédures de forclusion ont été instituées par le gouvernement.

(*Documents parlementaires, 1924, No 53b*)

Sur motion, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 25

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 27 mai 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général.

Elle est alors lue par Son Honneur le Président, comme suit:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 26 mai 1924.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Idington, agissant en qualité de Député-gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat le mardi 27 courant à huit heures et demie du soir pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
W. F. SLADEN,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Les pétitions suivantes sont lues et déposées:—

J. H. Arnold et d'autres membres de l'église presbytérienne Dufferin, Toronto, Ontario, contre l'adoption du bill de l'Eglise-unie.

W. J. Pulling et d'autres membres de l'église presbytérienne St. Andrews, de Windsor, Ontario, contre l'adoption du bill de l'Eglise-unie.

Le révérend R. J. Macbeth, D.D. et d'autres membres de l'église presbytérienne de la Colombie-Britannique, contre l'adoption du bill de l'Eglise-unie.

W. P. Gray et d'autres membres de la congrégation presbytérienne de Boyce Avenue, Toronto, Ont., contre l'adoption du bill de l'Eglise-unie.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente sont quatre-vingt-dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 27 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Stanley George Harris, de Toronto, Ontario, demandant le remboursement de la taxe parlementaire payée pour présenter sa pétition en obtention d'un bill de divorce.

2. Le comité recommande de ne pas acquiescer à la demande du pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 27 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-onzième rapport, comme suit:—

Relativement à la pétition de Martin Englehart Clubine, de North Bay, Ontario, demandant le remboursement de la taxe parlementaire payée en présentant sa pétition pour obtenir un bill de divorce.

Le comité recommande de ne pas acquiescer à la demande du pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 148,
Le mardi, 27 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de James Koniaris, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, marchand, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Georgina Koniaris, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Green présente au Sénat un bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Merlin Englehart Clubine."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Victoria Stella Haswell."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (P4) intitulé: "Loi pour droit à Thyrza Ewart (autrement connue sous le nom de Thyrza Hodgins)."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Messer."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby présente au Sénat un bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Barnard présente au Sénat un bill (S4) intitulé: "Loi concernant certains brevets appartenant à la *Canadian Sumner Iron Works, Limited.*"

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, l'honorable Juge Idington, député gouverneur général étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le désir du très honorable Député-Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président du Sénat dit:—

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire émettre des lettres patentes sous le seing manuel et son sceau d'armes, nommant l'honorable M. Idington, juge de la Cour suprême, son député, pour remplir au nom de Son Excellence tous les devoirs qui lui incombent dans le Parlement durant le bon plaisir de Son Excellence.

Ladite commission est alors lue par le greffier comme suit:—

CANADA

[L.S.]

BYNG DE VIMY

Par le général Son Excellence le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A l'honorable John Idington,

Juge senior de la Cour Suprême du Canada,

SALUT:—

SACHEZ que, étant bien sûr de votre loyauté, fidélité, et habileté, Je, Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada, en vertu et par suite du pouvoir et autorité qui m'a été conféré par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi, me constituant et me nommant Gouverneur général de la Puissance du Canada par l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867",

vous nomme, constitue et désigne ledit JOHN IDINGTON pour être mon député dans la Puissance du Canada, et pour en cette qualité exercer mais subordonnément à toute restriction ou direction exprimée ou donnée de temps à autre par Sa Majesté tous les pouvoirs, autorités et fonctions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre la Chambre des Communes du Canada.

Vous, dit JOHN IDINGTON, aurez, posséderez et exercerez ladite charge de député de moi-même, Gouverneur général du Canada, pour les fins susdites, avec tous les pouvoirs, droits, autorité et privilèges y appartenant ou qui devraient lui appartenir durant mon bon plaisir.

Donné sous mon seing et mon sceau d'armes, à Ottawa, ce seizième jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre, et la quinzième du règne de Sa Majesté.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Ordonné qu'elle soit inscrite dans les journaux.

Le greffier lit alors les titres des bills à être sanctionnés comme suit:—

Loi modifiant la loi des brevets (version française).

Loi modifiant la loi des fruits (version française).

Loi modifiant la loi des pénitenciers.

Loi modifiant la loi de protection de la pêche du flétan dans l'Océan Pacifique septentrional.

Loi modifiant la loi des juges.

Loi ayant pour objet de changer le nom de *The Travellers Life Assurance Company of Canada* en celui de *Montreal Life Insurance Company.*

Loi concernant la compagnie de chemin de fer Canada-Southern.

Loi confirmant un traité conclu entre la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa et la cité d'Ottawa.

Loi concernant la *Detroit River Tunnel Company.*

Loi concernant la corporation épiscopale romaine de Prince-Rupert.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

Au nom de Sa Majesté l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.

L'honorable Orateur des Communes adresse alors la parole à Son Excellence l'Administrateur général, comme suit:—

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1925", que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Alors, après que le greffier a lu le titre du bill, le greffier du Sénat sur l'ordre du député de Son Excellence dit:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il plaît à l'honorable député gouverneur de se retirer et les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Eira Awrey", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de la Chambre entière du bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différents industriels" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Joliette and Northern Railway Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A4) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Shantung Christian University*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (5) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", est lu la deuxième fois, et

Référé à un comité spécial de cette Chambre composé des Honorables messieurs: Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bennett, Dandurand, Foster (Alma), Griesbach, Girroir, Hardy, Haydon, Lougheed (Sir James), Pardee, Ross (Middleton), Lynch-Staunton, Tanner, White (Inkerman), Willoughby, Tessier et McMeans.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Rousseau et Laurent, dans la province de Québec", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (32) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada soit jusqu'au mille 41, près Nipawin, ou dans une direction nord-est jusqu'à un point dans le township 48, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Dunblane et Mawer, ou à un point à l'ouest de cet endroit, dans la province de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Radville, Bengough ou Ritchie, dans la province de la Saskatchewan, sur un parcours de 13 milles vers l'ouest", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine Falls, dans la province du Manitoba", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockeport et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion du très honorable sir George E. Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fonctionnement et les activités de la Société des Nations pour l'année écoulée, et qu'il demandera au gouvernement s'il a considéré l'opportunité de fournir aux membres du Parlement le Sommaire mensuel de la Société, ainsi que le rapport annuel présenté à l'assemblée sur les travaux du Conseil et du Secrétariat et sur les mesures prises pour exécuter les décisions de l'Assemblée.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de toute la Chambre mercredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 26

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 28 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Martin,
Macdonell,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le mardi, 27 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Philip R. Marshall Palmer, du village de Wellington, comté de Prince-Edouard, Ontario, machiniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Palmer, de la cité de White Plains, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le mardi, 27 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de George Felix Simpson, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, gérant, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laure Lavoie Simpson, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (E3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (19) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company"*, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Marie Robinson".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propose d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que le dit comité soit composé des honorables Messieurs.

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Taylor, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B4) intitulé: "Loi pour faire droit à Angus Martin", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Ernest Greenwood", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D4) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Lawson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hickey", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à William John Chenery", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Roberts", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Allan Macdonald", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmine Christina Slater", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Doris Perley", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K4) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Hill", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Louis White", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Elizabeth Reeder", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill (46) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 27

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 29 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148.
Le mardi, 27 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alexander Cruikshank, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, officier du shérif, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Zetta Louise Cruikshank, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. McLennan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (P3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Insurance Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. McLennan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (Q3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Laurentian Insurance Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. McLennan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: "Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. McLennan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements, dans la version anglaise seulement, qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:—
Page 4, ligne 5.—A "subsection" substituer "paragraph".
Page 4, ligne 18.—A "subsections" substituer "paragraphs".
Page 4, ligne 20.—A "subsection" substituer "paragraph".
Page 4, ligne 35.—A "subsections" substituer "paragraphs".
Lesdits amendements sont adoptés.
Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. McLennan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (36) intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne d'assurance sur la vie dite *Northern*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. McLennan, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: "Loi ayant pour objet de changer le nom de la *Imperial Underwriters Corporation of Canada* en celui de *Imperial Insurance Office*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Anderson Mashinter".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois, et
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Webster (Stadacona), il est
Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour un état indiquant:
La liste des principaux articles importés de la Grande-Bretagne au Canada durant l'exercice financier de 1923, et qui ont bénéficié du tarif de préférence.
1. Quelle était la valeur de ces articles?
2. A combien se sont élevés les droits perçus sur ces articles?
3. A combien se seraient élevés les droits sur ces mêmes articles, sans ce tarif de préférence, ou si le tarif général avait été appliqué?
4. Et qu'il demandera aussi la production d'une liste des articles sur lesquels le tarif de préférence a été relevé ou abaissé directement ou indirectement, par le budget du présent exercice.

Sur motion de l'honorable M. Webster (Stadacona), il est
Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour un état indiquant:
1. La liste des articles exportés de la Grande-Bretagne au Canada, et qui bénéficient du régime de préférence du tarif McKenna.
2. La valeur de ces articles ainsi exportés.
3. Le taux des droits de préférence sur ces articles.

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est
Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production de copies de toute la correspondance échangée en 1921 et depuis lors entre le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou toute personne agissant en son nom, et le ministère des Douanes et de l'Accise, ou quelque autre service administratif du Gouvernement du Canada, à l'égard de l'établissement, dans la cité de Halifax, Nouvelle-Ecosse, d'entrepôts de douane pour les liqueurs enivrantes.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B4) intitulé: "Loi pour faire droit à Angus Martin", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Ernest Greenwood", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D4) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Lawson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hickey", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à William John Chenery", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Roberts", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Allan Macdonald", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I4) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmine Christina Slater", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Doris Perley", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K4) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Hill", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Louis White", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Elizabeth Reeder", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande con concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (19) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (22) intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Stanley George Harris, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-onzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Merlin Englehart Clubine, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-douzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de James Koniaris, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Merlin Englehart Clubine", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Victoria Stella Haswell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thyrza Ewart (autrement connue sous le nom de Thyrza Hodgins)", est, sur division lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Messer", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Kirkwood", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S4) intitulé: "Loi concernant certains brevets possédés par *The Canadian Sumner Iron Works, Limited*", est lu la deuxieme fois, et

Référé au comité permanent des Bills privés.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de toute la Chambre, du bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 28

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 30 mai 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster
(Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed
(Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross
(Moose Jaw),
Schaffner,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster
(Brockville),
Webster
(Stadacona),
White
(Inkerman),
White
(Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable M. McCall présente au Sénat un bill (V4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Koniaris."

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Insurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et inforce cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Laurentian Insurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et inforce cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: "Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Loi concernant la *Northern Life Assurance Company of Canada*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi ayant pour objet de changer le nom de la *Imperial Underwriters Corporation of Canada* en celui de *Imperial Insurance Office*", est, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir, si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit Merlin Englehart Clubine", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Victoria Stella Haswell', est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit à Thyrza Ewart (autrement connue sous le nom de Thyrza Hodgins)", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Messer", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Kirkwood", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Philip R. Marshall Palmer, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de George Felix Simpson, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Marie Robinson", est sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan", est lu la deuxième fois.

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Sur motion, il est

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 29

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 3 juin 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Boyer,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Green:—

Henry Irwin Claxton, de la ville de Walkerville, dans le comté d'Essex, Ontario, ouvrier en bijouterie, demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eva Gladys Claxton.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS NO 148,

Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Katherine Gossage, de la cité de Kingston, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Gossage, de ladite cité, journalier, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS NO 148,

Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rosie Race, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Race, ci-devant de la cité d'Ottawa, dans ladite province, musicien, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.
Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-dix-huitième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-huitième rapport, comme suit:—
1. Relativement à la pétition de Edythe Kathleen Victoria Canniff, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Douglas Lawrence Canniff, de ladite cité, vendeur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.
3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.
Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son quatre-vingt-dix-neuvième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatre-vingt-dix-neuvième rapport, comme suit:—
1. Relativement à la pétition de Hilda Maud Ward, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Arthur Ward, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, vendeur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son centième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son centième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Francis Albert Armstrong, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, tourneur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elizabeth Charlotte Armstrong, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alice Moore, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mark Moore, de ladite cité, artisan, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente sont cent-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gordon Allingham, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, dentiste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve

son mariage avec Kathleen Alice Sherwood Allingham, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS NO 148,
Le mardi, 27 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Helen Tuer, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William Joseph Tuer, de ladite cité, artisan, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Haydon, présente au Sénat un bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Philip R. Marshall Palmer".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à George Felix Simpson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Marie Robinson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion du très honorable sir George E. Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le fonctionnement et les activités de la Société des Nations pour l'année écoulée, et qu'il demandera au gouvernement s'il a considéré l'opportunité de fournir aux membres du Parlement le Sommaire mensuel de la Société, ainsi que le rapport annuel présenté à l'assemblée sur les travaux du Conseil et du Secrétariat et sur les mesures prises pour exécuter les décisions de l'Assemblée.

Débat.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux bien ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs.

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Alexander Cruikshank, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Anderson Mashinter", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 30

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 4 juin 1924

Les membres présents sont: —

L'honorable N. A. BELCOURT, Président intérimaire.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Bennett, Black, Blain, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Côté, Crowe, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Haydon, Kemp, (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Pope, Prowse, Reid, Robertson, Robinson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moose Jaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby.

Le greffier à la table, informe le Sénat que Son Honneur le Président a été inévitablement retenu, et ne peut pas assister à la séance.

L'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable M. Beaubien propose
Que pendant l'absence inévitable le Son Honneur le Président, l'honorable M. Belcourt soit nommé président.
La question de concours étant posée sur ladite motion, le greffier déclare qu'elle est résolue dans l'affirmative.
Alors l'honorable M. Belcourt prend place au fauteuil.

PRIÈRES.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente sont cent-quatrième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Annie Thirde, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Thirde, de ladite cité, officier de police, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.
3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $110.00.
Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-cinquième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Louisa Elizabeth Smith, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William George Smith, de ladite cité, agent de recouvrement, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 30 mai 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Alfred Edward Briggs, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, aide-charpentier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lillian Cunningham Briggs, ci-devant de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $110.00.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Faisant fonction de président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (17) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (J3) intitulé: "Loi modifiant la loi constitutive du Collège presbytérien, Halifax," fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 27. Retrancher l'article 2.

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. McMeans présente au Sénat un bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914."

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Webster (Stadacona), propose,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions.

Après débat.

Sur motion de l'honorable sir James Lougheed, pour l'honorable M. Webster (Stadacona), il est

Ordonné que le débat soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Anderson Mashinter", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de la Chambre entière du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de la Chambre entière du bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", étant lu,

L'honorable M. Robertson, secondé par l'honorable M. Foster (Alma), propose:

Que ledit bill soit référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Koniaris", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 31

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 5 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable NAPOLEON A. BELCOURT, Président intérimaire.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCormick,
McDonald,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville)
Webster (Stadacona).
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable M. Boyer, il est
Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat faisant connaître:
Pour chacune des provinces de la confédération quel est
1. L'évaluation foncière municipale?
2. L'évaluation des fermes?
3. L'évaluation des industries?
4. L'évaluation municipale foncière des villes?
5. (*a*) Les manufactures séparées?
(*b*) Les manufactures comprises?
6. Le nombre de fermiers dans chacune des provinces?
7. Le nombre de manufacturiers par province?
8. L'évaluation des villages qui ne sont compris dans les fermes ou les industries?

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Koniaris", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (17) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne", est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J3) intitulé: "Loi modifiant la loi constitutive du Conseil du Collège presbytérien, Halifax", est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill auquel elle demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Katherine Gossage", ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dix-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Rosie Race, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Edythe Kathleen Victoria Canniff, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatre-vingt-dix-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Hilda Maud Ward, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le centième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Francis Albert Armstrong, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Alice Moore, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Gordon Allingham, ainsi que les témoignagès pris devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Helen Tuer, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Philip R. Marshall Palmer", est sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à George Felix Simpson", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:
Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:
(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.
(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que le dit comité soit composé des honorables Messieurs.

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Taylor, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de la Chambre entière du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (X2) intitulé: "Loi concernant *The General Animals Insurance Company of Canada*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (23) intitulé: "Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y rapporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 32

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 6 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Belcourt, Bennett, Black, Blain, Blondin, Boyer, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Côté, Crowe, Curry, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Foster (Sir George), Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Hardy, Harmer, Haydon, Kemp (Sir Edward), King, Laird, Lavergne, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, Martin, McCall, McCormick, McDonald, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mitchell, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Pope, Prowse, Reid, Robertson, Robinson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moose Jaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Watson, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby.

Prières.

L'honorable M. White (Pembroke) présente au Sénat un bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Gossage'.'

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (A5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Moore."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (B5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Cruikshank."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (C5) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Albert Armstrong."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Kathleen Victoria Canniff."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Watson, pour l'honorable M. McCoig, présente au Sénat un bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Tuer."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Watson, pour l'honorable M. Pardee, présente au Sénat un bill (F5) intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Allingham."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Bennett présente au Sénat un bill (G5) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Maud Ward."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Robertson présente au Sénat un bill (H5) intitulé: "Loi pour faire droit à Rosie Race."

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Béique, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie de l'enquête que M. Temple, C.R., a menée sur les employés de la marine marchande du Canada et de son rapport à ce sujet, et actuellement en la possession de l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Philip R. Marshall Palmer", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à George Felix Simpson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Annie Thirde, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Louisa Elizabeth Smith, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Alfred Edward Briggs, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la loi des Compagnies de Prêt", étant lu,

L'honorable M. McMeans propose,—Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que la suite du débat soit ajournée à mercredi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 33

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 10 juin 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Mulholland,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dandurand dépose une réponse à un ordre du Sénat du 8 mai 1924 pour la production:

D'une copie de toute la correspondance échangée avec le département de la Marine au sujet d'une enquête tenue sous l'autorité de la loi de la marine marchande sur l'accident arrivé au vapeur *Canadian Farmer* de la marine marchande du gouvernement canadien, ainsi que d'une copie des témoignages rendus à cette enquête et des conclusions.

(*Documents parlementaires, 1924, No 254*)

Réponse partielle à un ordre du Sénat du 6 juin 1924, pour la production d'une copie de l'enquête que M. Temple, C.R., a menée sur les employés de la marine marchande du Canada et de son rapport à ce sujet, et actuellement en la possession de l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux.

(*Documents parlementaire, 1924, No 255*)

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement au toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs.

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment, d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de toute la Chambre entière du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions.

Après débat.

Sur motion du très honorable sir George Foster, il est

Ordonné que la suite du débat soit ajournée à jeudi prochain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un bill (I5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite (emploi d'avocats par le syndic)."

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 34

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 11 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson,

PRIÈRES.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-septième rapport, comme suit:—

Le Comité recommande que le temps fixé pour recevoir des pétitions de divorce soit prolongé jusqu'au 24 juin courant.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Avec la permission du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Hilda Girdler, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Charles Edwards Girdler, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Florence Castle, du township d'Etobicoke, dans le comté de York, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wesley Oscar Castle, de la cité de Toronto, dans ladite province, pompier, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Frances Hadenka, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Hadenka, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, chauffeur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $105.00.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-onzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Margaret Johnston, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec William James Johnston, de ladite cité, employé de chemin de fer, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-douzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-douzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Louise Powell, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Powell, de ladite cité, artisan, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (S4) intitulé: "Loi concernant certains brevets appartenant à la *Canadian Summer Iron Works, Limited*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un bill (J5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Edward Briggs".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose,—Réponse à un ordre du Sénat du 20 mai 1924, pour la production d'une copie de toutes les requêtes, lettres, dépêches et pièces en la possession du ministère des Travaux publics, ou du ministère de la Marine et des Pêcheries, et qui se rapportent à l'enlèvement d'une homarderie construite par Edward McPherson, et dont une partie se trouve aujourd'hui sur le quai du gouvernement à Cape Traverse, comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, et qu'il demandera si le gouvernement a ordonné d'enlever la construction susdite érigée sur la propriété du gouvernement.

(*Documents parlementaires, 1924, No 257*)

Réponse à un ordre du Sénat du 29 mai 1924 pour un état indiquant:

La liste des principaux articles importés de la Grande-Bretagne au Canada durant l'exercice financier de 1923, et qui ont bénéficié du tarif de préférence.

1. Quelle était la valeur de ces articles?
2. A combien se sont élevés les droits perçus sur ces articles?

3. A combien se seraient élevés les droits sur ces mêmes articles, sans ce tarif de préférence, ou si le tarif général avait été appliqué?

4. Aussi la production d'une liste des articles sur lesquels le tarif de préférence a été relevé ou abaissé directement ou indirectement, par le budget du présent exercice.

(*Documents parlementaires, 1924, No 258*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Gossage", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Moore", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (B5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Cruikshank", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C5) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Albert Armstrong", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth Kathleen Victoria Canniff", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Tuer", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F5) intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Allingham", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G5) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Maud Ward", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H5) intitulé: "Loi pour faire droit à Rosie Race", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la loi des Compagnies de Prêt", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs.

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment, d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête, étant lu, il est .

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de la Chambre entière du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un bill (K5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Elizabeth Smith".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 35

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 12 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Pardee,
Poirier,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-treizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-treizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Janet Ferguson, de la ville de Renfrew, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Dalglish Ferguson, de la cité d'Ottawa, dans ladite province, artisan, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-quatorzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-quatorzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Arthur Robert Ascough, de la ville de Kenora, dans la province d'Ontario, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Helen Ascough, du township de Melick, dans le district de Kenora, dans ladite province, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-quinzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-quinzième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Patience Oldfield, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Horace William Oldfield, de ladite cité, constructeur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-seizième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-seizième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Charles Whittaker, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, graveur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sarah Hodgins Whittaker, de la cité de San Mateo, dans l'Etat de la Californie, un des Etats-Unis d'Amérique, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-dix-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-dix-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition d'Albert Joseph Phillips, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, vendeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve

son mariage avec Geraldine Nora Phillips de la dite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Tanner, du comité permanents des Ordres permanents, présente son huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le jeudi, 12 juin 1924.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport:—

Le comité a examiné la pétition du président et du secrétaire de la Banque d'Hochelaga, demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de la Banque Canadienne Nationale, et a constaté que les avis n'ont pas eu toute la durée exigée par la règle 107.

Considérant que l'on a donné des raisons suffisantes pour expliquer cette absence de publication et qu'elle va être continuée, le comité recommande de suspendre la règle 107, relativement à cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

C. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Tanner, du comité permanent des Ordres permanents, présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le jeudi, 12 juin 1924.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport:—

Le comité a examiné la pétition suivante et a constaté que les règles ont été observées.

The Fleischmann Company, de New-York, Etats-Unis d'Amérique, demande l'adoption d'une loi qui renouvelle son brevet pour le Canada.

Le tout respectueusement soumis.

C. E. TANNER,
Faisant fonction de président.

Ordonné qu'il soit déposé.

L'honorable M. Dandurand dépose:—

Réponse partielle à un ordre du Sénat du 6 juin 1924, pour la production d'une copie de l'enquête que M. Temple, C.R., a menée sur les employés de la marine marchande du Canada et de son rapport à ce sujet, et actuellement en la possession de l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux.

(*Documents parlementaires, 1924, No 255a*)

L'honorable M. Ross (Middleton), présente au Sénat un bill (L5) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Thirde".

Ledit bill est lu la première fois, sur division.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (18) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de *The Fleischmann Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (127) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des Douanes, 1907", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S4) intitulé: "Loi concernant certains brevets appartenant à la *Canadian Sumner Iron Works, Limited*", est, lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Gossage", étant lu,

L'honorable M. White (Pembroke) propose,—Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement,—Que les mots "ne" et "pas" soient insérés, l'un avant, l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de ladite motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un du bill et en lui substituant les suivants:

1. Ledit mariage contracté entre Katherine Ferguson et Thomas Gossage, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Katherine Ferguson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Thomas Gossage n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (A5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Moore" étant lu,

L'honorable M. Ross (Middleton) propose:

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant, et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un et en lui substituant les articles suivants:

1. Le mariage contracté entre Alice Wansbrough et Mark Moore, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Alice Wansbrough, de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Mark Moore n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale telle que modifiée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (B5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Cruikshank", étant lu,

L'honorable M. Ross (Middleton) propose:

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier avant, l'autre après le mot "soit", et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un et en lui substituant les articles suivants:

1. Le mariage contracté entre Alexander Cruikshank et Zetta Louise Witheridge, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Alexander Cruikshank de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Zetta Louise Witheridge n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, tel qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son

concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (C5) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Albert Armstrong", étant lu,

L'honorable M. Ross (Middleton) propose:

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed, propose en amendement que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier avant et l'autre après le mot "soit", et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un et en le remplaçant par les suivants:

1. Le mariage contracté entre Francis Albert Armstrong et Elizabeth Charlotte Madgett, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Francis Albert Armstrong de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Elizabeth Charlotte Madgett n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Kathleen Victoria Canniff".

L'honorable M. Ross (Middleton) propose:

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement, que les mots "ne" et "pas" soient insérés, l'un avant, et l'autre après le mot "soit", et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion mais qu'il soit modifié en retranchant l'article un et en lui substituant les suivants:

1. Le mariage contracté entre Edythe Kathleen Victoria McWilliams et Douglas Lawrence Canniff, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Edythe Kathleen Victoria McWilliams de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Douglas Lawrence Canniff n'eût été célébrée."

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Tuer", étant lu,

L'honorable M. McCoig propose:

Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement, que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier avant le mot "soit" et l'autre après, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion:

1. Le mariage contracté entre Helen Tasker et William Joseph Tuer, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Helen Tasker de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit William Joseph Tuer n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (F5) intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Allingham", étant lu,

L'honorable M. Pardee propose que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement, que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier, avant le mot "soit" et l'autre, après, et que ce qui suit soit inséré à la suite: "mais qu'il soit modifié en retranchant l'article un et en lui substituant les suivants:

1. Le mariage contracté entre Gordon Allingham et Kathleen Alice Sherwood, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Gordon Allingham de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Kathleen Alice Sherwood n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (G5) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Maud Ward", étant lu,

L'honorable M. Bennett propose que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement, que les mots "ne" et "pas" soient insérés, l'un avant le mot "soit", l'autre après, et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un et en lui substituant les suivants:

1. Le mariage contracté entre Hilda Maud Henry et William Arthur Ward, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Hilda Maud Henry de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit William Arthur Ward n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (H5) intitulé: "Loi pour faire droit à Rosie Race", étant lu,

L'honorable M. Blain propose que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement, que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier avant, et l'autre après le mot "soit", et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un et en lui substituant les articles suivants:

1. Le mariage contracté entre Rosie Jefferys et Frederick Race, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Rosie Jefferys de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Frederick Race n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la question principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour annonçant le reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la loi des Compagnies de Prêt, 1914", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs.

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment, d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 36

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 13 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Legris,
L'Espérance,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mitchell,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Poirier,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Haydon:—

William George Stewart et d'autres, de Montréal, P.Q., (*Dominion Chartered Customs House Brokers Association*).

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (A) intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Agnes Sprague", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Theresa Agnes Brownell et John Henry Sprague, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis, dès ce moment à ladite Theresa Agnes Brownell, de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme, qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit John Henry Sprague n'eut pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B) intitulé: "Loi pour faire droit à Terry Andrea Maxwell Bruce", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Terry Andrea Maxwell Irving et Rupert Goff Bruce son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Terry Andrea Maxwell Irving de contratcter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Rupert Goff Bruce n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Rilla May Freeman", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Rilla May Wood et Edward Metcheler Freeman son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égard, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à Rilla May Wood de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec Edward Metcheler Freeman n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Maria Watchorn", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Jessie Maria Ival et Frank A. Watchorn son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Jessie Maria Ival de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec Frank A. Watchorn n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Scott Miller", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Walter Scott Miller et Bertha May Kemp son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Walter Scott Miller de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec Bertha May Kemp n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Bertha Wiser", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Harriet Bertha James et Isaac Philip Wiser son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Harriet Bertha James de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Isaac Philip Wiser n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (G) intitulé: "Loi por faire droit à Esther Mary Edwardes St. George", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Esther Mary Edwardes et Frank Townsend St. George son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Esther Mary Edwardes, de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec Frank Townsend St. George n'eût pas été célébrée,

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Peters" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Mabel Swartman et Ernest John Joseph Peters sont époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Mabel Swartman de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec Ernest John Joseph Peters n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (I) intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Trott" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre William Thomas Trott et Eva Bessie Awcock son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit William Thomas Trott de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Eva Bessie Awcock n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J) intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Elizabeth Smith" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage entre Lucy Elizabeth McClintock et Bleakney Smith, son mari, est, par la présente loi dissous et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès à présent à ladite Lucy Elizabeth McClintock de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Bleakney Smith n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Luella Patterson Kelly" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Florence Luella Patterson et Daniel Lyon Kelly son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Florence Luella Patterson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Daniel Lyon Kelly n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Harold Mingay" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffer comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Arthur Harold Mingay et Ivy Watson, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Arthur Harold Mingay de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Ivy Watson n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Guild", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Isabella Shepherd et William Mitchell Guild son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Isabella Shepherd de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit William Mitchell Guild n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lawrence", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Albert Lawrence et Gertrude Smith, autrement connue sous le nom de Gertrude Cooch, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera, à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Albert Lawrence de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Gertrude Smith ou Cooch n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Lewin", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Douglas Lewin et Gladys Ethel Hill son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Douglas Lewin de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Gladys Ethel Hill n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (Q) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Quinn", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Mary Cochrane et Albert James Quinn son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Mary Cochrane de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Albert James Quinn n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Darling Irving", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Marie Darling McGibbon et Reginald Stewart Irving son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Marie Darling McGibbon de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Reginald Stewart Irving n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret DeMello", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Margaret Van Slois et Morris DeMello son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Margaret Van Slois de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Morris DeMello n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Caroline Dooley", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Mary Caroline George et Alfred William John Dooley son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Mary Caroline George de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Alfred William John Dooley n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Gibb Duncan", et pour informer le Sénat qu'elle a adopter ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Barbara Gibb Washington et Francis Warwick Duncan son époux, est par la présente loi dissous et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment, à ladite Barbara Gibb Washington, de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Francis Warwick Duncan n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Sinkins", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Nellie Johnston et Cecil Noral R. Sinkins son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Nellie Johnston de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Cecil Noral R. Sinkins n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Jean Livingstone", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Catherine Jean Phillips et Alexander Livingstone, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Catherine Jean Phillips de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Alexander Livingstone n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Maud Knowles", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Alice Maud Mathewman et Edward William Knowles son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Alice Maud Mathewman de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Edward William Knowles n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (B2) intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Ruth Haverson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Jessie Ruth Hodson et James Percival Haverson son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Jessie Ruth Hodson, de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit James Percival Haverson n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (C2) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Foord", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Arthur Foord et Elizabeth Annie Gillman son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Arthur Foord de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Elizabeth Annie Gillman n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (D2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Gordon Hendry", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Harold Gordon Hendry et Arloa Dorothy Sweeney son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Harold Gordon Hendry de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Arloa Dorothy Sweeney n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (E2) intitulé: "Loi pour faire droit à Karl Peter Hansen", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Karl Peter Hansen et Caroline Friderike Madsen son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Karl Peter Hansen de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Caroline Friderike Madsen n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (F2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Hadden" et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Ethel Adamson et John Hadden, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Ethel Adamson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit John Hadden n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (G2) intitulé: "Loi pour faire droit à William James McLaughlan", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre William James McLaughlan et Margaret Eleanor Erratt, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit William James McLaughlan de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Margaret Eleanor Erratt n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (H2) intitulé: "Loi pour faire droit à Alyce Wilson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Alyce Gordon et Charles James Wilson, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Alyce Gordon de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Charles James Wilson n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (I2) intitulé: "Loi pour faire droit à Lemuel Burkett", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Lemuel Burkett et Henrietta Evelyn Harris, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Lemuel Burkett, de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Henrietta Evelyn Harris n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (J2) intitulé: "Loi pour faire droit à William Ewart Gladstone Pottinger", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre William Ewart Gladstone Pottinger et Emily Frances Tilley, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effefft.

2. Il est permis dès ce moment audit William Ewart Gladstone Pottinger de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Emily Frances Tilley n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (K2) intitulé: "Loi pour faire droit à Anna McGeachey", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Anna McHugh et William Perry McGeachey, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Anna McHugh de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit William Perry McGeachey, n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (L2) intitulé: "Loi pour faire droit à Antonio Pietranglo", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Antonio Pietranglo et Rebecca Margarett Cowan son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Antonio Pietranglo de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Rebecca Margarett Cowan, n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (M2) intitulé: "Loi pour faire droit à Ella Vear", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Ella Million et Herbert Arthur Vear, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Ella Vear de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Herbert Arthur Vear n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (N2) intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Welton", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Anna Sangster et John Sutherland Welton, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Anna Sangster de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit John Sutherland Welton n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (O2) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Mahaffy Cox", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Marjorie Mahaffy et Albert Edward Cox, son époux, est dissous par la présente et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Majorie Mahaffy de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Albert Edward Cox n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (P2) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Milne", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Mary Elizabeth Dodge et John Andrew Milne, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Mary Elizabeth Dodge, de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit John Andrew Milne n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (Q2) intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Myrtle Potts", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Georgina Myrtle Yates et Thomas Duncan Potts son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Georgina Myrtle Yates de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Thomas Duncan Potts n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (R2) intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Barrington Hutchings et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Guy Barrington Hutchings et Elizabeth Morris Erwin, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Guy Barrington Hutchings de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Elizabeth Morris Erwin n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (T2) intitulé: "Loi pour faire droit à Amy Selain Slater Therrien", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Amy Selain Slater et Archie Therrien, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nue et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Amy Selain Slater de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Archie Therrien n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (U2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Adrian Proctor", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Harold Adrian Proctor et Sarah Euphrasia McMahon, son épouse, est dissous, par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Harold Adrian Proctor de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Sarah Euphrasia McMahon n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (V2) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Charles Arthur", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Harry Charles Arthur et Rhoda Gwendolen Lawson, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Harry Charles Arthur de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Rhoda Gwendolen Lawson n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (W2) intitulé: "Loi pour faire droit à Tony Bazar", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Tony Schechter et Samuel Bazar, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Tony Schechter de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Samuel Bazar n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonnée que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (Z2) intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Johnston Hutton", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Gordon Johnston Hutton et Edna Louise Springer Gage, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Gordon Johnston Hutton de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Edna Louise Springer Gage n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonnée que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (A3) intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Carlyle Bell', et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Douglas Carlyle Bell et Isabel Gertrude Gray, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Douglas Carlyle Bell de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Isabel Gertrude Gray neût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonnée que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (B3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elma Catheryne Caulfield", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Elma Catheryne Jackson et Charles Campbell Caulfield son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égard,s nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Elma Catheryne Jackson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Charles Campbell Caulfield n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonnée que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (C3) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Bertha Boyce Baker", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Alice Bertha Boyce et Harry William Baker, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Alice Bertha Boyce de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Harry William Baker n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonnée que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (D3) intitulé: "Loi pour faire droit à John Lee Williamson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre John Lee Williamson et Charlotte Suzanne Josse, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit John Lee Williamson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Charlotte Susanne Josse n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonnée que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (F3) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Pearce", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Nora Seymour et Herbert James Pearce, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Nora Seymour de contracter mariage à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Herbert James Pearce n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (G3) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Francis Ray", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Albert Francis Ray et Ethel Olive Irvine, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Albert Francis Ray de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Ethel Olive Irvine n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (H3) intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mildred Jeffrey", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Irene Mildred Ferguson et John Criddeford Jeffrey, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Irene Mildred Ferguson de contracter mariage, à quelque, époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit John Criddeford Jeffrey n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (I3) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mitchell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Florence Hodkinson et Edward Mitchell, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Florence Hodkinson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Edward Mitchell, n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (K3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethelind Jackes", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Ruth Ethelind Richmond et Stuart Gibson Jackes, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Ruth Ethelind Richmond de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Stuart Gibson Jackes n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (L3) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred John Mitchell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Wilfred John Mitchell et Phoebe Coucher, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Wilfred John Mitchell de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Phoebe Coucher n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (M3) intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Bentley", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Edward James Bentley et Plaisanterie Willis, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Edward James Bentley de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Plaisanterie Willis n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (N3) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sylvia Cameron", et pour informer le Sénat que cette Chambre a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Elizabeth Sylvia Rathaway et Edward Watson Cameron, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Elizabeth Sylvia Rathaway de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Edward Watson Cameron n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (O3) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmina Aird McKay", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Wilhelmina Aird et Herbert McKay, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Wilhelmina Aird de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Herbert McKay n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (S3) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen McClelland", et pour informer cette Chambre qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Mary Ellen Hodgins et Garnet Wilson McClelland, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Mary Ellen Hodgins de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Garnet Wilson McClelland n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (T3) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Jane Bridges", et pour informer cette Chambre qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Annie Jane Thomson et James Winfred Bridges, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Annie Jane Thompson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit James Winfred Bridges n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (U3) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Rathbun", et pour informer cette Chambre qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Florence Abbott et Norman LeRoy Rathbun, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Florence Abbott de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Norman LeRoy Rathbun n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (V3) intitulé: "Loi pour faire droit à William Samuel Morrow", et pour informer cette Chambre qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre William Samuel Morrow et Mae Drappo, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit William Samuel Morrow de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Mae Drappo n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier pour rapporter le bill (W3) intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Macdonald", et pour informer cette Chambre qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Ethel May Perkins et Keith Graham Macdonald, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Ethel May Perkins de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Keith Graham Macdonald n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (X3) intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley George Harris", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1, Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Le mariage contracté entre Stanley George Harris et Celia McNicol, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Stanley George Harris de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Celia McNicol n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonne que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Y3) intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Eira Awrey", et pour informer le Sénat que cette Chambre a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:—

Page 1, Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Le mariage contracté entre Evelyn Eira Bruce et Bruce Burton Awrey, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Evelyn Eira Bruce de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Bruce Burton Awrey n'eut pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonne que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi, 10 juin 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre la preuve, etc., prise devant le comité du Sénat sur le Divorce, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill A (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Theresa Agnes Sprague".

Bill B (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Terry Audrea Maxwell Bruce".

Bill C (No 67) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rilla May Freeman".

Bill D (No 68) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Maria Watchorn".

Bill E (No 69) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Scott Miller".

Bill F (No 70) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Bertha Wiser".

Bill G (No 71) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Mary Edwardes St. George."

Bill H (No 72) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Peters."

Bill I (No 73) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Trott."

Bill J (No 74) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Elizabeth Smith."

Bill L (No 75) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Luella Patterson Kelly."

Bill M (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Harold Mingay."

Bill N (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Guild."

Bill O (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Lawrence."

Bill P (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Douglas Lewin".

Bill Q (No 80) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Quinn".

Bill R (No 81) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Darling Irving."

Bill S (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret DeMello."

Bill T (No 83) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Caroline Dooley."

Bill U (No 84) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Gibb Duncan."

Bill V (No 85) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Sinkins."

Bill W (No 86) du Sénat intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Jean Livingstone."

Bill X (No 87) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Maud Knowles."

Bill B2 (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Ruth Haverson".

Bill C2 (No 89) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire à Arthur Foord ".

Bill D2 (No 90) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Harold Gordon Hendry ".

Bill E2 (No 91) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Karl Peter Hansen ".

Bill F2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Hadden".

Bill G2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William James McLaughlan ".

Bill H2 (No 94) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Alyce Wilson ".

Bill I2 (No 95) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Lemuel Burkett ".

Bill J2 (No 96) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à William Ewart Gladstone Pettinger ".

Bill K2 (No 97) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Anna McGeachey ".

Bill L2 (No 98) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Antonio Pietranglo ".

Bill M2 (No 99) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Ella Vear ".

Bill N2 (No 100) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Anna Welton ".

Bill O2 (No 101) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Marjorie Mahaffy Cox ".

Bill P2 (No 102) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Milne ".

Bill Q2 (No 103) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Georgina Myrtle Potts ".

Bill R2 (No 104) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Guy Barrington Hutchings ".

Bill T2 (No 107) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Amy Selain Slater Therrien ".

Bill U2 (No 108) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Harold Adrian Proctor ".

Bill V2 (No 109) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Harry Charles Arthur ".

Bill W2 (No 110) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Tony Bazar ".

Bill Z2 (No 111) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Gordon Johnston Hutton ".

Bill A3 (No 112) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Douglas Carlyle Bell ".

Bill B3 (No 113) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Elma Catheryne Caulfield ".

Bill C3 (No 114) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Alice Bertha Boyce Baker ".

Bill D3 (No 115) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à John Lee Williamson ".

Bill F3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Pearce".

Bill G3 (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Francis Ray".

Bill H3 (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mildred Jeffrey".

Bill I3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mitchell".

Bill K3 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ethelind Jackes".

Bill L3 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred John Mitchell".

Bill M3 (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Bentley".

Bill N3 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sylvia Cameron".

Bill O3 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmina Aird McKay".

Bill S3 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen McClelland".

Bill T3 (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Jane Bridges".

Bill U3 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Rathbun".

Bill V3 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Samuel Morrow".

Bill W3 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Macdonald".

Bill X3 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stanley George Harris".

Bill Y3 (No 144) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyne Eira Awrey".

Ordonné que le greffier porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907," fait rapport que le comité a examiné ledit bill, entendu les témoignages pour et contre ladite législation et a l'honneur de rapporter ledit bill au Sénat.

Ordonné que ledit bill soit déposé.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que mardi prochain le Sénat se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des différends industriels, 1907."

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour un état indiquant:—

1. Dans quels journaux du Canada les chemins de fer nationaux-canadiens ont-ils annoncé en 1922 et 1923.

2. Quel a été le coût de cette publicité dans chaque journal, pour chacune de ces deux années.

3. Quelles personnes, firmes ou compagnies du Canada ont fourni les impressions, la lithographie, etc., (généralement connues sous le nom d'ouvrages de ville) pour lesdits chemins de fer dans ces deux années.

4. Quel a été le montant des entreprises adjugées ou des commandes faites à chacune de ces personnes, firmes et compagnies dans chacune de ces deux années.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (174) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies de Prêt, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (175) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Assurances, 1917", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture, mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. McMeans, il est

Ordonné que le quorum du comité spécial nommé pour étudier les bills suivants, à savoir:—

Bill Y, "Loi modifiant le Code criminel (cautionnements en cas d'accusations et de détention préventive pour actes criminels).

Bill Z, "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923, à l'égard du cautionnement dans le cas de certaines accusations."

Bill A2, "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles", et bill 5, "Loi modifiant le Code criminel", soit fixé à cinq membres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Hilda Girdler, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, anquel a été référée la pétition de Florence Castle, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-dixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Frances Hadenka, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-onzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été référée la pétition de Margaret Johnston, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-douzième rapport du Comité permanent des divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Louise Powell, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (J5) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Briggs", est sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (K5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Elizabeth Smith", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le huitième rapport du comité permanent des Ordres permanents.
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat il est
Ordonné, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 37

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 17 juin 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton,
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-dix-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-dix-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Gerald Arthur Johnson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, gérant d'affaires, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Olga Johnson, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-dix-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-dix-neuvième rapport, comme suit:—

Relativement à la pétition de Onetta Irene Sleeman, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Sleeman.

L'avocat du demandeur a demandé la permission de retirer la pétition et de lui remettre la taxe parlementaire.

Le comité recommande de lui permettre de retirer ladite pétition et de lui remettre la taxe parlementaire moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-vingtième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 10 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-vingtième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Atkinson, du village de Paisley, dans le comté de Bruce, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une

loi qui dissolve son mariage avec Bert Alexander Atkinson, du village de Mimico, dans le comté de York, dans ladite province, vendeur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un Bill (M5) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Castle".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un Bill (N5) intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Hadenka".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Webster (Stadacona) présente au Sénat un Bill (O5) intitulé: "Loi changeant le nom de la Banque d'Hochelaga en celui de "Banque Canadienne Nationale".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (P5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Powell".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (Q5) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Johnston".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (R5) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Girdler".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Reid présente au Sénat un Bill (S5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes (valeur imposable des produits étrangers)".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose,—Réponse à un ordre du Sénat du 29 mai 1924, pour un état indiquant:—

1. La liste des articles exportés du Canada en Grande-Bretagne, et qui bénéficient du régime de préférence du tarif McKenna.

2. La valeur de ces articles ainsi exportés.

3. Le taux des droits de préférence sur ces articles.

(Documents parlementaires, 1924, No 264)

L'honorable M. Dandurand dépose,—Réponse à un ordre du Sénat du 5 juin 1924, pour un état faisant connaître 'pour chacune des provinces de la confédération quel est

1. L'évaluation foncière municipale.
2. L'évaluation des fermes.
3. L'évaluation des industries.
4. L'évaluation municipale foncière des villes.
5. (*a*) Les manufactures séparées.
   (*b*) Les manufactures comprises.
6. Le nombre de fermiers dans chacune des provinces.
7. Le nombre de manufacturiers par province.
8. L'évaluation des villages qui ne sont compris dans les fermes ou les industries.

(Documents parlementaires, 1924, No 263)

L'honorable M. Robertson attire l'attention du Sénat sur la nécessité et l'opportunité qu'il y a de parachever le chemin de fer *Southern New England,* et demande au gouvernement quelle est son intention à cet égard.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que le débat soit ajourné à jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917". auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 23f. 24a,b et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Finances.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (Y2) intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (P3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Insurance Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Q3) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Laurentian Insurance Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (J5) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Briggs", étant lu.

L'honorable M. Haydon propose,—Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Robertson propose en amendement,—Que les mots "ne" et "pas" soient insérés, l'un avant, l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de ladite motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un du bill et en lui substituant les suivants:

1. Ledit mariage contracté entre Albert Edward Briggs et Lillian Cunningham, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Albert Edward Briggs de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Lillian Cunningham n'eût pas été célébrée."

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (K5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Elizabeth Smith".

L'honorable M. Ross (Middleton) propose,—Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Robertson propose en amendement que les mots "ne" et "pas" soient insérés, l'un avant, et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un et en lui substituant les articles suivants:

1. Le mariage contracté entre Louisa Elizabeth Umpleby et William George Smith, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Louisa Elizabeth Umpleby de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit William George Smith n'eût pas été célébrée.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-treizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Janet Ferguson, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-quatorzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Arthur Robert Ascough, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-quinzième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Patience Oldfield, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-seizième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Charles Whittaker, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-dix-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Albert Joseph Philips, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J5) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Thirde", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (18) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de *The Fleischmann Company*", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé: "Loi modifiant le tarif des douanes", est lu la deuxième fois, et
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—
Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la loi des Compagnies de Prêts 1914", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement et toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportant, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs......

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment, d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de la Chambre entière du bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industrielles, 1907", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures des bills.

Le Sénat s'ajourne.

No 38

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 18 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster
(Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
Kemp
(Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross
(Middleton),
Ross
(Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster
(Brockville),
Webster
(Stadacona),
White
(Inkerman),
White
(Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Béique:—
The Montreal Central Terminal Company.

L'honorable M. Pope, du comité spécial du monument Baker, présente son rapport.
Ledit rapport est alors lu, par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 262,
Le mercredi, 18 juin 1924.

Le comité spécial du Sénat chargé de préparer un livret historique sur les procédés pris pour l'érection du monument élevé dans les bâtisses du Parlement à feu le lieutenant-colonel Baker, M.P., a l'honneur de soumettre une copie du livret proposé et de recommander que soit permis de faire imprimer mille (1,000) copies pour être distribuées au public.
Le tout respectueusement soumis.

R. H. POPE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. White (Pembroke) présente au Sénat un Bill (T5) intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ferguson".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. White (Pembroke) présente au Sénat un Bill (U5) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Whittaker".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Bradbury présente au Sénat un Bill (V5) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Robert Ascough".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (W5) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Joseph Phillips".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un Bill (X5) intitulé: "Loi pour faire droit à Patience Oldfield".
Ledit bill est, sur division, lu la première fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Sur motion du très honorable sir George Foster, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un relevé faisant connaître:

1. Le total des recettes et des dépenses des chemins de fer nationaux-canadiens à l'Ile de Vancouver pour chaque année de service, y compris 1923-24, aux deux titres "Voyageurs" et "Marchandises".

2. Le nombre de milles aujourd'hui exploités, les endroits entre lesquels les voies ferrées sont en service et la fréquence du service, le total du capital dépensé jusqu'à date pour le réseau aujourd'hui en exploitation, ainsi que le total dépensé pour la partie entièrement ou partiellement régalée, mais sur laquelle les rails n'ont pas été posés, et non exploitée.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (L5) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Thirde", étant lu,

L'honorable M. Bennett propose,—Que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant et la question de concours étant posée sur ladite motion.

L'honorable M. Robertson propose en amendement que les mots "ne" et "pas" soient insérés, l'un avant, et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant l'article un et en lui substituant les articles suivants:

1. Le mariage contracté entre Annie Brown et Samuel Thirde, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Annie Brown de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Samuel Thirde n'eût pas été célébrée.

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907".

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Il est proposé que ce qui suit soit inséré comme clause A du Bill:

"Est abrogé l'alinéa (*c*) de l'article 2 de la *Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907*, et remplacé par le suivant:

"(*c*) "patron" signifie toute personne, compagnie ou corporation qui emploie dix personnes ou plus et qui possède ou exploite quelque houillère, quelque agence de transport ou de communication, ou quelque service public, y compris, sauf les réserves ci-dessous, les chemins de fer, que la traction se fasse à l'aide de la vapeur, de l'électricité ou d'une autre force motrice, les steamers, les lignes télégraphiques et téléphoniques, les usines à gaz ou à lumière électrique, les usines hydrauliques et les usines de forces motrice;"

Ledit amendement est mis aux voix et rejeté par 18 voix contre 13.

La clause 1 est alors lue et adoptée.

La clause 2 est lue, et il est proposé qu'elle soit amendée comme suit:

Page 2, ligne 5. Retrancher tous les mots après le mot "suivant" jusqu'à la fin de l'article 57, et les remplacer par ce qui suit:

"57. Il est illicite pour un patron, sans le consentement de la majorité des employés, attesté par écrit, signé d'eux, ou de leurs représentants autorisés, ou pour un employé, d'effectuer un changement dans les conditions de travail relativement aux salaires ou aux heures, si la partie qui opère le changement n'a pas trente jours au moins avant de ce faire demandé la constitution d'un Conseil auquel le différend doit être déféré. En ce qui concerne les salaires, le Conseil peut statuer que sa décision est rétroactive à une date qui ne doit pas être antérieure à la date de ce changement.

Ledit amendement est mis aux voix et rejeté par 31 voix contre 13.

La clause 2 est alors mise aux voix et adoptée sans amendement par 28 voix contre 15.

La clause est lue et adoptée.

Il est proposé que ce qui suit soit ajouté au Bill:

"(1) Est abrogé le paragraphe (2) de l'article huit de ladite loi et remplacé par le suivant:

"(2) Si l'une ou l'autre partie manque ou néglige de faire régulièrement une recommandation dans ledit délai, ou dans le délai prorogé que le Ministre accorde pour un motif suffisant, le juge en chef de la province où le différend a surgi, ou, à défaut de juge en chef dans la province, le juge en chef du plus haut tribunal de dernier ressort en matière civile dans cette province, ou, chaque fois que le différend n'a pas pris naissance dans une seule province, le juge en chef de la cour Suprême du Canada, doit le plus tôt possible nommer une personne qualifiée pour devenir membre du conseil; et ce membre est censé être nommé sur la recommandation de ladite partie."

(2) Est abrogé le paragraphe 4 dudit article huit et remplacé par le suivant:

"(4) Si les membres choisis sur la recommandation des parties manquent ou négligent de faire régulièrement une recommandation dans ledit délai, ou dans le délai prorogé que le Ministre accorde pour un motif suffisant, le juge en chef de la province où le différend a surgi, ou, à défaut de juge en chef dans cette province, le juge en chef du plus haut tribunal de dernier ressort en matière civile dans cette province, ou, chaque fois que le différend n'a pas pris naissance dans une seule province, le juge en chef de la cour Suprême du Canada, doit le plus tôt possible nommer une personne qualifiée comme troisième membre du conseil; et ce membre est censé être nommé sur la recommandation des deux autres membres du conseil."

(3) Est ajouté le paragraphe suivant comme paragraphe (6) dudit article huit:

"(6) Aux paragraphes deux et quatre du présent article, l'expression "juge en chef" comprend tout juge régulièrement autorisé à faire fonction de juge en chef ou à agir pour le juge en chef."

La motion est mise aux voix et rejetée par 16 voix contre 14.

Il est proposé que l'article 59 de la loi soit abrogé.

La motion est mise aux voix et rejetée.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Fisher fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (174) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (175) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances, 1907", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (18) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de *The Fleischmann Company*", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de toute la Chambre sur le bill (127) intitulé: "Loi modifiant le tarif des douanes, 1907", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour anonçant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la loi des Compagnies de Prêt, 1914", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (60) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Life Underwriters Association of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No. 39

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 19 juin 1924

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les membres présents sont:—

Les honorables messieurs

Barnard,
Béique,
Belcourt,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster
(Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
Kemp
(Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCormick,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross
(Middleton),
Ross
(Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Watson,
Webster
(Brockville),
Webster
(Stadacona),
White
(Inkerman),
White
(Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et déposée.

William George Stuart et d'autres, de Montréal, P.Q., demandent une charte sous le nom de *Dominion Charters Customs House Brokers Association.*

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (A4) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Université chrétienne de Shantung", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 4, lignes 3 et 4. Retrancher tous les mots après "honorifiques" jusqu'à la fin de la clause 10, ligne 8, et insérer "en conformité des lois de la Chine".

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. White (Inkerman), du comité permanent des Finances, auquel a été référé le Bill (143) intitulé: "Loi concernant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. White (Inkerman), du comité conjoint sur les Impressions du Parlement, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le comité recommande ce qui suit:—

1. Que les documents suivants soient imprimés:—

100d. Rapport intérimaire de la Commission royale nommée pour faire enquête sur la faillite de la *Home Bank* du Canada. (*Pour documents sessionnels*).

218. Relevé indiquant le nombre des importations auxquelles les articles concernant le "dumping", du Tarif, ont été appliqués dans l'exercice 1923-24, la classe de marchandises auxquelles ils ont été appliqués, les raisons de cette application, et la somme des droits perçus. (*Pour distribution aux sénateurs et députés*).

222. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 24 mars 1924:—Relevé donnant copie de tous les décrets ministériels ou autres ordonnances ou règlements d'autorisation afférant aux taxes de vente ou établissant des exemptions ou réductions, depuis l'adoption des amendements à la Loi du revenu de guerre touchant les taxes de vente, à la dernière session. (*Pour distribution aux Sénateurs et aux députés*).

227. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 5 mai 1924:—Copie du décret du Conseil ou des ordonnances et règlements du ministre des Douanes afférant à l'estimation pour l'établissement des droits de "dumping". (*Pour distribution aux Sénateurs et députés*).

227a. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924: Copie de tous les règlements que le ministre des Douanes a faits selon le paragraphe 5 de l'article 6 du chapitre 11 des Statuts du Canada, 1907. Loi modifiant la Loi des Douanes. (*Pour distribution aux Sénateurs et députés*).

232. Copie de télégrammes échangés entre les gouvernements britannique et du Canada au sujet de la conférence de Lausane et du traité. (*Pour documents sessionnels*).

234. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924:—Copie de tous rapports, lettres, télégrammes et autres documents échangés en 1917 entre l'ingénieur résidant ou un de ses employés à Port-Nelson, et l'ingénieur en chef du département des Chemins de fer et Canaux, ou le sous-ministre ou le ministre ou un fonctionnaire de ce département, au sujet de la route du chemin de fer de la baie d'Hudson, et des outillages de port ou pour le grain. (*Pour distribution aux Sénateurs et députés*).

234a. Copie du rapport des ingénieurs et correspondance dans le ministère des Chemins de fer et Canaux touchant la route du chemin de fer de la Baie d'Hudson. (*Pour distribution aux Sénateurs et députés*).

237. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1924:—Copie de tous rapports, feuilles, estimations, lettres, quittances, pièces justificatives et autres documents afférant aux différents transferts de l'hôtel Scribe, Paris, France, et à son achat; y compris les instructions données au sous-ministre des Chemins de fer et ses rapports au ministre; aussi, un état de tous rapports, lettres, feuilles, estimations et documents quelconques touchant la restauration et la réparation de cet hôtel. (*Pour distribution aux Sénateurs et députés*).

251. Copie du traité pour la suppression de la contrebande le long des frontières internationales entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et aidant à l'arrestation et à la poursuite des personnes qui violent la loi des drogues narcotiques de l'un quelconque de ces gouvernements et pour d'autres objets semblables. (*Pour documents sessionnels*).

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

52b. Réponse à un ordre du Sénat en date du 8 mai 1924, pour la production d'un état faisant connaître:

1. Le nombre de colons qui se sont établis sous le régime du projet d'établissement des soldats et qui ont abandonné leurs terres.

2. Combien ces terres et le matériel ont coûté au gouvernement dans chacune des terres qui ont été reprises par le gouvernement.

3. Qu'est-il advenu de ces terres et de ce matériel. S'ils ont été vendus, quelle proportion du prix de revient a été perçue.

4. Le nombre de cas où des procédures de forclusion ont été instituées par le gouvernement.

122a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924:—Copie de tous documents, lettres, correspondances, etc., aux mains du gouvernement et afférant à une réclamation du gouvernement contre R. Donovan, de Yorkton, Sask., réclamation qui embrasse certaines amendes perçues par ce dernier à titre de juge de paix dans la province de la Saskatchewan.

161a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars 1924, —Etat montrant:—

1. Quels sont les noms, grades, fonctions, âges, dates de nomination, et adresses de chacun des employés du Canal de Soulanges, et où chacun est employé.

2. Quels sont les noms des candidats qui ont demandé chacun des postes vacants du service susdit, et qui a recommandé ceux qui ont été nommés à ces postes vacants.

3. Dans quelles localités on a affiché les avis relatifs aux positions remplies depuis janvier 1921.

4. Qui a fait cet affichage.

181a. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Copie des correspondances, télégrammes, lettres, et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1922 entre l'honorable ministre du Commerce ou un autre ministre du gouvernement, ou un fonctionnaire du département du Commerce, et la *Magdalen Island Transport, Limited*, William Fraser, de Pictou, la *Lovat Steamship Company, Limited*, la *Eastern Securities Company, Limited*, de Halifax; MM. Bow, McLaughlin et Compagnie, Ltée, de Paisley, Ecosse; relativement à une subvention d'un service de vapeur entre Pictou, Souris, l'île du Prince-Edouard et les îles de la Madeleine; aussi, copie d'un contrat supposé entre ledit William Fraser et le gouvernement relativement à une subvention annuelle de $50,000 pendant dix ans.

184a. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924.—Etat faisant voir:—

1. Nombre total des employés, avec le total des salaires payés à ces derniers, au 1er janvier 1922 et au 1er janvier 1924, dans les divisions suivantes du département de l'Agriculture, avec indication du nombre total des employés et du chiffre total des salaires pour chaque division: (*a*) gouvernement civil, permanent et temporaire, (*b*) instruction agricole, (*c*) entomologie, (*d*) laiterie en général, (*e*) épreuve des vaches, (*f*) crèmeries Finch, (*g*) expansion des marchés, (*h*) insectes destructeurs et nuisibles, (*i*) production et vente du tabac, (*j*) industrie fructicole, (*k*) épizooties, (*l*) viandes et aliments en conserves, (*m*) élevage, (*n*) contrôle des graines de semence.

2. Si on a ajouté une division ou plus depuis le 1er janvier 1922.

3. Dans l'affirmative, quels sont leurs titres, et combien d'employés chaque division nouvelle compte, d'après la question 1.

205. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général en date du 19 mars 1924:—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et J.-Bte Lévesque, de Trois-Pistoles, P.Q., en 1923, et aussi la correspondance échangée entre le gouvernement et un département quelconque du gouvernement de Québec au sujet dudit Lévesque.

206. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de correspondances, télégrammes, rapports de génie, estimations de coût et autres documents afférant au quai public projeté de la baie de Bouctouche, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924:—Relevé indiquant:—

1. Quels sont les médecins conseillers de la Commission des Pensions.
2. Quel est le dossier militaire de chacun.
3. Quels sont les médecins conseillers du Bureau d'appel fédéral.
4. Quel est le dossier militaire de chacun.
5. Quelle préparation spéciale ont reçu les neurologues de la Commission.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1924:—Copie de correspondances, lettres, télégrammes et autres documents reçus et envoyés par le département de la Marine et des Pêcheries relativement au prolongement de la pêche de l'éperlan au Nouveau-Brunswick, dans la saison 1923-24.

209. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Etat faisant voir:—

1. Sur demande de qui le décret ministériel 2263, publié dans la *Gazette du Canada,* page 2348, a été adopté.

2. Quelles quantités d'habillements militaires, le gouvernement a vendues de 1917 à 1923 inclusivement.

3. A qui ce matériel a été vendu.

210. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Relevé indiquant la liste des propriétés achetées par ou pour le département de la Milice dans les années de 1914 à 1921 inclusivement, indiquant dans chaque cas le vendeur, l'emplacement, le prix, l'objet; indiquant aussi les propriétés vendues et le prix encaissé de ce chef, le revenu reçu d'une de ces propriétés, dans chaque cas, et la source de ce revenu.

211. Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—
Copie de tous contrats et conventions que le gouvernement ou un de ses départements a faits avec la *American Bank Note Company Limited,* maintenant la *Canadian Bank Note Company Limited,* et faisant affaires à Ottawa.

211a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Copie de tous contrats et conventions que le gouvernement ou un de ses départements a faits avec la *American Bank Note Company Limited,* maintenant la *Canadian Bank Note Company Limited,* et faisant affaires à Ottawa.

212. Copie de lettre de Walter G. Mitchell, écr., au Très honorable premier ministre, relativement à sa résignation comme membre du Parlement, et la lettre du premier ministre qui en accuse réception.

213. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Relevé de tous les rapports du commissaire de l'immigration au ministre sur le fonctionnement du régime d'entreprise pour l'alimentation des immigrants au port de Québec; et aussi de tous les rapports et correspondances afférant à la façon dont ce système fonctionne dans le port en question, aussi de tous les rapports et correspondances touchant l'adoption du système d'entreprise dans le port de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et touchant la substitution du système d'approvisionnement fédéral au système d'entreprise en ce dernier endroit.

214. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Relevé indiquant la valeur *(a)* de la production au Canada, dans la dernière année pour laquelle il y a un rapport, des blé, beurre, viande, œufs, lait, foin, fromage, fruits, sirop d'érable, avoine, orge, pommes de terre et autres légumes; *(b)* la valeur estimée de ces produits consommés au pays dans la même période, et *(c)* la valeur des mêmes produits exportés dans la même période.

215. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924:—

1. Combien le gouvernement a affecté à la célébration Hector à Pictou, Nouvelle-Ecosse, dans l'été de 1923.

2. Quelle somme supplémentaire, s'il en est, le département de la Défense nationale a affecté à cette démonstration.

3. Si le gouvernement a reçu un état des frais de cette démonstration.

4. Dans l'affirmative, à quoi on a utilisé l'argent.

215a. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924:—Relevé indiquant en détail les dépenses faites à même le crédit que le parlement du Canada a voté la session dernière pour la célébration Hector, à Pictou, Nouvelle-Ecosse.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1924:—Relevé indiquant les propriétés louées pour des fins du gouvernement à Ottawa, la date de la location, l'échéance du bail s'il en est, la superficie occupée et le loyer annuel dans chaque cas; aussi, état des propriétés vides que le gouvernement possède à Ottawa, indiquant la superficie du terrain, le prix d'achat et les frais annuels y compris les taxes dans chaque cas.

217. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1924:—Relevé indiquant:—

1. Quelles brasseries ont été en exploitation au Manitoba dans la période 1915-24.

2. Ce qu'on exige de ceux qui obtiennent des patentes de brasseries, quant aux installations, à la capacité, au maintien de l'exploitation et à l'observance de la Loi.

3. Quels honoraires on exige pour une patente de brasseur.

4. Quelles patentes additionnelles, s'il en est, ont été accordées pour le Manitoba depuis juillet 1923.

5. Quelle inspection ou surveillance on fait d'année en année dans les installations ou le fonctionnement des brasseries.

6. Quelles quantités de bière chacune des brasseries du Manitoba a produites dans les années 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922 et 1923, et quelles taxes chacune a-t-elle payées sur ces quantités.

7. Quels brasseurs du Manitoba ont été convaincus d'infractions à la loi dans les années solaires 1922 et 1923.

8. Combien de convictions pour possession et exploitation d'alambics illicites, il y a eues au Manitoba dans chacune des années 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922 et 1923.

219. Réponse à un ordre du Sénat du 9 mai 1924:—Copies des instructions et lettres d'instructions qui autorisent J. C. Watters à étudier, pendant la présente année, les conditions industrielles dans les régions d'exploitation houillère de la Nouvelle-Ecosse, et d'autres documents relatifs à cette nomination et indiquant l'objet et l'étendue de l'enquête et de l'étude qu'il doit faire, ainsi que les endroits de la Nouvelle-Ecosse où cette enquête doit s'effectuer.

220. Réponse à un ordre du Sénat du 1er mai 1924:—Copies des bordereaux de paye, pièces justificatives et correspondance se rapportant aux dépenses faites au brise-lames de Port la Tour, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, durant l'année civile 1923.

221. Réponse à un ordre du Sénat du 3 avril 1924:—Copies de toute la correspondance et des autres rapports, reçus par le gouvernement du Canada, ou par un membre du gouvernement, au cours de l'année 1923 ou depuis lors, du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou de sa part, relativement au transport ou aux affaires commerciales, économiques ou aux autres questions d'intérêt public pour cette province, y compris toute demande d'enquête sur les questions susdites—et aussi de la correspondance et des rapports du gouvernement du Canada ou de l'un de ses membres en réponse à de telles représentations ou requêtes.

223. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de correspondances, télégrammes, lettres et autres documents qu'un membre du gouvernement et du parlement ou un particulier a échangés au sujet de la nomination de Richard Fordham au poste de commis-sténographe junior au département des Douanes, à Prince-Albert, Saskatchewan; copie des annonces de la Commission du Service civil indiquant la vacance de ce poste; relevé indiquant la date de ces annonces, la date où le poste a été rempli, le nombre des candidats examinés, et tous autres détails afférant à ladite nomination.

224. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Relevé indiquant les sommes payées aux journaux du Canada pour impressions et réclames depuis le 1er janvier 1923, et les noms des compagnies et les sommes payées à chaque journal ou compagnie de journal.

225. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1924,—Etat montrant:—

1. Combien d'automobiles à passagers le gouvernement a achetés dans chacune des années 1922, 1923 et 1924.
2. Quelle était la marque de la voiture achetée et le prix d'achat dans chaque cas.
3. Combien sont gardées à Ottawa.
4. Combien a coûté l'entretien de ces voitures à Ottawa en 1923.
5. Combien a coûté l'entretien de ces voitures en dehors d'Ottawa.

Aussi. Etat montrant:

1. Combien d'automobiles le gouvernement a achetés pour l'usage des ministres depuis le 1er janvier 1922.
2. Quels sont la marque et le modèle, et combien chacun a coûté.
3. Qui a l'usage exclusif de ces automobiles.
4. De qui ces automobiles ont été achetés.
5. Combien d'automobiles achetés avant le 1er janvier 1922 servent encore, et qui s'en sert dans chaque cas.
6. Si l'on a acheté des automobiles neufs dans l'intervalle, comment on a disposé des anciens, et quel prix on en a tiré dans chaque cas lors de la vente.

Et aussi, -Etat montrant:—

1. Combien le gouvernement fédéral a payé pour acheter les automobiles destinés aux services ministériels à Ottawa, en 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920 et 1921 respectivement.
2. A quels ministères ces automobiles ont été assignés dans les années ci-dessus.
3. Combien a coûté au Canada, dans chaque année, (*a*) les gages des chauffeurs, (*b*) les gants et costumes des chauffeurs, (*c*) l'entretien et la réparation des automobiles, (*d*) l'essence, l'huile et les pneus, etc.
4. Si on a été satisfait du service de ces automobiles.

226. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924:—Copie de lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministre de la Marine et des Pêcheries ou un fonctionnaire de ce département, y compris l'inspecteur Haliday, de New-Westminster, et les députés de Chilliwak, de Skeena, ou d'autres circonscriptions, relativement à la suppression du bureau des pêcheries à Vancouver, ou des fonctions d'inspecteur chef des pêcheries en Colombie-Britannique.

228. Réponse à un ordre du Sénat pour la production d'une copie du livre de loch du vapeur *Sheba*, du 5 août 1914 au 19 août 1914, durant le voyage entre Halifax et Port-Nelson.

229. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1924:—Copie de lettres télégrammes, documents et correspondances échangés depuis le 1er janvier 1923 entre le ministre des Postes, le ministre suppléant des Postes, ou des fonctionnaires du département, ou un autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement, et des tiers, au sujet du transport des malles entre Whitehorse et Dawson, territoire du Yukon, pour l'hiver 1923-24 et l'hiver 1924-25.

230. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924:—Copie de la pétition adressée au ministre de la Justice au nom de C.-W. Monk, convaincu en janvier 1923 de vente illicite de drogues narcotiques.

231. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Tableau indiquant:—

1. Combien il y a d'employés au pénitencier de Dorchester, Nouveau-Brunswick.

2. Combien d'entre eux sont Acadiens français.

3. Combien d'entre ces derniers occupent des fonctions supérieures.

233. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924:—Copie de lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministre, le sous-ministre ou un fonctionnaire du département de la Justice ou le premier ministre ou un fonctionnaire de son bureau, et M.-A. Macdonald, C.R., W.-W.-B. McInnes, touchant la nomination d'un commissaire pour faire enquête sur la manutention irrégulière de drogues imputée à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada en Colombie-Britannique.

233a. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 12 mai 1924:—Copie de lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le ministre de la Justice et le procureur général de la Colombie-Britannique, ou un membre du gouvernement de la Colombie-Britannique, et un membre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral, relativement à certaines accusations portées contre des officiers de la Royale Gendarmerie à cheval, et instruites par le commissaire Smith; aussi, copie du rapport dudit commissaire.

235. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924,—Relevé indiquant:—

1. Combien d'automobiles le département des Douanes tient sous saisie actuellement.

2. Combien d'automobiles passés en contrebande au Canada ont été saisis par les Douanes et sont maintenant en sa possession.

3. Combien de ces automobiles ont été réclamés par les compagnies d'assurance sous prétexte qu'ils avaient été volés avant de traverser la frontière.

4. Pourquoi les Douanes refusent de rendre ces automobiles aux propriétaires après que la propriété a été nettement prouvée.

5. S'il existe un arrangement entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis pour le recouvrement de ces automobiles.

6. Dans l'affirmative, quel est cet arrangement et quand il a été fait.

236. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1924,—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a donné par l'entremise du département de la Défense nationale un contrat pour la fourniture de mires ou de bases de carabines à *McKay & Fraser Limited,* de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse.

2. Dans l'affirmative, pour combien de mires ou bases, et à quel prix.

3. Si on a demandé des soumissions avant d'adjuger le contrat.

4. Si le département projette d'autres commandes de mires ou bases de carabines, ou si la commande actuelle suffit aux besoins actuels du département.

5. Si ces mires ou bases sont adaptées au tir à la cible ou au service de guerre.

6. Quel fonctionnaire du département de la Défense nationale a commandé l'achat de ces mires ou bases de carabines.

238. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1924:—Copie des correspondances, télégrammes, baux, et autres documents échangés entre le gouvernement ou un de ses membres et des tiers, afférant d'une façon quelconque à un bail donné récemment sur la réserve des Indiens Peigans à l'honorable M. McLean.

239. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 mars 1924:—Copie de correspondances, télégrammes et autres documents afférant, ou servant de base ou de justification aux déclarations de l'honorable E.-M. Macdonald à North-

Sydney, le 28 juillet 1923, dans lesquelles il assurait que certaines réductions des tarifs de fret étaient accordées aux Provinces maritimes par la commission du National-Canadien.

240. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Copie de la preuve faite lors de l'enquête tenue au cours de 1923 par un M. Henry, sur l'administration des usines de Saint-Malo, cité de Québec; et copie du rapport soumis par le commissaire enquêteur.

241. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1924:—Copie de correspondances, lettres et autres documents reçus ou expédiés par le département des Postes ou un autre département du gouvernement relativement à la destitution d'Abraham Noonan, maître de poste à Albany, Ile du Prince-Edouard; s'il y eu enquête, copie de la preuve et du rapport de l'enquêteur.

242. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1924:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondances et autres documents échangés entre le département des Postes, la Commission du Service civil et tous autres tiers, depuis le 1er janvier 1921, sur la destitution du maître de poste de Saint-Gédéon Station, province de Québec, et sur la nomination d'un nouveau maître de poste. Aussi, copie de l'enquête et copies des inscriptions envoyées à la Commission du Service civil au sujet de ces fonctions; copie des requêtes et certificats envoyés pour ou contre l'un quelconque des candidats.

243. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924:—Copie de correspondances, télégrammes et autres documents que le ministre des Travaux publics ou un des fonctionnaires du département a échangés avec Stafford-R. Rudd et Cie, avec le président du comité libéral d'Arnprior, et avec d'autres.

244. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 juin 1924,—Etat indiquant:—

1. Combien de personnes autres que des médecins sont à l'emploi de l'unité du département du rétablissement civil des soldats, à Saint-Jean, N.-B.
2. Noms, fonctionnaires, allocations et paye de chacune.
3. Total brut de ces appointements et allocations.
4. Coût au total de tous les services et dépenses de cette unité au cours du dernier exercice.

245. Réponse à une adresse à Son Excellence, le Gouverneur général du 16 avril 1924:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres pièces aux mains du gouvernement ou d'un de ses départements, échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan, au sujet des patentes des entrepôts d'exportation des spiritueux.

246. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1924:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondances que le gouvernement ou un de ses départements possèdent, pour l'année 1923-24, relativement à la nomination d'un maître de poste à Wainwright, Alberta.

247. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Etat indiquant:—

1. Si on a réparé l'édifice public fédéral à Arnprior en 1923.
2. Dans l'affirmative, qui a fait le travail (*a*) de réparation aux fondations (*b*) de peinture, de plâtrage, et de décoration, etc.

3. Si l'on a demandé des soumissoins, par annonce publique, et, dans l'affirmative, dans quels journaux les annonces ont paru.

4. Quelles soumissions ont été reçues, et de qui, et à qui l'entreprise a été adjugée.

5. Si on a posé de nouveaux fils électriques dans l'édifice, et si l'entrepreneur a donné un sous-contrat pour ce travail.

6. Si le département des Travaux publics a nommé au sujet de ces travaux un inspecteur, et, dans l'affirmative, qui il a nommé.

248. Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Entreprises que la Commission du port de Vancouver a adjugées pour des améliorations depuis le 1er janvier 1922.

2. A qui les entreprises ont été adjugées.

3. Nature du travail, ainsi que le montant du contrat dans chaque cas.

4. Si ces contrats ont été adjugés par soumissions publique.

5. Qui a soumissionné dans chaque cas, et la somme demandée dans chaque soumission.

6. Si les appels de soumissions ont été publiés dans les journaux, et, dans l'affirmative, dans quels journaux et combien de temps ces annonces ont paru.

249. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Relevé indiquant la liste des publications, livres bleus, rapports, etc., que chaque département du gouvernement a publiés en 1923 aux frais du pays, donnant pour chaque publication (*a*) le titre, (*b*) la fréquence de publication, simple, hebdomadaire, mensuelle ou autre, (*c*) circulation estimée; (*d*) les sujets traités, à moins qu'ils ne soient nettement indiqués dans le titre; (*e*) coût approximatif annuel de l'impression et du papier.

250. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Etat indiquant:-

1. Combien de nominations ont été faites en dehors du pouvoir de nomination de la Commission du Service civil depuis le 1er janvier 1922.

2. Combien de ces nominations relèvent du département du rétablissement civil des soldats.

3. Quelle proportion des nominations à d'autres départements que celui du rétablissement civil des soldats a été donnée à des soldats rapatriés.

4. Quelle proportion des nominations au département du rétablissement civil des soldats a été donnée à des soldats rapatriés.

252. Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 962, daté le 9 juin 1924, approuvant les modifications à l'échelle de paye des fonctionnaires des différents services du ministère des Postes.

Aussi,—Le Comité recommande que l'arrêté en Conseil du 12 juin 1890, définissant la méthode d'épellation de certains mots dans les documents officiels imprimés dans la langue anglaise doit être continué et s'étendre à tous les mots de langue anglaise; et que le nouveau dictionnaire anglais, connu sous le nom de *Oxford Dictionary* devra servir d'autorité en épellation pour ce qui concerne tous les documents publics.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B4) intitulé: "Loi pour faire droit à Angus Martin", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage entre Angus Martin et Marguerite Delisle, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Angus Martin de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Marguerite Delisle n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (C4) intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Ernest Greenwood", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Lester Ernest Greenwood et Annie Brown, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Lester Ernest Greenwood de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Annie Brown n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D4) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Lawson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Charles Lawson et Myrtle Brown, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards, nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Charles Lawson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Myrtle Brown n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E4) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hickey", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Margaret Richardson et Charles Hickey, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Margaret Richardson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Charles Hickey n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (F4) intitulé: "Loi pour faire droit à William John Chenery", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre William John Chenery et Christina May Jack, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit William John Chenery de contracter mariage à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec Christina May Jack n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (G4) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Roberts", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Florence Butler et Alfred John Roberts, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Florence Butler de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Alfred John Roberts n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H4) intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Allan Macdonald", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Hugh Allan Macdonald et Emily Agnes Russell, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Hugh Allan Macdonald de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Emily Agnes Russell n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill I4) intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmine Christina Slater", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Wilhelmine Christina Jackman et Harold George Slater, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Wilhelmine Christina Jackman de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec Harold George Slater n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J4) intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Doris Perley", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Emma Doris Whitley et Alan Gordon Perley, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Emma Doris Whitley de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Alan Gordon Perley n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (K4) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Hill", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Arthur Hill et Lucy Gallagher, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Arthur Hill de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Lucy Gallagher n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (L4) intitulé: "Loi pour faire droit à Louis White", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Louis White et Mary-Jane Lalonde, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Louis White de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Mary-Jane Lalonde, n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (M4) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Elizabeth Reeder", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Emily Elizabeth Beattie et Harry Reeder, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Emily Elizabeth Beattie de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Harry Reeder n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (N4) intitulé: "Loi pour faire droit à Merlin Englehart Clubine", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Merlin Englehart Clubine et Nellie (Helene) Effield, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nu et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Merlin Englehart Clubine de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Nellie (Helene) Effield n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (O4) intitulé: "Loi pour faire droit à Victoria Stella Haswell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Victoria Stella White et William Haswell, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Victoria Stella White de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit William Haswell n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (P4) intitulé: "Loi pour faire droit Thyrza Ewart (autrement connu sous le nom de Thyrza Hodgins)", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Le dit mariage contracté entre Thyrza McGruther et Johnston Ewart (autrement connu sous le nom de Johnston Hodgins)) son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Thyrza McGruther, de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Johnston Ewart (autrement connu sous le nom de Johnston Hodgins) n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Q4) intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Messer", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Rebecca Walls et William George Messer, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Rebecca Walls de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit William George Messer n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (R4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre James Henry Kirkwood et Mary Ann Merchant, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit James Henry Kirkwood de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Mary Ann Merchant n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (T4) intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Marie Robinson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Dorothy Marie Joselin et Charles White Robinson, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Dorothy Marie Joselin de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Charles White Robinson n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (U4) intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Anderson Mashinter", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Raymond Anderson Mashinter et Bertha Dunbar, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Raymond Anderson Mashinter de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Bertha Dunbar n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (V4) intitulé: "Loi pour faire droit à James Koniaris", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre James Koniaris et Georgiana Kastres, son épouse, est dissous, par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit James Koniaris de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Georgiana Kastres n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi, 17 juin 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre la preuve, etc., prise devant le comité du Sénat sur le Divorce, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés:—

Bill B4 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Angus Martin".

Bill C4 (No 147) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lester Ernest Greenwood".

Bill D4 (No 148) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Lawson".

Bill E4 (No 149) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hickey".

Bill F4 (No 150) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Chenery".

Bill G4 (No 151) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Roberts".

Bill H4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh Allan Macdonald".

Bill I4 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilhelmine Christina Slater".

Bill J4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Emma Doris Perley".

Bill K4 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Hill".

Bill M4 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Elizabeth Reeder".

Bill N4 (No 160) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Merlin Englehart Clubine".

Bill O4 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Victoria Stella Haswell".

Bill P4 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thyrza Ewart (autrement connue sous le nom de Thyrza Hodgins)".

Bill Q4 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Messer".

Bill R4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood".

Bill L4 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louis White".

Bill T4 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Marie Robinson".

Bill U4 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Raymond Anderson Mashinter".

Bill V4 (No 168) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Koniaris"

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (120) intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Pope attire l'attention du Sénat sur les rumeurs étranges et les nouvelles apparemment bien fondées auxquelles a donné lieu l'action du gouvernement concernant une grande étendue des réserves houillères nationales de l'Alberta, connue généralement sous le nom de mines Hoppe, et mentionnée

dans les baux Isenberg; et qu'il demandera au gouvernement tous les renseignements au sujet des locations d'une étendue quelconque de ces terrains, les noms du locateur et du locataire et les dates des baux; et il demandera si des baux ont été remis en force sur versement des arrérages et quelle période couvraient ces arrérages; et si de nouveaux baux ont été signés, pourquoi, quand et par qui; et si les gouvernements du Canada et des Etats-Unis, à Washington, ont échangé des correspondances au sujet de ces terrains; et, dans l'affirmative, quelle est la nature de cette partie de la correspondance qui concerne les baux des terrains Isenberg, situés dans les réserves houillères nationales de l'Alberta?

Débat.

Sur motion de l'honorable M. Béique, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'un état faisant connaître:

La quantité et la valeur des articles ci-dessous importés du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique séparément, dans chacun des exercices 1920-21, 1922-23, et dans chacun des quatre premiers mois de 1924, comparativement avec les mêmes mois de 1923:

(*a*) Chaussures en concurrence avec les articles similaires fabriqués au Canada.

(*b*) Articles de coton en concurrence avec les articles similaires fabriqués au Canada.

(*c*) Articles de laine en concurrence avec les articles similaires fabriqués au Canada.

Faisant aussi connnaître le droit additionnel dont aurait été frappée, dans chaque exercice, chaque classe de ces articles, sans le tarif de préférence, ou si cette préférence n'avait pas été relevée.

L'honorable M. Reid propose:

Qu'il soit résolu,—Que de l'avis du Sénat, il est dans l'intérêt public que le Gouvernement du Canada entame immédiatement des négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue du développement du fleuve Saint-Laurent, afin de procurer des facilités pour transporter nos produits aux ports océaniques, au plus faible coût possible.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Bennett, il est

Ordonné que le débat soit ajourné à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude par un comité de toute la Chambre du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude par le comité de toute la Chambre du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Gerald Arthur Johnson, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-dix-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Onetta Irene Sleeman, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-vingtième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Elizabeth Atkinson, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (M5) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Castle", est sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (N5) intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Hadenka", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (O5) intitulé: "Loi changeant le nom de la Banque d'Hochelaga en celui de Banque Canadienne Nationale", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Powell", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (Q5) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Johnston", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (R5) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Girdler", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (S5) intitulé: "Loi modifiant la loi des Douanes (valeur imposable des produits étrangers)", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. Robertson, attirant l'attention du Sénat sur la nécessité et l'opportunité qu'il y a de parachever le chemin de fer *Southern New England*, et qu'il demandera au gouvernement quelle est son intention à cet égard, étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David, que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett, qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs......

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le Bill (142) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre 1915".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (18) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de *The Fleischmann Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Bills privés.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération en comité de la Chambre entière pour étudier le Bill (127) intitulé: "Loi modifiant le tarif des douanes, 1907", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du (Bill Y4), Loi modifiant la loi des Compagnies de Prêt de 1914, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 40

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 20 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster
(Sir George,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
Kemp
(Sir Edward,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLennan,
McLean,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross
(Middleton),
Ross
(Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster
(Brockville),
Webster
(Stadacona),
White
(Inkerman),
White
(Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

La compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company*, à responsabilité limitée.

La pétition suivante est lue et déposée:—

La *Montreal Central Terminal Company*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son entreprise.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un Bill (Y5) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Atkinson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (Z5) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerard Arthur Johnson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajourne aujourd'hui il reste ajourné jusqu'à lundi prochain à huit heures du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (M5) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Castle", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre jour, le bill (N5) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Hadenka", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Powell", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q5) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Johnston", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R5) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Girdler", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A4) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Université chrétienne de Shantung", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté se bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité spécial nommé pour préparer un livret racontant l'histoire etc., concernant le monument érigé à la mémoire de feu le Lt.-Col. Baker, M.P.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T5) intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ferguson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (U5) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Whittaker", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (V5) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Robert Ascough", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (W5) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Joseph Phillips", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (X5) intitulé: "Loi pour faire droit à Patience Oldfield", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (60) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Life Underwriters' Association of Canada*", est lu la deuxième fois et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de toute la Chambre du Bill (127) intitulé: "Loi modifiant le tarif des Douanes, 1907", étant lu, il est

Ordonné que ledit bill soit remis à lundi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 41

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 23 juin 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (W4) intitulé: "Loi pour faire droit à Philip R. Marshall Palmer", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre Philip R. Marshal Palmer et Margaret Davey, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit Philip R. Marshall Palmer de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Margaret Davey n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (X4) intitulé: "Loi pour faire droit à George Felix Simpson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est alors lu par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Retrancher l'article 1 et le remplacer par les suivants:—

1. Ledit mariage contracté entre George Felix Simpson et Laure Lavoie, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

2. Il est permis dès ce moment audit George Felix Simpson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Laure Lavoie n'eût pas été célébrée.

Avec la permission du Sénat, ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté son amendement audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (K) intitulé: "Loi concernant un brevet de Thomas Williams Pritchard", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J3) intitulé: "Loi modifiant la Loi constitutive du Conseil du Collège presbytérien, Halifax", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S4) intitulé: "Loi concernant certains brevets appartenant à la *Canadian Sumner Iron Works, Limited*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z4) intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Gossage", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (A5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Moore", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Cruikshank", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (C5) intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Albert Armstrong", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D5) intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Kathleen Victoria Canniff", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E5) intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Tuer", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (G5) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Maud Ward", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H5) intitulé: "Loi pour faire droit à Rosie Race", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

VENDREDI, 20 juin 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui retourner la preuve, etc., prise devant le comité des divorces, du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—

Bill W4 (No 170) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Philip R. Marshall Palmer".

Bill X4 (No 171) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Felix Simpson".

Bill Z4 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Katherine Gossage".

Bill A5 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Moore".

Bill B5 (No 180) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Cruikshank".

Bill C5 (No 181) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Albert Armstrong".

Bill D5 (No 182) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edythe Kathleen Victoria Canniff".

Bill E5 (No 183) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Tuer".

Bill G5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Maud Ward".

Bill H5 (No 186) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Rosie Race".

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table:
Réponse à un ordre du Sénat, du 18 juin 1924, pour un état indiquant:—
1. Le total des recettes et des dépenses des chemins de fer nationaux-canadiens à l'Ile de Vancouver pour chaque année de service, y compris 1923-24, aux deux titres "Voyageurs" et "Marchandises".
2. Le nombre de milles aujourd'hui exploités, les endroits entre lesquels les voies ferrées sont en service et la fréquence du service, le total du capital dépensé jusqu'à date pour le réseau aujourd'hui en exploitation, ainsi que le total dépensé pour la partie entièrement ou partiellement régalée, mais sur laquelle les rails n'ont pas été posés, et non exploitée.

(*Documents parlementaires, 1924, No*)

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (143), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T5) intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ferguson", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U5) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Whittaker", est, sur division, lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V5) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Robert Ascough", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W5) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Joseph Phillips", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X5) intitulé "Loi pour faire droit à Patience Oldfield", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", est lu la deuxième fois, et

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (120) intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (127) intitulé: "Loi modifiant le tarif des douanes, 1907".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 42

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 24 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw)
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Pembroke)
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lu et reçue:—

La *Marconi Wireless Telegraph Company of Canada,* demande l'adoption d'une loi qui prolonge la durée du brevet No 98083.

L'honorable sir James Lougheed du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 17 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt et unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Allan Thomas Easson, de la cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, artisan, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lydia Marwick Easson, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égard.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 17 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de John Henry Smith, de la ville de Meaford, dans la province d'Ontario, conducteur d'attelage, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Annie Lorraine Smith, ci-devant de ladite ville, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 17 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Henry Irwin Claxton, de la ville de Walkerville, dans la province d'Ontario, bijoutier mécanicien, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eva Gladys Claxton, ci-devant de la cité de Toronto, dans ladite province, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 17 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Bertha May Roy, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Peter Roy, ci-devant de la ville de Sudbury, dans ladite province, tourneur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 17 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Malcolm Middleton, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, conducteur de chemin de fer, demandant l'adoption

d'une loi qui dissolve son mariage avec Flora Maude Foster Middleton, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 17 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Clara Louise Kinnear, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Russell Barr Kinnear, de ladite cité, vendeur, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt-septième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 17 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Lunetta Elmina Hay, de la ville de Listowel, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Arnold Hay, ci-devant de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat, ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED.
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S2) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Dominion Electric Protection Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 34.—Après le mot "autrement" insérer les mots "subordonnément aux dispositions ci-après prescrites".

Page 3, ligne 18.—Après le mot "modifications" insérer les mots "subordonnément aux dispositions de l'article treize de la présente Loi".

Page 4, ligne 16.—Après le mot "Toutefois" insérer les mots "nulle fusion, nul achat ou affermage de ce genre ne doit être effectué qu'après avoir été approuvé à une assemblée des actionnaires regulièrement convoquée à cette fin, à laquelle assemblée les deux tiers en valeur des actions émises sont représentées par des fondés de pouvoirs; il est prescrit en outre que".

Page 4, ligne 37.—Insérer l'article suivant immédiatement après l'article douze:

13. Par dérogation à toute disposition de la présente loi ou de toute autre loi, la Compagnie, dans toutes ses opérations, est toujours assujettie aux mêmes termes et conditions et aux mêmes règlements et restrictions que lorsqu'il s'agit d'une compagnie constituée en corporation sous le régime des lois générales de toute province respectivement dans laquelle la Compagnie peut, à toute époque, poursuivre ses opérations; et tous ces termes et conditions, règlements et restrictions sont censés s'appliquer à la Compagnie comme s'ils eussent été décrétés comme faisant partie de la présente loi".

Avec la permission du Sénat, lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté lesdits amendements faits par la Chambre des Communes, audit bill sans y apporter d'amendement.

L'honorable M. Dandurand dépose:—

Réponse à un ordre du Sénat, du 3 avril 1924, pour la production d'une copie des accords intervenus entre le National-Canadien et les Fraternités ou organisations des employés des chemins de fer, et d'une copie d'un bordereau de paye sous le régime de chaque accord pour la division de l'Atlantique.

(Documents parlementaires, 1924, No 273)

L'honorable M. Pope propose:—

Que soit constitué un comité spécial du Sénat pour faire enquête et recevoir des dépositions au sujet de la réserve houillère nationale de l'Alberta, au sujet de tous les transports de baux et des autres aliénations qui ont pu avoir lieu de toute partie de cette réserve, et au sujet de toutes les négociations et offres de transport ou de renouvellements des baux qui ont jusqu'ici existé, et que les honorables messieurs Calder, Casgrain, Foster (Alma), Gillis, Lynch-Staunton, McMeans, Pardee, Robertson, et l'auteur de la motion forment ledit comité.

Après débat,

La question de concours étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans la négative.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (198) intitulé: "Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de l'audition", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Beaubien:—

Joseph Avila Dufresne et autres, de Montréal. (Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada).

Avec la permission du Sénat, ladite pétition est alors lue et déposée:—

Joseph Avila Dufresne et autres, demandent l'adoption d'une loi qui les constituent en corporation sous le nom de l'Institut des Frères de Saint-Gabriel en Canada.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907", étant lu,

L'honorable M. Dandurand propose que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant et la question de concours étant posée sur ladite motion.

L'honorable M. Ross (Middleton) propose en amendement que les mots "ne" et "pas" soient insérés, l'un avant, et l'autre après le mot "soit" et que ce qui suit soit ajouté audit bill:

Page 2. A la fin du Bill, après la clause 3, ajouter ce qui suit comme clause 4:

"4. (1) Est abrogé le paragraphe 2 de l'article huit de ladite loi et remplacé par le suivant:

"(2) Si l'une ou l'autre partie manque ou néglige de faire régulièrement une recommandation dans ledit délai, ou dans le délai prorogé que le ministre accorde pour un motif suffisant, le juge en chef de la province où le différend a surgi, ou, à défaut de juge en chef dans cette province, le juge en chef du plus haut tribunal de dernier ressort en matière civile dans cette province, ou, chaque fois que le différend n'a pas pris naissance dans une seule province, le juge en chef de la cour Suprême du Canada, doit le plus tôt possible nommer une personne qualifiée pour devenir membre du conseil; et ce membre est censé être nommé sur la recommandation de ladite partie."

"(2) Est abrogé le paragraphe 4 dudit article huit et remplacé par le suivant:

"(4) Si les membres choisis sur la recommandation des parties manquent ou négligent de faire régulièrement une recommandation dans ledit délai, ou dans le délai prorogé que le Ministre accorde pour un motif suffisant, le juge en chef de la province où le différend a surgi, ou, à défaut de juge en chef dans cette province, le juge en chef du plus haut tribunal de dernier ressort en matière civile dans cette province, ou, chaque fois que le différend n'a pas pris naissance dans une seule province, le juge en chef de la cour Suprême du Canada, doit le plus tôt possible nommer une personne qualifiée comme troisième membre du conseil; et ce membre est censé être nommé sur la recommandation des deux autres membres du conseil."

"(3) Est ajouté audit article huit ce qui suit comme paragraphe (6):

"(6) Aux paragraphes 2 et 4 du présent article, l'expression "juge en chef" comprend tout juge autorisé à faire fonction de juge en chef ou à agir pour le juge en chef."

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, le Sénat se divise et les noms étant demandés ils sont pris comme suit:

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Bénard, Bennett, Blain, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Crowe, Daniel, Donnelly, Fisher, Foster, Girroir, Green, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, McCormick, McLean, McLennan, Mulholland, Murphy, Planta, Poirier, Reid, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Smith, Tanner, Taylor, Todd, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Pembroke), Willoughby, Wilson—42.

NON CONTENTS:

Les honorables messieurs

Cloran, Côté, Dandurand, De Veber, Farrell, Gillis, Griesbach, Hardy, Harmer, Haydon, Lavergne, Legris, McHugh, McMeans, Pope, Prowse, Robertson, Roche, Ross (Moose Jaw), Thibaudeau, Turgeon, Watson—22.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative et

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Reid:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il est dans l'intérêt public que le Gouvernement du Canada entame immédiatement des négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue du développement du fleuve Saint-Laurent, afin de procurer des facilités pour transporter nos produits aux ports océaniques, au plus faible coût possible, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération en comité de la Chambre entière du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite, 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (S5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes (valeur imposable des produits étrangers", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs......

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné que la suite du débat soit ajournée à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la loi des Compagnies de Prêt de 1914", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (Y5) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Atkinson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (Z5) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Arthur Johnson", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (120) intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 43

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 25 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James,
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster Stadacona),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

Prières.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 148,

Le mardi, 24 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Herman Kleinsteuber, du township de Hallowell, dans le comté de Prince-Edouard, dans la province d'Ontario, jardinier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jettie Russell Kleinsteuber, de la cité de Toronto, dans ladite province, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,

Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent vingt-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 148,

Le mardi, 24 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent vingt-neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de James Henry Cooke, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, avocat, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hilda Betty Cooke, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,

Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trentième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 24 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trentième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Beatrice Ella Mastron, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Victor O. Mastron, ci-devant de ladite cité, pharmacien, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trente et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mardi, 24 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente et unième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Eva Laura Bell, du village de Palmerston, Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George William Bell, ci-devant de la cité de Toronto, dans ladite province, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trente-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 24 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Peter Alexander Fawcett, du township de Euphrasia, dans le comté de Grey, dans la province d'Ontario, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eva Bertha Fawcett, du village de Heathcote, dans ladite province, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents présente son dixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mercredi, 25 juin 1924.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport, comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté que les règles ont été observées dans chaque cas:

L'Eglise Presbytérienne en Canada, l'Eglise Méthodiste et l'Union Congrégationaliste du Canada, demandent d'être constituées en un corps corporatif et politique sous le nom de l'Eglise-Unie du Canada.

William George Stuart et d'autres de Montréal, P.Q., demandent une charte sous le nom de *Dominion Chartered Customs House Brokers Association.*

The Montreal Central Terminal Company, demande l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour compléter ses travaux.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné que le dit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents présente son onzième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
Le mercredi, 25 juin 1924.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Le comité a examiné les pétitions suivantes:—

Joseph Ovila Dufresne et d'autres de Montréal, P.Q., demandent une charte sous le nom de l'Institut des Frères de Saint-Gabriel.

La *Marconi Wireless Telegraph Company of Canada*, demande l'adoption d'une loi qui prolonge la durée du terme du brevet No 98083, et il a constaté que ces pétitions n'ont pas été publiées pendant toute la durée exigée par la règle 107.

Des raisons suffisantes ont été données pour expliquer ces retards, et considérant que la publication de ces avis va être continuée, le comité recommande de suspendre la règle 107 dans ces cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. White (Pembroke), présente au Sénat un Bill (A6) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada* à responsabilité limitée".

Ledit bill est lu la première fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et référé au comité des Bills Privés.

L'honorable M. Beaubien présente au Sénat un Bill (B6) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Frères de Saint-Gabriel du Canada".

Ledit bill est lu la première fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu la deuxième fois, et référé au comité des Bills Privés.

L'honorable M. Béique, présente au Sénat un bill (C6) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*".

Ledit bill est lu la première fois.
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné, que la règle 119 soit suspendue relativement au bill (A6) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada,* à responsabilité limitée".

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que la règle 119 soit suspendue relativement au bill (B6) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada."

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (27) intitulé: "Loi modifiant la loi des jeunes délinquants, 1908", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y5) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Atkinson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z5) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Arthur Johnson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. Robertson:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la nécessité et l'opportunité qu'il y a de parachever le chemin de fer *Southern New England*, et qu'il demandera au gouvernement quelle est son intention à cet égard, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, étant lu.

L'honorable M. White (Inkerman) propose que ledit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Robertson, propose en amendement

Que les mots "ne" et "pas" soient insérés, le premier avant le mot "soit" et l'autre après et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: mais qu'il soit amendé en en retranchant le dernier article.

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est

Résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est

Résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération en comité de la Chambre entière du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite, 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du Bill (S5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes (valeur imposable des produits étrangers)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (Y4), "Loi modifiant la loi des Compagnies de Prêt de 1914."

Après débat,

Ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 119 soit suspendue relativement au bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt de 1914".

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (65) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendemnt.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (120) intitulé: "Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendemnt.

Le Sénat s'ajourne.

No 44

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 26 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

Prières.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (31) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer et tous autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (41) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud dans la province de la Saskatchewan", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (42) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (43) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorketon, dans la province de Manitoba", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (51) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (52) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (53) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (55) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21

milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Lesdits amendements sont lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 14. Remplacer la clause 6 par la suivante:

"6. La Compagnie ne doit construire aucune partie de ladite ligne de chemin de fer entre un endroit près Harvey et un endroit sur la rivière Sainte-Croix vis-à-vis Vanceboro, et il ne doit pas être émis ni garanti de valeurs relativement à ladite ligne en vertu des dispositions de la présente loi, à moins que—

"(*a*) La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à titre d'affermataire de la Compagnie du Nouveau-Brunswick ou de la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à titre d'affermatrice ne néglige ou refuse d'accorder, ou de se joindre pour accorder, des droits de passage à la Compagnie sur sa ligne de chemin de fer établie entre Harvey et Vanceboro, aux conditions à arrêter, ou en cas de différend à régler par la Commission des chemins de fer du Canada, ci-après appelée "la Commission", ou à moins que—

"(*b*) La Commission, sur requête de la Compagnie, subséquemment à cette négligence ou à ce refus, décide que les Compagnies ou l'une ou l'autre d'elles ne devraient pas accorder à la Compagnie ces droits de passage."

(2) La Commission est revêtue de tous les pouvoirs nécessaires pour entendre et décider une pareille requête et régler toutes les affaires, questions ou différends à cet égard."

Page 3, ligne 10. Après "avances" insérer, "et tous les autres renseignements que le ministre peut exiger".

Dans l'Annexe

Avant les mots "Depuis Kingsclear" insérer "Sous réserve des dispositions de l'article 6 de la présente loi".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (O5) intitulé: "Loi changeant le nom de la Banque d'Hochelaga en celui de "Banque Canadienne Nationale", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (60) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Life Underwriters' Association of Canada*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (174) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt 1914", fait rapport que le comité a examiné ledit bill, en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent-trente-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu pár le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 24 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent-trente-troisième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Mary Ann Hastings, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Hastings, ci-devant de ladite cité, valet, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Bills Privés, auquel a été renvoyé le bill (18) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de *The Fleischmann Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent vingt et unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Allan Thomas Easson, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent vingt-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de John Henry Smith, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent vingt-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Henry Irwin Claxton, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent vingt-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Bertha May Roy, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent vingt-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Malcolm Middleton, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent vingt-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Clara Louise Kinnear, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent-vingt-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Lunetta Elmina Hay, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier", est lu la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Gordon, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (198) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Revenu consolidé et de l'Audition", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur le débat de l'honorable M. Reid:—

Qu'il soit résolu,—Que de l'avis du Sénat, il est dans l'intérêt public que le Gouvernement du Canada entame immédiatement des négociations avec le

Gouvernement des Etats-Unis en vue du développement du fleuve Saint-Laurent, afin de procurer des facilités pour transporter nos produits aux ports océaniques, au plus faible coût possible, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(a) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(b) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opération et paiements s'y rapportant.

(c) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(d) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(e) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(f) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(g) Que cette enquête soit subordonné à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(h) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs......

(i) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête, étant lu,

Après débat et,

Sur motion de l'honorable M. Tanner, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (S5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes (valeur imposable des produits étrangers)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (C6) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 119 soit suspendue rélativement au bill (C6) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*".

Le Sénat s'ajourne.

No 45

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 27 juin 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

L'honorable M. Lynch-Staunton, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été référé le bill (A6) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada*, à responsabilité limitée", fait rapport que le comité a étudié ledit bill en entier et l'a chargé de faire rapport comme suit:—

Votre comité constate que le préambule n'a pas été prouvé.

La raison pour laquelle le comité en est arrivé à cette conclusion est que le prolongement du délai demandé n'est pas dans l'intérêt public.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Bradbury, du comité conjoint des Impressions du Parlement, présente son quatrième rapport.

Il est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le comité recommande comme suit:—

1. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

67c. Copies d'arrêtés en conseil concernant le ministère de la Défense nationale, comme suit:—

Arrêté en conseil, C.P. 866, du 30 mai 1924, autorisant l'emploi de deux officiers mariniers instructeurs supplémentaires, R.C.N.V.R.

Arrêté en conseil, C.P. 985, du 14 juin 1924, recommandant l'établissement de règlements concernant l'entrée de cadets dans la marine Royale du Canada.

154a. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1924,—Copie des rapports des inspecteurs du département de l'Agriculture domiciliés en Colombie-Britannique, au ministre de l'Agriculture ou à l'un de ses fonctionnaires à Ottawa sur les infractions aux règlements concernant le marquage des œufs, depuis l'adoption de la Loi afférante jusqu'au 1er mai 1924.

179a. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1924:—Copie de tous mémoires opinions juridiques lettres, rapports ou autres documents afférant au désaveu d'un statut de la province de l'Alberta, chapitre 32 des statuts de 1923, et intitulé: "Loi imposant une taxe sur les minéraux".

187a. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1924:—Copie des correspondances, télégrammes, conventions, baux, et autres documents échangés entre la Commission du port de Vancouver ou le gouvernement fédéral et des personnes quelconques au sujet de l'achat et de la location de l'élévateur Woodward à Vancouver.

252a. Copie d'un arrêté du Conseil C.P. 530 en date du 29 mars 1924, concernant une révision des traitements des membres du service civil du Canada; et correspondance entre le bureau de vérification, la Commission du Service civil et le premier ministre sur ce sujet.

252b. Filière partielle de correspondance entre la Commission du Service civil, Son Excellence le Gouverneur général en conseil, et le bureau de vérification concernant la révision des salaires des employés du ministère des Postes.

252c. Correspondance supplémentaire entre la Commission du Service civil et le ministère des Postes relativement à la révision des salaires des employés des Postes.

253. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mai 1924,—Relevé indiquant:—

1. Quelle somme a reçue le gardien des propriétés d'ennemis des ressortissants (*a*) de l'Allemagne, (*b*) de l'Autriche-Hongrie, (*c*) d'autres pays ennemis, soit par la cession des propriétés ou par des placements au Canada, ou autrement.

2. Quelle somme a été reçue de citoyens canadiens sur dettes envers des ressortissants de pays ennemis.

3. Quelle somme on a payée à même ce fonds.

4. A qui ces paiements ont été faits, et quel est le montant de chaque paiement.

5. Quel montant est actuellement sous le contrôle du gardien.

254. Copie de toute la correspondance échangée avec le département de la Marine au sujet d'une enquête tenue sous l'autorité de la loi de la marine marchande sur l'accident arrivé au vapeur Canadian Farmer de la marine marchande du gouvernement canadien, ainsi que d'une copie des témoignages rendus à cette enquête et des conclusions.

255. Réponse partielle à un ordre du Sénat du 6 juin 1924:—Copie de l'enquête que M. Temple, C.R., a menée sur les employés de la marine marchande du Canada et de son rapport à ce sujet, et actuellement en la possession de l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux.

255a. Réponse supplémentaire à un ordre du Sénat du 6 juin 1924:—Copie de l'enquête que M. Temple, C.R., a menée sur les employés de la marine marchande du Canada et de son rapport à ce sujet, et actuellement en la possession de l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux.

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 5 mai 1924:—Copie des contrats intervenus entre la Commission du port de Vancouver et la *Pacific Construction Company,* afférant à (*a*) la restauration de l'élévateur No 1; (*b*) une rallonge à l'élévateur No 1; (*c*) la construction de l'élévateur No 2; (*d*) l'achèvement de l'élévateur No 3, connu sous le nom d'élévateur Woodward. Aussi, des détails du contrat intervenu entre la Commission du port et une compagnie quelconque relativement à la location de l'élévateur Woodward ou No 3.

257. Réponse à un ordre du Sénat du 20 mai 1924:—Copie de toutes les requêtes, lettres, dépêches et pièces en la possession du ministère des Travaux publics, ou du ministère de la Marine et des Pêcheries, et qui se rapportent à l'enlèvement d'une homarderie construite par Edward McPherson, et dont une partie se trouve aujourd'hui sur le quai du gouvernement à Cape Traverse, comté de Prince, Ile du PrinceEdouard, et si le gouvernement a ordonné d'enlever la construction susdite érigée sur la propriété du gouvernement.

258. Réponse à un ordre du Sénat du 29 mai 1924,—Etat indiquant:—

La liste des principaux articles importés de la Grande-Bretagne au Canada durant l'exercice financier de 1923, et qui ont bénéficié du tarif de préférence.

1. Quelle était la valeur de ces articles.

2. A combien se sont élevés les droits perçus sur ces articles.

3. A combien se seraient élevés les droits sur ces mêmes articles, sans ce tarif de préférence, ou si le tarif général avait été appliqué.

4. Aussi la production d'une liste des articles sur lesquels le tarif de préférence a été relevé ou abaissé directement ou indirectement, par le budget du présent exercice.

259. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 juin 1924:—Copie de lettres, télégrammes, mémoires, conventions et autres documents touchant l'achat de l'édifice Daly, à Ottawa, de la compagnie H.-J. Daly, en 1921; aussi, copie de décret ministériel du 31 août 1921 et de l'acte de vente du 19 septembre 1921.

260. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1924:—Copie de la correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes, ou le gouvernement du Canada ou la Commission du Service civil et d'autres personnes, depuis le 1er janvier 1922, relativement à la destitution de Willie Juneau, maître de poste à la Tuque, Québec, et à la nomination d'un nouveau maître de poste; aussi, copie des décisions et rapports de l'enquête tenue au sujet dudit Willie Juneau.

261. Copie d'un traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et la Finlande, signé à Helsingfors le 14 décembre 1923.

262. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 juin 1924:—Copie des lettres, télégrammes et autres documents afférant aux baux houillers de Hoppe, intervenus entre M. J.-A. Schrybury, ou Schreibert, et le premier ministre ou d'autres membres du gouvernement.

263. Réponse à un ordre du Sénat du 5 juin 1924:—Etat faisant connaître pour chacune des provinces de la confédération quel est

1. L'évaluation foncière municipale.
2. L'évaluation des fermes.
3. L'évaluation des industries.
4. L'évaluation municipale foncière des villes.
5. (*a*) Les manufactures séparées.
   (*b*) Les manufactures comprises.
6. Le nombre de fermiers dans chacune des provinces.
7. Le nombre de manufacturiers par province.
8. L'évaluation des villages qui ne sont pas compris dans les fermes ou les industries.

264. Réponse à un ordre du Sénat du 29 mai 1924.—Etat indiquant:—

1. La liste des articles exportés du Canada en Grande-Bretagne, et qui bénéficient du régime de préférence du tarif McKenna.
2. La valeur de ces articles ainsi exportés.
3. Le taux des droits de préférence sur ces articles.

265. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre un membre du gouvernement ou un membre du Parlement et un surintendant de district ou autres officiers des chemins de fer nationaux, se rapportant à l'emploi, la séniorité, la mise à la retraite ou le renvoi de tout employé du réseau des chemins de fer nationaux.

266. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 mars 1924:—Copie de correspondance, lettres et autres documents échangés entre le département de la Marine et des Pêcheries et un ou des particuliers ou corporations, touchant l'application des règlements de la pêche du homard au Nouveau-Brunswick, dans les années 1920, 1921, 1922, 1923 et jusqu'au 29 février 1924.

267. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 mai 1924:—Etat indiquant:—

1. Combien le gouvernement du Canada a dépensé pour soulager le chômage à Winnipeg, Hamilton, Toronto, Vancouver et Montréal, Canada, dans les dernières six années.

2. Combien, respectivement, ont dépensé (*a*) le gouvernement fédéral, (*b*) le gouvernement provincial, et (*c*) les municipalités ci-dessus, dans les dernières six années, pour soulager le chômage.

3. Si pendant ces années, le gouvernement avait une entente avec le gouvernement provincial et les municipalités quant aux formes des secours. Dans l'affirmative, quelle était cette entente.

4. Si le gouvernement prend des mesures, seul, ou avec les provinces ou les municipalités, pour secourir le chômage et empêcher la centralisation des sans-travail dans les grands centres de population.

268. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 juin 1924:—Copie des rapports, correspondances, télégrammes et autres documents échangés entre des fonctionnaires du département des Affaires des sauvages depuis le mois de septembre 1922 jusqu'à date, touchant la suspension et la démission subséquente du major J.-B. Harding, agent des sauvages de l'agence Touchwood, à Punnichy, Saskatchewan.

269. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juin 1924:—Copie de la correspondance aux mains d'un département quelconque du gouvernement au sujet de la destitution projetée de J. L. Bell, magistrat de police de White-Horse, Territoire du Yukon.

2. Le comité spécial du Sénat nommé pour préparer une plaquette relatant l'historique et les délibérations se rapportant au monument érigé à feu le Lt.-Col. Baker dans l'édifice du Parlement soumet présentement un brouillon de la plaquette projetée et recommande qu'il ait l'autorité d'en faire imprimer mille copies pour distribution publique.

3. Que dans le cas où il n'y aurait plus d'autres réunions du comité les présidents conjoints soient autorisés à décider quant à l'impression ou autre de tout document qui pourrait être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, et généralement à agir jusqu'à la fin de la session en toutes choses qui est du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE H. BRADBURY,
Président suppléant.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi pochain.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été référé le bill (15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite (emploi d'avocats par le syndic)", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Le greffier lit alors lesdits amendements, comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Après "créanciers" insérer "mais chaque fois que cette résolution autorise l'emploi de l'avocat, le taxateur peut refuser d'accorder tous honoraires ou frais qui, à son avis, n'ont pas été acquis ou faits au profit ou pour la protection des biens".

Page 1, ligne 18.—Remplacer le paragraphe (2) de l'article 1 par le suivant:

"(2) La disposition restrictive édictée au paragraphe (1) du présent article est censée avoir été en vigueur depuis le 1er jour de juillet 1920."

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (30) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne de chemin des Chemins de fer nationaux du Canada entre Rousseau et Laurent, dans la province de Québec" fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et recommande de remettre la considération dudit bill, à la prochaine session, afin de permettre à la Compagnie des chemins de fer nationaux, de faire un plan plus complet d'embranchements, sur la ligne de chemins de fer de Québec au Lac Saint-Jean, et d'étudier l'emploi de l'électricité sur ce chemin à cause des pouvoirs électriques en construction dans ce district, et aussi l'extension de cette ligne à travers les districts colonisés au nord de Sainte-Félicie.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (34) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47. Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (35) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Le greffier lit alors lesdits amendements, comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Page 3.—Retrancher l'Annexe et la remplacer par la suivante:

"ANNEXE

Tracé	Parcours déjà régalés	Estimations		
		Parcours comprenant les régalages existants	A dépenser	Dépense moyenne par mille
	Milles	Milles	$ c.	$ c.
Prolongement de la ligne principale du Canadian Northern Pacific Railway sur l'île de Vancouver, à partir du mille 74 jusqu'à Cottonwood Creek, dans la province de la Colombie Britannique, n'excédant pas dix milles.	55	10	187,000 00	18,700 00

Dans le titre

Remplacer "jusqu'au mille 100" par "jusqu'à Cottonwood-Creek".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (40) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada soit jusqu'au mille 41,

près Nipawin, ou dans une direction nord-est jusqu'à un point dans le township 48, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan", fait rapport que dans l'opinion du comité, il n'est pas pour le moment opportun d'adopter ledit bill.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (44) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne de Chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement, comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (45) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement, comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (49) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Dunblane et Mawer, ou à un point à l'ouest de cet endroit, dans la province de la Saskatchewan", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors lesdits amendements, comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Dans l'Annexe

Dans l'estimation des sommes à dépenser ajouter les mots "y compris le coût d'un pont sur la rivière Saskatchewan".

Ordonné qu'ils soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (54) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Radville, Bengough ou Ritchie, dans la province de la Saskatchewan", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Le greffier lit alors lesdits amendements, comme suit:—

Page 2, ligne 48.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Page 3.—Retrancher l'Annexe et la remplacer par la suivante:

"ANNEXE

Tracé	Parcours déjà régalés	Estimations		
		Parcours comprenant les régalages existants	A dépenser	Dépense moyenne par mille
	Milles	Milles	$ c.	$ c.
Jusqu'à un endroit à ou près le lac Fife, Saskatchewan, à partir d'un des points de départ suivants:				
(1) D'un endroit à ou près Radville, Saskatchewan: ou	0	115	3,706,990 00	32,226 0
(2) D'un endroit à ou près Ritchie, Saskatchewan..	0	71	2,288,046 00	32,226 0
(3) D'un endroit à ou près Bengough, Saskatchewan..	0	48	1,546,848 00	32,226 0

La Commission des chemins de fer du Canada ayant par les présentes l'autorisation et l'obligation de déterminer dans l'intérêt public lequel desdits points de départ doit être adopté

Ordonné qu'ils soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (62) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine-Falls, dans la province du Manitoba", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Le greffier lit alors lesdits amendements, comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Page 3.—Retrancher l'Annexe et la remplacer par la suivante:

"ANNEXE

Tracé	Parcours déjà régalés	Estimations		
		Parcours comprenant les régalages existants	A dépenser	Dépense moyenne par mille
	Milles	Milles	$ c.	$ c.
A partir d'un endroit à ou près Beaconia, dans la province du Manitoba, dans une direction nord-est jusqu'à un endroit à ou près Pine-Falls dans cette province, sous réserve de l'une ou l'autre des conditions suivantes: (a) Qu'une fabrique de pâte de bois et de papier d'un rendement quotidien possible d'au moins deux cents tonnes de papier ait été établie à Pine-Falls; ou (b) S'il est établi à ou près la cité de Winnipeg une fabrique de pâte de bois et de papier, de ce rendement, qu'un contrat de garantie donnant satisfaction à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada quant au transport des marchandises à destination et en provenance des coupes de bois de Pine-Falls et à destination et en provenance de la fabrique par la Compagnie, ait été passé entre la Compagnie et les propriétaires ou exploitants de la fabrique..............	0	19	475,000 00	25,000 00

Ordonné qu'ils soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (63) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockeport et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Le greffier lit alors lesdits amendements comme suit: —

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Dans l'Annexe

Avant les mots "De la gare" insérer "Pour les fins de transport de marchandises seulement".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit: —

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (46) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (50), intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis près Kelvington, dans la province de la Saskatchewan, sur un parcours de 13 milles vers le nord", fait rapport qu'il recommande de renvoyer l'étude dudit bill à la prochaine session afin que la Compagnie des chemins de fer nationaux continue ses études sur la meilleure route à suivre dans ce district.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un Bill (D6) intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Middleton".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un Bill (E6) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Louise Kinnear".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (F6) intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Thomas Easson".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Green présente au Sénat un Bill (G6) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Irwin Claxton".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (H6) intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Smith".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (I6) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha May Roy".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (J6) intitulé: "Loi pour faire droit à Lunetta Elmina Hay".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (173) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (O5) intitulé: "Loi changeant le nom de la Banque d'Hochelaga en celui de Banque Canadienne Nationale", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (174) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de prêt, 1914", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent vingt-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été référée la pétition de Herman Kleinsteuber, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent vingt-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de James Henry Cooke, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent trentième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Beatrice E. Mastrom, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent trente et unième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Georgina Eva Laura Bell, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'odre du jour, le Sénat prend en considération le cent trente-deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Peter Alexander Fawcett, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (31) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (41) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (42) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (43) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorketon, dans la province du Manitoba", étaant lu ,il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (51) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (52) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (53) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (55) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une sextion mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à lundi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 46

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 30 juin 1924

Huit heures du soir.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Hardy,
Haydon,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable M. Pope:—
The Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trente-quatrième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 27 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-quatrième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Rebecca Smolkin Koffler, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Godfrey Koffler, de ladite cité, marchand, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.
3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trente-cinqdième rapport.
Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le vendredi, 27 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-cinquième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Earl James Sharpe, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, agent de théâtre, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Laura Mabel Sharpe, demeurant actuellement dans la cité de Los Angeles, Californie, un des Etats-Unis d'Amérique, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat, ont été observées à tous importants égards.
2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trente-sixième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 24 juin 1924.

Le somité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-sixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de William Smith Scott, du township de East Whitby, dans le comté d'Ontario, dans la province d'Ontario, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Florence Alstyne Smith, de la cité d'Ottawa, dans ladite province, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un Bill (K6) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Laura Bell".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Haydon présente au Sénat un Bill (L6) intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Alexander Fawcett".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Green présente au Sénat un Bill (M6) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Cooke".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (N6) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Ella Mastron".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

L'honorable M. Blain présente au Sénat un Bill (O6) intitué: "Loi pour faire droit à Herman Kleinsteuber".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E3) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James", et pour l'informer qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—
Page 1, ligne 13.—Après " Angliers " insérez " ou Ville-Marie ".
Ledit amendement est adopté.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit amendement fait par la Chambre des Communes, audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est lu la deuxième fois et
Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (187) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Avec le permission du Sénat, il est
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (190) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada, 1919", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Robertson attirant l'attention du Sénat sur la nécessité et l'opportunité qu'il y a de parachever le chemin de fer *Southern New England*, et demandant au gouvernement quelle est son intention à cet égard, étant lu, il est
Ordonné que le débat soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent trente-troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Mary Ann Hastings, avec les témoignages rendus devant ledit comité.
Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (31) intitulé: Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec.

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement,

(*En comité*)

Le Séant en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le dit bill.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (41) intitulé: Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan,

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (42) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le SSénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (43) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorketon dans la province du Manitoba."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (51) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (52) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (53) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (55) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill (30) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Rousseau et Laurent, dans la province de Québec."

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (34) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (35) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver."

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(En comité)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres auquel a été référé le bill (40) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada soit jusqu'au mille 41, près Nipawin, ou dans une direction nord-est jusqu'à un point dans le township 48, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (44) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné, que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié en comité de toute la Chambre presentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(En comité)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (45) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(En comité)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (46), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan.

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanents des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (49) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Dunblane et Mawer ou un point à l'ouest dans la province de la Saskatchewan.

Ledit amendement est adopté.

Ordonné, que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné, que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill (50) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis près Kelvington, dans la province de la Saskatchewan, sur un parcours de 13 milles vers le nord", étant lu,

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (54) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Radville, Bengough ou Ritchie, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (62) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine Falls, dans la province du Manitoba".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(En comité)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (63) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockeport et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(En comité)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre China Clay à Saint-Rémi d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908".

(En comité)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 47

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 1er juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Curry,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster
(Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Haydon,
Harmer,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed
(Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross
(Middleton),
Ross
(Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster
(Brockville),
Webster
(Stadacona),
White
(Inkerman),
White
(Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trente-septième rapport.

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 148,
Le mardi, 24 juin 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-septième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Henry George Stuart Johnston, de la cité de London, dans la province d'Ontario, blanchisseur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec May Johnston, de la cité de London, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la Règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été référé le bill (175) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances, 1917", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 4, ligne 21.—Après "mois" insérer "Toutefois, rien au présent article ne doit s'appliquer à un aubain agissant au nom d'une compagnie provinciale qui n'a pas obtenu une autorisation du ministre en vertu de la présente loi".

Page 4, ligne 47.—Après "mois" insérer "Toutefois, rien au présent article ne doit s'appliquer à un sujet britannique agissant au nom d'une compagnie provinciale qui n'a pas obtenu une autorisation du ministre en vertu de la présente loi".

Page 4. Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2) de la clause 7:

"(2) Le présent article ne doit pas entrer en vigueur avant le jour que le Gouverneur en conseil fixera par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada.*"

Page 5, ligne 6.—Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2) de la clause 8:

"(2) Le présent article ne doit pas entrer en vigueur avant le premier jour de janvier 1925."

Page 5, ligne 28.—Remplacer l'alinéa (*c*) du nouvel article 123 par le suivant:

"(*c*) que la preuve de la perte, complétée selon la formule "H" de l'Annexe de la présente loi, doit être acceptée par la compagnie suivant les conditions de la police stipulant que l'assuré doit déposer au bureau de la compagnie la preuve de la perte."

Dans l'Annexe

Page 6, ligne 16.—Après "intérêt" insérer "et il n'existe pas de privilèges ni de charges sur ces biens".

Page 6, ligne 18.—Après "intérêt" insérer "du privilège ou de la charge".
Page 6, ligne 28.—Retrancher "1893".
Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Son Honneur le Président présente au Sénat le premier rapport du comité conjoint de la Bibliothèque du Parlement.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le comité conjoint de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni le 25 juin et fait rapport, comme suit:—

Les bibliothécaires conjoints ont expliqué au comité les économies qui ont été effectuées par suite du nouveau classement des périodiques et dans les travaux de reliure. La tâche de faire un index sur fiches de la nombreuse collection des brochures se continue.

Le comité a adopté unanimement la résolution suivante:—

"Qu'il est désirable et convenable qu'une plaque commémorative soit élevée dans la bibliothèque à la mémoire de feu le Dr Alpheus Todd, L.L.D., C.M.G., en son vivant bibliothécaire du Parlement, en reconnaissance des contributions précieuses qu'il a faites par l'étude du gouvernement constitutionnel, particulièrement par la publication de ses deux travaux: *Parliamentary Government in England* et *Parliamentary Government in the British Colonies.*

HEWITT BOSTOCK,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (188) intitulé: "Loi modifiant la Loi des titres de biens-fonds", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable M. White (Pembroke) présente au Sénat un Bill (P6) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Hastings".

Ledit bill est, sur division lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable M. White (Pembrooke), il est

Ordonné que la taxe acquittée par la pétitionnaire relativement au bill de la *Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited*, soit remise aux procureurs de la pétitionnaire, moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la Table une réponse à un ordre du Sénat du 29 mai 1924 pour la production de copies de toute la correspondance échangée en 1921 et depuis lors entre le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, ou toute personne agissant en son nom, et le ministère des Douanes et de l'Accise, ou quelque autre service administratif du Gouvernement du Canada, à l'égard de l'établissement, dans la cité de Halifax, Nouvelle-Ecosse, d'entrepôts de douane pour les liqueurs enivrantes.

(Documents parlementaires, 1924, No 278)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O5) intitulé: "Loi changeant le nom de la Banque d'Hochelaga en celui de "Banque Canadienne Nationale", est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (31) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec, tel qu'amendé, étant lu.

L'honorable M. Dandurand propose que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. McLennan propose en amendement, que les mots "ne" et "pas" soient insérés l'un avant l'autre après le mot "soit", et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais que la clause 8 soit amendée par l'addition de ce qui suit, après le mot "avances" "et après l'achèvement du chemin de fer autorisé par la présente loi, des rapports indiquant le volume annuel du trafic des marchandises et des voyageurs, ainsi que la contribution dudit chemin de fer au trafic de la ligne principale".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est

Résolue dans la négative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan, est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (43) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorketon, dans la province du Manitoba", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill (53) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canala, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", tel qu'amendé, étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (34) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (35) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (44) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (45) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (46) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (49) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Dunblane et Mawer, ou à un point à l'ouest de cet endroit, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (62) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine-Falls, dans la province du Manitoba", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockeport et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec divers amendements auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (40) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada soit jusqu'au mille 41, près Nipawin, ou dans une direction nord-est jusqu'à un point dans le township 48, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (54) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Radville, Bengough ou Ritchie, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour, annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (S5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes (valeur imposable des produits étrangers)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Bills Privés auquel a été renvoyé le bill (A6) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada*, à responsabilité limitée".

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le quatrième rapport du comité conjoint des Impressions des deux Chambres du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite (emploi d'avocats par le syndic)."

Lesdits amendements sont adoptés.
Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (D6) intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Middleton", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E6) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Louise Kinnear", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F6) intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Thomas Easson", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G6) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Irwin Claxton", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H6) intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Smith", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I6) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha May Roy", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J6) intitulé: "Loi pour faire droit à Lunetta Elmina Hay", est, sur division, lu la deuxième fois.
Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (187) intitulé: "Loi modifiant la Loi des terres fédérales", est lu la deuxième fois, et
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que ledit bill soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.
Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité général sur ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (190) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada, 1919", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. Robertson:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la nécessité et l'opportunité qu'il y a de parachever le chemin de fer *Southern New England*, et qu'il demandera au gouvernement quelle est son intention à cet égard, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 48

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 2 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Haydon,
Harmer,
Kemp (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner.
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson,
Yeo.

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et déposée.

La *Montreal Joliette and Transcontinental Junction Railway Company* demande de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie de chemin de fer autorisée.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (32) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse", fait rapport que le comité a étudié ledit bill en entier et l'a chargé de faire rapport que, dans l'opinion du comité, il n'est pas opportun d'adopter ledit bill pour le moment.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (190) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada 1919", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

L'honorable M. Béique, du comité permanent des Bills Privés, auquel a été renvoyé le bill (B6) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 27.—Après "Institut" insérer "dans la province de Québec".

Page 1, ligne 31.—Retrancher tous les mots à partir de "et" jusqu'à la fin de la clause 2, et insérer "toutes les personnes qui deviendront ci-après membres dudit Conseil provincial seront les membres du Conseil de la Corporation".

Page 2, ligne 12 et 13.—Retrancher "orphelinats, patronages ou maisons de refuge".

Page 2, lignes 19 et 20.—Retrancher "Provincial de l'Institut ou la personne que le Conseil provincial désignera à cette fin", et insérer "Conseil de la Corporation".

Page 2, ligne 27.—Retrancher "De plus, la Corporation et les" et insérer "Les Conseils de la Corporation et des".

Page 2, ligne 28.—Retrancher à partir de "pourront" jusqu'à "établir", ligne 30, et insérer "respectivement".

Page 2, ligne 35.—Retrancher "des directeurs, dignitaires," et insérer "de leurs Conseils respectifs, dignitaires, officiers,".

Page 2, ligne 36.—Retrancher "de l'Institut".

Page 2, ligne 39.—Retrancher "l'Institut" et insérer "la Corporation".

Page 2, lignes 41 et 42.—Retrancher à partir de "Corporation" jusqu'à la fin de l'alinéa *(d)*, et insérer "des maisons de l'Institut et de leurs Conseils respectivement".

Page 2, ligne 45.—Retrancher à partir de "et" jusqu'à "acheter" ligne 46, et insérer "chaque maison de l'Institut peut respectivement, par résolution de son Conseil et en son propre nom".

Page 3, ligne 6.—Retrancher "lesdites maisons" et insérer "toute maison".

Page 3, lignes 8 et 9.—Retrancher "pour la Corporation ou quelqu'une de ses maisons".

Page 3, ligne 12.—Retrancher "établie par" et insérer "de".

Page 3, ligne 39.—Retrancher à partir de "écrit" jusqu'à "et", ligne 41, et insérer "par lettre recommandée, à la Corporation ou à cette maison, selon le cas".

Page 3, ligne 42.—Retrancher à partir de "confiscation" jusqu'à la fin de la clause 8, et insérer "Toutefois, malgré cet avis et avant que la confiscation ait été exercée, ces biens pourront être vendus ou aliénés et le produit pourra être gardé".

Page 2, ligne 47.—Après "nom" insérer "par résolution de leurs Conseils respectifs".

Page 4, lignes 32 et 33.—Retrancher "la Corporation ou de quelqu'une des maisons de l'Institut" et insérer "des Conseils".

Dans le préambule

Retrancher à partir de "enfants" ligne 6, jusqu'à "et qu'il", ligne 13, et insérer "est depuis longtemps établi au Canada; considérant que les personnes ci-dessous mentionnées ont, par voie de pétition, demandé que, afin de mieux atteindre son but, les membres dudit Institut dans la province de Québec soient constitués en corporation en vertu des lois du Parlement du Canada, et soient autorisés à établir des maisons de l'Institut dans tout le Canada et à leur conférer l'existence corporative".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. Haydon, il est

Ordonné que la taxe parlementaire relative au projet de loi au bill (A4) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Université chrétienne de Shantung" soit remise, sauf les frais d'impression et de traduction.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI 30 juin 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a passé la résolution suivante:

"Qu'il soit résolu par le............la Chambre des Communes,—

"Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du Parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est et en tant qu'elle est une loi applicable ou subordonnée à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement.

Et priant Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre dans l'approbation de cette résolution.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Résolu par le............la Chambre des Communes,—

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du Parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est et en tant qu'elle est une loi applicable ou subordonnée à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement.

Ordonné que ledit message soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (44) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (45) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (46) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (49) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Dunblane et Mawer, ou à un point à l'ouest de cet endroit, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (15) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite (emploi d'avocats par le syndic)", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D6) intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Middleton", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E6) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Louise Kinnear", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (F6) intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Thomas Easson", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G6) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Irwin Claxton", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H6) intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Smith", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I6) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha May Roy", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J6) intitulé: "Loi pour faire droit à Lunetta Elmina Hay", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération en comité de la Chambre entière du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite, 1919, à la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett.

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquels le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs...

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Après débat,

L'honorable M. Tanner propose que ladite motion soit modifiée par la substitution de ce qui suit aux alinéas (*a*), (*b*) et (*c*):

(*a*) Le défaut de l'administration du réseau des chemins de fer nationaux canadiens et de la marine marchande du gouvernement canadien de mener une enquête régulière sur les déclarations et accusations signalées à leur attention par l'honorable J. D. Taylor, dans son discours en cette Chambre, le 8 mai de l'exercice courant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Watson, pour l'honorable M. Pardee, il est

Ordonné que la suite du débat soit ajournée à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent trente-quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Rebecca Smolkin Koffler, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent trente-cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de Earle James Sharpe, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent trente-sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête de William Smith Scott, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K6) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Laura Bell", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L6) intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Alexander Fawcett", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M6) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Cooke", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N6) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice F. Mastron", est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O6) intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Kleinsteuber" est, sur division, lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (175) "Loi modifiant la Loi des assurances, 1917".

Lesdits amendements sont adoptés.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité conjoint de la Bibliothèque.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (188) intitulé: "Loi modifiant la Loi des titres de biens-fonds", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que ledit bill soit renvoyé par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (40) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada soit jusqu'au mille 41, près Nipawin, ou dans une direction nord-est jusqu'à un point dans le township 48, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (54) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Radville, Bengough ou Ritchie, dans la province de la Saskatchewan", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (S5) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes (valeur imposable des produits étrangers)".

L'honorable M. Dandurand soulève une question d'ordre et Son Honneur le Président règle la question comme suit:—

Relativement au point d'ordre soulevé le mardi, 1er juillet, à savoir: si le bill (S5) "Loi modifiant la Loi des Douanes (valeur imposable des produits étrangers)", peut être originé au Sénat, en tant que ce bill a pour objet de voir à ce que la nature de la taxe dans le cas où l'importation de marchandises manufacturées ou de produits dans un pays étranger dont le cours monétaire est déprécié ne sera pas moins que celle qui serait imposée sur des marchandises semblables manufacturées ou produites dans le Royaume-Uni, ou importées de ce pays, il résulte que si ce bill devenait loi, le montant des droits sur ces marchandises seront augmentés ce qui en viendrait à la même chose que l'imposition d'une taxe additionnelle. En vertu de l'article 53 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est statué que les bills d'appropriation d'aucune partie du revenu public doit originer à la Chambre des Communes.

Par conséquent le point d'ordre est bien motivé et ledit bill ne peut-être originé au Sénat.

Ledit bill est retiré en conséquence.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. Robertson:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la nécessité et l'opportunité qu'il y a de parachever le chemin de fer *Southern New England*, et qu'il demandera au gouvernement quelle est son intention à cet égard, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 49

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 3 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster
(Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
Kemp
(Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed
(Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross
(Middleton),
Ross
(Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster
Brockville),
Webster
(Stadacona),
White
(Inkerman),
White
(Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres auquel a été référé le bill (33) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, dans la province de la Colombie-Britannique", fait rapport qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Le greffier lit alors ledit amendement, comme suit:—

Page 2, ligne 47.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Ordonné que ledit amendement soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été référé le bill (Z3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Joliette and Northern Railway Company*", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Après "avocat" insérer "James Cowan, avocat".

Page 3, ligne 31.—Insérer ce qui suit comme nouvelle clause:

"16. (1) Est prorogé d'un an, à compter de l'adoption de la présente loi, le délai prévu au chapitre 79 des Statuts de 1923 pour le commencement de la construction du chemin de fer de la *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company* et pour y dépenser quinze pour cent du capital social de cette Compagnie, de la manière prescrite à l'article 161 de la *Loi des chemins de fer, 1919.*

(2) La *Montreal, Joliette and Transcontinental Junction Railway Company* doit au plus tard le premier jour de septembre 1924, déposer au crédit de cette Compagnie, en un compte spécial à la Banque de Montréal, cité de Montréal, la somme de $37,500, montant à verser suivant les prescriptions de l'article 77 de la *Loi de chemins de fer, 1919,* avant la tenue de la première assemblée des actionnaires.

(3) Ladite somme doit être appliquée de la manière et pour les fins prévues à l'article 76 de la *Loi des chemins de fer, 1919,* mais non pour le paiement d'honoraires, dépenses et déboursés afin d'obtenir l'adoption de la présente loi; et la Compagnie ne doit retirer aucune partie de cette somme, sauf moyennant autorisation du ministre des Chemins de fer et Canaux, qui peut, à discrétion, autoriser le retrait de la partie qu'il juge convenable, après s'être rendu compte, par les décomptes progressifs, des dépenses faites de la manière et pour les fins susdites.

(4) Les pouvoirs que la présente loi et la *Loi des chemins de fer, 1919,* confèrent à la *Joliette and Northern Railway Company,* relativement à la construction, prendront effet le jour que le Gouverneur en conseil fixera par proclamation publiée dans la *Gazette du Canada,* s'il est établi à sa satisfaction—

(*a*) que le dépôt mentionné au paragraphe (2) du présent article n'a pas été effectué ou appliqué de la manière prescrite par ledit paragraphe; ou

(*b*) lorsque ledit dépôt a été ainsi effectué ou appliqué, que la construction mentionnée au paragraphe (1) du présent article n'a pas été commencée et que les dépenses mentionnées au même paragraphe n'ont pas été faites, ainsi qu'il y est prévu."

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. Griesbach, il est

Ordonné qu'il émane un ordre du Sénat pour un état indiquant:—

1. Quelles sont les dispositions de l'article 199 de la loi de l'accise.

2. Dans les cinq dernières années, combien de Canadiens ont donné avis au gouvernement qu'ils possédaient ou qu'ils avaient l'intention d'utiliser les ustensiles mentionnés dans la loi? La réponse par provinces.

3. Dans les cinq dernières années, combien de poursuites le ministère des Douanes a-t-il intentées contre des personnes possédant illicitement des alambics, et combien de ces alambics ainsi possédés illicitement en vue de la fabrication d'alcool a-t-il saisis? La réponse par provinces.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (Q6) intitulé: "Loi pour faire droit à William Smith Scott".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (R6) intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Koffler".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton) présente au Sénat un Bill (S6) intitulé: "Loi pour faire droit à Earl James Sharpe".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable M. Dandurand dépose:—

Réponse partielle à un ordre du Sénat du 3 avril 1924 pour la production d'un état indiquant:—

Copies des congés que les autorités de la Douane ont délivré aux navires de quinze cents tonnes et moins pour l'exportation de liqueurs enivrantes du Canada dans l'année civile 1923, et mentionnant, suivant les provinces, le port d'où le congé a été délivré et le pays de destination, ainsi que le tonnage de chaque navire ayant obtenu ce congé, la qualité et la nature des liqueurs indiquées, leur valeur et le droit de douane acquitté ou remis dans chaque cas, le montant et la nature de la garantie acceptée par le gouvernement afin d'assurer que les exportations étaient de bonne foi, le nom des navires et la date du départ du port canadien, de même que la date de la prochaine déclaration d'entrée de ces navires au Canada, les ports étrangers d'où ils ont obtenu congé, et le nom, dans chaque cas, du douanier qui a délivré le congé des ports canadiens.

(Documents parlementaires, 1924, No 221a)

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (48) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Turtleford jusqu'à près Hafford, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, étant lu

L'honorable M. Dandurand propose,—Que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit retranché dans ladite motion et remplacé par les suivants: "d'hui en trois mois".

Après débat.

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Daniel, David, Donnelly, Fisher, Foster, Foster (Sir George), Gordon, Griesbach, Kemp (Sir Edward), Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCormick, McDonald, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Mulholland, Murphy, Reid, Robertson, Ross (Middleton), Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Todd, White (Inkerman), White (Pembroke), Wilson—45.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt, Calder, Côté, Crowe, Dandurand, Dessaulles, De Veber, Farrell, Gillis, Horner, King, Laird, Legris, McHugh, Pardee, Planta, Prowse, Robinson, Roche, Ross (Moose Jaw), Schaffner, Thibaudeau, Turgeon, Watson—24.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur ladite motion, telle qu'amendée, elle est

Résolue dans l'affirmative et il est

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (46) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 45 milles vers le nord-ouest à partir de Lloydminster, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, étant lu,

L'honorable M. Dandurand propose —Que ledit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les suivants: "d'hui en trois mois".

Après débat.

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Bennett, Black, Blain. Blondin, Bourque, Boyer, Bradbury, Casgrain, Chapais, Crowe, Daniel, Donnelly, Fisher, Foster (Sir George), Fowler, Gordon, Green, Kemp (Sir Edward), Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCormick, McDonald, McLean, McMeans, Michener, Mulholland, Murphy, Planta, Reid, Robertson, Ross (Middleton), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Todd, Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke), Willoughby—47.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt, Calder, Côté, Dandurand, Dessaulles, De Veber, Farrell, Gillis, Griesbach, King, Laird, Lavergne, Legris, McCoig, McHugh, Pardee, Prowse, Robinson, Roche, Ross (Moose Jaw), Thibaudeau, Turgeon, Watson—23.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est

Résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Dunblane et Mawer, dans la province de la Saskatchewan", tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I5) intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite (emploi d'avocats par le syndic)", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K6) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Laura Bell", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L6) intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Alexander Fawcett", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (M6) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Cooke", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N6) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice F. Mastron", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O6) intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Kleinsteuber", est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", étant lu,

L'honorable M. Blain propose:

Que le rapport et les amendements soient adoptés maintenant, et la question de concours étant posée sur ladite motion,

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement:

Que le mot "ne" soit inséré avant le mot "soient" et le mot "pas" après, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais que ledit bill et ledit rapport soient renvoyés à un comité de la Chambre entière présentement".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est

Résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de toute la Chambre pour étudier ledit bill et le rapport avec ses amendements.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Belcourt fait rapport de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour, pour être de nouveau étudié en comité de la Chambre entière présentement.

Six heures ayant sonné son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat conformément à l'ordre s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité de toute la Chambre pour étudier ledit bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick."

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 à 5 sont lues successivement et adoptées.

La clause 6 est lue, retranchée et remplacée par la suivante:—

"6. (1) La Compagnie ne doit construire aucune partie de ladite ligne de chemin de fer entre un endroit près Harvey et un endroit sur la rivière Sainte-Croix vis-à-vis Vanceboro, et il ne doit pas être émis ni garanti de valeurs relativement à ladite ligne en vertu des dispositions de la présente loi, à moins que—

"(*a*) La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique à titre d'affermataire de la Compagnie du Nouveau-Brunswick ou de la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick à titre d'affermatrice ne néglige ou refuse d'accorder, ou de se joindre pour accorder, des droits de passage à la Compagnie sur sa ligne de chemin de fer établie entre Harvey et Vanceboro, ou entre Fredericton et Vanceboro, aux conditions à arrêter, ou en cas de différend à régler par la Commission des chemins de fer du Canada, ci-après appelée "la Commission", ou à moins que—

"(*b*) La Commission, sur requête de la Compagnie, subséquemment à cette négligence ou à ce refus, décide que les Compagnies mentionnées, ou l'une ou l'autre d'elles ne devraient pas accorder à la Compagnie ces droits de passage."

"(2) La Commission est revêtue de tous les pouvoirs nécessaires pour entendre et décider une pareille requête et régler toutes les affaires, questions ou différends à cet égard."

"(3) Advenant que des droits de passage soient obtenus entre Fredericton et Vanceboro, sur les lignes de la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, à titre d'affermataire de la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick, la Compagnie ne doit construire aucune partie de la ligne autorisée par la présente loi, et il ne doit pas être émis ni garanti de valeurs à cet égard."

Ladite clause, ainsi amendée, est mise aux voix et adoptée.

Les clauses 7 et 8 sont lues et adoptées.

La clause 9 est lue et amendée comme suit:

Page 3, ligne 10.—Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Ladite clause, ainsi amendée, est alors adoptée.

L'Annexe est lue et amendée comme suit:

Dans l'Annexe

Avant les mots "Depuis Kingsclear" insérer "Sous réserve des dispositions de l'article 6 de la présente loi".

L'Annexe, ainsi amendée, est alors adoptée.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité que le comité a examiné ledit bill et le rapport avec ses amendements en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ledit bill est, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au mille 41, près Nipawin, ou dans une direction nord-est jusqu'à un point dans le township 48, rang 13, à l'ouest du deuxième méridien, dans la province de la Saskatchewan".

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (54) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Radville, Bengough ou Ritchie, dans la province de la Saskatchewan", étant lu,

L'honorable M. Blain propose:

Que lesdits amendements soient adoptés.

La question de concours est posée,

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement, que le mot "ne" soit inséré avant le mot "soient" et le mot "pas" après, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais que ledit bill et le rapport avec ses amendements soient étudiés présentement par un comité de la Chambre entière".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est

Résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Le Sénat, conformément à l'ordre, s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill, et le rapport qui l'amende.

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu, et il est proposé qu'il ne fasse pas partie du Bill.

La question d'agrément étant mise aux voix sur ladite motion, le comité se prononce comme suit: Pour, 30; contre, 20.

Ladite motion est donc adoptée.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance et

L'honorable M. Beaubien, fait rapport, de la part dudit comité, que le préambule du bill n'a pas été adopté.

La question est posée, à savoir: quand ce rapport sera-t-il adopté.

L'honorable sir James Lougheed propose qu'il soit adopté maintenant.

La question de concours étant posée sur ladite motion, la Chambre se divise et les noms étant demandés il sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beaubien,	Foster (Sir George),	McLennan,	Tanner,
Bennett,	Gordon,	Michener,	Taylor,
Black,	Green,	Mulholland,	Todd,
Blain,	Lougheed (Sir James),	Murphy,	White (Inkerman),
Blondin,	Lynch-Staunton,	Reid,	White
Crowe,	Martin,	Robertson,	(Pembroke)—32.
Daniel,	McCall,	Ross (Middleton),	
Donnelly,	McCormick,	Sharpe,	
Foster,	McLean,	Smith,	

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Boyer,	De Veber,	Laird,	Turgeon,
Calder,	Gillis,	Ross (Moose Jaw),	Watson,
Côté,	Haydon,	Schaffner,	Willoughby,
Dandurand,	King,	Thibaudeau,	Wilson—16.

Elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres auquel a été renvoyé le bill (32) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse."

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Reid:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il est dans l'intérêt public que le Gouvernement du Canada entame immédiatement des négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue du développement du fleuve Saint-Laurent, afin de procurer des facilités pour transporter nos produits aux ports océaniques, au plus faible coût possible, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P6) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Hastings", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent trente-septième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Henry George Stuart Johnston, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous la nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs. . .

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Et sur motion en amendement de l'honorable M. Tanner, que ladite motion soit modifiée par la substitution de ce qui suit aux alinéas (*a*), (*b*) et (*c*):

(*a*) Le défaut de l'administration du réseau des chemins de fer nationaux canadiens et de la marine marchande du gouvernement canadien de mener une enquête régulière sur les déclarations et accusations signalées à leur attention par l'honorable J. D. Taylor, dans son discours en cette Chambre, le 8 mai de l'exercice courant, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements fait par le comité permanent des Bills Privés au bill (B6) intitulé: "Loi constituant en corporation L'Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada".

Lesdits amendements sont adoptés.

Avec la permission du Sénat ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par........la Chambre des Communes,—

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"(2) Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de toute la Chambre entière du bill (R3) intitulé: "Loi concernant l'application de la Loi de faillite 1919, à la province de Québec", étant lu,

Sur motion de l'honorable M. Blondin.

Avec la permission du Sénat.

Ledit ordre est rayé et ledit bill retiré.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (217) intitulé: "Loi autorisant l'emprunt de certaines sommes d'argent pour le service public", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chmabre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (219) intitulé: "Loi concernant la loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 50

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 4 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
Kemp, (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Watson,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Willoughby,
Wilson.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable M. Dandurand, secondé par l'honorable sir James Lougheed, il est

Ordonné, qu'à partir d'aujourd'hui inclusivement, et jusqu'à la fin de la présente session l'alinéa 2 de la règle 105a soit suspendu en tant qu'il a rapport à la présence au Sénat des honorables messieurs Casgrain, Foster (sir George) Watson et Willoughby, délégués à la conférence de la *Empire Parlementary Association*, en l'Afrique du Sud, et qui pourraient être absents de la ville d'Ottawa durant les deux dernières semaines de la présente session.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trente-huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le jeudi, 3 juillet 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-huitième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Florence Ethel Armstrong, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, coiffeuse, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Edward Armstrong, de ladite cité, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent trente-neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le jeudi, 3 juillet 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent trente-neuvième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Alma Ducharme Mullins, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daniel Léon Mullins, de ladite cité, voyageur de commerce, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport, la preuve entendue à l'enquête, sans faire de recommandation, parce qu'il est également divisé sur la question de savoir s'il doit recommander la préparation d'un bill.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 38.—Remplacer l'alinéa "(*c*)" du paragraphe (4) du nouvel article 7B par le suivant:

"(*c*) Pour les fins de de l'article 26 de la présente partie, dix pour cent (10%) du capital autorisé d'une compagnie sous le régime du présent article est censé signifier dix pour cent (10%) du nombre d'actions dont l'émission est autorisée sans valeur nominale ou au pair et, en sus, dix pour cent (10%) du capital social autorisé autre que ces actions sans valeur nominale ou au pair."

Page 9.—Retrancher la clause "14".

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été référé le bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914", fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé de faire rapport que vu la prorogation prochaine du Parlement, il n'est pas opportun de procéder en ce temps-ci à l'étude dudit bill.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération mardi prochain.

Son Honneur le Président présente au Sénat une communication du remplaçant de l'Imprimeur du Roi qui se lit, comme suit:—

OTTAWA, 2 juillet 1924.

A l'honorable Président du Sénat,
Ottawa.

M. le Président,

L'expérience a démontré, au cours de la dernière session, que nous réimprimons à perte, en certains cas, les discours des membres des deux Chambres. Avant son départ pour l'Europe, M. Acland a discuté avec notre ministre la question d'une revision du tarif. Vous comprendrez parfaitement que l'Imprimerie nationale ne désire pas faire un profit sur ces réimpressions, mais simplement couvrir ses frais. Nous avons obtenu du comité des Débats de la Chambre des Communes un rapport favorable à notre nouveau tarif, et nous serions très heureux si vous daigniez soumettre la question au comité des Débats du Sénat pour qu'une semblable action fût exercée.

Pour votre renseignement, j'annexe des exemplaires du tarif actuel et du nouveau tarif projeté.

Vous remerciant d'avance,
Votre tout dévoué,
P. M. DRAPER,
Faisant fonction d'Imprimeur du Roi.

ANCIEN TARIF

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES

Coût des discours, pour les membres du Sénat et de la Chambre des Communes

Copies	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1,000	1,250	1,500	1,750	2,000	2,250	2,500	2,750	3,000	3,250	3,500	4,000	4,500	5,000	Par 1,000 copies supplé-men-taires
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
2 pages....	3 45	3 60	3 75	3 90	4 05	4 20	4 35	4 50	4 65	4 80	5 10	5 45	5 75	6 10	6 40	6 75	7 10	7 40	7 75	8 05	8 80	9 55	10 30	1 50
4 "	4 40	4 65	4 90	5 15	5 40	5 65	5 90	6 15	6 40	6 65	7 25	7 85	8 45	9 05	9 65	10 25	10 65	11 25	11 85	12 45	13 65	14 85	16 05	2 40
6 " .... 8 "	5 60	6 10	6 60	7 10	7 60	8 10	8 60	9 10	9 60	10 10	12 35	12 60	14 85	16 10	17 35	18 60	19 85	21 10	22 35	23 60	26 10	28 60	31 10	5 00
10 "	6 30	6 90	7 50	8 10	8 70	9 30	9 90	10 50	11 10	11 70	13 20	14 70	16 20	17 70	19 20	20 70	22 20	23 70	25 20	26 70	29 70	32 70	35 70	6 00
12 "	7 15	7 85	8 55	9 25	9 95	10 65	11 35	12 05	12 75	13 45	15 20	16 95	18 70	20 45	22 20	23 95	25 70	27 45	29 20	30 95	31 45	37 95	41 45	7 00
14 " .... 16 "	7 50	8 25	9 00	9 75	10 50	11 25	12 00	12 75	13 50	11 25	16 15	18 05	19 95	21 85	23 75	25 65	27 55	29 45	31 35	33 25	37 00	40 75	44 50	7 50

L'échelle ci-dessus s'applique aux discours qui doivent paraître dans l'édition révisée des Débats.
A moins que les commandes ne soient reçues dans les sept jours qui suivent la publication de l'édition non revisée, la matière sera jetée.
La recomposition coûtera $2.25 par page au-dessus du coût estimé.
Des couvertures de papier Granite coûteront 50 cents par 100 copies en sus du coût estimé.

7 avril, 1919.

NOUVEAU TARIF

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES

Coût des discours, pour les membres du Sénat et de la Chambre des Communes, 1919-1920

Approuvé par les comités des Débats du Sénat et de la Chambre des Communes...

Copies	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1,000	1,250	1,500	1,750	2,000	2,250	2,500	2,750	3,000	3,250	3,500	4,000	4,500	5,000
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c.	$ c.	$ c	$ c.	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c.	$ c	$ c	$ c.	$ c.
2 pages..	3 45	3 60	3 75	3 90	4 05	4 20	4 35	4 50	4 65	4 80	5 10	5 45	5 75	6 10	6 40	6 75	7 10	7 40	7 75	8 05	8 80	9 55	10 30
4 “ .	4 40	4 65	4 90	5 15	5 40	5 65	5 90	6 15	6 40	6 65	7 25	7 85	8 45	9 05	9 65	10 25	10 65	11 25	11 85	12 45	13 65	14 85	16 05
6 “ .. 8 “ .	5 60	6 95	7 50	8 10	8 65	9 25	9 80	10 35	10 95	11 50	12 85	14 20	15 55	16 90	18 25	19 60	21 00	22 35	23 70	25 05	27 75	30 45	33 15
10 “ .	6 30	8 95	9 75	10 50	11 30	12 10	12 90	13 70	14 50	15 30	17 20	19 10	21 00	22 90	24 80	26 70	28 60	30 50	32 40	34 30	38 10	41 90	45 70
12 “ .	7 15	9 85	10 70	11 55	12 40	13 25	14 10	14 95	15 80	16 65	18 80	20 95	22 10	24 25	26 40	28 55	30 70	32 85	35 00	37 15	41 45	45 75	50 05
14 “ . 16 “ ..	7 50	10 30	11 15	12 00	12 85	13 70	14 50	15 40	16 25	17 10	19 25	21 40	23 55	25 70	27 85	30 00	32 15	34 30	36 45	38 60	42 90	47 20	51 50

L'échelle ci-dessus s'applique aux discours qui doivent paraître dans l'édition révisée des Débats, pourvu que le sénateur ou le député ait fait toutes les corrections nécessaires.

A moins que les commandes ne soient reçues dans les sept jours qui suivent la publication de l'édition non revisée, la matière sera jetée.

La recomposition coûtera $2.25 par page au-dessus du coût estimé.

Des couvertures de papier Granite coûteront 50 cents par 100 copies en sus du coût estimé.

En vigueur pour la session de 1925.

Ordonné, qu'elle soit renvoyée au comité permanent des comptes rendus des débats.

L'honorable M. Planta présente au Sénat un Bill (T6) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Stuart Johnston".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Ordonné, sur division, qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. Robertson:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la nécessité et l'opportunité qu'il y a de parachever le chemin de fer *Southern New England*, et qu'il demandera au gouvernement quelle est son intention à cet égard, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (33) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique".

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que ledit bill, tel qu'amendé, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (Z3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Joliette and Northern Railway Company*".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (219) intitulé: "Loi concernant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916", est lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 51

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 8 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson.

Prières.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (F5) intitulé : Loi pour faire droit à Gordon Allingham", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (J5) intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Edward Briggs", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (K5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Elizabeth Smith", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (L5) intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Thirde", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (M5) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Castle", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (N5) intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Hadenka", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P5) intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Powell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q5) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Johnston", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (R5) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Girdler", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (T5) intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ferguson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (U5) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Whittaker", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (V5) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Robert Ascough", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (W5) intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Joseph Phillips", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (X5) intitulé: "Loi pour faire droit à Patience Oldfield", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Y5) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Atkinson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

VENDREDI, 4 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui retourner la preuve, etc., prise devant le comité des Divorces, du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les Bills suivants sont fondés:—

Bill F5 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Allingham".

Bill J5 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Edward Briggs".

Bill K5 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Elizabeth Smith".

Bill L5 (No 196) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Thirde".

Bill M5 (No 200) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Castle".

Bill N5 (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Hadenka".

Bill P5 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Powell".

Bill Q5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Johnston".

Bill R5 (No 204) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Girdler".

Bill T5 (No 205) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Ferguson".

Bill U5 (No 206) du Sénat ,intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Whittaker".

Bill V5 (No 207) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Robert Ascough".

Bill W5 (No 208) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Joseph Phillips".

Bill X5 (No 209) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Patience Oldfield".

Bill Y5 (No 210) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Atkinson".

Ordonné que le greffier porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Greffier du Sénat.

Ordonné qu'il soit déposé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (31) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y rapporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (34) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver", et pour informer le Sénat que le Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (35) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (41) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (43) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorketon, dans la province du Manitoba", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (44) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (45) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (49) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Dunblane et Mawer, ou à un point à l'ouest de cet endroit, dans la province de la Saskatchewan", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (42) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (51) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (52) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (53) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (55) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (61) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (62) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine-Falls, dans la province du Manitoba", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (63) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockeport et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q6) intitulé: "Loi pour faire droit à William Smith Scott", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R6) intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Smolkin Koffler", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S6) intitulé: "Loi pour faire droit à Earl James Sharpe" est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Reid:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il est dans l'intérêt public que le Gouvernement du Canada entame immédiatement des négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue du développement du fleuve Saint-Laurent, afin de procurer des facilités pour transporter nos produits aux ports océaniques, au plus faible coût possible, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs. . .

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Et sur motion en amendement de l'honorable M. Tanner, que ladite motion soit modifiée par la substitution de ce qui suit aux alinéas (*a*), (*b*) et (*c*).

(*a*) Le défaut de l'administration du réseau des chemins de fer nationaux canadiens et de la marine marchande du gouvernement canadien de mener une enquête régulière sur les déclarations et accusations signalées à leur attention par l'honorable J. D. Taylor, dans son discours en cette Chambre, le 8 mai de l'exercice courant.

Après débat et

Sur motion de l'honorable M. Taylor, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le cent trente-huitième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Florence Ethel Armstrong, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté, sur division.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du cent trente-neuvième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la requête d'Alma Ducharme Mullins, ainsi que les témoignages pris devant ledit comité, étant lu,

Sur motion de l'honorable M. McCoig, il est

Ordonné que ledit rapport soit référé de nouveau audit comité pour plus ample considération.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Poirier, du comité permanent du Compte-rendu des débats, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 262,

Le mercredi, 2 juillet 1924.

Le comité permanent du Compte-rendu des débats a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que MM. Thomas Blacklock et J. A. Fortier soient maintenus dans le personnel des sténographes des débats du Sénat durant la session prochaine aux conditions spécifiées dans le rapport du comité du Compte-rendu des débats du 3 juin 1913. Il recommande aussi que le salaire de M. Fortier soit de $20 par semaine.

Le tout respectueusement soumis.

PASCAL POIRIER,

Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Daniel, pour l'honorable M. Poirier, du comité permanent du Compte-rendu des débats, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 262,

Le mardi, 8 juillet 1924.

Le comité permanent du Compte-rendu des débats a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le comité a, conformément à l'ordre de renvoi du 4 juillet 1924, pris en considération une communication de l'Imprimeur du Roi soumettant un nouveau tarif ci-après annexé, des taux d'impression qui seront en vigueur pour les éditions spéciales des discours des membres du Sénat.

Le comité recommande d'approuver les taux fixés dans ce tableau à partir de l'ouverture de la prochaine session du Parlement, qui resteront en force tant que le Sénat n'en aura pas ordonné autrement.

Le tout respectueusement soumis.

PASCAL POIRIER,

Président.

Nouveau tarif

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES

Coût des discours, pour les membres du Sénat et de la Chambre des Communes approuvé par le comités des Débats du Sénat et de la Chambre des Communes.

Copies	100	200	300	400	500	600	700	800	900	1,000	1,250	1,500	1,750	2,000	2,250	2,500	2,750	3,000	3,250	3,500	4,000	4,500	5,000
	$ c.	$ c.	$ c.	$c.	$ c	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c	$ c	$ c	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c.	$ c.
2 pages..	3 45	3 60	3 75	3 90	4 05	4 20	4 35	4 50	4 65	4 80	5 10	5 45	5 75	6 10	6 40	6 75	7 10	7 40	7 75	8 05	8 80	9 55	10 30
4 " .	4 40	4 65	4 90	5 15	5 40	5 65	5 90	6 15	6 40	6 65	7 25	7 85	8 45	9 05	9 65	10 25	10 65	11 25	11 85	12 45	13 65	14 85	16 05
6 " . / 8 " .	5 60	6 95	7 50	8 10	8 65	9 25	9 80	10 35	10 95	11 50	12 85	14 20	15 55	16 90	18 25	19 60	21 00	22 35	23 70	25 05	27 75	30 45	33 15
10 " ..	6 30	8 95	9 75	10 50	11 30	12 10	12 90	13 70	14 50	15 30	17 20	19 10	21 00	22 90	24 80	26 70	28 60	30 50	32 40	34 30	38 10	41 90	45 70
12 " .	7 15	9 85	10 70	11 55	12 40	13 25	14 10	14 95	15 80	16 65	18 80	20 95	22 10	24 25	26 40	28 55	30 70	32 85	35 00	37 15	41 45	45 75	50 05
14 " . / 16 " ..	7 50	10 30	11 15	12 00	12 85	13 70	14 50	15 40	16 25	17 10	19 25	21 40	23 55	25 70	27 85	30 00	32 15	34 30	36 45	38 60	42 90	47 20	51 50

L'échelle ci-dessus s'applique aux discours qui doivent paraître dans l'édition révisée des débats pourvu que le sénateur ou le député ait fait toutes les corrections nécessaires.

A moins que les commandes ne soient reçues dans les sept jours qui suivent la publication de l'édition non-revisée, la matière sera jetée.

La re-composition coûtera $2.25 par page au-dessus du coût estimé.

Des couvertures de papier Granite coûteront 50 cents par 100 copies en sus du coût estimé.

En vigueur pour la session de 1925.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (A4) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Université chrétienne de Shantung", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président laisse le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Son Honneur le Président reprend le fauteuil.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 7 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à leur amendement au Bill (No 7), Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907, pour les raisons suivantes:—

"Que ledit amendement introduit une nouvelle phase dans le Bill et complique les procédures plutôt qu'il ne les simplifie."

Ordonné que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté.

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné que ledit message soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (47) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada" auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (122) intitulé: "Loi procurant une pension aux fonctionnaires publics", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable M. Beaubien attire l'attention du Sénat sur le passage du train-exposition canadien en France et en Belgique au cours de 1923, et sur ses résultats, et demande si le gouvernement a l'intention d'employer le même système de propagande dans d'autres pays.

Débat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (33) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique", tel qu'amendé, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Joliette and Northern Railway Company*", est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par le........la Chambre des Communes,—

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (Y4) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies de Prêt, 1914".

Ledit rapport est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

No 52

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 9 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Belcourt,
Bénard ,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
O'Brien,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson.

Prières.

L'honorable M. Blain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (C6) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*", fait rapport comme suit:—

Le comité est d'avis que le préambule de ce bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Le comité en est arrivé à cette décision parce que l'extension du délai demandée par ce bill n'est pas dans l'intérêt public.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Pope présente au Sénat un bill (U6) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Ethel Armstrong".

Ledit bill est, sur division, lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois, sur division.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant la troisième lecture du bill (33) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique, tel que modifié, étant lu

L'honorable M. Dandurand propose,—Que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Ross (Middleton) propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit retranché dans ladite motion et remplacé par les suivants: "d'hui en trois mois".

Après débat.

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:—

Contents:

Les honorables messieurs

Beaubien,	Casgrain,	David,	McLennan,
Black,	Chapais,	Foster,	Ross (Middleton),
Blondin,	Daniel,	Macdonell,	Todd—12.

Non-contents:

Les honorables messieurs

Barnard,	Cloran,	Donnelly,	Griesbach,
Bénard,	Côté,	Farrell,	Haydon,
Bennett,	Crowe,	Fisher,	Laird,
Blain,	Dandurand,	Foster (sir George),	Legris,
Bradbury,	Dessaulles,	Gillis,	Martin,
Calder,	De Veber,	Green,	McCall,

McCormick,	O'Brien,	Roche,	Taylor,
McDonald,	Pardee,	Ross (Moose Jaw),	Tessier,
McHugh,	Planta,	Robinson,	Thibaudeau,
McLean,	Poirier,	Schaffner,	Turgeon,
McMeans,	Pope,	Sharpe,	Webster (Brockville
Michener,	Prowse,	Smith,	White (Inkerman),
Mulholland,	Reid,	Stanfield,	White (Pembroke),
Murphy,	Robertson,	Tanner,	Wilson—56.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

La question de concours étant posée sur la motion principale elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question étant posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions.

La question de concours étant posée,

Le très honorable sir George Foster propose que la résolution soit amendée par le retranchement de tous les mots après le mot "Sénat", à la première ligne de ladite résolution, et leur remplacement par ce qui suit: "la conservation utile des industries canadiennes et l'emploi consécutif de la main-d'œuvre canadienne dans ces industries exigent l'adoption et le maintien d'un régime de protection adéquate et consistante, moyennant lequel aussi les bénéfices collatéraux d'accords commerciaux de réciprocité et de préférence avec les pays étrangers et au sein de l'Empire respectivement peuvent être le plus effectivement obtenus."

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Turgeon, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à demain.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président laisse le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. Robertson:—

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la nécessité et l'opportunité qu'il y a de parachever le chemin de fer *Southern New England*, et qu'il demandera au gouvernement quelle est son intention à cet égard.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (T6) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Stuart Johnston", est, sur division, lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est, sur division, lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent du Compte-rendu des débats du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité permanent du Compte-rendu des débats du Sénat.

Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par le............la Chambre des Communes,—

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", étant lu.

Sur motion de l'honorable sir James Lougheed, il est

Ordonné que ledit rapport soit référé de nouveau au comité permanent des Banques et du Commerce, pour plus ample considération.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (47) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada", étant lu.

L'honorable M. Robertson propose:

Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Gillis, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain et que ce soit le premier item de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (122) intitulé: "Loi procurant une pension aux fonctionnaires civils", est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au bill (7), Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels 1907, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs. . .

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour le fins de l'enquête.

Et sur motion en amendement de l'honorable M. Tanner, que ladite motion soit modifiée par la substitution de ce qui suit aux alinéas (*a*), (*b*) et (*c*):

(*a*) Le défaut de l'administration du réseau des chemins de fer nationaux canadiens et de la marine marchande du gouvernement canadien de mener une enquête régulière sur les déclarations et accusations signalées à leur attention par l'honorable J. D. Taylor, dans son discours en cette Chambre, le 8 mai de l'exercice courant, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (26) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (189) intitulé: "Loi concernant la Loi des Postes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (191) intitulé: "Loi ayant pour objet de régler certaines questions entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario, concernant les terres des réserves des sauvages", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (195) intitulé: "Loi concernant la Loi de l'Immigration", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (213) intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1923 concernant les taux de fret par navigation intérieure", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec le bill (227) intitulé: "Loi modifiant la Loi de retraite du service public", auquel elle demande le concours.

Ledit bill est lu la première fois, et

Avec la permission du Sénat

Ledit bill est lu la deuxième fois, et

Référé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (242) intitulé: "Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la corporation de la cité d'Ottawa", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 53

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 10 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson.

Prières.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table une réponse à un ordre du Sénat pour la production des mémoires et des requêtes que l'Association des manufacturiers a adressés au sujet du tarif et de la préférence accordée aux produits anglais.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand il est

Ordonné qu'à partir de ce jour inclusivement et jusqu'à la fin de la session, les règles 23f, 24a, b, d, e et h, 63, 117, 119, 129 et 131 soient suspendues, en tant qu'elles se rapportent aux bills publics ou d'intérêt privé.

Sur motion de l'honorable M. Béique il est

Ordonné que la taxe acquittée relativement au bill (C6) intitulé: "Loi concernant la *Montreal Central Terminal Company*", soit remise aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de Régie interne et des Dépenses imprévues, présente son deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le Sénat,
Salle des comités, No 258,
Le jeudi, 10 juillet 1924.

Le comité permanent de Régie interne et des Dépenses imprévues a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que la papeterie, etc., que votre comité a choisie en tenant compte de la commodité et de l'économie pour l'usage des sénateurs, dans leurs chambres et dans leurs pupitres, soit commandée, conformément aux listes approuvées par votre comité et déposées chez le greffier de la papeterie: et que la distribution soit faite de la même façon qu'à la dernière session.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Daniel, du comité permanent de Régie interne et des Dépenses imprévues du Sénat présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le Sénat,
Salle des comités No 258,
Le jeudi, 10 juillet 1924.

Le comité permanent de Régie interne et des Dépenses imprévues a l'honneur de présenter son troisième rapport, ainsi qu'il suit:—

Votre comité a vérifié les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'exercice 1922-23, et il les a trouvés exacts.

Votre comité a aussi examiné les comptes du Sénat pour l'exercice 1923-24, et ils les a trouvés exacts. Cela établit la vérification au 1er avril 1924, date de l'ouverture de l'exercice courant.

Ci-suit un état détaillé des comptes pour l'exercice 1922-23:—

ETAT DES DÉPENSES, 1922-23

Indemnité du président..		$ 6,000 00
Indemnité de résidence du président..		3.000 00
Indemnité et frais de transport..		407,987 22
Appointements du personnel permanent..	$ 75,604 98	
Allocation tenant lieu de logement..	900 00	
Messagers et portiers de la session..	20,082 00	
Pages..	1,824 00	
Sténographes et commis de la session..	8.829 00	
Services de ménage..	18,196 50	
Papeterie et fournitures de bureaux..	7,016 69	
Journaux, etc., pour salle de lecture..	2,466 31	
Frais de port et transport des courriers..	881 71	
Débats—Imprimeur du Roi..	15.013 41	
Traduction des Débats..	5,100 00	
Gratification à Geo. C. Holland..	1,166 67	
Service d'écritures—leader du gouvernement au Sénat..	600 00	
Service d'écritures—leader de l'Opposition au Sénat	600 00	
Dépenses générales..	3,672 27	
		161,953 54
		$578,940 76

ETAT DES RECETTES, 1922-23

Droits sur bills d'intérêt privé..	$ 29,796 48
Droits pour copies certifiées..	298 75
Déposé au crédit du receveur général..	$ 30,095 23
Droits remis et imputations diverses sur le revenu	5.785 62
Revenu net..	$ 24,309 61

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,
Président.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. Beaubien, il est

Ordonné que la taxe acquittée relativement au bill (B6) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Frères de Saint-Gabriel du Canada", soit remise aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (47) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada".

Après débat,

Ledit bill est lu la deuxième fois.

L'honorable M. Robertson propose

Que ledit bill soit étudié par un comité de toute la Chambre maintenant.

L'honorable M. White (Pembroke) propose en amendement:

Que tous les mots après le mot "soit" soient retranchés et remplacés par les suivants: "référé à un comité spécial du Sénat".

La question de concours étant posée sur ladite motion en amendement, la Chambre se divise et les noms étant demandés ils sont pris comme suit:

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Barnard, Bénard, Calder, Chapais, Côté, De Veber, Gillis, Harmer, Legris, Lynch-Staunton, Martin, McCoig, McCormick, Mulholland, Reid, Taylor, Tessier, White (Inkerman), White (Pembroke)—19.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beaubien, Bennett, Black, Blain, Bradbury, Casgrain, Crowe, Dandurand, Daniel, Dessaulles, Farrell, Foster, Foster (sir George), Girroir, Green, Haydon, Laird, Lougheed (sir James), Macdonell, McCall, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Prowse, Robertson, Roche, Ross (Moose Jaw), Robinson, Schaffner, Sharpe, Smith, Tanner, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Webster (Stadacona), Wilson—44.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

La question de concours étant posée de nouveau sur la motion originelle, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les articles 1 à 5 inclusivement sont lus et adoptés.

L'article 6 est lu et il est proposé de le retrancher.

La question de concours étant posée, le comité se divise comme suit:—

Pour 18.—Contre 31.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Ledit article est adopté.

L'article 7 est lu et adopté.

L'article 8 étant lu, il est proposé de le retrancher du bill. La motion est rejetée et l'article est adopté.

L'article 9 est lu et adopté.

L'article 10 est lu et il est proposé d'en remettre l'étude à plus tard.

Les articles 11 à 27 inclusivement sont adoptés.

L'article 28 est lu et l'étude en est remise.

L'article 29 est lu et adopté.

Les annexes B et C sont adoptés.

Le comité rapporte progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Beaubien fait rapport, de la part dudit comité, sur l'état de la question, le comité demandant la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit comité soit autorisé à siéger de nouveau lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Reid:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il est dans l'intérêt public que le Gouvernement du Canada entame immédiatement des négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue du développement du fleuve Saint-Laurent, afin de procurer des facilités pour transporter nos produits aux ports océaniques, au plus faible coût possible, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres auquel a été renvoyé le bill (C6) intitulé: "Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company.*"

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions et sur l'amendement du très honorable sir George Foster: Que la résolution soit amendée par le retranchement de tous les mots après le mot "Sénat", à la première ligne de ladite résolution, et leur remplacement par ce qui suit: "la conservation utile des industries canadiennes et l'emploi consécutif de la main-d'œuvre canadienne dans ces industries exigent l'adoption et le maintien d'un régime de protection adéquate et consistante, moyennant lequel aussi les bénéfices collatéraux d'accords commerciaux de réciprocité et de préférence avec les pays étrangers et au sein de l'Empire respectivement peuvent être le plus effectivement obtenus."

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Beaubien, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à mardi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par.................la Chambre des Communes,—

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chmeins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendement faits par le Sénat au bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels 1907", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs. . .

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Et sur motion en amendement de l'honorable M. Tanner, que ladite motion soit modifiée par la substitution de ce qui suit aux alinéas (*a*), (*b*) et (*c*):

(*a*) Le défaut de l'administration du réseau des chemins de fer nationaux canadiens et de la marine marchande du gouvernement canadien de mener une enquête régulière sur les déclarations et accusations signalées à leur attention par l'honorable J. D. Taylor, dans son discours en cette Chambre, le 8 mai de l'exercice courant, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (189) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (191) intitulé: "Loi ayant pour objet de régler certaines questions entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario concernant les terres des réserves des sauvages", est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (195) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité général demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (213) intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1923 concernant les taux de fret par navigation intérieure, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (242) intitulé: "Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié par un comité de la Chambre entière demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (175) intitulé: "Loi modifiant la Loi des assurances 1917", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (216) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada, afin de rendre exécutoires certains projets de convention adoptés par la Conférence internationale du Travail de la Société des Nations", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (239) intitulé: "Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que la règle du Sénat suspendant le paragraphe 2 de la règle 105a soit modifiée en substituant le nom de l'honorable M. Boyer à celui de l'honorable M. Casgrain.

Le Sénat s'ajourne.

No 54

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 11 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable M. McMeans du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été référé pour plus ample considération son rapport sur le bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies", fait rapport que le comité a étudié ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec de nouveaux amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 36. Remplacer l'alinéa "(c)" du paragraphe (4) du nouvel article 7B par le suivant:—

"(a)" Pour les fins de l'article vingt-six de la présente partie, dix pour cent (10%) du capital autorisé d'une compagnie sous le régime du présent article est censé signifier dix pour cent (10%) du nombre d'actions dont l'émission est autorisée sans valeur nominale ou au pair et, en sus, dix pour cent (10%) du capital social autorisé autre que ces actions sans valeur nominale ou au pair."

Page 8, lignes 44 et 45. Retrancher "le vote d' ".

Page 9, Retrancher la clause 14.

Page 10, ligne 14. Retrancher "le vote d' ".

Page 11, ligne 14. Retrancher "le vote d' ".

Page 11, lignes 30 et 31. Retrancher "le vote d' ". .

Page 12, ligne 35. Avant "(1)" insérer "69".

Page 12, ligne 36. Retrancher "le vote d' ".

Page 13, lignes 33 et 34. Retrancher "le vote d' ".

Page 14, ligne 34. Après "paragraphe" insérer "de l'article soixante-dix".

Page 14, ligne 35. Remplacer "trois" par "deux".

Pages 14 et 15. Retrancher à partir de "que", ligne 45, jusqu'à "si", page 15, ligne 1, et insérer "le montant du capital avec lequel la compagnie doit exercer ses opérations, tel que prescrit à l'alinéa (a) du paragraphe quatre de l'article 7B de la présente loi."

Page 15, ligne 5. Retrancher tous les mots à partir de "Nul" inclusivement jusqu'à la fin de la clause.

Ordonné que lesdits amendements soient placés sur l'ordre du jour, pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. McMeans du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été référé le bill (122) intitulé: "Loi procurant une pension aux fonctionnaires civils" fait rapport que le comité a étudié ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 26.—Retrancher tous les mots après "nommée" jusqu'à la fin de l'alinéa (*h*), et insérer "comme susdit, ou par ou en vertu d'une résolution, ordre ou autre autorisation du Sénat, de la Chambre des Communes, ou des deux Chambres du Parlement conjointement, selon le cas, pour exercer les fonctions susdites ou exercer, d'année en année, des fonctions durant les sessions ou se rapportant aux sessions du Parlement.

Page 6, ligne 7.—Après "prolonger" insérer "annuellement".

Page 8, ligne 19.—Retrancher "sans intérêt" et insérer "avec intérêt simple au taux de quatre pour cent par année".

Page 9, ligne 16.—Retrancher "sans intérêt" et insérer "avec intérêt simple au taux de quatre pour cent par année".

Page 9, ligne 29.—Retrancher "sans intérêt" et insérer "avec intérêt simple au taux de quatre pour cent par année".

Page 10, ligne 24.—Retrancher "sans intérêt" et insérer "avec intérêt simple au taux de quatre pour cent par année".

Page 10, ligne 44.—Remplacer la clause 24 par ce qui suit:

"24. (1) Est abrogé l'article huit de la *Loi de la mise à la retraite de certains membres du service public*, chapitre soixante-sept des Statuts de 1920, tel qu'édicté au chapitre soixante-cinq des Statuts de 1923, et remplacé par le suivant:

"8. (1) Nul ne sera mis à la retraite en vertu des dispositions de la présente loi après le premier jour de novembre mil neuf cent vingt-quatre.

(2) Par dérogation à toute disposition dudit chapitre soixante-cinq des Statuts de 1923, la *Loi de la mise à la retraite de certains membres du service public* n'est pas censée avoir expiré ni cessé d'avoir été en vigueur après le premier jour de juillet 1924, mais avoir continué d'être en vigueur pour toutes ses fins jusqu'au premier jour de novembre 1924.

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour, pour être pris en considération lundi prochain.

L'honorable M. McMeans, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été référé le bill (227) intitulé: "Loi modifiant la Loi de retraite du service civil" fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé de recommander que ce bill ne soit pas étudié plus à fond, les dispositions dudit bill se trouvant édictées dans un amendement apporté au bill (No 122) intitulé: "Loi procurant une pension aux fonctionnaires civils".

Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour, pour être pris en considération lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Reid:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il est dans l'intérêt public que le Gouvernement du Canada entame immédiatement des négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis en vue du développement du fleuve Saint-Laurent, afin de procurer des facilités pour transporter nos produits aux ports océaniques, au plus faible coût possible.

Débat.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par............la Chambre des Communes,—

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (195) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier de nouveau le bill (242) intitulé: "Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bennett fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (216) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada, afin de rendre exécutoires certains projets de convention adoptés par la Conférence internationale du Travail de la Société des Nations", est lu la deuxième fois, et

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière lundi prochain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (239) intitulé: "Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent de Régie interne et des Dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité de Régie interne et des Dépenses imprévues.

Ledit rapport est adopté.

Le Sénat s'ajourne.

No 55

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 14 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z5) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Arthur Johnson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (D6) intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Middleton", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (E6) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Louise Kinnear", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (F6) intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Thomas Easson", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (G6) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Irwin Claxton", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (H6) intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Smith", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (I6) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha May Roy", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (J6) intitulé: "Loi pour faire droit à Lunetta Elmina Hay", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (K6) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Laura Bell", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (L6) intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Alexander Fawcett", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (N6) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Ella Mastron", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (O6) intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Kleinsteuber", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (P6) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Hastings", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

VENDREDI, 11 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour lui retourner la preuve, etc., pris devant le comité des divorces, du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquels les bills suivants sont fondés:—

Bill No 211, (Lettre Z5 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Gerald Arthur Johnson."

Bill No 220, (Lettre D6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Middleton."

Bill No 221, (Lettre E6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Clara Louise Kinnear."

Bill No 222, (Lettre F6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Thomas Easson."

Bill No 223, (Lettre G6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Irwin Claxton."

Bill No 224, (Lettre H6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry Smith."

Bill No 225, (Lettre I6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha May Roy."

Bill No 226, (Lettre J6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Lunetta Elmina Hay."

Bill No 230, (Lettre K6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Laura Bell."

Bill No 231, (Lettre L6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Alexander Fawcett."

Bill No 233, (Lettre N6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Ella Mastron."

Bill No 234, (Lettre O6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Herman Kleinsteuber."

Bill No 235, (Lettre P6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Hastings."

Bill No 232, (Lettre M6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Cooke.' '

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (B6) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (240) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Banques", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent quarantième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS, No 148,
Le lundi, 14 juillet 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarantième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Elgin Caughey, de la ville d'Oshawa, dans la province d'Ontario, hôtelier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Sara Helen Caughey, de la cité de Syracuse, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ordonné, sur division, que ledit rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. Macdonell, il est

Résolu,—Qu'il est désirable et opportun de prendre les mesures nécessaires afin que le Parlement du Canada se réunisse habituellement, chaque année civile, le deuxième mardi de janvier, sauf les exceptions et modifications qui peuvent être nécessaires:

(*a*) afin de sauvegarder l'intégrité de tous les droits ou prérogatives de la Couronne à l'égard de la prorogation ou de la dissolution des Chambres, ou à l'égard de la convocation d'autres sessions du Parlement à des dates différentes de celle indiquée ci-dessus; et

(*b*) afin de prendre les dispositions requises pour fixer la date de la réunion du Parlement lorsque la convocation à la date indiquée ci-dessus est impossible ou inopportune pour cause

(i) de prorogation ou de dissolution des Chambres; ou

(ii) d'ajournement de l'une ou l'autre des deux Chambres; ou

(iii) d'expiration des cinq années que doit durer le terme de la Chambre des Communes; ou

(iv) d'autre éventualité imprévue.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (247) intitulé: "Loi concernant une certaine convention commerciale entre Sa Majesté et le Roi des Belges", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable sir James Lougheed présente au Sénat un bill (V6) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (preuve des jeux de hasard)".

Ledit bill est lu la première et la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière, ce soir.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année

1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs. . .

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment, d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Et sur motion en amendement de l'honorable M. Tanner, que ladite motion soit modifiée par la substitution de ce qui suit aux alinéas (*a*), (*b*) et (*c*):

(*a*) Le défaut de l'administration du réseau des chemins de fer nationaux canadiens et de la marine marchande du gouvernement canadien de mener une enquête régulière sur les déclarations et accusations signalées à leur attention par l'honorable J. D. Taylor, dans son discours en cette Chambre, le 8 mai de l'exercice courant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Robertson, il est

Ordonné que le débat soit ajourné à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce, au bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies".

Lesdits amendements sont adoptés.

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (122) intitulé: "Loi procurant une pension aux fonctionnaires civils."

Lesdits amendements sont agréés.

L'honorable M. Dandurand propose que ledit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Reid propose en amendement que le mot "ne" soit inséré avant le mot "soit" et le mot "pas" après, et que les mots suivants soient ajoutés: "mais qu'il soit amendé de nouveau par le retranchement des mots "avec intérêt simple au taux de quatre pour cent par année", partout où ces mots se rencontrent, et leur remplacement par les mots "sans intérêt".

La question de concours étant posée sur ledit amendement, elle est

Résolue dans la négative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Blain, il est

Ordonné que le comité des Divorces soit autorisé à prendre en considération la demande faite de rembourser la taxe parlementaire payée par James Henry Cooke en présentant sa pétition et pour lui remettre les exhibits accompagnant ladite pétition.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (47) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada".

(*En comité*)

La clause 10 est de nouveau mise à l'étude et, avec la permission du comité, l'amendement et le sous-amendement proposés par les honorables M. Ross (Middleton) et M. Pardee sont retirés, et il est proposé que ledit bill soit amendé comme suit:

Insérer ce qui suit à la fin de l'alinéa (*a*):

(1) Le vote prévu au présent paragraphe doit avoir lieu au bulletin secret en la forme et manière et à la date, dans le délai prévu au présent paragraphe, que la congrégation peut arrêter; à la condition que deux semaines au moins soient accordées pour les opérations du scrutin, comme susdit.

Ladite assemblée peut être ajournée pour les fins desdites opérations du scrutin, mais non pendant plus de trente jours.

En sous-amendement, il est proposé de remplacer l'amendement par ce qui suit:

Le vote prévu au présent article doit avoir lieu au bulletin secret en la forme et manière et à la date, dans le délai imparti par la présente loi, que peut arrêter la majorité des personnes présentes, et ayant droit de voter à l'assemblée mentionnée au premier paragraphe du présent article. Toutefois, le bulletin arrêté doit être de telle nature et marqué de telle sorte qu'il ne révèle pas l'identité du votant.

Ledit sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par 40 voix contre 13.

Il est de nouveau proposé que ladite clause soit amendée comme suit:

Que l'alinéa (*b*) soit amendé par l'insertion des mots "et les adhérents qui sont des soutiens financiers de l'église", après le mot "l'église" à la quatrième ligne, et par l'insertion des mots "et dont les noms figurent comme soutiens dans les registres financiers de l'église", après le mot "loi", à la cinquième ligne dudit alinéa.

Ledit amendement, mis aux voix en comité, est rejeté par 39 voix contre 10.

Ladite clause 10 est alors adoptée.

La clause 28 est délibérée de nouveau et adoptée.

Le préambule est lu et adopté.

Le titre est lu, et il est proposé de l'amender par la substitution des mots "les Eglises-unies" aux mots "l'Eglise-unie".

Ledit amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le titre est lu et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Beaubien fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.
Ledit amendement est adopté.
Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (213) intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1923 concernant les taux de fret par navigation intérieure", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907".
L'honorable M. Dandurand propose que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements.
La question de concours étant posée sur ladite motion, la Chambre se divise et les noms étant demandés il sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Dandurand,	Griesbach,	McMeans,	Turgeon—10.
Farrell,	Haydon,	Robertson,	
Foster (sir George),	McHugh,	Roche,	

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Beaubien,	De Veber,	Macdonell,	Tanner,
Bennett,	Donnelly,	Martin,	Taylor,
Blain,	Fisher,	McCall,	Todd,
Blondin,	Foster,	McCormick,	Webster (Brockville),
Casgrain,	Green,	McLennan,	Webster (Stadacona),
Chapais,	Laird,	Mulholland,	White (Inkerman),
Crowe,	L'Espérance,	Pope,	White
Daniel,	Lougheed (sir James),	Ross (Middleton),	(Pembroke)—34.
David,	Lynch-Staunton,	Sharpe,	

Ainsi elle est résolue dans la négative.
Sur motion de l'honorable M. Ross (Middleton), il est
Ordonné de nommer un comité composé des honorables messieurs Casgrain, Webster (Stadacona), et de l'auteur de la motion pour rédiger les raisons pour lesquelles le Sénat insiste sur ses amendements au bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907".

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Banques et du Commerce sur bill (227) intitulé: "Loi modifiant la Loi de retraite du service public".
Ledit rapport est adopté.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par le......la Chambre des Communes,—
Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de

l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (195) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration."

(*En comité*)

Le titre est lu, et l'étude en est remise.

Le préambule est lu, et l'étude en est remise.

Les clauses 1 à 7 inclusivement sont lues successivement et adoptées.

La clause 8 est lue, et il est proposé de l'adopter.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par 25 voix contre 7.

Ladite clause 8 est donc rejetée.

Les clauses 9 à 13 inclusivement sont lues et adoptées.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ledit amendement est adopté.

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (216) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada, afin de rendre exécutoires certains projets de convention adoptés par la Conférence internationale du Travail de la Société des Nations", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (239) intitulé: "Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 56

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 15 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Boyer,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Côté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Foster (Sir George),
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
Kemp (Sir Edward),
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson.

Prières.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (33) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (172) intitulé: "Loi modifiant le Loi des sauvages", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (238) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits alimentaires pour les animaux", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présent son cent quarante et unième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Le Sénat,

Salle des comités No 148,

Le lundi, 14 juillet 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante et unième rapport, comme suit:—

1. Relativement au rapport cent trente-neuvième du comité relatif à la pétition d'Alma Ducharme Mullins, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Daniel Léon Mullins, de ladite cité, voyageur de commerce, référé de nouveau au comité pour plus ample considération, le comité a l'honneur de soumettre un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ledit rapport est adopté sur division.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat prend en considération le cent quarantième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Elgin Caughey, avec les témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable M. Green présente au Sénat un bill (W6) intitulé: "Loi pour faire droit à Elgin Caughey."

Ledit bill est, sur division lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. Green présente au Sénat un bill (X6) intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Ducharme Mullins".

Ledit bill est, sur division, lu la première, la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'honorable M. McLennan attire l'attention du Sénat sur le fait que les chemins de fer nationaux canadiens ne procurent pas des facilités suffisantes au trafic de l'est de la Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve, et demande si c'est l'intention du gouvernement de procurer des facilités suffisantes.

Débat.

Sur la motion de l'honorable M. Roche, il est

Ordonné,—Que Son Honneur le Président exprime la profonde sympathie des membres du Sénat à ceux de leur collègues qui sont incapables d'assister aux séances de la Chambre, pour cause de maladie; et qu'il leur exprime l'espoir qu'ils se rétabliront promptement et auront retrouvé leur bonne santé habituelle, à la rentrée des Chambres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions et sur l'amendement du très honorable sir George Foster: Que la résolution soit amendée par le retranchement de tous les mots après le mot "Sénat", à la première ligne de ladite résolution, et leur remplacement par ce qui suit: "la conservation utile des industries canadiennes et l'emploi consécutif de la main-d'œuvre canadienne dans ces industries exigent l'adoption et le maintien d'un régime de protection adéquate et consistante, moyennant lequel aussi les bénéfices collatéraux d'accords commerciaux de réciprocité et de préférence avec les pays étrangers et au sein de l'Empire respectivement peuvent être le plus effectivement obtenus."

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Béique, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier de nouveau le bill (V6) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (preuve des jeux de hasard)."

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middleton), il est

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat insiste sur ses amendements au bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels" pour les raisons suivantes:

L'amendement du Sénat doit être lu avec les autres amendements apportés à la Loi des différends industriels, qui impose de fortes sanctions dans certaines éventualités. Le patron et les employés auront chacun un représentant dans le conseil, et il est conforme à la justice naturelle que le tiers arbitre soit choisi, autant que la loi puisse statuer en l'espèce, d'une manière qui assurera que la nomination du tiers arbitre ne sera pas influencée par des considérations d'ordre politique ou économique. L'amendement est juste et équitable pour les deux parties aux différends tombant sous le coup de la Loi des différends industriels.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (240) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Banques", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 1 est lu, et modifié comme suit:—

1. Page 2, lignes 2 et 3.—Retrancher "et votée par le Parlement".
2. Page 2, ligne 50.—Retrancher "et votée par le Parlement".
3. Page 2, ligne 51.—Avant "Tous" insérer " Pourvu que le Parlement ait affecté un crédit à cette fin".

La question de concours étant posée sur lesdits amendements, ils sont adoptés.

Ledit article, tel qu'amendé, est adopté.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. L'Espérance fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont lus par le greffier.

Lesdits amendements sont alors adoptés.
Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie.

Le Sénat reprend sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (247) intitulé: "Loi concernant une certaine convention commerciale entre Sa Majesté et le Roi des Belges", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié par un comité de toute la Chambre maintenant.
Le Sénant, conformément à l'ordre, s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Smith, fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (213) intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1923 concernant les taux de fret par navigation intérieure", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par le......la Chambre des Communes,—
Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—
"2. Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement, étant lu il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pêcheries", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (216) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada, afin de rendre exécutoires certains projets de convention adoptés par la Conférence internationale du Travail de la Société des Nations", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (239) intitulé: "Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande", étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement et toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportant, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs...

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment, d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Et sur motion en amendement de l'honorable M. Tanner, que ladite motion soit modifiée par la substitution de ce qui suit aux alinéas (*a*), (*b*) et (*c*):

(*a*) Le défaut de l'administration du réseau des chemins de fer nationaux canadiens et de la marine marchande du gouvernement canadien de mener une enquête régulière sur les déclarations et accusations signalées à leur attention par l'honorable J. D. Taylor, dans son discours en cette Chambre, le 8 mai de l'exercice courant, étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 57

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 16 juillet 1924

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bradbury,
Calder.
Casgrain,
Chapais,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Girroir,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
Kemp, (Sir Edward),
King,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke),
Wilson.

PRIÈRES.

L'honorable M. McMeans, du comité spécial auquel a été référé le bill (Z) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923, à l'égard du cautionnement dans le cas de certaines accusations", présente le rapport suivant:

Le comité a été avisé que le ministère de la Justice est à considérer une loi sur le même sujet et que le solliciteur général de la province de Québec est à étudier certains changements dans l'administration de la loi criminelle dans cette province.

Il recommande en conséquence de ne pas pousser plus loin l'étude de ce bill au cours de la présente session.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. McMeans, du comité spécial auquel a été référé le bill (Y) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (cautionnements en cas d'accusations et de détention préventive pour actes criminels)", présente le rapport suivant:

Le comité a été avisé que le ministère de la Justice est à considérer une loi sur la même question, et que le solliciteur général de la province de Québec est à étudier sérieusement certains changements dans l'administration de la loi criminelle dans cette province. Il recommande en conséquence de ne pas continuer l'étude de ce bill au cours de la présente session.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. McMeans, du comité spécial auquel a été référé le bill (A2) intitulé: "Loi modifiant la Loi des libérations conditionnelles", fait rapport que vue la prorogation prochaine de la session, l'étude dudit bill soit remise à la prochaine session du Parlement.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable M. McMeans, du comité spécial auquel a été référé le bill (5) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", fait rapport que dans l'opinion du comité, il n'est pas à propos d'adopter ledit bill.

Ledit rapport est adopté.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:

MERCREDI, 16 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement une conférence libre avec Leurs Honneurs pour considérer certains amendements que le Sénat a faits au Bill (No 7), Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, amendements auxquels la Chambre n'acquiesce pas et sur lesquels le Sénat insiste, et tout amendement qui sera jugé désirable de faire lors de cette conférence audit Bill et à ses amendements.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à leur demande de former une conférence libre pour considérer le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels" et faire les amendements qu'il sera nécessaires et que le Sénat a nommé les honorables messieurs Black, Ross (Middleton) et White (Inkerman) pour agir au nom du Sénat à ladite conférence.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middleton), il est

Résolu qu'un message soit porté à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre, que les représentants du Sénat aux conférences se réuniront dans la Chambre de comité No 262, à six heures et quart du soir aujourd'hui.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (172) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité général présentement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 et 2 sont lus et adoptés.

L'article 3 est lu et amendé comme suit:

Page 1, ligne 20.—Retrancher les mots "de bonne vie et mœurs".

L'article 3 est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que ledit bill soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié de nouveau en comité de la Chambre entière ce soir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (238) intitulé: "Loi modifiant la Loi des produits alimentaires pour les animaux", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit étudié en comité de toute la Chambre maintenant.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Barnard, fait rapport, de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la prise en considération de l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", étant lu

L'honorable M. Blain propose:

Que ledit amendement soit adopté maintenant, et la question de concours étant posée sur ladite motion.

L'honorable sir James Lougheed propose en amendement:

Que le mot "ne" soit inséré avant le mot "soit" et le mot "pas" après, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais que ledit bill et ledit rapport soient renvoyés à un comité de la Chambre entière présentement.

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est

Résolue dans l'affirmative.

Le Sénat conformément à l'ordre s'ajourne à loisir et se forme en comité de toute la Chambre pour étudier ledit bill et le rapport avec ses amendements.

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 à 7 sont lues successivement et adoptées.

Il est proposé d'insérer ce qui suit après la clause 7 comme clause 8:

8. Le commencement de la construction de ladite ligne de chemin de fer est assujetti aux conditions suivantes:

(1) Préalablement à l'exécution par les autorités compétentes du Gouvernement de Québec de garanties satisfaisant le Gouverneur en conseil qu'il ne sera pas ni octroyé ni payé de subventions en terrains ou en espèces pour aider à la construction d'une ligne de chemin de fer entre Huberdeau et Saint-Rémi-d'Amherst en vertu de quelque autorité législative à toute personne ou compagnie, sauf à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, s'il en est octroyé.

(2) Préalablement au règlement de certaines demandes de droit de passage comme suit:

Si le Gouverneur en conseil approuve le tracé de ladite ligne de chemin de fer, après qu'a été établi le tracé de la ligne de chemin de fer de la *River Rouge Railway Company* ou de la compagnie de chemin de fer de la Rivière Rouge entre China-Clay et Saint-Rémi-d'Amherst, l'indemnité à payer par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'acquisition d'un titre parfait à ce droit de passage et à l'égard de toute construction antérieure là-dessus, y compris les réclamations et demande de toute nature provenant de cette construction antérieure, ne doit pas excéder cinq mille dollars ou la somme inférieure à ce montant que la cour de l'Echiquier du Canada peut accorder, à défaut par les parties de s'entendre.

Ledit amendement est alors adopté.

La clause 9 est lue et amendée comme suit:

Après "avances" insérer "et tous autres renseignements que le ministre peut requérir".

Dans l'Annexe

Remplacer les chiffres "105,000.00" par les chiffres "52,000.00" et les chiffres "52,500.00" par "29,750.00".

Lesdits amendements sont mis aux voix et le comité les adopte par 25 voix contre 16.

L'Annexe, ainsi amendée, est alors adoptée.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bennett fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec de nouveaux amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Les deux premiers amendements sont adoptés.

La question de concours est posée sur l'adoption du troisième amendement dans l'Annexe, la Chambre se divise et les noms étant demandés ils sont pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Barnard,	Fisher,	McCall,	Ross (Middleton),
Bénard,	Foster,	McCormick,	Schaffner,
Bennett,	Green,	McDonald,	Sharpe,
Black,	Griesbach,	McLean,	Smith,
Blain,	Kemp (sir Edward),	McLennan,	Stanfield,
Blondin,	Laird,	Montplaisir,	Tanner,
Chapais,	Lougheed (sir James),	Mulholland,	Taylor,
Crowe,	Macdonell,	Reid,	White
Daniel,	Martin,	Robertson,	(Pembroke)—35.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Béique,	Farrell,	McCoig,	Robinson,
Calder,	Gillis,	Pope,	Tessier,
Dandurand,	Lavergne,	Pardee,	Thibaudeau,
David,	Legris,	Roche,	Turgeon—19
Donnelly,	L'Espérance,	Ross (Moose Jaw),	

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée de nouveau sur l'adoption du troisième amendement, elle est

Résolue dans l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (213) intitulé: Loi modifiant la Loi de 1923 concernant les taux de fret par navigation intérieure", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière présentement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, 16 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé messieurs Lapointe, Murdock, Jacobs, Raymond et Mackenzie King (York) gérants pour représenter la Chambre dans la conférence libre avec le Sénat, relativement aux amendements faits au bill (7), Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907.

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour retourner le bill (O5) intitulé: "Loi changeant le nom de La Banque d'Hochelaga en celui de "Banque Canadienne Nationale", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Ledit amendement est lu par le greffier et il est comme suit:

Page 1, ligne 8.—Après "Nationale" retrancher "et ce nom est traduit en anglais par "National Canadian Bank."

Ordonné que ledit amendement soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (47) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada" et pour informer le Sénat que les Communes ont adopté l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Q6) intitulé: "Loi pour faire droit à William Smith Scott", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (R6) intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Smolkin Koffler", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (S6) intitulé: "Loi pour faire droit à Earl James Sharpe", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (T6) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Stuart Johnston", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

MARDI, 15 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour lui retourner la preuve, etc., pris devant le comité des divorces, du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquels les bills suivants sont fondés:—

Bill No 244, (Lettre Q6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à William Smith Scott."

Bill No 245, (Lettre R6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Rebecca Smolkin Koffler."

Bill No 246, (Lettre S6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Earl James Sharpe."

Bill No 249, (Lettre T6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry George Stuart Johnston."

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z3) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Joliette and Northern Railway Company*", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (118) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Compagnies", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (122) intitulé: "Loi procurant une pension aux fonctionnaires civils", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (240) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Banques", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président laisse le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (213) intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1923 concernant les taux de fret par navigation intérieure".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain fait rapport de la part dudit comité, qu'il a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'honorable M. Dandurand présente au Sénat un bill (Y6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Banques par le changement du nom de La Banque d'Hochelaga en celui de Banque Canadienne Nationale".

Ledit bill est lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (66) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914."

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Daniel fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (216) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande au Canada, pour donner effet à certaines conventions adoptées par la Conférence Internationale du Travail, de la Ligue des Nations."

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Tessier fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (172) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Sauvages."

(*En comité*)

L'article 3 est lu et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 20.—Retrancher les mots "de bonne vie et mœurs".

Page 1, ligne 22.—Retrancher le mot "pareille".

Ledit article, ainsi amendé, est alors adopté.

Les articles 4 à 7 sont lus séparément et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bennett fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport, avec divers amendements, qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont adoptés.

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier de nouveau le bill (236) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes."

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. McMeans fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Avec la permission du Sénat, ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (239) intitulé: "Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande" est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié par un comité de la Chambre entière demain.

L'ordre du jour annonçant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions et sur l'amendement du très

honorable sir George Foster: Que la résolution soit amendée par le retranchement de tous les mots après le mot "Sénat", à la première ligne de ladite résolution, et leur remplacement par ce qui suit: "la conservation utile des industries canadiennes et l'emploi consécutif de la main-d'œuvre canadienne dans ces industries exigent l'adoption et le maintien d'un régime de protection adéquate et consistante, moyennant lequel aussi les bénéfices collatéraux d'accords commerciaux de réciprocité et de préférence avec les pays étrangers et au sein de l'Empire respectivement peuvent être le plus effectivement obtenus", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par le.........la Chambre des Communes,—

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement.

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronovici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que ledit comité soit composé des honorables Messieurs.

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment, d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête. Et sur motion en amendement de l'honorable M. Tanner, que ladite motion soit modifiée par la substitution de ce qui suit aux alinéas (*a*), (*b*) et (*c*):

(*a*) Le défaut de l'administration du réseau des chemins de fer nationaux canadiens et de la marine marchande du gouvernement canadien de mener unr enquête régulière sur les déclarations et accusations signalées à leur attention par l'honorable J. D. Taylor, dans son discours en cette Chambre, le 8 mai de l'exercice courant.

Après débat.

Avec la permission du Sénat,

La motion en amendement de l'honorable M. Tanner est retirée.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, il est

Ordonné que le débat soit ajourné à vendredi.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent quarante-deuxième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 148,

Le mercredi, 16 juillet 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-deuxième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Charles Dawson Carlyle, de la ville de Meaford, dans la province d'Ontario, artisan, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ethel Pearl Carlyle, de ladite ville, le comité a constaté que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill à l'effet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent quarante-troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

Sénat,

Salle des comités No 148,

Le mercredi, 16 juillet 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-troisième rapport, comme suit:—

Le comité recommande que les droits parlementaires payés pour la pétition de James Henry Cooke, en obtention d'un bill de divorce, soient remis au

pétitionnaire moins les frais d'impression, et que les exhibits produits au cours de l'enquête lui soient remis.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent quarante-quatrième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mercredi, 16 juillet 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-quatrième rapport, comme suit:—

Relativement à la pétition de Mary Caroline Dooley, en obtention d'un bill de divorce, le comité recommande que les frais parlementaires payés en présentant la pétition soient remboursés à la pétitionnaire, moins la somme de $105.00.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ledit rapport est adopté.

L'honorable sir James Lougheed, du comité permanent des Divorces, présente son cent quarante-cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 148,

Le mercredi, 16 juillet 1924.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cent quarante-cinquième rapport, comme suit:—

Relativement à la pétition de Bertha May Roy, en obtention d'un bill de divorce, le comité recommande la remise de la taxe parlementaire payée par la pétitionnaire, moins la somme de $25.00 en couverture des frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES A. LOUGHEED,
Président.

Ledit rapport est adopté.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (195) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'Immigration", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (258) intitulé: "Loi concernant *The Toronto Terminals Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat;

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné qu'à partir d'aujourd'hui (jeudi), il sera tenu deux séances distinctes chaque jour, la première commençant à onze heures du matin et se poursuivant jusqu'à une heure de l'après-midi, et la seconde commençant à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 58

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 17 juillet 1924

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures du matin.

Les membres présents, sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Béique,
Bennett,
Blain,
Blondin,
Calder,
Chapais,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
Donnelly,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Kemp (Sir Edward),
Laird,
Lavergne,
Legris,
Lougheed (Sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McHugh,
McLean,
McMeans,
Mulholland,
Pardee,
Planta,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

L'honorable M. Blain, présente au Sénat un bill (Z6) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Dawson Carlyle".

Ledit bill est sur division, lu la première fois, la deuxième fois, et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre du jour annonçant l'étude en comité de la Chambre entière du bill (239) intitulé: "Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande", étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (258) intitulé: "Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company*", est lu la deuxième fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou suspendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions et sur l'amendement du très honorable sir George Foster: Que la résolution soit amendée par le retranchement de tous les mots après le mot "Sénat", à la première ligne de ladite résolution, et leur remplacement par ce qui suit: "la conservation utile des industries canadiennes et l'emploi consécutif de la main-d'œuvre canadienne dans ces industries exigent l'adoption et le maintien d'un régime de protection adéquate et consistante, moyennant lequel aussi les bénéfices collatéraux d'accords commerciaux de réciprocité et de préférence avec les pays étrangers et au sein de l'Empire respectivement peuvent être le plus effectivement obtenus", étant lu

Après débat, il est

Ordonné que la suite du débat soit remise à la prochaine séance du Sénat.

L'ordre du jour étant lu, pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes:—Qu'il soit résolu par le...........la Chambre des Communes,—

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand.

Le paragraphe 2 est amendé en insérant après le mot "législative" dans la première ligne les mots: "intra vires".

Ordonné qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, pour l'informer que le Sénat a adopté ledit message avec un amendement auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (117) intitulé: "Loi modifiant la Loi des expropriations", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (119) intitulé: "Loi concernant les Statuts revisés du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (197) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (237) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère des Douanes et de l'Accise", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (241) intitulé: "Loi du Conseil des Recherches", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (248) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (253) intitulé: "Loi concernant la distribution des fonds de cantines", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (254) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (256) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Vancouver", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (257) intitulé: "Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du havre de Montréal", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (262) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bourque, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Côté, Crowe, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Harmer, Haydon, Kemp (Sir Edward), Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Lynch-Staunton, Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Prowse, Reid, Robertson, Robinson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moose Jaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke).

L'honorable M. Béique, du Comité spécial institué pour faire enquête sur l'efficacité du service civil, présente son troisième rapport.

Ledit rapport est lu par le greffier, comme suit:—

Le Sénat,
Salle des comités, n° 262,
Mercredi, 16 juillet 1924.

Le comité spécial chargé de faire enquête sur l'efficacité du Service civil, le nombre de personnes qui y sont employées et la possibilité de réduire le personnel dans un but d'économie, etc., a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

1. Après avoir obtenu en premier lieu de la Commission du Service civil ses vues, contenues dans le mémoire ci-joint, sur les possibilités de réorganisation des différents départements du Gouvernement tels que constitués à l'heure actuelle, votre comité a envoyé au sous-ministre de chaque département une lettre, dont copie figure dans l'appendice du présent rapport, contenant un résumé des recommandations de la Commission, ainsi que les critiques publiées dans les journaux.

2. Dans leurs réponses à cette lettre, les sous-ministres approuvent plusieurs des suggestions faites par la Commission du Service civil mais diffèrent d'opi-

nion avec elle sur d'autres points tout particulièrement sur ceux qui ont trait à la fusion des services. Les chefs de bureaux ne voient généralement pas d'un bon œil tout projet de réorganisation ayant pour but d'éliminer certains bureaux de ministère et de réduire le personnel.

3. Votre comité a tenu onze séances et a interrogé le président et le secrétaire de la Commission du Service civil ainsi que les chefs de plusieurs départements. Un résumé des témoignages qu'ils ont rendus est inséré dans l'appendice à ce rapport.

4. Il existe une divergence considérable d'opinion sur la question de régie du personnel; par exemple, le sous-ministre du Commerce dit que les conditions actuelles sont satisfaisantes, le sous-ministre de l'Intérieur trouve le système actuel défectueux et est d'opinion que les questions de personnel devraient être laissées exclusivement au chef du département, tandis que le sous-ministre de l'Agriculture "ne voit pas comment on pourrait donner aux sous-ministres une plus haute main que celle qu'ils ont à présent sur leur personnel". On saisit parfaitement la raison qui pousse les sous-ministres à s'opposer à toute intervention de la part de la Commission du Service civil, mais, comme l'a fait remarquer le surintendant des assurances, il est indispensable, si l'on veut avoir une échelle de classification uniforme pour tous les départements, qu'il y ait un corps coordonnateur, faute de quoi on ne pourrait pas avoir de règle établie pour les états de service des fonctionnaires.

5. Certains sous-ministres ont admis que, dans l'ensemble du service, les chefs et les sous-chefs des différents bureaux, étaient peu ou point désireux de coopérer avec la Commission du Service civil ou une autre autorité en vue de réduire le personnel. On a prétendu que c'était contraire à la nature humaine, que chaque département était jaloux de son importance, du nombre de ses services et de ses employés. Il semble donc que, dans certains milieux administratifs, il y ait des sous-ministres et autres chefs de service qui, non seulement, tiennent à conserver les services et le personnel actuels, mais qui donneraient toutes sortes de raisons plausibles pour les augmenter. La raison en est bien simple. Bon nombre de hauts fonctionnaires, dans le service, s'imaginent qu'ils seront mieux vus et mieux rémunérés s'ils réussissent à décentraliser le plus possible le travail de leur département, à multiplier le nombre des bureaux et à augmenter le nombre des employés. On nous a avoué franchement que les chefs de bureaux qui essaieraient d'agir autrement deviendraient très impopulaires.

6. Ils ont été unanimes à dire que, pour le logement, les conditions ne sont pas du tout satisfaisantes, opinion que partage entièrement votre comité. Les ministères sont disséminés dans toute la ville d'Ottawa; dans certains cas, des bureaux d'un même département sont très loin les uns des autres et les sommes payées annuellement en loyers représentent l'intérêt sur un capital qui, s'il était employé à la construction d'immeubles appropriés, permettrait de loger les différents ministères d'une façon convenable et pratique.

7. Les dernières statistiques qui datent du mois de mai 1924, indiquent que l'Etat a actuellement à bail quarante-six immeubles d'une superficie utilisable de 955,750 pieds carrés, dont 711,000 pieds sont convertis en bureaux, et représentant un loyer de $592,596. En 1900, on ne louait que onze immeubles; en 1921, ils étaient au nombre de 73 et, l'an dernier, on en comptait 51. Un grand nombre de ces immeubles ayant été destinés à d'autres fins, ne conviennent pas du tout pour des bureaux et la multiplicité des bâtiments exige beaucoup plus d'employés qu'il n'en faudrait autrement.

8. Le Gouvernement a fait l'acquisition, à différentes époques, de terrains à bâtir et il est actuellement propriétaire de tout le terrain situé au nord des rues Wellington et Rideau et à l'ouest de la rue Sussex, et longeant la rivière depuis

l'ancienne résidence Perley à l'extrémité ouest de l'Hôtel de la Monnaie jusqu'à l'extrémité nord, à l'exception du Château Laurier.

9. Le département des Travaux publics a déjà préparé des plans pour trois nouveaux immeubles, de sorte que tout programme de construction sanctionné par le Gouvernement, peut être mis de suite à exécution, mais la superficie louée actuellement pour des bureaux équivaut à cinq fois celle de l'édifice Hunter ou à dix fois celle de la bâtisse de l'Est.

10. Relativement au Service civil même, votre comité, après avoir étudié soigneusement les témoignages entendus, en est venu à la conclusion qu'il existe dans presque tous les départements un excédent de personnel; qu'il y a double emploi et chevauchement de positions et de besogne entre les différents ministères comme entre les différents bureaux et qu'un fort montant de deniers publics pourrait être économisé par une réorganisation appropriée, accompagnée de construction de nouveaux immeubles appartenant à l'Etat, sans quoi, cette réorganisation ne pourrait forcément être que partielle et incomplète.

11. Le tableau suivant indique le nombre des employés du Service civil et le montant des salaires (à l'exception des maîtres de poste ruraux) par comparaison avec l'année 1913-14:—

EXERCICES FINANCIERS

1913–14		1919–20		1920–21		1923–24	
Nombre	Salaires	Nombre	Salaires	Nombre	Salaires	Nombre	Salaires
29,135	$ 24,341,188 00	50,307	$52,459,614 00	41,641	$53,266,627 00	42,238	$48,206,527,00

12. Le président de la Commission du Service civil a bien spécifié, dans son témoignage, que la coopération des chefs de bureau et des principaux fonctionnaires de chaque ministère était indispensable pour obtenir les meilleurs résultats dans la réorganisation d'un département. Votre comité considère que ceux qui sont chargés du travail de réorganisation, ont droit, dans l'intérêt public, à la plus grande coopération et aide possibles de la part de tous ceux qui y sont intéressés.

13. En dépit d'assertions à l'effet contraire, qui, pour les raisons déjà données, ne peuvent pas être considérées comme impartiales, votre comité est d'avis que la fusion de certains services, par exemple, ceux du génie civil, des achats et de la comptabilité, peut, dans une certaine mesure, être effectuée avec avantage. Voici l'opinion d'un sous-ministre au sujet de ces deux derniers services:—

"Achats: La création d'une organisation conjointe d'achats pour tous les ministères ne causerait pas de dépenses supplémentaires mais au contraire une diminution immédiate."

"Audition: J'ai compris depuis longtemps la nécessité d'une audition préalable de toutes les dépenses. A mon avis, cette audition devrait être faite sous la surveillance de l'Auditeur général ou en dehors des différents ministères. Cette méthode constituerait non seulement une protection additionnelle pour le Gouvernement et pour ceux qui sont responsables de l'administration des départements mais elle aurait aussi pour effet de réduire au minimum le nombre des réclamations et des rectifications. L'audition ne devrait pas porter seulement sur l'exactitude des détails dans la préparation des chèques, etc., mais aussi sur la validité de l'autorisation de paiement."

14. Les causes principales de l'excédent de personnel dans le service semblent être les suivantes:—

(1) La nomination sans discernement, avant l'adoption de la présente loi du Service civil, de personnes dont les services n'étaient pas requis. Les sous-ministres ne peuvent pas en être tenus entièrement responsables.

(2) La nomination de nombreux employés pour les services de la guerre qu'on a conservés même après que leurs services eurent cessé d'être requis jusqu'à ce qu'on les eût placés ailleurs.

(3) Le fait d'avoir conservé par compassion des employés qui, vu leur incompétence, auraient difficilement pu gagner leur vie ailleurs que dans le Service civil.

(4) Le fait d'avoir conservé de vieux employés qui ne peuvent plus être utiles, mais à qui l'on a permis de garder leur poste dans l'espoir qu'un jour on adopterait une bonne loi de retraite.

15. Le double emploi dans les positions peut être attribué, dans une certaine mesure, à la création dans le Service civil de nouveaux bureaux nécessitée en partie par l'expansion prise par le Canada mais attribuable surtout au désir d'augmenter l'importance d'un département et de l'entourer d'un personnel nombreux. Cette méthode de multiplication des bureaux et des sous-bureaux est appliquée depuis nombre d'années. Le seul remède aux conditions extravagantes qui en résultent consiste, dans l'opinion de votre comité, à discontinuer cette méthode, et à instituer une réorganisation complète des départements sans égard pour les susceptibilités du personnel intéressé.

16. Votre comité considère qu'en plus d'une réorganisation, les mesures secondaires suivantes feraient réaliser des économies:—

1o La mise à la retraite, toutes les fois que la chose est possible sans causer de privation, des employés qui, à cause de leur âge, ne peuvent plus rendre de services et le renvoi des employés incompétents.

2o Que la Commission du Service civil, après avoir consulté le ministre ou le sous-ministre examine minutieusement les demandes de nouveaux employés. Aucune nouvelle nomination ne devrait être faite à moins qu'il soit prouvé que la position est absolument essentielle.

3o L'abolition des positions qui sont restées vacantes pendant six mois. Si une position peut rester vacante aussi longtemps, c'est qu'elle n'est pas essentielle.

17. Votre comité est d'avis que la Commission du Service civil est le corps le mieux qualifié pour entreprendre le travail de réorganisation. Les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Loi de 1918, lui donnent l'autorité légale nécessaire et l'intention de la Loi était, entre autres, que le Commission procédât à l'organisation du Service civil. Les extraits suivants de la Loi donnent une idée des pouvoirs de la Commission:—

"La Commission a pour fonctions—

(*a*) de mettre à l'épreuve l'aptitude des candidats à l'admission ou à l'avancement dans le Service civil et d'en donner des certificats quand ceux-ci sont exigés par la présente loi ou par des règlements établis pour son application;

(*b*) de faire, de sa propre initiative, enquête et rapport sur le fonctionnement de la présente loi, sur la violation de toutes dispositions de la présente loi ou de tout règlement établi sous son régime et de faire à la demande d'un chef d'un ministère, enquête et rapport sur toutes choses se rattachant au ministère, sur ses fonctionnaires, commis ou autres employés;

(*c*) de faire rapport sur l'organisation ou sur toute partie d'un ministère ou du Service civil, et sur tout changement projeté dans cette organisation;

(*d*) d'obtenir l'aide de personnes compétentes pour l'accomplissement de ses fonctions;

(*e*) de faire un rapport annuel sur l'organisation et le personnel, y compris les fonctions et les traitements du personnel dans chaque partie du Service civil;

(*f*) de prendre des mesures pour transférer des employés surnuméraires ou autres fonctionnaires, commis et employés, d'une division du service civil dans laquelle leurs services ne sont plus requis à une autre division du Service civil, où l'on peut les utiliser;

(*g*) de s'acquitter des autres devoirs que lui assigne le Gouverneur en conseil;

(2) La Commission, avec l'agrément du Gouverneur en conseil, peut établir des règlements prescrivant la manière de remplir ces fonctions et ces règlements doivent être publiés dans la *Gazette du Canada.*

(3) Les sous-chefs et tous les autres fonctionnaires et employés du Service civil doivent donner à la Commission accès à leurs ministères et bureaux respectifs ainsi que toutes les facilités, l'aide et les renseignements que la commission peut avoir besoin dans l'accomplissement de ses fonctions.

ORGANISATION DES MINISTÈRES

9. (1) La Commission, aussitôt que possible après l'adoption de la présente loi, doit, après avoir consulté les divers sous-chefs de divisions et autres fonctionnaires principaux, préparer des plans pour l'organisation du service intérieur et du service extérieur de chaque ministère et de chaque division ou partie du Service civil; pareille organisation doit, autant que cela se peut, suivre les mêmes principes généraux dans toutes les divisions du Service civil. Dès que le plan d'organisation, soit pour le service intérieur soit pour le service extérieur ou pour toute division ou partie du Service civil, est terminé, il doit être soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil.

(2) Si, postérieurement à ladite approbation, le sous-chef ou la Commission croit que le plan d'organisation peut être avantageusement changé à quelque égard, la Commission doit de la même manière préparer un rapport au sujet du changement projeté et le soumettre à l'approbation du Gouverneur en conseil. Il ne doit être fait aucun changement à l'organisation d'un ministère tant que la Commission n'a pas ainsi fait de rapport à ce sujet.

(3) Aussitôt que le Gouverneur en conseil a confirmé un plan d'organisation, le sous-chef doit immédiatement, sauf l'agrément de la Commission, faire classifier de nouveau les fonctionnaires, commis et employés y concernés, dans le but de placer chaque fonctionnaire, commis et employés dans la classe désignée dans ce plan d'organisation.

18. La Commission du Service civil devrait avoir et est censée avoir maintenant un personnel au courant de l'organisation et des besoins des différents départements. Elle a déjà entrepris plusieurs tâches importantes de ce genre. La réorganisation de l'Imprimerie nationale a fait l'objet de commentaires élogieux de la part d'un comité d'enquête indépendant et l'on trouvera ci-joint quelques extraits de son rapport. Le personnel de l'Imprimerie comprenait en 1919, 1,159 employés; à la fin de 1921, il n'était plus que de 732, ce qui représente une économie annuelle de $750,000.

19. En 1918, le Gouvernement engagea des experts pour réorganiser le département des Postes et celui des Douanes et de l'Accise. Le travail de réorganisation se prolongea jusqu'à la fin de 1921 alors que la Commission s'en chargea elle-même et aujourd'hui il est presque terminé. Les témoignages entendus par votre comité montrent que dans le cas de ces deux départements, la réorganisation a permis de réaliser une économie de plus de cinq cent mille dollars par année.

20. Les nouveaux pouvoirs conférés au Bureau d'audition par l'arrêté ministériel du 23 février 1924 (C.P. 301) vont permettre à ce Bureau de collaborer à la solution des problèmes relatifs aux questions de comptabilité et de finance.

21. Votre comité est convaincu que la méthode de nomination et de promotion par concours (généralement connue sous le nom de système du mérite) est préférable, à tous les points de vue, à l'avancement par favoritisme ou influence. A l'appui de ce principe, on peut citer les conclusions auxquelles sont arrivés un certain nombre de comités, dont des extraits figurent dans l'appendice à ce rapport.

22. C'est pourquoi votre comité recommande:—

(1) Que lorsqu'une position dans le service administratif devient vacante, pour cause de décès, démission ou autre, cette place ne soit pas remplie par promotion ou autrement sauf sur rapport de la Commission du Service civil, après consultation avec le ministre ou le sous-ministre. En cas de désaccord, la décision devrait être laissée au soin du Gouverneur en conseil et, pour ces cas-là, on devrait faire un rapport au Parlement en en indiquant les raisons.

(2) Qu'un arrêté ministériel soit promulgué donnant ordre à la Commission du Service civil de procéder à la réorganisation des départements qui n'ont pas été remaniés depuis quelques années et exigeant des sous-ministres qu'ils prêtent leur concours à la Commission. Cet arrêté devrait aussi exiger de la Commission qu'elle saisisse le Gouverneur en conseil et le Parlement de tous les cas où sa tâche se trouve entravée ou retardée faute d'aide de la part des sous-ministres ou de leurs chefs de bureau.

(3) Que la Commission du Service civil, en examinant soigneusement toutes les demandes de nominations et en absorbant l'excédent de personnel au moyen de permutations ou tout autre moyen à sa disposition, fasse en sorte d'éviter autant que possible l'engagement de nouveau employés; en outre, qu'elle s'efforce de réduire le nombre des positions actuelles en faisant abolir celles qui ne sont pas essentielles.

(4) Qu'en vue de réduire le personnel et d'améliorer l'efficacité du service, le Gouvernement devrait étudier l'opportunité de construire, aussitôt que possible, des immeubles sur les terrains qui sont actuellement la propriété de l'État.

23. Dans plusieurs pays on semble très enclin, aujourd'hui, à introduire dans l'administration publique des méthodes plus pratiques à ce sujet. On trouvera ci-joint un résumé des travaux de la Commission du budget des Etats-Unis depuis sa création jusqu'à la fin de juin 1923 et aussi certains commentaires sur les extraits du rapprt de la Commission royale sur le Service civil du Canada (1908); du rapport de l'organisation du service public du Canada par sir George Murray (1912) et du rapport du mécanisme du comité gouvernemental et du ministère de reconstruction (Grande-Bretagne, 1918).

24. Votre comité a étudié:

(*a*) La manière dont on prépare, vérifie et revoit finalement les estimations budgétaires soumises chaque année au Parlement.

(*b*) Le rouage administratif actuel pour contrôler comme il faut les dépenses après que les crédits ont été votés par le Parlement.

(*c*) La coutume qu'ont presque tous les services de continuer de dépenser les crédits, sans s'occuper des recettes courantes.

Votre comité est d'avis que les méthodes suivies jusqu'ici à ce sujet sont inefficaces et qu'en adoptant des méthodes plus pratiques, et plus modernes, on pourrait réaliser de grosses économies en ce qui concerne les dépenses contrôlables.

C'est pourquoi votre comité recommande que le Gouvernement étudie l'opportunité de proposer à la prochaine session du Parlement le ou les modes de contrôle susceptibles de remédier à la situation actuelle.

C'est une simple suggestion, mais votre comité pense que ce contrôle pourrait s'exercer en nommant un fonctionnaire relevant directement du ministre des Finances et investi d'une autorité suffisante.

(*a*) Pour demander et surveiller la préparation de tous les budgets départementaux.

(*b*) Pour soumettre au ministre des Finances ces budgets une fois achevés, avec un rapport indiquant d'une façon suffisamment détaillée les augmentations ou diminutions projetées ainsi que leurs motifs.

(*c*) Pour suivre continuellement de près les dépenses des départements dans le but d'économiser.

(*d*) Pour signaler au ministre des Finances et, par son entremise, au Gouverneur en conseil, tous les cas où, à son avis, telles ou telles dépenses devraient être supprimées ou diminuées ainsi que les raisons.

25. Votre comité avait pensé tout d'abord à suggérer de faire imprimer les témoignages et les mémoires soumis par les sous-ministres, mais il en est finalement venu à la conclusion que cela ferait un rapport trop volumineux. Cependant, il est bon, faute d'avoir ce rapport imprimé, de signaler qu'en parcourant les déclarations faites et les témoignages rendus par les chefs de bureaux en réponse aux appendices nos 1 et 2 on peut se rendre compte qu'ils ont répondu de façon satisfaisante à plusieurs des critiques qui y étaient énumérées. Il faut ajouter aussi que dans certains cas, les sous-ministres se sont montrés tout disposés à réduire leur personnel sans l'aide de la Commission du Service civil.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,
Président.

Ledit rapport est adopté.

Sur motion de l'honorable M. Béique et
Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que 1,500 copies du rapport du comité spécial sur le Service civil avec les appendices 1 à 4 inclusivement, soient imprimées pour distribution générale, et que la règle 100 soit suspendue relativement à ladite impression du rapport.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (172) intitulé: "Loi modifiant la Loi des sauvages", et pour informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat audit bill, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (2) intitulé: "Loi ayant pour objet de régler de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois.

L'honorable M. Dandurand propose que ledit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Foster propose en amendement, que le mot "ne" soit inséré avant le mot "soit" et le mot "pas" après, et que ce qui suit soit ajouté à la fin de la motion: "mais qu'il soit amendé en retranchant les mots Missisquoi-Brome", sur la page 18, lignes 29 et 30 et en leur substituant les mots "Brome-Missisquoi".

La question de concours étant posée sur la motion en amendement, elle est
Résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant posée sur la motion originelle, elle est
Résolue dans l'affirmative.

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu la troisième fois en conséquence.
La question est posée de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (258) intitulé: "Loi concernant la *Toronto Terminal Railway Company*".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Blain, fait rapport, de la part dudit comité que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (117) intitulé: "Loi modifiant la loi des expropriations est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (119) intitulé: "Loi concernant les Statuts revisés du Canada", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour être étudié en comité de la Chambre entière maintenant.
Conformément à l'ordre, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Bradbury fait rapport, de la part dudit comité que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (197) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Smith, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (237) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère des Douanes et de l'Accise", est lu la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que ledit bill soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Bradbury, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (241) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Conseil des Recherches", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Pardee, de la part dudit comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill et la chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (248) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié en comité général maintenant.
Le Sénat en conséquence, s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Robinson, fait rapport, de la part dudit comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (253) intitulé "Loi concernant la distribution des fonds de cantines", étant lu,
L'honorable M. Dandurand propose
Que ledit bill soit lu la deuxième fois maintenant.
L'honorable M. Macdonell propose en amendement:
Que le mot "maintenant" soit retranché et remplacé par les mots "d'hui en trois mois".
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (256) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux commissaires du havre de Vancouver", est lu la deuxième fois.
Ordonné qu'il soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président laisse le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (169) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la milice", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture maintenant.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (255) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", auquel elle demande le concours du Sénat.
Ledit bill est lu la première fois.
Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture, maintenant.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec le bill (264) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture, présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de toute la Chambre pour étudier le bill (256) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Vancouver".

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Tessier, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (257) intitulé: "Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du Havre de Montréal", est lu la deuxième fois,

Ordonné que ledit bill soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, de la part du comité, fait rapport que le comité à examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (262) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Marine marchande", est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable M. David:—

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, les articles de la Loi des douanes qui établissent un tarif de préférence sur les importations de la Grande-Bretagne soient abrogés jusqu'à ce que le Gouvernement britannique accorde un tarif réciproque sur les articles que la Grande-Bretagne importe du Canada ou sus-

pendus jusqu'à l'adoption de certaines conventions. Et l'amendement proposé par le très honorable sir George Foster:—Que tous les mots après le mot "Sénat", à la première ligne de ladite résolution, soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

"La conservation utile des industries canadiennes et l'emploi consécutif de la main-d'œuvre canadienne dans ces industries exigent l'adoption et le maintien d'un régime de protection adéquate et consistante, moyennant lequel aussi les bénéfices collatéraux d'accords commerciaux de réciprocité et de préférence avec les pays étrangers et au sein de l'Empire respectivement peuvent être le plus effectivement obtenus."

Après débat et

Avec la permission du Sénat.

L'amendement à la résolution est retiré.

Avec la permission du Sénat.

La motion originelle est retirée.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (239) intitulé: "Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande."

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.

L'article 1 est lu et il est proposé que le président quitte le fauteuil.

Ladite motion est mise aux voix et adoptés par 32 voix contre 5.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier le bill (117) intitulé: "Loi modifiant la Loi des expropriations."

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Gordon, fait rapport, de la part du comité, que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (254) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.

Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir, et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Beaubien, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Ledit bill est alors lu la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (169) intitulé: "Loi modifiant la Loi de Milice", est lu la deuxième fois.

Ordonné que ledit bill soit étudié en comité de toute la Chambre présentement.

Conformément à l'ordre le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

L'article 80 est lu et adopté.

L'article 81 est lu et amendé comme suit:

Page 1, ligne 16.—Après "Procureur général" insérer "ou le procureur général suppléant".

Page 1, ligne 19.—Après "peut" insérer, "de sa propre initiative ou".

Ledit article, ainsi amendé, est alors adopté.

L'article 82 est lu et adopté.

L'article 83 est lu et amendé comme suit:

Page 2, ligne —Remplacer "peut" par "doit".

Page 2, ligne —Remplacer "doit" par "peut".

Ledit article, ainsi amendé, est alors adopté.

L'article 84 est lu et adopté.

L'article 85 est lu et amendé comme suit:

Ligne 85.—Après "Attendu" insérer "que des personnes responsables m'ont informé (ou)".

Ledit article, ainsi amendé, est adopté.

L'article 86 est lu et amendé comme suit:

Ligne 2.—Après "Procureur général" insérer "a été informé par des personnes responsables ou, selon le cas, qu'il".

Ledit article, ainsi amendé, est alors adopté.

Les articles 87 et 90 inclusivement sont lus séparément et adoptés.

Le préambule est lu de nouveau et adopté.

Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable M. Blain, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec divers amendements qu'il soumettra aussitôt que le Sénat voudra bien les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.
Lesdits amendements sont adoptés.
Ledit bill, tel qu'amendé est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill, tel qu'amendé, sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (264) intitulé: "Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile", est lu la deuxième fois, et
Ordonné que ledit bill soit étudié par un comité de la Chambre entière présentement.
Le Sénat en conséquence s'ajourne à loisir, et se forme en comité de la Chambre entière pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Gordon, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.
Ledit bill est alors lu la troisième fois.
La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill sans y apporter d'amendement.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (255) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pensions" étant lu, il est
Ordonné qu'il soit remis à demain.

Sur motion de l'honorable M. Bennett, il est
Ordonné que la taxe parlementaire payée pour la pétition de Nelson Ball, d'Orillia, Ontario, en obtention d'un bill de divorce, soit remboursée au pétitionnaire, moins les frais d'impression.

Le Sénat s'ajourne.

No 59

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 18 juillet 1924

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures du matin.

Les membres présents, sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Béique,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Haydon,
Laird,
L'Espérance,
Lougheed (Sir James),
Lynch-Staunton,
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Pardee,
Planta,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 17 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre tout en acceptant les premier et second amendements qu'ils ont apportés au Bill (No 64), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec, a rejeté leur troisième amendement pour les raisons suivantes: Que la réduction de $105,000 à $59,500 de la somme à dépenser sur le milliaire total, et de $52,500 à $29,750 au mille, rend impossible la poursuite des travaux, comme l'estimation détaillée le démontre.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Ordonné que ledit message soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération présentement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (255) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions" est lu la deuxième fois.

L'honorable M. Dandurand propose,

Que ledit bill soit référé à un comité spécial composé des honorables messieurs Black, Dandurand, Lougheed (Sir James), Macdonell, Pardee, Ross (Moose Jaw), Sharpe et Tessier.

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bennett:

Qu'un comité spécial de cette Chambre soit institué pour faire enquête et rapport, à différentes époques, sur:

(*a*) Les déclarations et les accusations que l'honorable J. D. Taylor a formulées dans cette Chambre, le 8 mai dernier, à l'égard de l'administration de la marine marchande du gouvernement canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

(*b*) L'acquisition de l'immeuble connu sous le nom d'"Hôtel Scribe", à Paris, France, ainsi que sur toutes les négociations, opérations et paiements s'y rapportant.

(*c*) L'emploi ou l'engagement d'un nommé Aronivici par ladite administration des chemins de fer nationaux du Canada, les services accomplis par lui, s'il en a accompli, et la commission, le traitement ou toute autre rémunération que lui a payée ladite administration, ou payée en son nom.

(*d*) Le système d'achat de fournitures devant servir ou se rapportant au réseau des chemins de fer nationaux du Canada.

(*e*) Le dépôt par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de $1,000,000 des deniers publics à la *Home Bank* du Canada, et le retrait de ce dépôt par ladite Compagnie, au mois ou vers le mois de mai 1923.

(*f*) D'une façon générale, sur toutes choses qui, de l'avis du comité, découlent de la question susdite ou s'y rapportent, ou sur lesquelles le comité jugera à propos d'enquérir.

(*g*) Que cette enquête soit subordonnée à la condition qu'elle ne portera sur aucune affaire de service ou d'administration depuis le commencement de l'année 1924, si, de l'avis de l'administration dudit réseau, une enquête sur ces matières peut être préjudiciable aux biens ou au bon service du réseau.

(*h*) Que le dit comité soit composé des honorables Messieurs. . .

(*i*) Que ledit comité soit autorisé à recueillir des témoignages sous serment, d'assigner des témoins, de requérir la production de documents et de dossiers, et d'employer, pour ses écritures ou autrement, l'aide qu'il jugera nécessaire pour les fins de l'enquête.

Après débat.

Avec la permission du Sénat,

Ladite motion est retirée.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (6) intitulé: "Loi concernant l'exploitation du quartz dans le territoire du Yukon", auquel il demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois, la deuxième fois et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Conformément à l'ordre, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes acceptant le premier et le deuxième amendements mais rejetant le troisième amendement faits par le Sénat au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat n'insiste pas maintenant sur son troisième amendement au bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec," mais qu'il le remplace par l'amendement suivant.

Dans l'Annexe

Sous la rubrique "Parcours comprenant les régalages existants".

Remplacer "2" par "2.3".

Sous la rubrique "Dépense moyenne par mille".

Remplacer "52,500.00" par $45,652.00".

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Trois heures de l'après-midi.

Les membres présents sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard, Beaubien, Béique, Bénard, Bennett, Black, Blain, Blondin, Bourque, Bradbury, Calder, Casgrain, Chapais, Cloran, Côté, Crowe, Dandurand, Daniel, David, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Fisher, Foster, Gillis, Girroir, Gordon, Green, Griesbach, Harmer, Haydon, Laird, Lavergne, Legris, L'Espérance, Lougheed (Sir James), Macdonell, Martin, McCall, McCoig, McCormick, McDonald, McHugh, McLean, McLennan, McMeans, Michener, Montplaisir, Mulholland, Murphy, Pardee, Planta, Poirier, Pope, Prowse, Reid, Robertson, Robinson, Roche, Ross (Middleton), Ross (Moose Jaw), Schaffner, Sharpe, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Thibaudeau, Todd, Turgeon, Webster (Brockville), Webster (Stadacona), White (Inkerman), White (Pembroke).

L'honorable M. Pardee, du comité spécial auquel a été référé le bill (255) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pensions", présente son rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

LE SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 362,

Le vendredi, 18 juillet 1924.

Le comité spécial auquel a été référé le bill (255) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pensions", a, conformément à l'ordre de renvoi du 18 juillet, examiné ledit bill et a l'honneur de faire son rapport avec les amendements suivants:

Pages 1 et 2.—Disjoindre clause 2.

Page 3, ligne 9.—Retrancher "d'un conseil composé de".

Page 3, lignes 11 et 12.—Retrancher "agissant de concert".

Page 3, ligne 22.—Disjoindre clause 6.

Page 3, ligne 37.—Remplacer "doit" par "peut".

Page 4, lignes 10 à 14.—Retrancher à partir de "pensionnaire" jusqu'à la fin du nouveau paragraphe (3).

Pages 4 et 5.—Disjoindre clause 9.
Pages 5 et 6.—Disjoindre clause 10.
Page 6.—Disjoindre clause 11.
Page 6, ligne 17.—Après "pensionnaire" insérer "qui, à l'époque de son décès, recevait une pension au taux de cinquante pour cent et".
Page 7, ligne 4.—Disjoindre clause 14.
Page 7.—Disjoindre clause 15.
Page 8, lignes à 18.—Remplacer le nouveau paragraphe (3) proposé par le suivant:
"(3) Le droit d'appel peut être exercé pendant la plainte, quelle que puisse être la dernière de ces deux dates."
Pages 8, 9 et 10.—Disjoindre clause 18.
Page 10.—Remplacer la clause 19 par la suivante:
"19. Est modifié l'article six du chapitre trente-huit des Statuts de 1922, par l'addition, après les chiffres "1923", à la sixième ligne, des mots et chiffres "et 1924 et 1925."
Page 10.—Disjoindre clause 20.
Pages 11 et 12.—Disjoindre les Annexes "A" et "B".

F. F. PARDEE,
Président.

L'honorable M. Pardee propose que ledit rapport soit adopté maintenant.
L'honorable M. Griesbach propose en amendement que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants "le bill et le rapport du comité spécial soient étudiés maintenant en comité de la Chambre entière".
La question étant mise aux voix sur l'amendement proposé.
Elle est résolue dans l'affirmative, et il est
Ordonné en conséquence.
Le Sénat, conformément à l'ordre, s'ajourne à loisir pour étudier ledit bill et ledit rapport.

(*En comité*)

Le préambule est lu et l'étude en est remise à plus tard.
Les articles modifiés par le comité spécial auquel ledit bill a été référé sont adoptés sans nouveaux amendements.
Le préambule est lu de nouveau et adopté.
Le titre est lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable M. Pardee, de la part du comité, fait rapport que le comité a examiné ledit bill en entier et l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans nouvel amendement.
Lesdits amendements sont adoptés.
Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu la troisième fois.
La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.
Elle est résolue dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ledit bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. Dandurand dépose sur la table:

Réponse à un ordre du Sénat du 3 avril 1924, pour la production d'un document faisant connaître:

Les congés que les autorités de la Douane ont délivré aux navires de quinze cents tonnes et moins pour l'exportation de liqueurs enivrantes du Canada dans l'année civile 1923, et mentionnant, suivant les provinces, le port d'où le congé a été délivré et le pays de destination, ainsi que le tonnage de chaque navire ayant obtenu ce congé, la qualité et la nature des liqueurs indiquées, leur valeur et le droit de douane acquitté ou remis dans chaque cas, le montant et la nature de la garantie acceptée par le gouvernement afin d'assurer que les exportations étaient de bonne foi, le nom des navires et la date du départ du port canadien, de même que la date de la prochaine déclaration d'entrée de ces navires au Canada, les ports étrangers d'où ils ont obtenu congé, et le nom, dans chaque cas, du douanier qui a délivré le congé des ports canadiens.

(Documents parlementaires, 1924, No 311)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.

No. 60

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Samedi, 19 juillet 1924

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Onze heures du matin.

Les membres présents, sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Coté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Haydon,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Mulholland,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur général:—

Ladite communication est alors lue par Son Honneur le Président, comme suit:—

OTTAWA, 19 juillet 1924.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, samedi, 19 juillet, à trois heures de l'après-midi, pour proroger la session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. F. SLADEN,
Secrétaire du Gouverneur général.

A Son Honneur
Le Président du Sénat, Ottawa.

Ordonné qu'elle soit déposée.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (U6) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Ethel Armstrong", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (W6) intitulé: "Loi pour faire droit à Elgin Caughey", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (Z6) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Dawson Carlyle", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le vendredi, 18 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour lui retourner la preuve, etc., pris devant le comité des divorces, du Sénat, auquel ont été referées les pétitions sur lesquels les bills suivants sont fondés:—

Bill No 250, (Lettre U6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Ethel Armstrong."

Bill No 260, (Lettre W6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Elgin Caughey."

Bill No 265, (Lettre Z6 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Dawson Carlyle."

Ordonné que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Ordonné qu'il soit déposé.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (2) intitulé: "Loi ayant pour objet de régler de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (64) intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec", et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé au troisième amendement du Sénat, tel que modifié, sans y apporter d'amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (V6) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (preuve des jeux de hasard)", et pour informer le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit amendement est lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 21.—Ajouter au bill l'article suivant:—

"2. La présente loi entrera en vigueur le premier jour d'octobre 1924."

Ledit amendement est adopté.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat adopte son amendement audit bill.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Amendement proposé par le Sénat à la résolution concernant un amendement à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative intra vires du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement.

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le vendredi, 18 juillet 1924.

Ordonné que le greffier rapporte cette résolution au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre acquiesce à leur amendement sans y apporter d'amendement.

W. B. NORTHRUP,
Greffier de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Résolu,—Que le Sénat s'unisse à la Chambre des Communes pour approuver la résolution adoptée par la Chambre le lundi 30 juin 1924.

Qu'il est expédient de modifier l'article quatre-vingt-onze de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en ajoutant le paragraphe suivant en

lieu et place de celui qui appert dans l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté le Roi, adoptée par la Chambre et par le Sénat, respectivement, les 24 et 26 juin 1920:—

"2. Une mesure législative intra vires du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est, une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Et que le gouvernement de Sa Majesté soit respectueusement prié de préconiser la législation nécessaire à la sanction dudit amendement.

Et qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des greffiers à la table et informe cette Chambre que le Sénat a rempli l'espace en blanc dans ladite résolution par les mots "le Sénat et".

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, avec un bill (266) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1925", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ledit bill est lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée, de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

Un message de la Chambre des Communes, dans les termes suivants:—

VENDREDI, 18 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'accepte pas leurs amendements aux clauses 2, 6, 9 paragraphe (1a), (1b), (1), 10, 15 et 16 du Bill No 255, "Loi modifiant la Loi des Pensions", pour les raisons suivantes:—

Ces clauses découlent des recommandations faites par la Commission royale des pensions, de l'assurance et du rétablissement civil des soldats, telles qu'elles ont été soumises à la Chambre des Communes au cours de la session actuelle.

A la clause 19 dudit Bill, pour la raison suivante:—

La permanence de l'échelle des pensions est jugée indispensable au bien des pensionnés en général.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Le Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Résolu,—Que le Sénat insiste pour les raisons suivantes sur ses amendements faits au bill (255) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions" auxquels la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

Que la Commission royale sur les pensions et la réintégration civile des soldats a été nommé en 1922 dans le but de permettre au gouvernement de soumettre une mesure législative basée sur le rapport de la Commission.

Que le gouvernement n'a pas soumis le Bill au Sénat avant d'avoir annoncé la prorogation aux Communes.

Qu'en parcourant le Débats des Communes, on voit clairement qu'il n'y a eu qu'une faible discussion ou considération du Bill.

Que dans le bref délai qui lui a été accordé, le Sénat a donné sa meilleure attention au Bill et a exprimé la prévision que le gouvernement dès la prochaine session, soumettrait de bonne heure la mesure à une étude plus ample.

Que les amendements ayant été rédigés dans ce sens, les bénéficiaires n'éprouveront aucune perte substantielle d'ici à la prochaine session du Parlement.

Ordonné qu'un message soit porté en conséquence à la Chambre des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, pour rapporter le bill (169) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Milice", et pour informer le Sénat qu'elle acquiesce aux amendement faits par le Sénat audit bill sans y apporter d'amendement.

L'honorable M. Dandurand dépose:—

Décret du Conseil, C.P. 866, 30 mai 1924, autorisant l'emploi de deux officiers instructeurs R.C.N.V.R.

C.P. 985, 14 juin 1924, recommandant de faire des règlements pour l'entrée des cadets dans la Marine Royale Canadienne.

(Documents parlementaires, 1924, No 67b)

Amendements aux règlements de radiotélégraphie No 104, en conformité de la loi.

(Documents parlementaires, 1924, No 87b)

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Les membres présents, sont:—

L'honorable HEWITT BOSTOCK, Président.

Les honorables messieurs

Barnard,
Beaubien,
Bénard,
Bennett,
Black,
Blain,
Blondin,
Bourque,
Bradbury,
Calder,
Casgrain,
Chapais,
Cloran,
Coté,
Crowe,
Dandurand,
Daniel,
David,
Dessaulles,
De Veber,
Donnelly,
Farrell,
Fisher,
Foster,
Gillis,
Girroir,
Gordon,
Green,
Griesbach,
Harmer,
Haydon,
Laird,
Lavergne,
Legris,
L'Espérance,
Lougheed (sir James),
Macdonell,
Martin,
McCall,
McCoig,
McCormick,
McDonald,
McHugh,
McLean,
McLennan,
McMeans,
Michener,
Montplaisir,
Mulholland,
Murphy,
Pardee,
Planta,
Poirier,
Pope,
Prowse,
Reid,
Robertson,
Robinson,
Roche,
Ross (Middleton),
Ross (Moose Jaw),
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Stanfield,
Tanner,
Taylor,
Tessier,
Thibaudeau,
Todd,
Turgeon,
Webster (Brockville),
Webster (Stadacona),
White (Inkerman),
White (Pembroke).

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

Samedi, 19 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement une conférence libre avec Leurs Honneurs pour considérer certains amendements faits par le Sénat au Bill (No 255), Loi modifiant la Loi des Pensions, auxquels amendements la Chambre n'acquiesce pas et sur lesquels le Sénat insiste, et tout amendement qui lors de cette conférence libre pourrait être jugé désirable au sujet dudit Bill et de ses amendements.

Ordonné,—Que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Attesté:—

A. BEAUCHESNE,
Asst. Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, il est

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre informant cette Chambre que pour les raisons déjà données, le Sénat ne considère pas qu'une conférence puisse être utile à cette heure avancée de la session.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

SAMEDI, 19 juillet 1924.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur ses objections aux amendements faits par le Sénat au bill (255) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Pensions" et acquiesce auxdits amendements sans amendement.

Attesté:—

W. B. NORTHRUP,
Greffier des Communes.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Le greffier lit les titres des bills à être sanctionnés comme suit: —

Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Loi modifiant la Loi constituant en corporation la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Loi concernant *The T. Eaton General Insurance Company.*

Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie dite *Northern.*

Loi ayant pour objet de changer le nom de la *Imperial Underwriters Corporation of Canada* en celui de *Imperial Insurance Office.*

Loi concernant *The General Animals Insurance Company of Canada.*

Loi concernant la *Commercial Travellers Mutual Insurance Society.*

Loi concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la baie Georgienne.

Loi pour faire droit à Theresa Agnes Sprague.

Loi pour faire droit à Terry Andrea Maxwell Bruce.

Loi pour faire droit à Rilla May Freeman.

Loi pour faire droit à Jessie Maria Watchorn.

Loi pour faire droit à Walter Scott Miller.

Loi pour faire droit à Harriet Bertha Wiser.

Loi pour faire droit à Esther Mary Edwardes St. George.

Loi pour faire droit à Mabel Peters.

Loi pour faire droit à William Thomas Trott.

Loi pour faire droit à Lucy Elizabeth Smith.

Loi pour faire droit à Florence Luella Patterson Kelly.

Loi pour faire droit à Arthur Harold Mingay.

Loi pour faire droit à Isabella Guild.

Loi pour faire droit à Albert Lawrence.

Loi pour faire droit à Douglas Lewin.

Loi pour faire droit à Mary Quinn.

Loi pour faire droit à Marie Darling Irving.

Loi pour faire droit à Margaret DeMello.

Loi pour faire droit à Mary Caroline Dooley.

Loi pour faire droit à Barbara Gibb Duncan.
Loi pour faire droit à Nellie Sinkins.
Loi pour faire droit à Catherine Jean Livingstone.
Loi pour faire droit à Alice Maud Knowles.
Loi pour faire droit à Jessie Ruth Haverson.
Loi pour faire droit à Arthur Foord.
Loi pour faire droit à Harold Gordon Hendry.
Loi pour faire droit à Karl Peter Hansen.
Loi pour faire droit à Ethel Hadden.
Loi pour faire droit à William James McLaughlan.
Loi pour faire droit à Alyce Wilson.
Loi pour faire droit à Lemuel Burkett.
Loi pour faire droit à William Ewart Gladstone Pettinger.
Loi pour faire droit à Anna McGeachey.
Loi pour faire droit à Antonio Pietranglo.
Loi pour faire droit à Ella Vear.
Loi pour faire droit à Anna Welton.
Loi pour faire droit à Marjorie Mahaffy Cox.
Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Milne.
Loi pour faire droit à Georgina Myrtle Potts.
Loi pour faire droit à Guy Barrington Hutchings.
Loi pour faire droit à Amy Selain Slater Therrien.
Loi pour faire droit à Harold Adrian Proctor.
Loi pour faire droit à Harry Charles Arthur.
Loi pour faire droit à Tony Bazar.
Loi pour faire droit à Gordon Johnston Hutton.
Loi pour faire droit à Douglas Carlyle Bell.
Loi pour faire droit à Elma Catheryne Caulfield.
Loi pour faire droit à Alice Bertha Boyce Baker.
Loi pour faire droit à John Lee Williamson.
Loi pour faire droit à Nora Pearce.
Loi pour faire droit à Albert Francis Ray.
Loi pour faire droit à Irene Mildred Jeffrey.
Loi pour faire droit à Florence Mitchell.
Loi pour faire droit à Ruth Ethelind Jackes.
Loi pour faire droit à Wilfred John Mitchell.
Loi pour faire droit à Edward James Bentley.
Loi pour faire droit à Elizabeth Sylvia Cameron.
Loi pour faire droit à Wilhelmina Aird McKay.
Loi pour faire droit à Mary Ellen McClelland.
Loi pour faire droit à Annie Jane Bridges.
Loi pour faire droit à Florence Rathbun.
Loi pour faire droit à William Samuel Morrow.
Loi pour faire droit à Ethel May Macdonald.
Loi pour faire droit à Stanley George Harris.
Loi pour faire droit à Evelyn Eira Awrey.
Loi concernant l'Alliance Nationale.
Loi constituant en corporation la *Merchants Casualty Insurance Company.*
Loi constituant en corporation *The Laurentian Insurance Company.*
Loi pour faire droit à Angus Martin.
Loi pour faire droit à Lester Ernest Greenwood.
Loi pour faire droit à Charles Lawson.
Loi pour faire droit à Margaret Hickey.
Loi pour faire droit à William John Chenery.
Loi pour faire droit à Florence Roberts.

Loi pour faire droit à Hugh Allan Macdonald.
Loi pour faire droit à Wilhelmine Christina Slater.
Loi pour faire droit à Emma Doris Perley.
Loi pour faire droit à Arthur Hill.
Loi pour faire droit à Emily Elizabeth Reeder.
Loi pour faire droit à Merlin Englehart Clubine.
Loi pour faire droit à Victoria Stella Haswell.
Loi pour faire droit à Thyrza Ewart (autrement connue sous le nom de Thyrza Hodgins).
Loi pour faire droit à Rebecca Messer.
Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood.
Loi pour faire droit à Louis White.
Loi pour faire droit à Dorothy Marie Robinson.
Loi pour faire droit à Raymond Anderson Mashinter.
Loi pour faire droit à James Koniaris.
Loi modifiant la Loi spéciale des Revenus de guerre, 1915.
Loi modifiant la loi constitutive du Conseil du Collège presbytérien, Halifax.
Loi concernant certains brevets appartenant à la *Canadian Sumner Iron Works, Limited.*
Loi concernant un brevet de Thomas Williams Pritchard.
Loi pour faire droit à Katherine Gossage.
Loi pour faire droit à Alice Moore.
Loi pour faire droit à Alexander Cruikshank.
Loi pour faire droit à Francis Albert Armstrong.
Loi pour faire droit à Edythe Kathleen Victoria Canniff.
Loi pour faire droit à Helen Tuer.
Loi pour faire droit à Hilda Maud Ward.
Loi pour faire droit à Rosie Race.
Loi pour faire droit à Philip R. Marshall Palmer.
Loi pour faire droit à George Felix Simpson.
Loi constituant en corporation la *Dominion Electric Protection Company.*
Loi modifiant le tarif des douanes, 1907.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917.
Loi modifiant la Loi des juges.
Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme.
Loi constituant en corporation *The Life Underwriters Association of Canada.*
Loi concernant un certain brevet de *The Fleischmann Company.*
Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.
Loi modifiant la Loi du revenu consolidé et de l'audition.
Loi modifiant la Loi des Compagnies fiduciaires, 1914.
Loi modifiant la Loi des Compagnies de prêt, 1914.
Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Interprovincial et de la Baie James.
Loi modifiant la Loi des terres fédérales.
Loi modifiant la Loi des chemins de fer nationaux du Canada, 1919.
Loi modifiant la Loi des titres de biens-fonds.
Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.
Loi concernant la Loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, 1916.
Loi constituant en corporation l'Université chrétienne de Shantung.
Loi pour faire droit à Gordon Allingham.
Loi pour faire droit à Alfred Edward Briggs.
Loi pour faire droit à Louisa Elizabeth Smith.
Loi pour faire droit à Annie Thirde.

Loi pour faire droit à Florence Castle.
Loi pour faire droit à Frances Hadenka.
Loi pour faire droit à Louise Powell.
Loi pour faire droit à Margaret Johnston.
Loi pour faire droit à Hilda Girdler.
Loi pour faire droit à Janet Ferguson.
Loi pour faire droit à Charles Whittaker.
Loi pour faire droit à Arthur Robert Ascough.
Loi jour faire droit à Albert Joseph Phillips.
Loi pour faire droit à Patience Oldfield.
Loi pour faire droit à Elizabeth Atkinson.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la Grande-Fresnière et Rinfret-Jonction, dans la province de Québec.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada de Peebles vers le sud, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Gravelbourg jusqu'à Neidpath, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada prolongeant l'embranchement de Sainte-Rose-du-Lac jusqu'à Rorketon, dans la province du Manitoba.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Prince-Albert jusqu'à près Paddockwood, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eyre, dans la province de la Saskatchewan, et Acadia-Valley, dans la province de l'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Eston et White-Bear, dans la province de la Saskatchewan

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada sur un parcours de 21 milles vers le sud-est à partir de Saint-Paul, province de l'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Cowichan-Bay, sur l'île de Vancouver.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'au mille 100, sur l'île de Vancouver.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à Pine-Falls, dans la province du Manitoba.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre la gare de Lockeport et la ville de Lockeport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Hanna et Warden, dans la province de l'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis Loverna vers l'ouest, dans la province de l'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Dunblane et Mawer, ou à un point à l'ouest de cet endroit, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale vers le sud-est dans la province de l'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Kingsclear et la rivière Sainte-Croix, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Loi modifiant la Loi des assurances, 1917.
Loi modifiant la Loi des Postes.
Loi ayant pour objet de régler certaines questions entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario concernant les terres des réserves des sauvages.
Loi pour faire droit à Gerald Arthur Johnson.
Loi pour faire droit à Malcolm Middleton.
Loi pour faire droit à Clara Louise Kinnear.
Loi pour faire droit à Allan Thomas Easson.
Loi pour faire droit à Henry Irwin Claxton.
Loi pour faire droit à John Henry Smith.
Loi pour faire droit à Bertha May Roy.
Loi pour faire droit à Lunetta Elmina Hay.
Loi constituant en corporation l'Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada.
Loi pour faire droit à Eva Laura Bell.
Loi pour faire droit à Peter Alexander Fawcett.
Loi pour faire droit à Beatrice Ella Mastron.
Loi pour faire droit à Herman Kleinsteuber.
Loi pour faire droit à Mary Ann Hastings.
Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.
Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique.
Loi concernant une certaine convention commerciale entre Sa Majesté et le Roi des Belges.
Loi pour faire droit à William Smith Scott.
Loi pour faire droit à Rebecca Smolkin Koffler.
Loi pour faire droit à Earl James Sharpe.
Loi pour faire droit à Henry George Stuart Johnston.
Loi constituant en corporation la *Joliette and Northern Railway Company.*
Loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada.
Loi modifiant la Loi des compagnies.
Loi procurant une pension aux fonctionnaires civils.
Loi modifiant la Loi des banques.
Loi modifiant la Loi de l'immigration.
Loi changeant le nom de la Banque d'Hochelaga en celui de "Banque Canadienne Nationale".
Loi modifiant la Loi des produits alimentaires pour les animaux.
Loi modifiant la Loi de 1923 concernant les taux de fret par navigation intérieure.
Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914.
Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada, afin de rendre exécutoires certains projets de conventions adoptés par la Conférence internationale du Travail de la Société des Nations.
Loi modifiant la Loi des Douanes.
Loi modifiant la Loi des sauvages.
Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company.*
Loi concernant les Statuts revisés du Canada.
Loi modifiant la Loi des liquidations.
Loi modifiant la Loi du ministère des Douanes et de l'Accise.
Loi du Conseil des Recherches.
Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914.
Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Vancouver.
Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du Havre de Montréal.

Loi modifiant la Loi de la marine marchande.

Loi modifiant la Loi des expropriations.

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.

Loi concernant l'exploitation du quartz dans le territoire du Yukon.

Loi modifiant la Loi des banques par le changement du nom de La banque d'Hochelaga en celui de "Banque Canadienne Nationale".

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec.

Loi ayant pour objet de régler de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes.

Loi modifiant le Code criminel (preuve des jeux de hasard).

Loi pour faire droit à Charles Dawson Carlyle.

Loi pour faire droit à Elgin Caughey.

Loi pour faire droit à Florence Ethel Armstrong.

Loi modifiant la Loi de la milice.

Loi modifiant la Loi des pensions.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills".

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1925.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Alors après que le greffier eut lu le titre du bill, la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:—

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du quatorzième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Je suis heureux de pouvoir vous relever des devoirs parlementaires auxquels, depuis quelques mois, vous avez apporté une attention si constante et si appliquée. En mettant fin aux délibérations de la session actuelle, je tiens à exprimer la satisfaction que me cause la manière dont vous avez réalisé les espérances que j'exprimais dans mon discours à l'ouverture du Parlement, en février dernier.

Il est très encourageant de pouvoir noter que, pour la première fois depuis le commencement de la guerre, le budget national a été équilibré et que le rapport entre les revenus et les dépenses est tel qu'il justifie une diminution immédiate des impôts.

L'abaissement de la taxe sur les ventes et l'accroissement du nombre des denrées qui en sont exemptées devraient contribuer à réduire dans une mesure appréciable le coût de la vie et à favoriser le commerce.

L'allègement substantiel de l'impôt douanier par une révision du tarif dans le sens de l'abaissement des droits sur les instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du Dominion, ne peut manquer d'aider sensiblement au progrès agricole et industriel et, par une production à meilleur marché, d'amener aussi un fléchissement du coût de l'existence.

Le travail de remaniement de la représentation du peuple à la Chambre des Communes, sous le régime des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, a été accompli en dérangeant relativement peu les divisions électorales actuelles dans la plupart des provinces. Le redistribution accroît considérablement la représentation de l'Ouest moyen. Le désir d'effectuer une répartition équitable a été, à mon avis, réalisé, et la manière dont cette tâche difficile a été accomplie recevra, j'en suis persuadé, l'approbation de l'électorat.

Il est satisfaisant d'observer qu'à mesure que se coordonnent les lignes des chemins de fer Nationaux du Canada et que deviennent plus effectives leurs installations, les perspectives de succès de cette grande entreprise nationale se montrent plus brillantes. Pour faciliter la construction d'embranchements dont le besoin se fait fortement sentir, toute une législation a été adoptée autorisant l'établissement d'un certain parcours pendant une période de quelques années. Cette disposition statutaire devrait mettre la direction en mesure d'élaborer ses projets de construction d'une manière définitive et économique. Bien que le programme de construction de voies ferrées envisagé par le Conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada ait été restreint, l'établissement des embranchements pour lesquels des crédits ont été votés devrait contribuer à faire disparaître partiellement les difficultés que rencontrent les colons dans les parties du pays que ces lignes vont desservir et à accélérer l'affluence de nouveaux colons vers la terre.

Parmi de nombreuses autres mesures de grande importance, des dispositions ont été prises en vue d'une enquête sur les problèmes tarifaires et les autres formes d'impôts et de leur étude par des conseillers experts du gouvernement, ainsi que pour la fusion des services de perception du revenu sous une seule administration. Ces lois devraient contribuer à simplifier et à améliorer dans une mesure importante les méthodes fiscales actuelles, et réaliser de substantielles économies.

Pour sauvegarder davantage le public dans les opérations de banque, une disposition a été adoptée pour permettre l'inspection par le Gouvernement des banques autorisées.

Des traités de commerce importants, mutuellement avantageux, ont été conclus avec la Belgique, et les Pays-Bas. D'autres traités, visant à la suppression de la contrebande, ont été négociés entre le Canada et les Etats-Unis. Afin de sauvegarder les intérêts des enfants et des adolescents dans le transport maritime, le Canada a donné son adhésion à certains projets de convention de la Conférence Internationale du Travail de la Société des Nations. En ce moment, notre pays est représenté à la Conférence inter-alliée de Londres par un honorable membre de ce Parlement. Nous partageons le ferme espoir de toutes les nations qui y sont représentées que les délibérations de ce corps important puissent aider à l'amélioration rapide de la situation et des relations européennes.

Membres de la Chambre des Communes:

Je vous remercie, au nom de Sa Majesté, des crédits que vous avez votés pour le service public.

Honorables Membres du Sénat:
Membres de la Chambre des Communes:

Pour la paix et l'abondance dont jouit aujourd'hui notre pays, et pour la promesse d'une prospérité croissante, je me joins à vous pour humblement remercier la Divine Providence.

Le PRÉSIDENT du Sénat alors dit:—

Honorables messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le 28e jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence prorogé jusqu'à jeudi, le 28 août prochain.

INDEX

DU

SOIXANTE ET UNIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

14-15 GEORGE V, A.D. 1924

A

Bills de la session—*Suite.*

Bills de la session—*Suite.*

E

F

I

J

M

P

Q

R

T

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

MARS 1924

L'HONORABLE HEWITT BOSTOCK, C.P., PRÉSIDENT

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
Les honorables		
Joseph Bolduc, C.P.	Lauzon	Saint-Victor de Tring, Qué.
Pascal Poirier	Acadie	Shédiac, N.-B.
Sir James Alexander Lougheed, K.C.M.G., C.P.	Calgary	Calgary, Alta.
Hippolyte Montplaisir	Shawinigan	Trois-Rivières, Qué.
Alfred A. Thibaudeau	De la Vallière	Montréal, Qué.
George Gerald King	Queens	Chipman, N.-B.
Raoul Dandurand, C.P	De Lorimier	Montréal, Qué.
John Yeo	Prince est	Port Hill, I.P.-E.
Joseph P. B. Casgrain	De Lanaudière	Montréal, Qué.
Robert Watson	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie, Man.
George McHugh	Victoria, O	Lindsay, Ont.
Frederick L. Béique	De Salaberry	Montréal, Qué.
Joseph H. Legris	Repentigny	Louiseville, Qué.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
Les honorables		
JULES TESSIER	De la Durantaye	Québec, Qué.
L. O. DAVID	Mille Iles	Montréal, Qué.
HENRY J. CLORAN	Victoria	Montréal, Qué.
WILLIAM MITCHELL	Wellington	Drummondville, Qué.
HEWITT BOSTOCK, C.P. (Président)	Kamloops	Monte Creek, C.-B.
JAMES H. ROSS	Regina	Moosejaw, Sask.
L. GEORGE DE VEBER	Lethbridge	Lethbridge, Alta.
GEORGE C. DESSAULLES	Rougemont	Saint-Hyacinthe, Qué.
NAPOLÉON A. BELCOURT, C.P.	Ottawa	Ottawa, Ont.
EDWARD MATTHEW FARRELL	Liverpool	Liverpool, N.-E.
WILLIAM ROCHE	Halifax	Halifax, N.-E.
LOUIS LAVERGNE	Kennebec	Arthabaska, Qué.
JOSEPH M. WILSON	Sorel	Montréal, Qué.
BENJAMIN C. PROWSE	Charlottetown	Charlottetown, I.P.-E.
RUFUS HENRY POPE	Bedford	Cookshire, Qué.
JOHN W. DANIEL	Saint-Jean	Saint-John, N.-B.
GEORGE GORDON	Nipissingue	North-Bay, Ont.
NATHANIEL CURRY	Amherst	Amherst, N.-E.
WILLIAM B. ROSS	Middleton	Middleton, N.-E.
EDWARD L. GIRROIR	Antigonish	Antigonish, N.-E.
PATRICK C. MURPHY	Tignish	Tignish, I.P.-E.
ERNEST D. SMITH	Wentworth	Winona, Ont.
ALEXANDER MCCALL	Norfolk	Simcoe, Ont.
JAMES J. DONNELLY	Bruce Sud	Pinkerton, Ont.
CHARLES PHILIPPE BEAUBIEN	Montarville	Montréal, Qué.
JOHN MCLEAN	Souris	Souris, I.P.-E.
JOHN STEWART MCLENNAN	Sydney	Sydney, N.-E.
WILLIAM HENRY SHARPE	Manitou	Manitou, Man.
GIDEON D. ROBERTSON, C.P.	Welland	Welland, Ont.
GEORGE LYNCH-STAUNTON	Hamilton	Hamilton, Ont.
CHARLES E. TANNER	Pictou	Pictou, N.-E.
THOMAS JEAN BOURQUE	Richibuctou	Richibuctou, N.-B.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
Les honorables		
Henry W. Laird	Regina	Regina, Sask.
Albert E. Planta	Nanaïmo	Nanaïmo, C.-B.
George W. Fowler	Kings et Albert	Sussex, N.-B.
Richard Blain	Peel	Brampton, Ont.
John Henry Fisher	Brant	Paris, Ont.
Lendrum McMeans	Winnipeg	Winnipeg, Man.
David Ovide L'Espérance	Golfe	Québec, Qué.
George Green Foster	Alma	Montréal, Qué.
Richard Smeaton White	Inkerman	Montréal, Qué.
Aimé Bénard	St-Boniface	Winnipeg, Man.
George Henry Barnard	Victoria	Victoria, C.-B.
Wellington B. Willoughby	Moosejaw	Moosejaw, Sask.
James Davis Taylor	New Westminster	New Westminster, C.-B.
Frederic L. Schaffner	Boissevain	Boissevain, Man.
William H. Bennett	Simcoe, E.	Midland, Ont.
George Henry Bradbury	Selkirk	Selkirk, Man.
Edward Michener	Red Deer	Red Deer, Alta.
William James Harmer	Edmonton	Edmonton, Alta.
Irving R. Todd	Charlotte	Milltown, N.-B.
John Webster	Brockville	Brockville, Ont.
Robert A. Mulholland	Port Hope	Port-Hope, Ont.
Pierre Edouard Blondin, C.P.	Laurentides	Ottawa, Ont.
Michael J. O'Brien	Renfrew	Renfrew, Ont.
John G. Turriff	Assiniboia	Ottawa, Ont.
Gerald Verner White	Pembroke	Pembroke, Ont.
Thomas Chapais	Granville	Québec, Qué.
Lorne C. Webster	Stadacona	Montréal, Qué.
John Stanfield	Colchester	Truro, N.-E.
John Anthony McDonald	Shédiac	Shédiac, N.-B.
William Griesbach, C.B., etc	Edmonton	Edmonton, Alta.
John McCormick	Sydney Mines	Sydney Mines, N.-E.
Très Hon. George E. Foster, C.P., G.C.M.G.	Ottawa	Ottawa, Ont.
John D. Reid, C.P	Grenville	Prescott, Ont.
James A. Calder, C.P	Moosejaw	Regina, Sask.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
Les honorables		
Robert F. Green	Kootenay	Victoria, C.-A.
Archibald B. Gillis	Saskatchewan	Whitewood, Sask.
Sir Edward Kemp, C.P., K.C.M.G	Toronto	Toronto, Ont.
Archibald H. Macdonell, C.M.G	Toronto, Sud	Toronto, Ont.
Frank B. Black	Westmoreland	Sackville, N.-B.
Sanford J. Crowe	Burrard	Vancouver, C.-A.
Peter Martin	Halifax	Halifax, N.-E.
Archibald Blake McCoig	Kent (O.)	Chatham, Ont.
Arthur C. Hardy	Leeds	Brockville, Ont.
Frederick F. Pardee	Lambton	Sarnia, Ont.
Gustave Boyer	Rigaud	Rigaud, Qué.
Onésiphore Turgeon	Gloucester	Bathurst, N.-B.
Sir Allen Bristol Aylesworth, C.P. K.C.M.G	North York	Toronto, Ont.
Jean Léon Coté	Athabaska	Edmonton, Alta.
Andrew Haydon	Lanark	Ottawa, Ont.
Clifford W. Robinson	Moncton	Moncton, N.-B.

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

1924

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
Les honorables		
AYLESWORTH, SIR ALLEN, C.P., K.C.M.G....	North York............	Toronto, Ont.
BARNARD, G. H............................	Victoria.................	Victoria, C.-B.
BEAUBIEN, C. P............................	Montarville.............	Montréal, Qué.
BÉIQUE, F. L..............................	De Salaberry...........	Montréal, Qué.
BELCOURT, N. A., C.P......................	Ottawa,.................	Ottawa, Ont.
BÉNARD, A.................................	Saint-Boniface...........	Winnipeg, Man.
BENNETT, W. H.............................	Simcoe, E..............	Midland, Ont.
BLACK, F. B...............................	Westmoreland...........	Sackville, N.-B.
BLAIN, R..................................	Peel.....................	Brampton, Ont.
BLONDIN, P. E., C.P.......................	Laurentides.............	Ottawa, Ont.
BOLDUC, J., C.P.	Lauzon..................	Saint-Victor de Tring, Qué.
BOSTOCK, H., C.P. (Président)..............	Kamloops...............	Monte Creek, C.-B.
BOURQUE, T. J.............................	Richibuctou.............	Richibuctou, N.-B.
BOYER, G..................................	Rigaud..................	Rigaud, Qué.
BRADBURY, G. H............................	Selkirk..................	Selkirk, Man.
Calder, J. A., C.P.........................	Moosejaw......	Regina, Sask.
CASGRAIN, J. P. B..........................	De Lanaudière..........	Montréal, Qué.
CHAPAIS, T................................	Granville................	Québec, Qué.
CLORAN, H. J..............................	Victoria.................	Montréal, Qué.
CÔTÉ, J. L.................................	Athabaska........	Edmonton, Alta.
CROWE, S. J...............................	Burrard.................	Vancouver, C.-B.
CURRY, N..................................	Amherst.................	Amherst, N.-E.
DANDURAND, R., C.P........................	De Lorimier.............	Montréal, Qué.
DANIEL, J. W..............................	Saint-Jean...............	Saint-Jean, N.-B.
DAVID, L. O...............................	Mille-Iles................	Montréal, Qué.
DESSAULLES, G. C..........................	Rougemont..............	Saint-Hyacinthe, Qué.
DE VEBER, L. G............................	Lethbridge..............	Lethbridge, Alta.
DONNELLY, J. J............................	South Bruce.............	Pinkerton, Ont.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
Les honorables		
FARRELL, E. M.	Liverpool	Liverpool, N.-E.
FISHER, J. H.	Brant	Paris, Ont.
FOSTER, G. G.	Alma	Montréal, Qué.
FOSTER, Hon. Sir GEORGE E., C.P., G.C.M.G.	Ottawa	Ottawa, Ont.
FOWLER, G. W.	Kings et Albert	Sussex, N.-B.
GILLIS, A. B.	Saskatchewan	Whitewood, Sask.
GIRROIR, E. L.	Antigonish	Antigonish, N.-E.
GORDON, G.	Nipissingue	North-Bay, Ont.
GREEN, R. F.	Kootenay	Victoria, C.-A.
GRIESBACH, W. A., C.B., C.M.G., etc.	Edmonton	Edmonton, Alta.
HAYDON, R.	Lanark	Ottawa, Ont.
HARDY, A. C.	Leeds	Brockville, Ont.
HARMER, W. J.	Edmonton	Edmonton, Alta.
KEMP, SIR EDWARD, C.P., C.C.M.G.	Toronto	Toronto, Ont.
KING, G. G.	Queen's	Chipman, N.-B.
LAIRD, H. W.	Regina	Regina, Sask.
LAVERGNE, L.	Kennebec	Arthabaska, Qué.
LEGRIS, J. H.	Repentigny	Louiseville, Qué.
L'ESPÉRANCE, D. O.	Golfe	Québec, Qué.
LOUGHEED, SIR JAMES A., C.P., K.C.M.G.	Calgary	Calgary, Alta.
LYNCH-STAUNTON, G.	Hamilton	Hamilton, Ont.
MACDONELL, A. H., C.M.G., etc.	Toronto, Sud	Toronto, Ont.
MARTIN, P.	Halifax	Halifax, N.-E.
MCCALL, A.	Norfolk	Simcoe, Ont.
MCCOIG, A. B.	Kent (O.)	Chatham, Ont.
MCCORMICK, J.	Sydrey Mines	Sydney, Mines, N.-E.
MCDONALD, J. A.	Shédiac	Shédiac, N.-B.
MCHUGH, G.	Victoria, O.	Lindsay, Ont.
MCLEAN, J.	Souris	Souris, I.P.-E.
MCLENNAN, J. S.	Sydney Mines	Sydney, N.-E.
MCMEANS, L.	Winnipeg	Winnipeg, Man.
MICHENER, E.	Red Deer	Red Deer, Alta.
MITCHELL, W.	Wellington	Drummondville, Qué.
MONTPLAISIR, H.	Shawinigan	Trois-Rivières, Qué.
MULHOLLAND, R. A.	Port-Hope	Port-Hope, Ont.
MURPHY, P. C.	Tignish	Tignish, I.P.-E.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
Les honorables		
O'BRIEN, M. J	Renfrew	Renfrew, Ont.
PARDEE, F. F	Lambton	Sarnia, Ont.
PLANTA, A. E	Nanaïmo	Nanaimo, C.-B.
POIRIER, P	Acadie	Shédiac, N.-B.
POPE, R. H	Bedford	Cookshire, Qué.
PROWSE, B. C	Charlottetown	Charlottetown, I.P.-E.
REID, J. D., C.P	Grenville	Prescott, Ont.
ROBERTSON, G. D., C.P	Welland	Welland, Ont.
ROBINSON	Moncton	Moncton, N.-B.
ROCHE, W	Halifax	Halifax, N.-E.
ROSS, J. H	Moosejaw	Moosejaw, Sask.
ROSS, W. B	Middleton	Middleton, N.-E.
SCHAFFNER, F. L	Boissevain	Boissevain, Man.
SHARPE, W. H	Manitou	Manitou, Man.
SMITH, E. D	Wentworth	Winona, Ont.
STANFIELD, J	Colchester	Truro, N.-E.
TANNER, C. E	Pictou	Pictou, N.-E.
TAYLOR, J. D	New Westminster	New Westminster, C.-B.
TESSIER, JULES	De la Durantaye	Québec, Qué.
THIBAUDEAU, A. A	De la Vallière	Montréal, Qué.
TODD, I. R	Charlotte	Milltown, N.-B.
TURGEON, O	Gloucester	Bathurst, N.-B.
TURRIFF, J. G	Assiniboia	Ottawa, Ont.
WATSON, R	Portage-la-Prairie	Portage-la-Prairie, Man.
WEBSTER, J	Brockville	Brockville, Ont.
WEBSTER, L. C	Stadacona	Montréal, Qué.
WHITE, R. S	Inkerman	Montréal, Qué.
WHITE, G. V	Pembroke	Pembroke, Ont.
WILLOUGHBY, W. B	Moosejaw	Moosejaw, Sask.
WILSON, J. M	Sorel	Montréal, Qué.
YEO, J	Prince E	Port-Hill, I.P.-E.

SÉNATEURS DU CANADA

PAR PROVINCES

ONTARIO—24

	SÉNATEURS	RÉSIDENCES
	Les honorables	
1	George McHugh	Lindsay.
2	Napoléon A. Belcourt, C.P	Ottawa.
3	George Gordon	North-Bay.
4	Ernest D. Smith	Winona.
5	Alexander McCall	Simcoe.
6	James J. Donnelly	Pinkerton.
7	George Lynch-Staunton	Hamilton.
8	Gideon D. Robertson, C.P	Welland.
9	Richard Blain	Brampton.
10	John Henry Fisher	Paris.
11	William H. Bennett	Midland.
12	John Webster	Brockville.
13	Robert A. Mulholland	Port-Hope.
14	Michael J. O'Brien	Renfrew.
15	Gerald Verner White	Pembroke.
16	John D. Reid, C.P	Prescott.
17	Sir Geo. E. Foster, C.P., G.C.M.G	Ottawa.
18	Sir Edward Kemp, C.P., C.C.M.G	Toronto.
19	Archibald H. Macdonell, C.M.G., etc	Toronto.
20	Archibald Blake McCoig	Chatham.
21	Arthur C. Hardy	Brockville.
22	Frederick F. Pardee	Sarnia.
23	Sir Allen Bristol Aylesworth, C.P., C.C.M.G	Toronto.
24	Andrew Haydon	Ottawa.

QUÉBEC—24

	SÉNATEURS	DIVISIONS ÉLECTORALES	RÉSIDENCES
	Les honorables.		
1	Joseph Bolduc, C.P.	Lauzon	Saint-Victor de Tring.
2	Hippolyte Montplaisir	Shawinigan	Trois-Rivières.
3	Alfred A. Thibaudeau	De la Vallière	Montréal.
4	Raoul Dandurand, C.P.	De Lorimier	Montréal.
5	Joseph P. B. Casgrain	De Lanaudière	Montréal.
6	Frederick L. Béique	De Salaberry	Montréal,
7	Joseph H. Legris	Repentigny	Louiseville.
8	Jules Tessier	De la Durantaye	Québec.
9	L. O. David	Mille-Iles	Montréal.
10	Henry J. Cloran	Victoria	Montréal.
11	William Mitchell	Wellington	Drummondville.
12	George C. Dessaulles	Rougemont	Saint-Hyacinthe.
13	Louis Lavergne	Kennebec	Arthabaska.
14	Joseph M. Wilson	Sorel	Montréal.
15	Rufus H. Pope	Bedford	Cookshire.
16	Charles Philippe Beaubien	Montarville	Montréal.
17	David Ovide L'Espérance	Golfe	Québec.
18	George Green Foster	Alma	Montréal.
19	Richard Smeaton White	Inkerman	Montréal.
20	Pierre Edouard Blondin, C.P.	Laurentides	Montréal.
21	Thomas Chapais	Granville	Québec.
22	Lorne C. Webster	Stadacona	Montréal.
23	Gustave Boyer	Rigaud	Rigaud.
24			

NOUVELLE-ÉCOSSE—10

	SÉNATEURS	RÉSIDENCES
	Les honorables	
1	Edward M. Farrell	Liverpool.
2	William Roche	Halifax.
3	Nathaniel Curry	Amherst.
4	William B. Ross	Middleton.
5	Edward L. Girroir	Antigonish.
6	John S. McLennan	Sydney.
7	Charles E. Tanner	Pictou.
8	John Stanfield	Truro.
9	John McCormick	Sydney Mines.
10	Peter Martin	Halifax.

NOUVEAU-BRUNSWICK—10

	Les honorables	
1	Pascal Poirier	Shédiac.
2	George Gerald King	Chipman.
3	John W. Daniel	Saint-Jean.
4	Thomas Jean Bourque	Richibuctou.
5	George W. Fowler	Sussex.
6	Irving F. Todd	Milltown.
7	John Anthony McDonald	Shédiac.
8	Frank B. Black	Sackville.
9	Onésiphore Turgeon	Bathurst.
10	Clifford W. Robinson	Moncton

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—4

	Les honorables	
1	John Yeo	Port-Hill.
2	Benjamin C. Prowse	Charlottetown.
3	Patrick C. Murphy	Tignish.
4	John McLean	Souris.

COLOMBIE-ANGLAISE—6

SÉNATEURS	RÉSIDENCES
Les honorables	
1 Hewitt Bostock, C.P. (Président	Monte-Creek.
2 Albert E. Planta	Nanaïmo.
3 George Henry Barnard	Victoria.
4 James Davis Taylor	New Westminster.
5 Robert F. Green	Victoria.
6 Sanford J. Crowe	Vancouver.

MANITOBA—6

Les honorables	
1 Robert Watson	Portage-la-Prairie.
2 William H. Sharpe	Manitou.
3 Lendrum McMeans	Winnipeg.
4 Aimé Bénard	Winnipeg.
5 Frederick L. Schaffner	Winnipeg.
6 George Henry Bradbury	Selkirk.

SASKATCHEWAN—6

Les honorables	
1 James H. Ross	Moosejaw
2 Henry W. Laird	Regina.
3 Wellington B. Willoughby	Moosejaw.
4 John G. Turriff	Ottawa.
5 James A. Calder, C.P	Regina.
6 Archibald B. Gillis	Whitewood.

ALBERTA—6

	SÉNATEURS	ADRESSES
	Les honorables	
1	Sir James Alexander Lougheed, K.C.M.G., C.P.	Calgary.
2	L. George De Veber	Lethbridge.
3	Edward Michener	Red-Deer.
4	William James Harmer	Edmonton.
5	William A. Griesbach, C.B., C.M.G., etc	Edmonton.
6	Jean Léon Côté	Edmonton.

COMITÉS PERMANENTS

DU

SÉNAT

3me SESSION, 14me PARLEMENT, 14-15 GEORGE V

1924

COMITÉ CONJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'honorable Président du Sénat, Président.

SÉNAT

Son Honneur le Président
Les hon. MM. Bennett
Bolduc
Chapais
David
Gillis
Gordon
Griesbach
Hardy
Laird
McHugh
McLennan
Poirier
Taylor
Thibaudeau
Turriff
Webster (*Brockville*)—17.

CHAMBRE DES COMMUNES

Son Honneur M. L'Orateur
MM. Beaubien
Béland, Hon. M.
Carmichael
Deslauriers
Euler
Garland (Carleton)
Gauvreau
Good
Gouin, Sir Lomer
Hopkins
King, Très Hon. M. Mackenzie
Lapointe, Hon. M.
Lovett
Meighen, Très Hon. M.
Pritchard
Robinson
Ross (*Kingston*)
Sheard
Sinclair (*Oxford*)
Steedsman
Walsh—22

COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS

L'honorable M. White (Inkerman), Sénat, Président.

SÉNAT

Aylesworth, Sir Allen
Les hon. MM. Chapais
Coté
Dessaules
De Veber
Donnelly
Farrell
Green
Legris
McCall
McDonald
McLean
McLennan
Pardee
Pope
Robertson
Sharpe
Thibaudeau
Todd
White (*Inkerman*)
White (*Pembroke*)—21.

CHAMBRE DES COMMUNES

MM. Baldwin
Cardin
Charters
Chevrier
Coote
Euler
Fansher
Gauvreau
Hocken
Humphrey
Jones
Malcolm
Marcil (*Bonaventure*)
Michaud
MacKelvie
McConica
Murdock, Hon. M.
Preston
Prevost
Raymond
Rinfret
Robichaud
St-Père
Thurston—24.

(Quorum 9)

ORDRES PERMANENTS

L'honorable M. Tessier, Président.

Les honorables messieurs

Fowler
Hardy
Lavergne
Macdonnell
Martin
Tanner
Tessier
Willoughby
Yeo—9.

(Quorum 3)

BANQUES ET COMMERCE

L'honorable M. Foster, Président.

Les honorables messieurs

Aylesworth, Sir Allen
Beaubien
Béique
Belcourt
Bennett
Black
Casgrain
Curry
Dandurand
Daniel
Fisher
Foster
Laird
L'Espérance
Lougheed, Sir James
McLennan
McMeans
Planta
Roche
Ross (*Middleton*)
Ross (*Moose Jaw*)
Schaffner
Smith
Tanner
Taylor
Tessier
Todd
Turriff
Webster (*Brockville*)
Webster (*Stadacona*)
White (*Inkerman*)
Willoughby—32.

(Quorum 9)

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES

L'honorable M. Blain, Président.

Les honorables messieurs

Barnard
Beaubien
Béique
Blain
Bolduc
Bourque
Bradbury
Calder
Casgrain
Crowe
Dandurand
David
Daniel
De Veber
Donnelly
Farrell
Foster
Foster, Sir George
Fowler
Girroir
Gordon
Green
Hardy
Kemp, Sir Edward
King
Laird
Lavergne
Legris
L'Espérance
Lougheed, Sir James
Lynch-Staunton
McCall
McDonald
McHugh
Michener
Mitchell
Murphy
Pardee
Poirier
Pope
Prowse
Reid
Robertson
Ross (*Middleton*)
Ross (*Moose Jaw*)
Sharpe
Stanfield
Turgeon
Watson
Webster (*Stadacona*)—50.

(Quorum 9)

BILLS PRIVÉS

L'honorable M. Béique, Président.

Les honorables messieurs

Barnard
Béique
Belcourt
Bénard
Black
Boyer
Calder
Cloran
David
Farrell
Girroir
Griesbach
Harmer
Legris
Lynch-Staunton
McCoig
McCormick
McHugh
Mulholland
Murphy
Pardee
Planta
Tanner
Todd
Wilson—25.

(Quorum 7)

RÉGIE INTERNE ET DÉPENSES IMPRÉVUES

L'honorable M. Daniel, Président.

Les honorables messieurs

Bennett
Blain
Bolduc
Bostock (*Président*)
Bradbury
Chapais
Daniel
Farrell
Fisher
Fowler
Gordon
L'Espérance
Legris
Lougheed, Sir James
McCoig
McLean
Michener
Montplaisir
Pope
Prowse
Ross (*Middleton*)
Sharpe
Tessier
Watson
Webster (*Brockville*)—25.

(Quorum 7)

FINANCES

L'honorable M. White (Inkerman), Président.

Les honorables messieurs

Béique
Dandurand
Foster
Foster, Sir George
Hardy
Kemp, Sir Edward
L'Espérance
Lougheed, Sir James
Martin
McLean
Michener
Ross (*Middleton*)
Ross (*Moose Jaw*)
Smith
Turgeon
Watson
White (*Inkerman*)—17.

COMPTE RENDU DES DÉBATS

L'honorable M. Poirier, Président.

Les honorables messieurs

Blondin
Boyer
Coté
Dandurand
Gillis
Hardy
L'Espérance
Poirier
White (*Inkerman*)—9.

(Quorum 3)

DIVORCES

L'honorable Sir James Lougheed, Président.

Les honorables messieurs

Barnard
Fisher
Lougheed, Sir James
McCoig
Mulholland
Schaffner
Turriff
Watson
Willoughby—9.

(Quorum 3)

AGRICULTURE ET FORÊTS

L'honorable M. McCoig, Présideut.

Les honorables messieurs

Béique
Belcourt
Black
Boyer
Crowe
King
McCoig
Ross (*Middleton*)
Smith—9.

(Quorum 3)

IMMIGRATION ET TRAVAIL

L'honorable M. McMeans, Président.

Les honorables messieurs

Calder
Dandurand
Dessaulles
Macdonell
McDonald
McMeans
Prowse
Robertson
Sharpe—9.

(Quorum 3)

COMMERCE ET RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Le Très honorable Sir George Foster, Président.

Les honorables messieurs

Foster, Sir George
Girroir
McCormick
McLean
Mitchell
Schaffner
Stanfield
Tessier
Thibaudeau—9.

(Quorum 3))

HYGIÈNE PUBLIQUE ET INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES

L'honorable M. De Veber, Président.

Les honorables messieurs

Belcourt
Bourque
Daniel
David
De Veber
Murphy
Reid
Schaffner
Wilson

(Quorum 3)

ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL

L'honorable M. Bolduc, Président.

Les honorables messieurs

Belcouet
Bénard
Bolduc
Dessaulles
Donnelly
Foster
Lougheed, Sir James
Roche
Yeo—9.

(Quorum 3)

ÉDIFICES ET TERRAINS PUBLICS

L'honorable M. Watson, Président.

Les honorables messieurs

Casgrain
Coté
Fowler
Harmer
Lougheed, Sir James
McLennan
Mulholland
O'Brien
Watson—9.

(Quorum 3)

COMITÉ CONJOINT DU RESTAURANT

L'honorable Président du Sénat, Président.

LE SÉNAT

Son Honneur le Président
Les hon. MM. Blain
Green
Hardy
Lougheed, Sir James
Sharpe
Watson—7.

CHAMBRE DES COMMUNES

Son Honneur M. l'Orateur
MM. Anderson
Bancroft
Gordon
Macdonald, Hon. M. (*Pictou*)
Papineau
Putnam.
Rinfret
Wallace
Wilson—10.

3ème SESSION, 14ème PARLEMENT, 14-15 GEORGE V, 1924

LISTE DE RÉPARTITION DES SÉNATEURS

DANS

LES COMITÉS PERMANENTS

Aylesworth, Sir Allen.—Banques, Impressions.
Barnard, Honorable G. H.—Chemins de fer, Bills privés, Divorces.
Beaubien, C. P.—Banques, Chemins de fer.
Béique, Honorable F. L.—Chemins de fer, Bills privés, Banques, Agriculture, Finances.
Bénard, Honorable A.—Service civil, Bills privés.
Belcourt, Honorable N. A.—Bills privés, Service civil, Hygiène publique, Agriculture, Banques.
Bennett, Honorable W. H.—Banques, Régie interne, Bibliothèque.
Black, Honorable F. B.—Bills privés, Agriculture, Banques.
Blain, Honorable R.—Chemins de fer, Régie interne, Restaurant.
Bolduc, Honorable J.-C. P.—Régie interne, Bibliothèque, Chemin de fer, Service civil.
Blondin, Honorable P. E.—Compte rendu des débats.
Bostock, Honorable H. (Président)—Bibliothèque, Régie interne, Restaurant.
Bourque, Honorable T. J.—Chemin de fer, Hygiène public.
Boyer, Honorable G.—Bills privés, Agriculture, Compte rendu des débats.
Bradbury, Honorable G. H.—Chemins de fer, Régie interne.
Calder, Honorable J. A. —Chemins de fer, Bills privés, Immigration.
Casgrain, J. P. B.—Chemins de fer, Banques, Edifices publics.
Chapais, Honorable Thomas.—Bibliothèque, Régie interne, Impressions.
Cloran, Honorable H. J.—Bills privés.
Coté, Honorable J. L.—Impressions, Edifice publics, Débats.
Crowe, Honorable S. J.—Chemins de fer, Agriculture.
Curry, Honorable N.—Banques.
Dandurand, Honorable R.—Banques, Chemins de fer, Compte rendu des débats, Immigration, Finances .
Daniel, Honorable J. W.—Banques, Régie interne, Hygiène publique, Chemin de fer.
David, Honorable L. O.—Chemins de fer, Hygiène publique, Bills privés, Bibliothèque.
Dessaulles, Honorable G. C.—Immigration, Service civil, Impressions.
De Veber, Honorable L. G.—Immigration, Chemin de fer, Hygiène publique.
Donnelly, Honorable J. J.—Chemins de fer, Service civil, Impression.
Farrell, Honorable E. M.—Impression, Bills privés, Chemins de fer, Régie interne.
Fisher, Honorable J. H.—Banques, Régie interne, Divorces.
Foster, Honorable G. G.—Banques, Chemins de fer, Service civil, Finance.
Foster, Très Hon. Sir George.—Chemins de fer, Finance, Commerce.
Fowler, Honorable G. W.—Chemins de fer, Edifices publics, Ordres permanents, Régie interne.
Gillis, Honorable A. B.—Bibliothèque, Compte rendu des débats.
Griesbach, Honorable, W.—Bibliothèque, Bills privés.
Green, Honorable R. F.—Impressions, Chemins de fer, Restaurant.
Girroir, Honorable E. L.—Bills privés, Commerce, Chemins de fer.

Gordon, Honorable G.—Bibliothèque, Chemins de fer, Régie interne.
Hardy, Honorable A. C.—Bibliothèque, Finance, Compte rendu des débats, Restaurant, Chemins de fer.
Harmer, Honorable W. J.—Bills privés, Edifices publics.
Kemp, Honorable Sir Edward.—Chemins de fer, Finance.
King, Honorable G. G.—Chemins de fer, Agriculture.
Laird, Honorable H. W.—Bibliothèque, Chemins de fer, Banques.
Lavergne, Honorable L.—Ordres permanents, Chemins de fer.
Legris, Honorable J. G. H.—Impressions, Bills privés, Régie interne, Chemins de fer.
L'Espérance, D. O.—Banques, Compte rendu des débats, Finance, Régie interne, Chemins de fer.
Lougheed, Honorable Sir James.—Banques, Chemins de fer, Divorces, Service civil, Régie interne, Finance, Restaurant, Edifices publics.
Lynch-Staunton, Honorable G.—Chemins de fer, Bills privés.
Macdonnell, Honorable A. H.—Ordres permanents, Chemins de fer, Immigration.
Martin, Honorable P.—Ordres permanents, Finances.
McCall, Honorable A.—Chemins de fer, Impressions.
McCoig, Honorable A. B.—Bills privés, Régie interne, Agriculture, Divorces.
McCormick, Honorable J.—Bills privés, Commerce.
McDonald, Honorable J. A.—Impressions, Immigration, Chemins de fer.
McLean, J.—Impressions, Régie interne, Finances, Commerce.
McLennan, Honorable L.—Bibliothèque, Banques, Edifices publics.
McMeans, Honorable L.—Banques, Immigration.
Michener, Honorable E.—Chemins de fer, Régie interne, Finances.
Mitchell, Honorable W.—Chemins de fer, Commerce.
Montplaisir, Honorable H.—Régie interne.
Mulholland, R. A.—Bills privés, Edifices publics, Divorces.
Murphy, Honorable P. C.—Hygiène publique, Bills privés, Chemins de fer.
O'Brien, Honorable M. J.—Edifices publics.
Pardee, Honorable F. F.—Impressions, Chemins de fer, Bills privés.
Planta, Honorable A. E.—Banques, Bills privés.
Poirier, Honorable P.—Bibliothèque, Chemins de fer, Compte rendu des débats.
Pope, Honorable R. H.—Chemins de fer, Impressions, Régie interne.
Prowse, Honorable B. C.—Régie interne, Immigration, Chemins de fer.
Reid, Honorable J. D.—Chemins de fer, Hygiène publique.
Robertson, Honorable G. D.—Impressions, Chemins de fer, Hygiène publique.
Roche, Honorable W.—Banques, Service civil.
Ross, Honorable J. H.—Banques, Chemins de fer, Finances.
Ross, Honorable W. B.—Chemins de fer, Régie interne, Banques, Agriculture, Finances.
Schaffner, Honorable F. L.—Banques, Commerce, Divorce, Hygiène publique.
Sharpe, Honorable W. H.—Impressions, Chemins de fer, Régie interne, Immigration, Restaurant.
Smith, Honorable E. D.—Banques, Agriculture, Finances.
Stanfield, Honorable J.—Chemins de fer. Commerce.
Tanner, Honorable C. E.—Ordres permanents, Banques, Bills privés.
Taylor, Honorable J. D.—Bibliothèque, Banques.
Tessier, Honorable J.—Ordres permanents, Commerce, Banques, Régie interne.
Tihbaudeau, A. A.—Impressions, Commerce.
Todd, Honorable I. R.—Impressions, Bills privés, Immigration, Banques.
Turgeon, Honorable O.—Chemins de fer, Finances.
Turriff, Honorable J. G.—Bibliothèque, Banques, Divorces.
Watson, Honorable R.—Chemins de fer, Régie interne, Restaurant, Edifices publics, Divorces, Finances.
Webster, Honorable J.—Bibliothèque, Banques, Régie interne.
Webster, Honorable L. C.—Chemins de fer, Banques.
White, Honorable R. S.—Impressions, Chemins de fer, Finances, Banques, Compte rendu des débats.
White, Honorable G. V.—Impressions.
Willoughby, Honorable W. B.—Ordres permanents, Banques, Divorces.
Wilson, Honorable J. M.—Hygiène publique, Bills privés.
Yeo, Honorable J.—Ordres permanents, Service civil.


GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart